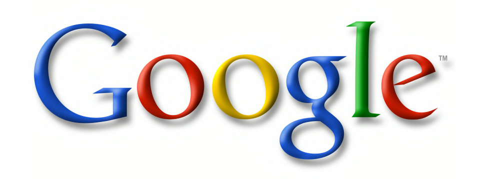
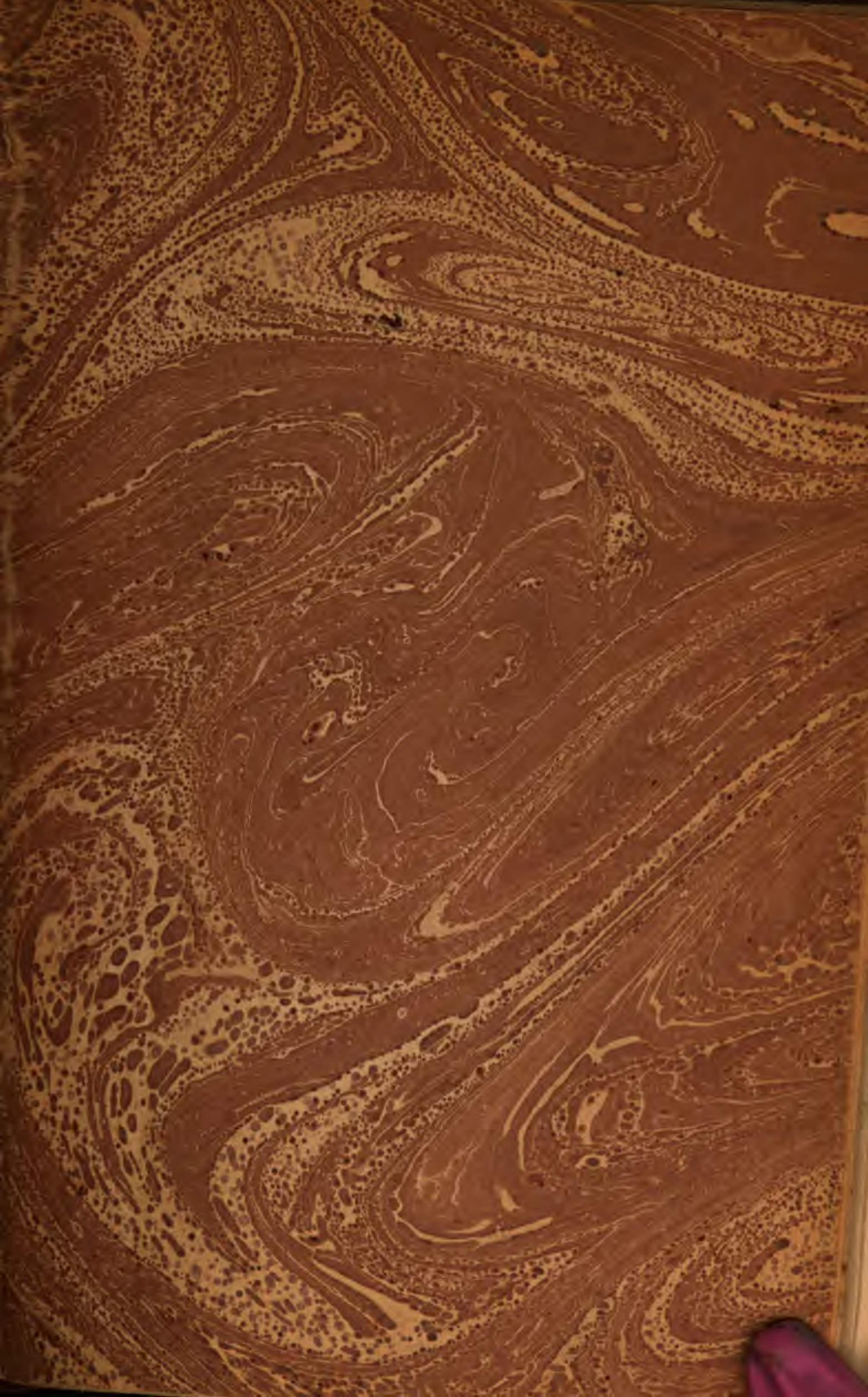



UC-NRLF
$B 58 044


GIFT OF
HORACE W. CARPENTIER
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



HISTOIRE

DE

L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS

DE MADAGASCAR,

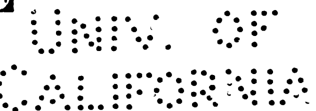
PENDANT LA RESTAURATION.

HISTOIRE

DE

L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS

DE MADAGASCAR



PENDANT LA RESTAURATION,

PRÉCÉDÉE D'UNE DESCRIPTION DE CETTE ILE

et suivie

DE QUELQUES CONSIDÉRATIONS POLITIQUES ET COMMERCIALES SUR L'EXPÉDITION ET LA COLONISATION DE MADAGASCAR;

PAR L. CARAYON,

Capitaine d'Artillerie et ancien commandant, par intérim, dudit établissement.

L'Angleterre, afin de dominer sans partage sur les divers points du globe, emploie, tour à tour, l'intrigue et la calomnie pour en exclure les autres puissances. (LIV. II, CHAP. V.)

A PARIS,

CHEZ GIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
rue des Petits-Augustins, 5.

1845.

Carpentier

PRÉFACE.

L'article 8 du traité de Paris, du 30 mai 1814, a fait passer l'Ile de France entre les mains des Anglais. Par suite de cette cession, à jamais regrettable, car la France n'a plus dans la mer des Indes que des possessions insignifiantes toutes dépourvues d'abri pour ses vaisseaux, le gouvernement de la Restauration songea aussitôt à créer, dans les mêmes parages, une nouvelle colonie qui eût un port.

Les îles de Zanzibar et de Madagascar furent simultanément explorées, à cette intention, en 1818; mais, après avoir sans doute reconnu que l'occupation de la première, à laquelle nous n'avions aucun droit, pourrait soulever de graves difficultés de la part de l'Angleterre et de l'iman de Mascate, on se décida pour la seconde.

Dès qu'on fut fixé sur le point qu'on devait occuper à Madagascar et qu'on en eût repris possession, on y envoya de l'île Bourbon un petit détachement de troupes, sous mon commandement, pour garder le pavillon. Des motifs qui seront exposés plus loin me firent prendre la résolution, l'année d'après, de me fixer définitivement en ce pays. J'étais donc établi à Sainte-Marie lorsque l'expédition, partie de France pour occuper cette île, y arriva; et comme le commandement par intérim de l'établissement qu'on y fonda me fut donné trois fois, j'ai été successivement acteur ou témoin des événemens qui s'y sont passés, ayant, en outre, la faculté de puiser dans les archives les renseignemens qui pouvaient me manquer sur les causes de nos insuccès dans cette entreprise.

En publiant aujourd'hui ce que j'ai vu et re-

cueilli d'authentique sur ces événemens, j'éprouve moins le besoin de chercher à plaire par certaines formes de style que de faire connaître la vérité sur les choses de cette époque, afin que l'expérience acquise alors, tant des lieux, que du caractère des populations, ne soit pas perdue et serve d'indication dans le cas où la France voudrait, à tort ou à raison, reprendre plus tard son travail de civilisation dans cette île. Si mes concitoyens, conduits un jour sur cette plage lointaine, viennent à trouver que le fruit de mes onze années d'expérience leur est de quelque secours, soit pour les initier aux mœurs, soit pour les guider dans leurs cultures, leurs rapports politiques et militaires, soit enfin pour les aider à se préserver de l'influence fatale du climat, alors j'aurai obtenu la plus douce et la seule récompense que je puisse ambitionner. La main sur la conscience, je puis dire, et c'est là mon seul titre à la curiosité et à l'indulgence du public : Ce que je raconte, je l'ai vu, j'y étais.

Voici, en peu de mots, le plan de cet ouvrage : L'histoire qui en forme le sujet sera placée, ainsi que l'indique le titre, entre deux notices sommaires, l'une sur l'île de Madagascar, néces-

saire à l'intelligence des faits qui la suivent, l'autre sur les avantages offerts par la partie septentrionale de la même île pour une grande colonisation. Malgré la réserve que je me suis imposée sur un pareil sujet, j'ai cru néanmoins devoir le traiter avec la liberté d'un homme qui aime son pays. L'occupation récente des îles Nossi-Bé et Mayotte, semblant indiquer que la France n'a pas renoncé à renouveler sur Madagascar les tentatives qu'elle a vues échouer tant de fois depuis deux siècles, le moment m'a paru opportun de lui dire, sur ce point, ce qu'il conviendrait, selon moi, de faire ou d'éviter.

Je suis loin d'avoir vu tout Madagascar, et, quoique je parle des Madécasses en général, dans la notice que je donne sur cette île, je n'ai pourtant en vue, pour la plupart du temps, que les populations de la partie de la côte orientale qui avoisine l'île Sainte-Marie, où j'ai long-temps résidé, bien que les mœurs, usages et coutumes des Madécasses soient généralement identiques. J'ai eu moi-même l'occasion de me convaincre de ce fait dans un voyage que je fis dans le centre de l'île; mais, dans le cas où il pourrait y avoir quelque dissemblance, pour qu'on ne puisse

pas attribuer à des contrées que je n'ai point vues ce qui ne se rapporte qu'à celles que j'ai visitées, je vais brièvement faire connaître l'itinéraire que je suivis dans ce voyage.

Me trouvant fortuitement en relâche à Mahanourou, province des Antatsimous, j'acceptai avec empressement la proposition que me fit M. Arnoux, traitant de cette contrée, de l'accompagner dans un voyage qu'il allait faire à Ankova, bien que je fusse dépourvu des objets nécessaires pour un tel voyage et des instrumens qui auraient pu le rendre plus fructueux. Nous traversâmes de l'est à l'ouest la province des Antatsimous et celle des Antaibourimous, en remontant la rive gauche du Mangourou l'espace de quarante lieues et l'un de ses affluens jusqu'à sa source ; puis, après avoir passé dix jours à Tananarrivou, capitale d'Ankova, nous revînmes par la plateau d'Ankaye et la province des Bétaniména où nous nous séparâmes, à Andévourante, pour nous en retourner, lui, dans le sud et moi, vers le nord, à l'île Sainte-Marie.

J'ajouterai enfin : la carte qui accompagne cet ouvrage n'a d'autre but que de donner une idée générale et approximative des lieux.

Feu Arnoux est le fondateur du bel établissement que M. Rontaunay, négociant de l'île Bourbon, possède à Mahanourou, Mahéla et Mananzary. Sans l'obligeance de ce généreux ami, jamais je n'aurais vu l'intérieur de Madagascar.



INTRODUCTION.

NOTICE

SUR L'ILE DE MADAGASCAR.

---

§ I.

Divers noms de l'Ile. — Montagnes et Plateaux. — Climats. — Insalubrité des côtes. — Minéraux. — Rivières, lacs et canaux. — Vents généraux. — Aspect et vigueur de la végétation.

L'île de Madagascar, située sur la côte orientale de l'Afrique dont elle est séparée par le canal Mozambique, est une des plus grandes îles du monde. Découverte en 1506 par le portugais Lorenzo Almeida, qui lui donna le nom de *Saint-Laurent*, elle fut appelée plus tard *Ile Dauphine* par les Français. Flacourt prétend que son vrai nom, celui que lui donnent les indigènes, est *Madécasse*, par lequel on désigne collectivement les divers peuples qui l'habitent et dont on a fait Madagascar.

Cette île est divisée, en deux parties à peu près égales, par une chaîne de montagnes de trois à quatre mille mètres de hauteur, qui la traverse du nord au

sud, en forme l'épine dorsale, et détermine le point de partage des eaux entre l'est et l'ouest. Vers le milieu de l'île, le versant occidental de cette chaîne a une pente très douce qui se régularise en un immense plateau : Le versant oriental, au contraire, est escarpé; mais après s'être subitement abaissé de mille à quinze cents mètres, une assise horizontale succède à cette pente rapide et forme un autre plateau également d'une grande étendue dont l'escarpement, du côté de l'est, descend aussi très rapidement. Ces deux plateaux, par leur inégalité de hauteur au dessus du niveau de la mer, peuvent se désigner par les dénominations de *supérieur* et *d'inférieur*, et, par suite, les montagnes qu'ils couronnent se classer également en deux chaînes distinguées entre elles par les mêmes dénominations caractéristiques de *supérieure* et *d'inférieure*. De la base de cette dernière se détachent, en se ramifiant vers le littoral, des chaînons et contreforts, qui, d'abord très élevés, s'abaissent graduellement jusqu'à la zône de marais qui règne sur toute l'étendue de la côte orientale. Une bande de sable calcaire, formée par les débris madréporites que les vagues amoncellent sur le rivage, sépare ces marais de la mer et s'oppose quelquefois à leur écoulement.

De cette configuration du sol, dans cette partie de l'île, résultent trois climats bien distincts sur des points très rapprochés les uns des autres. Pendant qu'on jouit d'une température printanière sur le plateau inférieur et qu'on trouve quelquefois du givre sur les montagnes de l'autre plateau, on ressent à quelques lieues de là, au bord de la mer, tous les inconvéniens d'une

température chaude et humide. Mais, malgré l'insalubrité qui y règne une partie de l'année, cette région du littoral est celle qui offre le plus d'avantages par la nature de son sol, la vigueur de la végétation et le commerce que son voisinage de la mer lui permet de faire avec les étrangers. D'ailleurs, les fièvres qui y sont si fatales à ceux-ci, et même aux Madécasses de l'intérieur dont le pays, par sa salubrité, offre le plus grand contraste avec les côtes, n'atteignent nullement les indigènes adultes; leurs enfans, seulement, y sont sujets jusqu'à l'âge de six ans ; et comme elles règnent en été, lors de la forte végétation, on leur donne vulgairement le non caractéristique de *maladie de la pousse des herbes*.

Le granite, le quartz et le basalte sont les pierres qui abondent le plus sur les montagnes de Madagascar. Les deux premières se rencontrent généralement partout, mais la troisième se trouve plus particulièrement sur les contreforts de la chaîne inférieure et les ramifications qu'ils étendent vers le littoral. La présence de cette dernière pierre est un indice de bonne terre appelée *zatsi* par les indigènes, et qu'ils recherchent particulièrement pour leurs cultures.

Il y a aussi du minerai de fer en abondance qui donne un fer d'une excellente qualité; ainsi que du minerai de plomb dont les indigènes de l'intérieur se servent pour vernir leur vaisselle. Le talc en feuilles et le cristral de roche, en petits fragmens, s'y rencontrent également et sont offerts aux étrangers comme objets de curiosité.

Près des côtes, le fond de la mer est parsemé de

coraux qui en rendent souvent les abords dangereux et coupent promptement les câbles des navires; ces bancs de coraux abondent, du reste, en poisson et donnent une chaux hydraulique d'une qualité supérieure.

Un peu d'or répandu dans le sud de l'île, où il avait sans doute été apporté par les Arabes et les Portugais, a fait croire qu'il y avait des mines de ce métal précieux. Flacourt paraît en avoir été convaincu, et d'autres auteurs, qui lui sont postérieurs, ont aussi partagé cette opinion. Comme rien de positif n'est venu jusqu'à ce jour la justifier, une prudente réserve est commandée à tout écrivain qui tiendra à ne pas propager d'anciennes erreurs. Qui sait si des sables micacés fort abondans en certains cantons, n'en auront pas imposé à des esprits prévenus et qui croyaient voir de l'or partout précisément parce qu'ils désiraient en trouver?

Les énormes blocs de cristal de roche que d'autres voyageurs prétendent aussi avoir vus, sans en avoir rapporté des échantillons considérables, ne me paraissent pas non plus une chose bien avérée, et ils pourraient bien n'être que des blocs de quartz d'une blancheur éblouissante, que j'ai moi-même rencontrés en divers endroits.

Quant à la célèbre colonne de cristal des environs de Manahar (baie d'Antongil), voici ce que Radama, roi des Ovas, en pensait. Lui ayant demandé s'il croyait aux Kimos (pygmées que d'anciens auteurs assurent exister à Madagascar), il me dit en riant et comme un homme habitué à répondre à cette question : « Cher-
» chez les Kimos, si vous avez du temps à perdre;
» vous ferez une course aussi inutile que celle que
» j'entrepris lorsque l'agent anglais, à la baie d'An-

» tongil et sur le dire des traitans, me fit détourner
» de ma route pour aller à la recherche d'une *préten-*
» *due colonne de cristal de roche dans laquelle se trou-*
» *vent incrustés deux poissons.* »

De nombreuses et grandes rivières descendent des montagnes de Madagascar sur la côte orientale et portent le tribut de leurs eaux à la mer, sans établir de voie navigable entre elle et l'intérieur des terres. C'est un des graves inconvéniens que présente ce pays. Il tient à ce que le sol de cette partie de l'ile commençant à monter très-rapidement à quelques lieues du littoral, les rivières y forment des chutes plus ou moins élevées, ou sont embarrassées par des blocs, ou bancs de rochers, que les petites pirogues peuvent seules contourner : cette manœuvre n'est même plus praticable à quelques lieues au-delà du terrain plat qui avoisine les côtes; car souvent, pour franchir les courans rapides qui s'y rencontrent, on est obligé de sauter hors de l'embarcation afin de la hâler au-dessus de l'obstacle qui s'oppose à son passage. Pour descendre, il est vrai, les mêmes difficultés n'existent pas; mais il faut avoir une bien grande pratique des lieux et beaucoup d'adresse pour naviguer, quelquefois avec la rapidité de l'oiseau, dans ce labyrinthe inextricable d'îles et de rochers à fleur-d'eau, où le niveau change à chaque pas et varie quelquefois, tout-à-coup, d'un mètre de hauteur.

Ces rivières d'ailleurs, quoique profondes pour la plupart avant d'arriver à la mer, ont généralement leur embouchure obstruée par de hauts-fonds ou par des barres qui en rendent l'entrée difficile et souvent dangereuse. Beaucoup même d'entr'elles sont fermées par

les sables amoncelés sur le rivage par les vents qui battent en côte et le mouvement de la mer courant d'Orient en Occident : il arrive, alors, que ces sables, ainsi entassés, arrêtent le cours de ces rivières jusqu'à ce que leurs eaux soient assez fortes pour s'ouvrir de nouveau un passage vers la mer.

De cette lutte incessante, entre l'eau de la mer et celle des rivières à leur embouchure, résulte un dépôt de matières animales dans l'eau douce, qui s'y corrompent promptement lorsque celle-ci devient stagnante, et ajoutent à l'effet insalubre des marais qui avoisinent les côtes. Madagascar ne cessera donc d'être un pays malsain que lorsqu'on aura détruit ces causes permanentes de putridité par de grands travaux de dessèchement. Cette opération, qui présenterait de graves difficultés dans son exécution, exigerait que l'on coupât, par des tranchées, les lieux bas que l'on voudrait assainir, afin de faire écouler les eaux stagnantes dans les rivières; qu'on endiguât ensuite ces tranchées et les rivières elles-mêmes pour les empêcher de déborder; enfin, qu'on établît des clapets aux points de jonction de ces divers canaux qui permettraient l'écoulement des eaux intérieures lorsque les rivières seraient à leur état normal, et qui s'opposeraient à l'envahissement de celles de l'extérieur lors des débordemens. Ce travail, gigantesque sans doute, puisqu'il embrasserait une côte de trois cents lieues, mais exécutable si une volonté ferme et intelligente savait y intéresser la population, donnerait à l'agriculture une masse de terrains des plus fertiles, et rendrait cette île, aujourd'hui aussi célèbre qu'elle est redoutable par son insalubrité, accessible à tous les étrangers.

Mais, après avoir sommairement indiqué le remède du mal, j'avouerai que le temps ne me paraît pas venu de l'appliquer; que Madagascar n'est pas mûr pour la réalisation de tels travaux. Ses habitans, trop peu nombreux encore pour chercher à conquérir avec effort, sur les élémens, des terrains propres à satisfaire une ambition qu'ils n'ont pas, ses habitans, dis-je, ne sont d'ailleurs, ainsi qu'il a été déjà dit, nullement incommodés de l'insalubrité que ces travaux auraient pour but de faire disparaître.

Deux rivières considérables, le Mangourou et le Manangourou qui descendent du point culminant du plateau inférieur et dont les sources paraissent être voisines l'une de l'autre, se dirigent d'abord dans un sens opposé, au sud et au nord, se tournent ensuite brusquement vers l'est pour couper la chaîne inférieure et se rendre à la mer. Elles forment ainsi, en quelque sorte, un arc immense, dont la corde, ou la distance qui sépare leur embouchure à la mer, peut être de quatre-vingts lieues. Tous les cours d'eau qui se trouvent entre ces deux rivières, quelque considérables qu'ils soient, ne viennent ainsi que de la chaîne inférieure.

Je n'ai pas vu les sources de ces deux rivières, mais tous les renseignemens puisés sur les lieux s'accordent pour les faire venir de la province d'*Antsianak*; et, selon les uns, le Mangourou sortirait du grand lac qui se trouve dans cette contrée, tandis que, selon les autres, ce serait le Manangourou, qui, seul, jouirait de ce privilège. Quoi qu'il en soit, la première de ces deux rivières, dont les eaux sont si impétueuses dans la partie inférieure de son cours, parcourt d'abord

avec lenteur l'immense plaine d'Ankaye dans toute sa longueur ; déjà même, quoique non loin de sa source, elle y serait susceptible de porter bateau, si les cascades qu'elle forme, en coupant la chaîne inférieure dont elle couronne ici à peu près le sommet, n'étaient un obstacle à ce qu'on l'utilisât pour la navigation. Le lieu où elle forme son coude se trouve à quarante lieues de la mer environ. Là, cette rivière reçoit un affluent considérable venant du sud et que les naturels assurent être navigable, pour les pirogues, l'espace de deux journées. Il y aurait donc, dans cette partie de l'île, une nouvelle plaine pareille peut-être à celle d'Ankaye, et, par suite (je raisonne par analogie) une succession de plateaux qui couronneraient aussi la chaîne inférieure, mais qui seraient séparés, entre eux, par les grands cours d'eau qui, prenant leur source sur le versant oriental de la chaîne centrale dont ils côtoient quelque temps le pied, comme le Mangourou et le Manangourou, coupent ensuite l'autre chaîne pour se rendre à la mer. Les rivières Mananzary et Mananghare, par exemple, qui figurent sur les cartes en remontant vers le sud, pourraient bien être dans ce cas. (1)

(1) Sur la carte, j'ai désigné cette succession *probable* de plateaux, au pied de l'escarpement oriental de la chaîne centrale, par la dénomination de *plateaux inférieurs*. Mon intention, d'abord, avait été de n'y marquer que celui compris dans l'espace limité par les deux rivières, Mangourou et Manangourou, que j'ai traversé en deux endroits différens et sur l'existence duquel, par conséquent, je suis fixé; mais le lithographe n'ayant pas, sur la pierre, donné à l'écriture la même disposition qu'elle avait sur le croquis, je me déterminai, pour ne pas retarder la publication de ma brochure, à mettre au pluriel les mots *plateau inférieur*, afin de leur faire désigner cette succession de plateaux que j'annonce plus haut, comme devant probablement exister au pied oriental de la chaîne centrale.

La côte orientale de Madagascar se divise en deux parties bien distinctes, mais égales à peu près en étendue : l'une qui s'étend du port de Tamatave à la pointe nord de l'île, possède de nombreux et excellens mouillages pour les vaisseaux ; l'autre, qui est presque totalement dépourvue de ces avantages, comprend le restant de la même côte. Ainsi, dans cette dernière partie, du port de Tamatave à celui de Sainte-Luce, espace de cinq degrés en latitude, il n'existe pas d'abri pour les navires : aussi ceux qui la fréquentent, obligés de

Pour prévenir les fausses interprétations auxquelles cette erreur typographique pourrait donner lieu, je spécifierai ici que ce que j'appelle *plateau inférieur*, dans cet ouvrage, se compose de la partie méridionale de la province d'Antsianak, de toute celle d'Ankaye et d'une partie de celle des Antaibourimous, et que ce dernier mot, pour être bien placé sur la carte, eût dû avoir les lettres qui le composent plus espacées, de manière que les trois dernières se fussent trouvées au nord du coude formé par le Mangourou.

Autre remarque : Par les mots *plateau supérieur*, j'aurais voulu désigner un espace indéterminé, les limites du plateau qu'ils désignent m'étant inconnues. Mais ces mots ayant été également trop resserrés sur la carte et portés peut-être trop vers l'ouest, ce qui pouvait faire supposer que le pays des *Betsilo* et celui d'*Ankova* ne fesaient pas partie de ce plateau, j'ai cherché aussi à lever tout doute à cet égard en faisant ajouter les mots, qui sont en caractères italiques, dans la phrase suivante :

plateau supérieur
comprenant
les Betsilo *et* Ankova ou
pays des Ovas.

La carte qui accompagne cet Ouvrage, doit donc, comme je l'ai déjà annoncé dans la préface et comme l'indiquent suffisamment, d'ailleurs, le petit nombre de cours d'eaux et de noms dont je l'ai fait charger, cette carte, dis-je, doit plutôt être considérée comme donnant une idée générale des lieux où se passent les événemens relatés dans cette histoire, que comme une carte exacte et complète de Madagascar : assez d'erreurs ont déjà été accréditées sur ce pays pour que je ne considère pas comme un devoir de faire tous mes efforts pour éviter, autant que cela peut dépendre de moi, d'en propager de nouvelles.

mouiller au large, ou dans des rades foraines peu sûres, sont souvent dans la nécessité de faire leur chargement sous voile. Mais, les bénéfices que procure ce commerce étant en raison des difficultés, les armateurs des Iles de France et de Bourbon n'hésitent pas à braver ces parages difficiles et dangereux.

Une série de lacs et de canaux, souvent très-rapprochés, règne sur une bonne partie de ce littoral, et la navigation intérieure qu'ils procurent, bien que gênée par les isthmes ou *fangalanes* qui les séparent, donnent de la vie à cette portion de l'île et la dédommagent, en quelque sorte, des difficultés qu'elle éprouve à communiquer avec l'extérieur, en facilitant le transport des denrées sur les points fréquentés par les navires.

Deux saisons distinctes existent sur la côte de Madagascar et se partagent inégalement l'année, la saison sèche et la saison pluvieuse. La première, qui commence en août et finit en décembre, comprend la fin de l'hiver et le printemps; l'autre, qui dure les sept autres mois de l'année, embrasse l'été, l'automne et une partie de l'hiver.

Les vents y soufflent à des époques fixes suivant des directions connues. Ils se divisent en moussons de nord-est et de sud-ouest, et en une série de vents variables qui les séparent. A la fin de l'automne et au commencement de l'hiver (avril, mai, juin et juillet), lors de la mousson du sud-ouest, les brises sont fortes, continues et accompagnées de pluies ; les brises du sud, du sud-est et d'est qui leur succèdent à la fin de l'hiver et au printemps (août, septembre, octobre et novembre), sont faibles, amènent le beau temps et

tendent d'autant plus à tourner vers le nord qu'on se rapproche davantage de l'été, jusqu'à ce qu'enfin elles soient remplacées par celle du nord-est, qui règne pendant les fortes chaleurs avec une intensité inégale. Cette dernière époque, pendant laquelle ont lieu les pluies d'orage, les bourrasques et les ouragans, est vulgairement désignée par le nom d'*hivernage*. Les brises d'ouest et de nord-ouest, qui viennent de terre, ne se font guère sentir que la nuit et quelquefois dans la matinée du lendemain, lors des brises du sud-est, d'est et de nord-est, qui ne se lèvent qu'à midi et finissent ordinairement au coucher du soleil.

C'est de terre que viennent la plupart des orages. Les nuages refoulés dans le jour par la brise de nord-est sur les montagnes de Madagascar, y forment, vers le soir, une large bande bleue bien connue des navigateurs ; puis, violemment repoussés vers le large, dans la nuit et quelquefois avant le coucher du soleil, ils laissent échapper de leur sein la pluie, les éclairs et la foudre. Ayant perdu une longue série d'observations météorologiques, je ne puis donner la moyenne de la chaleur, ni insister sur une anomalie du baromètre qui monte souvent à Madagascar au commencement des orages lorsqu'il descendrait en Europe dans une circonstance semblable ; je me bornerai à faire remarquer que les brises de la mer, tendant à rafraîchir l'air, on est moins fatigué de l'intensité de la chaleur que de sa continuité. Son maximum a lieu vers midi, dans le court intervalle de calme qui règne ordinairement entre la fin de la brise de terre et le commencement de celle du large.

Le climat chaud et humide de cette contrée est aussi favorable à la végétation qu'il est contraire à la santé des hommes, et c'est bien là que l'observation maligne de Lafontaine :

Passe encore de bâtir; mais planter à cet âge !

serait peu applicable, puisque, avant six ans, on peut s'abriter à l'ombre d'arbres qu'on a semés. Ce luxe de végétation, qui étonne, a lieu aussi-bien dans les sables madréporites du littoral que dans les meilleures terres de l'intérieur, lorsque la main de l'homme ne les a pas épuisés par une succession de cultures mal entendues. Des arbres de première grandeur, ayant le pied battu par le flot à la marée montante, entremêlés à des fougères arborescentes et aux plantes touffues qui croissent sous leur ombrage, forment, sur le rivage, un massif de verdure impénétrable à la vue et parsemé de fleurs odoriférantes nuancées des plus belles couleurs, dont l'aspect enchanteur rappelle les lieux fabuleux décrits par les poètes et les romanciers, et dérobe à l'œil de l'étranger, nouvellement arrivé dans ces parages, les marais qui doivent lui en rendre le séjour si dangereux.

Ces arbres du littoral, battus par les vents, sont en général tortueux; mais ceux qui croissent un peu avant dans les terres, dans les marais ou sur les montagnes, ont leur tige droite et élancée. Les palmiers qui naissent sous leur ombrage et les lianes qui les enlacent jusques à leur cime, d'où elles retombent en festons pour s'élancer encore, répandent une élégante variété sous ces voûtes de verdure, immenses, sombres et silencieuses, qui ont quelque chose d'imposant

et de religieux, et que troublent à peine le cri rauque du makis, celui des chiens et des chasseurs, ou le bruit de la cognée de l'indigène qui abat l'arbre propre à faire une pirogue ou recélant à sa cime quelques rayons de miel.

On y trouve des bois propres à toute espèce de constructions et de mâture. Les uns d'une dureté analogue à celle de l'orme, d'une grande flexibilité et flottant même lorsqu'ils sont verts, sont particulièrement propres à la marine; les autres, plus durs que les précédens, d'une couleur agréable et bien veinés, servent aux constructions civiles et à faire de très-beaux meubles; d'autres enfin, d'une dureté excessive, sont réservés aux ouvrages qui exigent cette condition essentielle, tels que ria de poulie, dents pour engrenage, etc.

§ II.

Origine probable de la population.

Les nègres d'Afrique et les Malais de l'Inde paraissent avoir, originairement, peuplé Madagascar. Les habitans des côtes ont conservé le type et la couleur noire de la première de ces deux races, et la population de l'intérieur, la couleur cuivrée des peuples originaires de l'Asie. Cette dernière s'est même conservée presque dans son état de pureté dans la partie centrale du plateau supérieur. C'est un indice qu'elle est arrivée après la première. On conçoit, en effet, qu'un peuple originaire de la zône-torride et navigateur comme le Malais, qui devait, probablement à son goût pour la na-

vigation, le hasard d'avoir abordé en ce pays, ne se serait certainement pas éloigné des côtes, s'il les eût trouvées inoccupées ou si on lui eût permis de s'y arrêter, pour aller se fixer dans une contrée qui en est éloignée de soixante lieues, et se trouve la plus élevée, la plus froide et la moins fertile de toute l'île.

A une époque postérieure, mais avant la découverte de Madagascar par les Européens, les Arabes eurent de nombreuses relations avec cette île et y formèrent divers établissemens, notamment dans la partie méridionale. Flacourt entre dans de grands détails sur ces étrangers qui formaient, de son temps, l'aristocratie de la province d'Anossi et de ses environs, et nous a transmis les traditions qu'ils conservent sur leur origine et leur émigration, dont le merveilleux dénote bien, en effet, une origine orientale.

D'après le même auteur et d'autres voyageurs plus modernes qui, peut-être, n'ont fait que copier leur devancier, les anciens juifs auraient aussi leurs représentans en ce pays, dans la petite île Ste.-Marie et la partie de la côte qui est en face. Sans nier la possibilité d'une telle émigration, je ferai remarquer qu'elle ne me paraît pas suffisamment prouvée pour être admise sans contestation. D'abord les coutumes qu'on y observe, et sur lesquelles on fonde cette hypothèse, pouvant aussi-bien provenir des Arabes que du peuple hébreu, ne sont que d'un faible poids dans la balance qu'on voudrait faire pencher en faveur de ce dernier. De plus, le nom *Nossi-Hibrahim* (île d'Abraham), donné par les mêmes auteurs à l'île Ste.-Marie, n'étant pas celui dont se servent les indigènes, cette nouvelle preuve sur laquelle ils s'appuient encore n'a

pas plus de valeur que la première. Sans doute, la différence entre le nom de *Nossi-Bouraha*, que cette île porte aujourd'hui et celui qu'on lui attribuait autrefois, n'aurait aucune importance s'il y avait similitude entre l'histoire du *Bouraha* Madécasse et celle du patriarche juif ; mais cette similitude n'existant pas, comme on va en juger par la chronique que l'on débite sur le premier, on ne peut en induire qu'il y ait identité entre les deux individus. Voici, du reste, cette étrange histoire que le hasard m'a fait connaître et à laquelle on est bien forcé de s'arrêter, lorsqu'on étudie les temps reculés d'un pays où il n'existe, au lieu de livres, que des traditions orales.

Bouraha était un grand pêcheur de baleine dans une contrée éloignée. Ayant, un soir, perdu la terre de vue et ne pouvant retrouver sa route, il erra plusieurs jours au gré des vents et des flots, et arriva, enfin, exténué de faim et de fatigue, dans une île habitée seulement par des femmes. Celles-ci, qui n'avaient pas fait vœu de chasteté, accueillirent avec empressement *Bouraha* et le siens, brisèrent leur pirogue pour les mettre dans l'impossibilité de s'en retourner, et usèrent sans ménagement de leur bonne fortune. Notre héros, ayant vu successivement tous ses compagnons mourir à la peine et voulant se soustraire à des exigences qui menaçaient également sa vie, se cacha dans les rochers du rivage, d'où il ne sortait que la nuit pour pourvoir à sa subsistance. Interpellé un soir par un énorme poisson sur le motif qui le faisait sortir à une heure aussi indue, il lui raconta sa mésaventure et lui témoigna son chagrin de ne pouvoir s'échapper. « Montez, répliqua le poisson, montez sur mon dos,

» et, si vous me promettez de me fournir abondam-
» ment de coquillages, je vous déposerai sur la pre-
» mière terre que nous rencontrerons. » C'est ainsi que *Bouraha* arriva à l'île Ste.-Marie, à laquelle il donna son nom, et y introduisit l'art de construire les grandes pirogues en planches et celui de les appliquer à la pêche du baleineau.

Comme on le voit, cette tradition est trop éloignée de celle du patriarche des Hébreux pour qu'il puisse y avoir le moindre rapport entre ce dernier et le *Bouraha* de Madagascar.

Dans des temps plus modernes, après la découverte du passage du cap de Bonne-Espérance, par les Portugais, les Européens eurent, à leur tour, de nombreuses relations avec Madagascar, les uns pour y commercer ou y former des établissemens permanens, les autres pour demander à ses côtes, encore peu connues, un refuge pour les pirateries qu'ils exercèrent dans ces parages éloignés. Flacourt, dans son histoire, ne parlant pas de ces derniers, on peut en induire qu'ils furent postérieurs à la première occupation du Fort-Dauphin par les Français. Quoi qu'il en soit de l'époque de l'apparition de ces pirates sur les côtes de cette île, il est constant qu'ils fréquentèrent surtout la partie qui avoisine l'île Sainte-Marie, parce qu'ils y trouvèrent d'excellens ports pour réparer leurs navires, des vivres frais pour rétablir leur santé, et des femmes belles et faciles pour faire diversion à leur vie pénible et aventureuse. Généreux par caractère et n'ayant nul intérêt à dominer dans le pays qui leur donnait l'hospitalité, ces pirates vécurent en bonne intelligence avec les indigènes. *Ball* cohabita avec une

fille de *Tintingue*, et le chef *Tsifagnin*, notre fidèle allié, tenait à honneur d'en descendre. *Larrée* donna son nom à cette longue pointe qui s'avance dans la mer, en face l'île Ste.-Marie. Un troisième forban habitait cette dernière île, et ses descendans, qui ont vécu jusqu'à nos jours et dont je rapporterai ailleurs la fin tragique, ont joué le plus grand rôle dans les événemens survenus dans ce pays durant un siècle.

La population Madécasse a dû nécessairement se ressentir du contact de tant d'étrangers, forbans ou autres, et, par les croisemens successifs qui en sont résultés, on aurait peut-être de la peine aujourd'hui à trouver, sur la côte orientale du moins, un homme qui rappelât le type africain dans toute sa pureté. De là, l'origine des peuples distincts, et plus ou moins nombreux, entre lesquels cette île se trouve maintenant partagée.

Je n'essaierai point de subdiviser en provinces ces contrées habitées par divers peuples. Etant loin de posséder les renseignemens nécessaires pour le faire avec exactitude, je me bornerai à faire observer qu'on est généralement peu d'accord sur les limites des différentes provinces entr'elles, parce qu'on a, parfois, donné ce nom à des districts qui n'en forment qu'une partie. Ainsi, par exemple, les *Antambanivoulous* qui habitent les contreforts de la chaîne inférieure, par les latitudes de Foulpointe et de Fénériffe, sont considérés, par quelques-uns, comme formant une province particulière, bien qu'ils ne soient qu'un district de celle des Betsimissaraks. Le mot composé *Ant-ambani-voulou* qui veut dire littéralement *habitans au pied des bambous*, parce que la plupart des montagnes de

cétte contrée sont couvertes de bambous, est un nom donné généralement, en dérision, par les habitans des côtes, aux Madécasses dont l'esprit est peu délié, comme en France on qualifie de l'épithète de *campagnard* celui dont le costume et les manières dénotent une origine villageoise.

Une erreur d'une autre nature a été également commise sur les Bézaungzaungs. Ce peuple que l'on a voulu confiner au fond d'une vallée et le réduire à quelques villages, occupe l'immense plaine d'*Ankaye* qui forme une partie du plateau inférieur, ce qui fait qu'on le désigne aussi par le nom qualificatif de *Ant-Ankayes* (habitans d'Ankaye). Il peut bien se faire, sans doute, que des familles de Bézaungzaungs, pour se soustraire à la tyrannie de leurs chefs, soient descendues au pied de la chaîne inférieure et y aient occupé l'une des vallées qui s'y trouvent, de même qu'on a vu aussi des Ovas, par la même raison, quitter le plateau supérieur qu'ils habitent, pour s'établir dans le pays d'Ankaye, sur la rive droite du Mangourou, ce qui avait fait croire à des voyageurs que leur province s'étendait jusqu'à cette rivière; mais, quoi qu'en dise Fressanges, il n'en est pas moins constant que les Bézaungzaungs, habitent la plaine d'Ankaye, sur l'une et l'autre rive du Mangourou, et qu'ils ne sont qu'un seul et même peuple avec les Ant-Ankayes, indifféremment désignés par l'une et l'autre dénomination.

Les Madécasses, pour limiter la largeur de leurs provinces, ou leur étendue en longitude, ont suivi la circonscription naturelle du sol : ainsi la mer et les escarpemens des plateaux y forment naturellement ces limites. On y distingue donc les provinces du

plateau supérieur, celles du plateau inférieur et celles du littoral (1); mais, comme l'amour de l'indépendance a porté des familles à s'éloigner successivement des grands centres de population, les peuples, d'abord séparés par des espaces inhabités et couverts de forêts, se sont insensiblement rapprochés et, parfois, se sont même enclavés les uns dans les autres.

Quant à la longueur des provinces entr'elles ou à leur étendue en latitude, elle est beaucoup plus difficile à préciser. N'étant, dans ce sens, limitées que par des rivières, des baies ou des caps, sans nulle interruption de population, ces limites ne peuvent être que de convention et, par conséquent, peu appréciables pour un étranger.

§ III.

Manière de compter, d'apprécier les distances et de mesurer le temps.

L'écriture, comme nous le verrons ailleurs, n'ayant été introduite à Madagascar que depuis quelques années, les peuples de cette île n'avaient point de signe pour conserver le souvenir des choses éloignées; mais pour leur usage journalier, pour tenir compte, par exemple, des marchandises qu'ils recevaient en dépôt afin de les convertir en denrées du pays, ils avaient recours à trois ficelles d'inégale longueur et réunies par un bout, sur lesquelles ils marquaient par des nœuds les unités, les demi et les quart de la subdivi-

(1) Ces dernières comprennent les contreforts de la chaîne inférieure, les ramifications qui s'en détachent et tout le pays noyé du bord de la mer.

sion de l'objet auquel elles étaient spécialement affectées.

N'ayant point d'autres subdivisions que celles-là (sur le littoral du moins), leurs comptes se réduisaient ainsi à des opérations bien simples. Ils avaient toutefois une numération parlée qui leur venait probablement des Arabes, et dont ils savaient, au besoin, se servir en employant des grains de millet à la place des chiffres. Chaque nombre, jusqu'à dix, était exprimé par un mot différent; puis on disait dix et un, dix et deux..... dix et neuf, deux dix, deux dix et un.... trois dix..... ainsi de suite jusqu'à quatre-vingt dix-neuf. Un mot particulier (zatou) exprimait la centaine et un autre (arrivou) le mille; quant aux nombres intermédiaires, ils se formaient de la même manière que ceux au-dessus de dix; mais, faute de signe pour les représenter, ils ne faisaient guère usage de ces nombres élevés que dans le langage figuré, pour exprimer l'exagération des choses dont ils voulaient donner une idée.

Ils exprimaient l'unité mise à la suite des dizaines, des centaines et des mille par un mot différent de l'unité isolée : il faut *rek* dans le premier cas et *issa* dans le second. Ainsi, *un* se dit *issa* et *dix* et *un* (ou onze) folou *rek* ambé.

De même vingt et un s'exprime par roui polou *rek* ambé, trente et un par telou polou *rek* ambé........ et ainsi du reste. Les autres noms de nombre deux, trois etc.... jusqu'à dix (1) sont invariables dans quelque si-

(1) Roui, télou, effats, dimi, enné, fitou, valou, civi.

tuation qu'ils se trouvent, qu'ils précèdent ou qu'ils suivent les dizaines, les centaines et les mille.

Le mot *folou* qui exprime une dizaine, a sa première lettre changée en P lorsqu'on le fait précéder d'un nom de nombre quelconque; c'est pourquoi j'ai écrit *folou* pour dix et *roui polou* pour vingt.

Le changement d'une lettre en une autre a lieu dans un grand nombre de cas dans la langue madécasse, lorsque l'on forme des mots composés; j'en citerai quelques exemples, parce que ce changement n'a pas toujours lieu de la même manière. Ainsi, on dit ANKOVA pour ANT-OVA; MANANPOUNTSI, AMBARÉ, ANQOUALA pour MANAN-FOUNTSI, AM-VARÉ, ANT-OUALA.... d'où l'on voit que c'est tantôt la lettre qui termine le premier mot qui se transforme, comme dans ant-ova et dans ant-ouala (où le T est changé en K dans le premier et en Q dans le second), et tantôt celle qui commence le second, comme dans les autres exemples que je viens de citer.

Le Madécasse n'a point de mesure pour apprécier les distances; pour lui, un endroit est loin ou il est près, et ce n'est que par l'inflexion de la voix qu'il désigne les points intermédiaires. Comme il forme le superlatif en répétant deux fois le même mot: *très-loin* s'exprime par *loin-loin*, *très-près* par *près-près,* en en appuyant plus ou moins sur les dernières syllabes, suivant la plus ou moins grande distance du lieu qu'il veut désigner. Seulement, on ne répète que les deux dernières syllabes lorsque le mot en a plus de deux, comme dans *marini-rini* (très-près), pour marini-marini.

Cette règle est d'une application fréquente dans la

rose des vents. Bien qu'on ne puisse pas admettre que le Madécasse divise, comme nous, la rose des vents en trente-deux aires ou rumbs égaux, puisqu'il n'a nulle connaissance de la boussole, il n'en est pas moins vrai que sa langue se prête à cette subdivision, et que je les ai entendus, en pirogue, faire usage des diverses dénominations contenues dans le tableau suivant :

N. E.	TSIMILOTS,
E. N. E.	Tsimilots héli amboné,
E.	ANTAMBONÉ TSIMILOTS,
E. S. E.	Antamboné héli tsimilots,
S. E.	ANTAMBONE,
S. S. E.	Antambone héli varatsaza,
S.	ANTAMBONÉ VARATSAZA,
S. S. O.	Varatsaza héli amboné,
S. O.	VARATSAZA,
O. S. O.	Varatsaza héli ambané,
O.	ANTAMBANÉ VARATSAZA,
O. N. O.	Antambané héli varatsaza,
N. O.	ANTAMBANÉ,
N. N. O.	Antambané héli tsimilots,
N.	ANTAMBANÉ TSIMILOTS,
N. N. E.	Tsimilots héli ambané.

On voit, par ce tableau, que quatre noms différens désignent quatre points du compas diamétralement opposés; que ces noms, réunis deux à deux, marquent le milieu de l'intervalle qui sépare les points qu'ils désignent individuellement, ce qui donne huit divisions; que les huit divisions intermédiaires s'obtiennent en réunissant encore huit fois, deux par

deux, les mêmes noms, mais en intervertissant leur rang quatre fois et en les séparant par l'adjectif *héli* (petit, un peu), qui indique que l'aire de vent, désignée par le premier des deux noms, est légèrement inclinée du côté de celle désignée par le second, le verbe *venir* étant sous-entendu.

Ainsi, l'expression *Tsimilots héli amboné*, par exemple, veut dire l'aire de vent *tsimilots* inclinée du côté de l'aire de vent *amboné*. Si le même vent ne venait que *très-peu* du même côté, on l'indiquerait en mettant *héli* au superlatif, ce qui donnerait une division intermédiaire (ou la trente-deuxième du compas) exprimée par *tsimilots héli-héli ambone*.

On arrive, également, au même résultat en plaçant l'adjectif *héli* après le second nom, mais en mettant alors celui-ci au superlatif. Voici deux exemples de cette double manière d'obtenir les seize divisions intermédiaires, qu'il sera facile de reporter à la place qu'ils doivent occuper dans le tableau et qui feront juger des autres :

N. E. 1[4 *E.* Tsimilots *héli-héli* ambone

ou

Tsimilots *amboné-boné* héli.

E. 1[4 *S. E.* Antamboné tsimilots *héli-héli* amboné

ou

Antamboné tsimilots *amboné-boné* héli.

Je ferai remarquer que les quatre vents qui servent de base à ce tableau ne correspondent pas, comme en Europe, aux quatre points cardinaux, puisque ceux-ci, à Madagascar, se désignent par

Avarats (nord),
Atsignana (est),

Atsimou (sud),
Ankanreffa (ouest);

Que deux de ces vents, tsimilots et varatsaza, sont les deux moussons de vents généraux qui règnent sur les côtes de cette île et dont la direction est à peu-près parallèle à celle de la côte orientale; que les vents qui leur sont perpendiculaires et viennent conséquemment du côté de terre et du côté du large, sont respectivement désignés par antambané et antamboné, qui signifient *du côté d'en bas* ou de terre pour le premier, *du côté d'en haut* ou du large pour le second.

Le Madécasse mesure le temps diurne par la hauteur du soleil sur l'horizon. Il le divise en huit parties, quatre pour le jour et quatre pour la nuit, lesquelles ne sont pas peut-être parfaitement égales, puisqu'elles s'opèrent approximativement et sans le secours d'aucun instrument, comme l'indiquent d'ailleurs les dénominations qu'elles portent. Les voici en français et en madécasse :

Le chant du coq,	— magnénoun niakoo.
Le point du jour,	— kiak ni androu.
La croissance du jour,	— maniri ni androu.
Le milieu du jour,	— entou androu.
Le déclin du jour,	— folak ni androu.
Le soir,	— arrivariva.
La nuit,	— allé ni androu.
La grande nuit,	— arrivariva patoukal.

Le Madécasse connaît aussi la semaine, le mois et l'année.

La semaine est divisée en sept jours, dont aucun n'est férié, chacun prenant son repos à des époques

indéterminées, lorsque la paresse l'y porte ou que la fatigue l'exige.

Le mois représente une révolution lunaire. On y distingue la nouvelle, la pleine et la vieille lune. Le rapport qui existe entre ses phases et l'heure de la marée n'a point échappé aux Madécasses qui savent vous dire, à leur inspection, à quelle division du jour répondra, le lendemain, la haute ou la basse mer.

Douze lunes forment l'année, ce qui est une nouvelle preuve que ce peuple, dans les appréciations de temps, ne parle que d'une manière approximative. Pour lui, l'année est simplement le retour périodique des saisons : il ne tient nul compte de leur succession et ignore l'usage de les faire servir à perpétuer la date des événemens dont on désire conserver le souvenir; il ne tient même pas compte des quantièmes du mois (1); mais il connaît les jours de la semaine avec une précision remarquable, et si un Européen a besoin d'en retrouver le compte, il peut, en toute assurance, s'adresser au premier Madécasse venu. Voici les noms dont ils se servent pour les désigner :

Dimanche,	Alahadi.
Lundi,	Alatsinain.
Mardi,	Alatalata.
Mercredi,	Alaroubia.
Jeudi,	Alakamissa.
Vendredi,	Alatsouma.
Samedi,	Alatsaboutsi.

(1) Je n'ai en vue ici que les Madécasses de la partie de l'île où j'ai résidé.

§ IV.

Agriculture. — Commerce. — Industrie. — Caractère physique. — Mœurs, usages, coutumes, etc.

Le Madécasse en général vit de peu et ne travaille que pour satisfaire aux stricts besoins de la vie. Aussi se borne-t-il à la pratique de quelques arts grossiers en rapport avec ses modestes besoins, et à la culture des plantes dont il fait sa nourriture. Les bœufs jouent un rôle tout particulier dans son agriculture, non pour traîner la charrue, qui n'y est point en usage, mais pour piétiner la boue des rizières, afin d'en enfouir les herbes. Dans les provinces du littoral, le riz se cultive encore sur les hauteurs, dans la saison des fortes chaleurs et des pluies d'orage; il donne ainsi deux récoltes par an : celle de l'hiver en terrain humide, celle de l'été en terrain sec. Mais comme cette graminée, dont on compte six espèces ou variétés, y est indistinctement cultivée de ces deux manières, sans qu'on ait égard, en quelque lieu qu'on veuille la semer, au terrain d'où elle peut provenir, j'en conclurai que les dénominations *riz-sec* et *riz-humide*, par lesquelles on a voulu caractériser deux espèces essentiellement différentes, établissent, à tort, une distinction qui n'existe pas; puisque, d'après ce que j'ai vu et expérimenté d'ailleurs à Madagascar, chaque espèce ou variété de riz peut être cultivée sur les hauteurs aussi bien que dans les marais, lorsque la végétation de cette plante se trouve favorisée par le concours d'une vive chaleur et d'une grande humidité.

Dans l'intérieur de l'île, sur le plateau supérieur, le climat y étant plus froid que sur le littoral, et par conséquent moins favorable à la végétation de cette plante, on ne l'y sème que sur des terrains inondés ; elle y exige, d'ailleurs, plus de soins que sur les côtes, et nous verrons, à l'article *Ova*, ceux que ce peuple est obligé de prendre pour assurer le succès de sa culture.

Le commerce d'exportation se compose d'une quantité assez notable de riz et d'un grand nombre de bœufs. Les plantes précieuses, qui font la richesse d'autres pays, y sont totalement négligées par les indigènes, même celles qui viennent spontanément, telles que l'indigotier, l'épice appelée raventsaré, la liane qui produit le caoutchouc, le copalier et autres arbres à gomme, en un mot, tout ce qui n'est pas nécessaire à la nourriture de l'homme. Les produits de l'industrie y sont plus nuls encore. A l'exception de quelques *pagnes*, faites tout au plus pour fixer un moment la curiosité des étrangers, ce peuple n'a rien à leur offrir en objets manufacturés (1). Les bois de construction

(1) Les Pagnes sont des étoffes faites avec des fils retirés de l'épiderme d'une des faces des folioles de la feuille du raphia (palmier très commun en ce pays), prises sur le bourgeon terminal, pendant que couchées sur le petiole commun et se recouvrant les unes des autres, elles ont cette belle couleur paille qui les distingue et qu'elles perdent aussitôt que, par le développement complet de la feuille, elles sont exposées au contact de l'air.

On incise ces folioles transversalement, une à une, et de manière à en couper le parenchyme sans atteindre à l'épiderme qu'on désire en séparer : opération délicate en apparence, mais que le Madécasse fait sans effort ni tension d'esprit et dans infiniment moins de temps que je n'ai mis à le décrire.

Cet épiderme qui est excessivement fin est néanmoins d'une consistance

qu'on y trouve pourraient être, il est vrai, l'objet d'une exploitation importante si les frais de transport en Europe ne devaient en rendre exorbitant le prix de revient. Quant aux vers à soie que l'on trouve dans l'intérieur, on les élève sur une trop petite échelle pour mériter d'être comptés, et le peu de soie d'ailleurs qu'on y récolte se consomme dans le pays. Elle sert à fabriquer des étoffes soie et coton, en usage parmi les riches seulement et qui n'ont de remarquable que leur rareté, malgré les filets d'argent qui en ornent quelquefois les bords. L'art de travailler l'or et l'argent et d'en altérer le titre n'y est point inconnu; mais il n'est le partage que d'un petit nombre d'individus; celui d'extraire le fer du minerai par la méthode catalane, et d'en fabriquer les divers outils dont ils ont besoin, y est beaucoup plus répandu, parce que la matière première étant le produit du sol, chacun peut librement s'adonner à ce genre d'industrie. Il règne parmi les peuples de cette portion de l'île, du plateau supérieur surtout, beaucoup plus d'activité que chez ceux des côtes, parce que, le sol y étant moins productif et le climat beaucoup plus rude, on y a, à la fois, et plus de besoins à satisfaire et moins de ressources pour y pourvoir : de là, la vie

solide et peut avoir un mètre de longueur sur un centimètre et demi de largeur. On le met d'abord à sécher, puis on le divise, au moyen d'un petit peigne en fer, en fils plus ou moins tenus, qui sont ajoutés par un nœud de tisserand pour former la chaîne et la trame. Les étoffes qui sont en couleur écrue sont principalement destinées aux étrangers; celles en usage pour les naturels sont rayées de couleurs diverses et prennent différens noms, bien que les Européens ne les désignent que sous deux dénominations générales, *Pagnes* et *Rabanes*, suivant le degré de finesse de leur tissu.

industrieuse des premiers et la nonchalance des seconds. Les habitans des côtes, groupés par villages, le plus ordinairement occupés par une seule famille, possesseurs de troupeaux nombreux et d'animaux domestiques, ayant du poisson, du gibier et des fruits de la terre, placés sous un climat qui n'exige que peu ou point de vêtemens, exempts d'ailleurs d'impôts et de toute charge, les habitans des côtes, dis-je, vivent dans une heureuse insouciance de l'avenir, sous la protection de la loi naturelle et le patronage du chef de la famille. Travaillant avec ardeur en cas de nécessité et capables de résister aux plus dures fatigues, ils se reposent en paix, savourant avec délices le plaisir de ne rien faire. La danse et le chant sont for dans leur goût, et charment la monotonie de leur existence. Ils se réunissent le soir pour écouter une chanson que l'un d'eux improvise en dansant au milieu de la troupe et dont ils répètent, en chœur, le refrain, frappant des mains pour marquer la mesure. Ils dansent et chantent aussi, pour se réjouir et pour témoigner leur tristesse, dans les fêtes publiques et les cérémonies funèbres, se bornant à modifier, suivant la circonstance, le ton de la voix et la pantomime qu'ils exécutent. Aux étrangers auxquels on veut faire honneur, on donne une espèce de sérénade formée de danses nocturnes accompagnées de chant, dont j'ai été maintes fois incommodé dans mes voyages. Les chefs du pays y prennent, au contraire, un grand plaisir et s'en régalent quelquefois. J'ai vu à Ankova, à la suite d'un grand dîner donné par Radama, roi de cette contrée, plusieurs centaines de femmes accroupies devant la demeure du prince, attendre pa-

tiemment, pendant une partie de la nuit, le signal de commencer les réjouissances qui leur avaient été commandées. La joie bruyante des jeunes gens dans les fêtes contraste avec la gravité que les vieillards conservent même au sein des plaisirs. *L'arack*, ou le jeu de la canne fermentée, circule avec profusion et ajoute à leur gaîté, sans que les excès d'ivrognerie les plus dégoûtans, qui en sont la suite, troublent en rien la félicité commune. Les esclaves ont leur part de ces plaisirs, et dans la partie du littoral, où j'ai résidé, leur existence est des plus douces. Considérés comme membres de la famille, ils en partagent le bien-être et les fatigues aux travaux des champs comme à ceux du village, et s'ils étaient admis à manger avec leurs maîtres, un étranger ne pourrait point les distinguer des personnes libres.

Les Madécasses sont, en général, grands, bien faits et robustes. Habitués à aller nus dès leur enfance, leurs membres se développent librement. Les vêtemens qu'ils portent ensuite, exempts de la coupe capricieuse du tailleur, ne gênent nullement leurs mouvemens. Deux morceaux de toile les composent; de l'un, ils se drapent la partie supérieure du corps à la manière des anciens Romains, et de l'autre ils s'entourent les reins, après l'avoir passé entre les cuisses pour soutenir et couvrir, tout à la fois, les parties sexuelles. Les femmes les disposent sur les hanches en forme de jupe, et portent, en outre, une camisole étriquée qui couvre imparfaitement la gorge sans la soutenir. Les deux sexes tiennent beaucoup à leurs cheveux ; ils les nattent ou les tressent avec symétrie. S'ils sont lisses, cette coiffure n'est point dépourvue

de grâce, mais rien n'égale la laideur de celles dont les cheveux raides ou laineux semblent avoir servi de modèle aux peintres de l'antiquité pour établir leur tête de Méduse. Les vieillards portent la longue barbe qui leur donne un aspect vénérable, et les femmes s'épilent leur partie la plus cachée. Celles-ci, d'une physionomie douce et agréable, sont belles et bien faites et recherchent les caresses des étrangers. Ceux qui savent se les attacher par des procédés délicats et bienveillans trouvent, en elles, un dévouement sans bornes. Elles leur servent, tour à tour, de courtier dans les échanges commerciaux, de garde-malade, de domestique même, suivant les circonstances, et les préviennent des trames que les naturels pourraient ourdir contre eux, malgré le ressentiment auquel elles s'exposent en agissant ainsi. Leur sort est généralement heureux. Bien que la polygamie y soit en usage, que chaque homme ait au moins deux femmes, la grande et la petite, comme ils les appellent, les Madécasses n'ont recours à aucune des violences inventées par la jalousie pour s'assurer de leur fidélité. Le mariage, jamais consacré par aucune cérémonie civile ou religieuse, n'est qu'une association libre entre deux personnes qui se conviennent et dont l'union cesse comme elle s'est formée, sans le concours ou l'assentiment de qui que ce soit. En général, les femmes se conduisent bien en l'état de mariage, sont surtout bonnes mères de famille et s'attachent sincèrement à leur mari ; mais les mœurs sont dissolues chez les filles, parce qu'elles ne sont pas déconsidérées pour avoir disposé d'un bien qui demeure leur propriété tant qu'elles ne l'ont pas aliéné en s'unissant à

quelqu'un ; il arrive même que leurs parens trafiquent de leurs premières faveurs avec les étrangers sans qu'on trouve en cela rien de répréhensible.

Dans les séparations, les enfans suivent librement celui de leurs parens qu'ils affectionnent le plus, sans cesser d'aimer celui qu'ils quittent. Leur indépendance commence au moment où ils peuvent subvenir aux besoins de la vie; mais ils conservent généralement une grande vénération et une respectueuse déférence pour les personnes âgées et pour leurs avis. Ce sont les vieillards, réunis en assemblée, qui décident des intérêts de la nation, qui jugent un différend et prononcent sur le sort d'un accusé. Lorsque les preuves du délit manquent, ou qu'elles sont contestées, on a recours à *l'épreuve du Tanguin*, sorte de jugement de Dieu auquel ils soumettent la décision d'une affaire et qui consiste à faire prendre une dose de poison à l'accusé, dans la persuasion où ils sont qu'il ne peut avoir d'action que sur celui qui est réellement coupable. Par suite de cette croyance, la mort d'un riche coûte souvent la vie à plusieurs individus. Attribuée aux maléfices d'un parent ou d'un esclave, ceux-ci sont soumis à prouver leur innocence en prenant le fatal breuvage, et le sollicitent même quelquefois comme une faveur.

Lorsqu'il s'agit d'une affaire peu importante, le *Dine* remplace l'épreuve faite par le poison. Il consiste à jurer, par la tête d'un chef, qu'on dit la vérité, et celui qui se parjure, si le fait vient à être reconnu, devient l'esclave de celui dont il a profané le nom.

On donne encore le nom de *Dine* à la défense faite à toute la population d'un canton, par le chef ou les

principaux du lieu, de rien vendre aux étrangers jusqu'à l'accomplissement de certaines formalités qu'on leur impose. En général, mettre le *Dine* sur une chose, c'est défendre momentanément d'en user, moyen employé fréquemment par les petits chefs pour rançonner les étrangers.

A côté de ces usages dont l'utilité est largement compensée par les inconvéniens, il en est un autre qui honore les habitans de ces contrées autant qu'il leur est profitable, c'est le *serment du sang*, par lequel deux individus qui se conviennent cherchent à resserrer encore les liens d'amitié qui les unissent. La cérémonie se célèbre en présence des notables de l'endroit, et consiste à se tirer un peu de sang de part et d'autre, à le recevoir sur un morceau de gingembre, à en faire l'échange et à l'avaler, en prononçant des imprécations terribles contre celui qui viendrait à manquer à ce solennel engagement : alors leur sort est lié, ils sont frères et se doivent assistance dans toutes les occasions de la vie. Cette alliance servait particulièrement à ceux qui, voulant faire le commerce dans l'intérieur de l'île, avaient besoin de se créer des amis dévoués dans les pays qu'ils devaient traverser, afin d'assurer à leur négoce une protection qui n'existe pas légalement. C'est ce qu'on appelait ouvrir le chemin d'un lieu à un autre. Anciennement, ce serment était religieusement observé; mais aujourd'hui il n'en est pas tout-à-fait ainsi, par suite de l'abus qu'on en a fait; il a même fini par dégénérer en puérilités. Croirait-on qu'étant sur le point de tuer un scorpion, un Madécasse se détacha d'un groupe voisin pour me prier d'épargner cet animal et de le lui

laisser emporter, attendu qu'il était son *Tatedra* (frère de sang).

L'hospitalité est encore une des vertus du Madécasse. Le voyageur qui entre dans une case au moment du repas est aussitôt convié à le partager, et l'on attend toujours qu'il ait fini de manger avant de lui demander le motif de sa venue. S'il a une suite, on lui donne le riz et la viande nécessaires pour la nourrir, et ce présent est toujours accompagné de paroles polies qui en doublent le prix. Mais cet accueil gracieux est-il désintéressé à l'égard des étrangers? On peut en douter. Exercé par un peuple excessivement égoïste et importun, à leur égard, pour en obtenir des présens et qui ne leur rend, d'ailleurs, aucun service sans en solliciter à l'avance le prix, cette hospitalité peut bien n'être due qu'à l'espoir d'un retour plus avantageux qui leur manque, d'ailleurs, rarement.

Le Madécasse est généralement fort attaché à sa famille et à son pays. Ce sentiment, qu'on retrouve chez tous les peuples, acquiert ici un plus grand développement peut-être. Aux Iles de France et de Bourbon, on avait, dès longtemps, remarqué que les esclaves provenant de Madagascar avaient infiniment plus de peine à se faire à leur nouvelle condition que ceux venus du continent Africain. Le charme qu'exerce leur pays, même sur les étrangers, est indéfinissable. On en a vu d'assez riches, pour vivre honorablement ailleurs, s'y fixer volontairement, et d'autres, forcés de s'en éloigner, ne le quitter qu'avec regret, quoiqu'ils eussent à souffrir de l'insalubrité du climat. C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire du peuple qui l'habite. Si

celui-ci a en effet des défauts nombreux, il possède des qualités qui les compensent, et plus on apprend à le connaître, en s'immisçant dans sa manière de vivre, plus on est disposé à l'aimer. Mais il faut du temps pour l'apprécier et surtout beaucoup de patience pour se faire à la lenteur qu'il met à conclure l'affaire la plus simple, à l'exigence de ses prétentions et à son opiniâtreté à les soutenir. Si l'étranger a de l'empire sur lui, s'il apporte dans la discussion la modération dont un Madécasse ne se départ jamais, ils pourront finir par s'entendre; mais s'il s'emporte, si surtout il en offense même un seul, tous aussitôt se tiennent pour offensés, se retirent sans bruit et attendent patiemment qu'on les fasse rappeler, ou vont méditer dans l'ombre sur les moyens de se venger. Leur défiance envers les étrangers est extrême, et, il est fâcheux de l'avouer, cette défiance est malheureusement fondée sur le peu de scrupule de ceux-ci à les tromper. De mon temps, ils y parvenaient en faisant usage de fausses mesures : celle de la poudre à mousquet avait un fond mobile, pouvant monter à volonté lorsqu'on la remplissait; celle pour les toiles était inégalement divisée, de sorte qu'après avoir montré le grand côté à l'acheteur pour conclure le marché, le marchand la retournait avec dextérité du petit côté pour mesurer l'étoffe qu'il était convenu de livrer. Dans l'un et l'autre cas, il donnait donc moins qu'il n'avait promis, et lorsque le Madécasse s'apercevait de la supercherie, sans pouvoir néanmoins s'expliquer de quelle manière elle avoit pu avoir lieu, il rentrait chez lui le cœur navré, se plaignait à sa famille de la mauvaise foi des étrangers, et semait

ainsi, dans le cœur de ses enfans, le germe de cette défiance qui, plus tard, devait former le fonds de leur caractère.

Pendant les onze années de ma résidence chez les Betsimissaraks, j'ai constamment trouvé en eux un grand fonds de probité, et il est certain que, sur ce point, ils étaient odieusement calomniés aux Iles de France et de Bourbon par ceux-là même qui se faisaient un jeu de les tromper. Sans doute, à Tamatave et à Foulpointe, lieux particulièrement fréquentés par les navires et où se rendaient tous les mauvais sujets du pays, il pouvait y avoir de nombreuses exceptions ; mais les mauvais exemples que les indigènes y recevaient des étrangers, s'ils n'étaient la première cause du mal, étaient du moins peu propres à les en corriger. Hors de ces lieux fréquentés par les navires, il suffisait d'un bâton planté devant la porte d'une case, que rien ne fermait solidement, pour indiquer l'absence du maître et en éloigner les passans. L'horreur pour le vol y était si grande, que celui qui en était même soupçonné était souvent forcé de s'expatrier pour échapper au mépris public. A en croire certaines personnes, les Ovas, peuple de l'intérieur dont je m'occuperai spécialement bientôt, étaient loin de posséder les mêmes qualités. Pendant le court séjour que je fis dans leur capitale, il y eut en effet plusieurs incendies attribués à la malveillance et allumés dans le but de profiter, pour piller, du désordre qui devait en être la suite. Mais, s'il est vrai que les Ovas fussent plus vicieux que d'autres peuples de la même île, cela ne pourrait-il pas tenir à ce qu'ils habitent un pays (1)

(1) Le plateau supérieur.

où la vie est moins facile, où l'on trouve même des exemples de misère inconnus sur le littoral ?

Les Madécasses sont manichéens. Ils croient à l'intervention d'un bon et d'un mauvais principe dans le bien et dans le mal qui leur arrive, et à une foule de génies subalternes chargés, sous eux, de présider aux élémens et aux diverses choses de la vie. Ils n'ont pas de culte régulier : recevant le bien avec indifférence et comme une chose qui leur serait naturellement due, ils ne le sollicitent jamais ; mais ils cherchent à prévenir, par des offrandes, les maux dont ils se croient menacés. Ainsi, ils immoleront un bœuf ou offriront un peu de liqueur spiritueuse, suivant la fortune de celui qui prie ou l'importance du malheur qu'ils veulent prévenir, lorsqu'une femme a des couches difficiles, qu'un individu se meurt, ou qu'une longue sécheresse menace la récolte. Ces sacrifices ont lieu en plein air et chacun officie pour son propre compte, en présence du peuple assemblé, ou simplement de quelques amis conviés à la cérémonie. Comme il n'y a pas de prêtres pour profiter des offrandes, ni de temple pour les exposer, elles sont partagées entre les assistans, et donnent souvent lieu à des fêtes bruyantes autour de la case du malade, plus propres à abréger sa vie qu'à le guérir. J'ai entendu un vieux Madécasse s'écrier, en brandissant avec force la queue d'un bœuf, et après plusieurs ablutions faites sur les diverses parties du corps de l'animal : *Bœuf! tu es destiné à mourir pour rendre la santé à ma femme, et le couteau qui te coupera le cou, puisse-t-il aussi percer le cœur du méchant esprit qui l'a rendue malade !*

Les Madécasses sont encore soumis à une foule d'autres superstitions que je vais rapidement énumérer. En général, ils croient aux amulettes et leur attribuent plus ou moins de vertu. En temps de guerre, c'est sur elles qu'ils règlent leur courage, et s'ils supposent celle portée par l'ennemi supérieure à la leur, ils n'osent l'attaquer. Les éclipses de la lune les effraient, et ils tirent des coups de fusils vers l'astre voilé pour venir en aide au bon principe qu'ils supposent en collision avec le mauvais. Ils apostrophent le tonnerre dans le but de le faire cesser, par cette bravade ridicule : *Tonnerre si tu as du courage, viens te mesurer avec un tel.* En voyage en pirogue, s'ils sont retenus par des vents contraires, ils achètent le retour d'un vent favorable à des charlatans qui abusent de leur crédulité; si c'est une montagne qu'ils aient à franchir, sur le point le plus élevé, ils implorent le génie du lieu pour la sûreté de la route, et déposent chacun, comme offrande, une branche d'arbre sur le tas de bois qu'on y rencontre et qui est formé de celles que les passans y ont successivement déposées; d'autrefois ils s'adressent au génie des eaux, et jettent une pièce d'argent à la mer, dans une rivière ou une fontaine, soit qu'ils aient un vœu à accomplir ou un malheur à prévenir. Enfin, ils croient à l'influence de certains jours réputés malheureux, pendant lesquels ils s'abstiennent de toute entreprise et même de tout travail. Autrefois, ils poussaient même leur fanatisme jusqu'a sacrifier l'enfant né pendant un de ces jours. Cette coutume atroce, dont je ne pourrais citer aucun exemple récent, est malheureusement attesté par Flacourt et par le fait que je vais raconter. Deux

familles se disputaient une succession; l'une invoquait ses titres de parenté, qui étaient incontestables; l'autre faisait valoir que le défunt, né dans un jour malheureux et exposé aux bêtes dans des broussailles, ayant été recueilli et élevé par elle, devaient lui appartenir plutôt qu'à ceux qui l'avaient rejeté et voulu faire périr. Tel est le résumé de l'intéressante affaire qui fut soumise à mon arbitrage, lorsque je commandais à l'Ile Ste.-Marie, et qui, en me démontrant l'existence d'un usage barbare et peut-être abandonné de nos jours, me donna, en même temps, une preuve touchante de l'humanité des Madécasses non soumis à l'empire des préjugés.

Indépendamment de ces superstitions qui sont, à peu-près, communes à tous les Madécasses, il y en a d'autres qui sont particulières à quelques-uns d'entr'eux. Ainsi les uns s'abstiennent de manger de la chair de porc, d'autres se croient tenus de recourir à l'intermédiaire d'un chef pour égorger les animaux dont ils se nourrissent, tandis que le plus grand nombre d'entr'eux mangent et tuent eux-mêmes, sans remords de conscience ni crainte de se compromettre, les divers animaux dont il leur convient de faire leur nourriture.

La circoncision est pratiquée dans toute l'île, mais on y ignore l'origine de cette coutume. Elle a lieu auprès d'un poteau, d'une certaine forme, planté au milieu du village. A sa cime sont fixées les cornes des bœufs immolés à l'occasion de cette cérémonie et qui en rappellent le souvenir. Les danses, les jeux et l'ivrognerie la plus dégoûtante signalent cette solennité religieuse.

Les excès en liqueurs spiritueuses se remarquent aussi dans les cérémonies funèbres : le défunt en faisant les frais, on en use largement. La vénération pour les morts est des plus grandes. Chaque famille a un cimetière particulier où elle les dépose. Les restes de ceux qui meurent au loin y sont transportés lorsqu'on peut les recueillir. Plusieurs fois, j'ai été témoin de ces exhumations pieuses. Les cercueils y sont faits d'un bois qui passe pour être incorruptible; on les empile dans des cases entretenues par la famille, et bâties sous des arbres isolés ou au milieu d'une forêt. Dans l'intérieur de l'île, les restes des chefs de famille sont quelquefois conservés dans l'enceinte des villages, auprès de leur ancienne demeure, et l'on prétend même qu'on enfouit, avec eux, une partie de leurs richesses. Ces lieux de repos portent le nom caractéristique de *maison-froide ;* on n'en approche qu'avec une sorte de terreur respectueuse. Celui qui défricherait la partie de la forêt qui les avoisine commettrait un sacrilège, encourrait les poursuites de la famille outragée et s'exposerait peut-être à une cruelle vengeance. Tout auprès des cercueils sont des vases destinés à recevoir la liqueur spiritueuse qu'on y dépose lors des funérailles et qu'on renouvelle quelquefois. Il a été impossible de saisir le véritable but de ces offrandes, et je ne sais pas que personne ait encore soulevé le voile qui couvre ce mystère, soit que les Madécasses obéissent ainsi à un usage dont ils ne peuvent plus démêler l'origine, soit qu'ils tiennent à le cacher aux étrangers. N'ayant nulle idée des récompenses et des peines futures, ils ne paraissent nullement tourmentés par cette inquiétude

d'une vie à venir qui a une si grande influence sur les actions des hommes. Cependant, ces offrandes et le refrain de leurs chants funèbres : *Aza maté Rhomba*, (ne mourez pas Rhomba) (1) ! sembleraient indiquer quelques notions sur l'immortalité de l'âme, à moins d'admettre, ce qui peut être vrai encore, que les offrandes s'adressent à des génies qui présideraient aux cimetières et seraient chargés de veiller sur les restes précieux qu'on leur confie.

§ V.

Précis historique des établissemens français de Madagascar, antérieurs à la prise de l'Ile de France, par les Anglais, en 1810.

L'île de Madagascar, par son étendue, ses ports, sa fertilité et surtout par sa situation sur la route de l'Inde, devait nécessairement fixer l'attention des Européens qui, après la découverte du cap de Bonne-Espérance, allèrent chercher fortune dans ces lointains pays. Les Portugais, les Hollandais et les Anglais, en effet, s'y arrêtèrent un moment; mais n'y trouvant ni métaux précieux, ni les riches productions territoriales et industrielles de l'Inde, de la Malaisie et de l'Indo-Chine, ils l'abandonnèrent bientôt pour les lieux qui leur offraient ces richesses à exploiter.

Les Français qui vinrent après eux furent plus persévérans dans leurs projets, ou moins habiles que leurs devanciers, à juger des peines, des soins et des

(1) Tous les soins que je me suis donnés pour connaître la signification de *Rhomba*, ont été inutiles.

dépenses que leur occasionnerait l'occupation de cette île, où tout était à créer, avant d'offrir les mêmes avantages commerciaux que les pays sus-mentionnés. Je vais ici, en quelques pages, résumer l'historique de ces infructueuses tentatives, quelque douloureuses qu'elles soient à rappeler, afin d'établir les droits que nous avons à la possession de cette île et de mettre ceux qui liront cet écrit, à même de juger si c'est uniquement à l'insalubrité du climat de Madagascar que l'on doive attribuer la cause de nos insuccès en ce pays.

En 1642, le cardinal de Richelieu, grand-maître, chef et surintendant-général du commerce et de la navigation de France, concéda pour dix ans le commerce exclusif de Madagascar et îles adjacentes à une compagnie, avec ordre d'en prendre possession au nom de Sa Majesté très-chrétienne. (1) Pronis, agent de cette compagnie, partit de France avec douze hommes seulement et reçut, à peine arrivé à Madagascar, un renfort de soixante-dix-hommes. Il s'établit d'abord à Ste.-Luce, lieu malsain, où il perdit, en peu de temps, le tiers de son monde; désastre qui forme le premier anneau de cette chaîne de malheurs qui ont marqué le passage des Français en ce pays, depuis cette époque jusqu'à nos jours.

Eclairé par les inconvéniens que présentait la position de Ste.-Luce, Pronis l'abandonna bientôt après pour la presqu'île de Tholanghare, située un peu plus au sud et dans une position plus salubre, qui domine

(1) Flacourt, page 203.

une bonne rade, et sur laquelle il bâtit un fort qu'on a successivement agrandi depuis, et dont les ruines, encore aujourd'hui, portent le nom de Fort-Dauphin.

Le choix de ce lieu fait honneur à Pronis, mais à cela se bornent les éloges qu'il mérite. Administrateur peu intègre, il dissipa, pour ses plaisirs, les approvisionnemens de l'établissement ; « de manière, » dit Flacourt, que les Français étaient le plus sou- » vent, tantôt sans riz, et ne mangeaient que de la » viande, et tantôt sans viande, et ne mangeaient que » du riz. » Six mois d'une détention cruelle, que ses subordonnés en révolte lui infligèrent, punirent sévèrement Pronis de ses dilapidations. Rendu à la liberté, par un navire arrivé d'Europe qui lui amena un nouveau renfort en hommes, une deuxième sédition ne tarda pas à éclater contre lui, mais avec un résultat différent de la première. Douze des plus mutins furent arrêtés et déportés à la grande Mascareigne dont Flacourt changea ensuite le nom en celui de *Ile-Bourbon,* « ne pensant, dit-il, trouver un nom qui » pût mieux quadrer à sa bonté et fertilité et qui lui » convînt mieux que celui-là. » Vingt-deux autres insurgés, craignant le même sort, se retirèrent de l'autre côté de l'île, à la baie St.-Augustin, avec l'intention de prendre passage sur le premier navire anglais qui y relâcherait.

Un acte d'une cupidité insigne, et de la plus révoltante injustice entache surtout l'administration de Pronis : faut-il rappeler qu'il fit enlever une soixantaine de Madécasses libres, venus au fort pour commercer, et qu'il les vendit au gouverneur Hollandais de l'île

4

Maurice(1), comme il l'aurait pu faire d'une propriété légalement acquise? Ce fait, également rapporté par Flacourt, peut servir à expliquer l'origine de cette mésintelligence, entre les Français et les indigènes, pour laquelle, plus tard, tant de sang a été répandu.

Flacourt qui succéda à Pronis, en 1648, gouverna avec plus de fermeté et de justice. Les exilés de l'Ile Bourbon et les réfugiés de la baie St.-Augustin furent rappelés, après trois ans d'absence, et pardonnés; mais si Flacourt sut mieux se faire respecter que son prédécesseur, il ne put empêcher le mal que causa aux affaires de la compagnie l'abandon absolu où celle-ci le laissa. Dominé, d'ailleurs, par l'idée fixe d'établir la souveraineté de la France en ce pays, il fut presque continuellement en guerre avec les indigènes. Je n'ai point le projet de faire ici l'analyse de ces diverses guerres, ni des séditions, des meurtres et des assassinats dont ces peuples se rendirent coupables envers lui, et dont l'Algérie ne reproduit que trop, de nos jours, de nouveaux et mémorables exemples : de tels événemens, rapportés par un seul historien, sont trop difficiles à apprécier avec impartialité; mais si l'on peut, peut-être, reprocher à Flacourt, son inflexible sévérité à l'égard des indigènes, on doit aussi en toute justice, pendant les sept années qu'il demeura sans communication avec la métropole, lui savoir gré d'avoir su maintenir ses subordonnés dans le devoir qu'un tel abandon irritait avec raison; d'avoir pu tou-

(1) L'Ile de France fut appelée primitivement *Mauritius* par les Hollandais, nom que les Anglais lui ont rendu depuis, après nous l'avoir enlevée.

jours fournir à leur subsistance malgré les difficultés d'une telle situation; et d'avoir, en outre, pu recueillir sur ce pays, alors si peu connu, les précieux docu mens qui ont servi à composer l'histoire qu'il nous a laissée, et que n'ont pu faire oublier, jusqu'à ce jour, les relations plus modernes des voyageurs qui sont venus après lui.

Un épisode de ces diverses guerres, entre les Français et les indigènes, mérite seul d'être cité, comme exemple mémorable de courage et de résignation réligieuse qui prouve, d'ailleurs, ce que pouvaient alors quelques hommes armés de fusils sur une multitude qui en était dépourvue.

Treize Français, accompagnés de quelques nègres dévoués, sont assaillis par six mille ennemis. Ne pouvant espérer de sauver leur vie, s'ils venaient à être pris, ils se disposèrent à la vendre chèrement en implorant la miséricorde du Créateur. Ils entonnent, à genoux, l'hymne de *Veni, Creator spiritus*, se demandent ensuite mutuellement pardon de leurs fautes afin de mieux se disposer à mourir, et puisent, enfin, dans ce court moment de communication avec Dieu, ces sentimens généreux qui élèvent l'homme, décuplent ses forces et son courage, en le portant à faire abnégation de sa vie. « Pendant leur prière, dit Flâcourt,
» les ennemis les considéraient, jetaient devant eux,
» des bâtons blancs, des œufs couvés et faisaient mille
» conjurations et imprécations, ayant cette supers-
» tition de croire que, par ce moyen, le courage de
» ces Français serait diminué, et que même ils demeu-
» reraient immobiles et sans défense. Ce qui arriva
» autrement; car ils se battirent en retraite depuis

» deux heures après midi jusqu'à sept heures du soir » et tuèrent plus de cinquante nègres des plus har- » dis, qui s'avançaient les premiers, sans compter » ceux qui furent blessés en grand nombre. Ils se ser- » virent, si à propos, de leurs armes qu'ils ne tirèrent » aucun coup de fusil sans effet, et, quand trois ou » quatre avaient tiré, les autres tiraient pendant que » ceux-ci chargeaient leurs armes. » Ce fait remarquable, qu'on aime à rappeler, explique comment les petits détachemens qui parcouraient alors ce pays insoumis et mal disposé pour nous, pouvaient ramener au fort les troupeaux de bœufs qu'ils allaient acheter au loin, ou qu'ils exigeaient des indigènes à titre d'impôt ou de contribution de guerre.

Flacourt, ainsi que Pronis, établit des postes sur divers points de la côte, notamment à l'Ile Ste.-Marie, à Mananzary et à Matatane. Il fit lui-même, pour se procurer du riz, un voyage à *Galemboulle,* aujourd'hui *Fénériffe*, qui était alors, comme de nos jours, un des points les plus fertiles de Madagascar. Il visita aussi l'Ile Ste.-Marie, et vanta la douceur de ses habitans, ainsi que l'excellence de son tabac, tout en se plaignant de l'insalubrité du climat.

A l'expiration du privilége de la compagnie, le maréchal de la Meilleraye, qui obtint la continuation du même privilège, chercha à utiliser, pour son profit, les débris d'une entreprise jusqu'alors si mal conduite: il y réussit si peu, dit l'abbé Raynal, que sa propriété ne fut vendue que vingt mille francs.

Flacourt, n'ayant pas voulu accepter l'offre que lui

fit M. de la Meilleraye de le maintenir dans son gouvernement de Madagascar, rentra en France en 1655, non chargé de richesses, dit Legentil, mais de connaissances précieuses. Après son départ, le fort Dauphin fut brûlé par accident et ne fut rebâti que quelques années après. Un de ses successeurs, sous le prétexte de venger le meurtre d'un capitaine de navire assassiné sur la côte qui est en face de l'Ile Sainte-Marie, c'est-à-dire à deux cents lieues du Fort-Dauphin, fit massacrer divers fils de chefs qui lui avaient été livrés en ôtage ou qu'il fit enlever par surprise : cruauté sans compensation et qui devait avoir, inévitablement, le résultat de nous aliéner encore davantage les populations de cette contrée.

Champmargou fut le seul des successeurs de Flacourt qui se fit remarquer par son intelligence et sa fermeté. Sous son administration eut lieu un acte d'insubordination dont les suites eussent pu devenir funestes à l'établissement, si celui qui s'en rendit coupable n'eût conservé au fond de son cœur un sincère attachement pour son pays. Le Vacher, surnommé La Case, mécontent de voir ses services méconnus, se retira, avec cinq autres Français, chez le chef de la vallée d'*Amboule* dont il épousa la fille, et devint bientôt l'idole des indigènes de cette contrée. Mais, loin de chercher à se venger, cet homme généreux, aussi intelligent que brave et dont la tête fut mise à prix, n'usa de l'influence qu'il avait acquise que pour se soustraire, d'abord, à la vengeance de son chef irrité, puis, pour le secourir, lorsqu'il eut été réconcilié avec lui. Par les soins de La Case, l'abondance

régna au fort, et la paix fut rétablie avec les chefs des environs. Malheureusement, l'intolérance religieuse qui signala son zèle à cette époque, produisit de nouveaux malheurs. Le père Etienne en fut l'apôtre et le martyr. La Case rendit encore de grands services à l'établissement dans la guerre désastreuse qui fut le résultat de la conduite impolitique de ce religieux. On l'en récompensa dignement, en le nommant officier, puis major de l'île.

Dans le temps que ces choses se passaient à Madagascar, Colbert, en 1664, présentait à Louis XIV le plan de la Compagnie Royale des Indes-Orientales.

Le privilége exclusif fut accordé pour cinquante années, afin que la compagnie fût enhardie à former de grands établissemens dont elle aurait le temps de recueillir le fruit.

Des honneurs et des titres furent promis à ceux qui se distingueraient au service de cette Compagnie, et le roi lui-même prit un intérêt dans cette affaire ; mais les grands moyens d'action, mis à la disposition de cette Compagnie, s'ils ne furent l'une des causes de son insuccès, par suite des abus auxquels ils donnèrent lieu, rendirent du moins plus éclatant l'échec qu'elle éprouva à Madagascar.

Cette île fut alors officiellement nommée *Ile Dauphine*, et le Fort-Dauphin devint le chef-lieu des établissemens français au-delà du cap de Bonne-Espérance, la résidence d'un gouverneur-général ou vice-roi et le siège d'un conseil souverain.

Le duc de Mazarin, fils du maréchal de la Meilleraye, ayant cédé ses droits sur Madagascar à Mes-

sieurs de la Compagnie, on reprit possession de cette île, au nom du roi, pour le compte de ladite Compagnie (1).

En 1667 le marquis de Mondevergue arriva au Fort-Dauphin avec une flotte de dix vaisseaux et se fit reconnaître pour gouverneur-général ou vice-roi.

Mais la Compagnie qui avait mal fait ses affaires, malgré le secours de 2 millions que le roi, en 1668, lui fournit pour l'engager à continuer la colonisation de Madagascar qu'elle voulait abandonner, la Compagnie, en 1669, céda au roi la propriété de cet île. Celle-ci fut alors réunie aux domaines de la couronne sous le nom de *France orientale* (2), et M. de Mondevergue eut le choix de rester gouverneur de Madagascar ou de retourner en France. Il prit ce dernier parti; et ce brave officier, dit Rochon, qui avait gouverné avec sagesse et rétabli la paix à Madagascar, ayant été calomnié par son successeur, fut mis en prison au château de Saumur, où il succomba sous le poids de son chagrin.

L'amiral de La Haye lui avait succédé en 1670. Il était arrivé au Fort-Dauphin, muni de pouvoirs illimités, avec une flotte de neuf vaisseaux armés en guerre et appartenant au roi. Le 4 décembre il se fit

(1) Souchu de Renefort et M. de V..., cités par D. Laverdant, dans sa brochure intitulée : *Colonisation de Madagascar*.

(2) En 1686, malgré le désastre arrivé en 1672 et le découragement dont il dut frapper les esprits (il sera incessamment question de ce désastre), une ordonnance du roi, dit D. Laverdant, « renouvela la déclaration de la réunion définitive de la *France orientale* aux domaines de la couronne. Ce titre existe aux archives de la marine. Cette déclaration de souveraineté, ajoute-t-il, fut confirmée par les édits de 1719, 1720 et 1725. »

reconnaître comme gouverneur-général ou vice-roi, et reprit possession de l'île au nom de Sa Majesté (1).

Sous ces deux gouverneurs, Champmargou continua à résider au Fort-Dauphin et joua le principal rôle dans la direction des affaires, par suite de ses connaissances locales. Au dire de Rochon, il aurait, à dessein, fait échouer une expédition dirigée contre un chef indigène, par ordre du dernier gouverneur-général, afin de dégoûter celui-ci d'un pays où lui-même regrettait de ne plus avoir que le second rang, après y avoir si long-temps eu le premier. Cet insuccès, en effet, ajoute Rochon, humilia tellement de La Haye, qu'il prit la résolution de quitter le Fort-Dauphin et de porter ses forces à Surate.

Le départ de La Haye fut suivi de la mort de La Case et de celle de Champmargou. La Bretesche, qui succéda à ce dernier, était gendre de La Case; mais il n'avait ni les talens ni la considération de son beau-père. Désespérant de se maintenir avec les débris de cette entreprise, journellement affaiblis par les guerres contre les indigènes et les discordes intestines, il profita du passage d'un navire qui se rendait à Surate pour abandonner aussi ce pays. Il venait de s'embarquer avec sa famille et quelques autres individus, lorsqu'un signal de détresse fut aperçu à terre. On mit aussitôt la chaloupe à la mer et elle put arriver assez à temps pour recueillir, au pied du fort, les malheureux qui venaient d'échapper au massacre par les indigènes.

Ce tragique événement eut lieu à la fin de l'année

(1) Dubois, cité par D. Laverdant.

1672. Legentil rapporte que les Français furent surpris sans défense, dans leur église située hors du fort, pendant la messe de minuit; et que ceux qui s'en échappèrent allèrent, avec quelques femmes du pays, chercher asile à l'Ile Bourbon où ils s'établirent.

A cette époque, l'Ile Bourbon n'avait que fort peu d'habitans. A part les douze hommes qui y furent déportés par Pronis, d'où ils revinrent, dit Flacourt, *biens sains et gaillards*, celui-ci, en 1654, y envoya huit blancs et six nègres pour l'occuper et la reconnaître. Ils y vécurent heureux et dans l'abondance quatre ans; mais se trouvant sans communications avec l'extérieur, ils profitèrent du passage d'un navire anglais pour se rendre dans l'Inde. Cette île était donc encore inhabitée lorsque, en 1665, selon l'abbé Raynal, elle servit d'asile à quelques autres Français établis, auparavant, au Fort-Dauphin. « La santé, » l'aisance, la liberté dont ils jouissaient déterminè» rent plusieurs matelots des vaisseaux, qui y allaient » prendre des rafraîchissemens, à se joindre à eux.» La colonie de Bourbon est donc la fille de celle de Madagascar; nous aurons l'occasion, dans le cours de cette histoire, de voir si elle ne traita pas sa mère en marâtre, jusqu'à l'époque où, gravement compromis par les empiétemens des Ovas, le commerce de cette île réclama, de son gouvernement, l'intervention de la métropole pour protéger ses intérêts et faire respecter nos droits.

On ne s'occupa d'abord, à Bourbon, que de la culture des plantes alimentaires et de celle du tabac et de la canne à sucre. Du jus de cette dernière, on reti-

rait une boisson fermentée dont l'usage et la recette avaient été importés de Madagascar. Ce ne fut qu'en 1718, d'après l'abbé Raynal, qu'on essaya de la culture du café, avec du plant venu de Moka.

Cette île n'ayant pas de port, ses habitans sentirent, les premiers, toute l'importance de l'Ile Maurice qui en est éloignée de trente lieues et que les Hollandais venaient d'abandonner. Ils s'en emparèrent en 1720 et changèrent son nom en celui de *Ile de France*. Cette dernière, quoique plus petite et moins fertile que la première, la dépassa cependant en prospérité. Elle dut cet avantage à ses ports et surtout à la sage et intelligente administration du célèbre Mahé-Labourdonnais qui en fut nommé gouverneur en 1735.

Déjà à cette époque, on avait de nouveau senti de quelle importance Madagascar pouvait être pour la France. L'ingénieur de Cossigny y fut envoyé, en 1733, pour explorer la baie d'Antongil; mais ce n'est que bien plus tard que nous verrons réaliser l'occupation de cette baie par les Français. Ce fut l'Ile Sainte-Marie qui eut d'abord la priorité.

En 1750, en effet, la Compagnie des Indes chercha à fonder un établissement dans cette petite île. Gosse, son agent, que Rochon et Legentil dépeignent comme un homme injuste et méchant, mécontenta bientôt les indigènes sans prendre les précautions commandées par la prudence et les avis secrets de la femme Betti; il fut surpris, lui et les siens, et massacré par les indigènes.

Le gouvernement de l'Ile de France tira une vengeance éclatante de ce nouveau massacre des Fran-

çais, et Betti elle-même, qui avait eu avec Gosse les relations les plus intimes, fut arrêtée et conduite au port Louis, pour être jugée; mais, reconnue innocente, elle fut renvoyée dans son pays.

Betti était fille de feu Tamsimalo, chef de Foulpointe et de toute la côte comprise entre ce lieu et la baie d'Antongil. Héritière du royaume de son père, elle voulut témoigner aux Français la satisfaction qu'elle éprouvait de les voir venir former un établissement permanent dans son pays, en leur cédant, en toute propriété, l'Ile Sainte-Marie (1).

Legentil rapporte que, à son retour de l'Ile de France, Betti fit une seconde donation de l'Ile Sainte-Marie aux Français qui en reprirent possession en 1754 et l'abandonnèrent en 1761.

J'insiste sur cette double donation, non pour prouver la légitimité de nos droits à l'occupation de cette île, puisqu'ils remontent à une époque antérieure de plus de cent années (la prise de possession et l'occupation de cet île par Pronis et Flacourt); mais afin de faire juger de la bonne harmonie qui eût pu régner, entre les Français et les indigènes, si ceux-ci n'eussent pas été excités à la révolte par les injustices des premiers.

« La cause de nos malheurs à Madagascar, dit Le-
» gentil, m'a paru venir, en grande partie, de la ty-
» rannie que nous avons toujours exercée envers ces
» peuples, comme s'ils eussent été nos esclaves et

(1) L'acte de concession se trouve textuellement transcrit, par M. Eugène de Froberville, dans l'Appendice du voyage à Madagascar de M. Leguevel de Lacombe.

» qu'il fût permis d'être tyran envers des esclaves. » J'ajouterai que l'insalubrité du climat, les dilapidations, les discordes intestines, le manque de persévérance dans l'exécution des projets conçus, quelquefois même, comme du temps de Flacourt, l'abandon absolu par les compagnies; toutes ces causes réunies, ont également contribué à nous faire échouer en ce pays (1).

En 1768, M. de Madave fut chargé de relever les ruines du Fort-Dauphin. Il avait promis beaucoup et demandé peu; il échoua aussi, mais du moins sa mémoire n'est point demeurée entachée de son insuccès. Du reste, M. de Madave se plaint, dans ses Mémoires, d'avoir été entravé dans l'exécution de son entreprise par la jalousie de l'administration de l'Ile de France.

Tant d'infructueuses tentatives pour s'établir à Madagascar ne découragèrent pas le gouvernement français. Bénioswsky, noble Polonais, évadé de l'exil de Kamtschatka par la mer de Chine, recueillit, en passant à l'île de France, des renseignemens sur Madagascar qui servirent de base au projet d'établissement qu'il médita sur cette île et qu'il réussit à faire adopter au ministère, à Paris.

Rochon fait un portrait peu flatteur du caractère et des projets de Béniowsky; mais Rochon est un écri-

(1) Il est à remarquer que presque toutes les expéditions arrivèrent à Madagascar au commencement, ou dans le fort de la mauvaise saison, faute grave qui devait contribuer à augmenter le chiffre de la mortalité et que, de nos jours, nous avons vu renouveler pour l'expédition de M. Sylvain Roux.

vain si passionné et qui s'est si souvent trompé dans ses assertions sur Madagascar, qu'on doit accueillir avec défiance les jugemens qu'il porte, en présence surtout des accusations graves que Béniowsky, de son côté, adresse à l'administration de l'Ile de France. Sans chercher à me prononcer entre des assertions contradictoires, je constaterai que cette entreprise échoua aussi; que Béniowsky arrivé à la baie d'Antongil, dans les premiers mois de l'année 1774, avec de grands moyens d'action, à part l'ascendant qu'il sut prendre sur les indigènes, ne fit que fort peu de chose, nuisit même aux approvisionnemens que l'Ile de France en retirait avec facilité, avant qu'il n'eût bouleversé cette contrée par les guerres qu'il y suscita pour asseoir sa domination.

Disgracié, enfin, après de longs débats avec la colonie sa rivale et après qu'il eut perdu une bonne partie de son monde par les maladies, il se rendit en France pour se justifier des accusations portées contre lui; mais le gouvernement qui lui accorda une épée d'honneur comme récompense de sa conduite (1), re-

(1) Voir la Notice de M. Eugène Froberville, placée en tête du Voyage à Madagascar, par M. Leguével de Lacombe.

C'est avec peine, je ne puis m'empêcher de le dire, que j'ai vu le nom d'un auteur aussi éclairé et aussi consciencieux que M. Eugène de Froberville, associé à celui de M. Leguével de Lacombe.

M. Leguével de Lacombe, sans doute, a peint avec exactitude, en style du Télémaque, les mœurs des Madécasses du littoral; mais pour ce qui est relatif à la géographie de l'intérieur de l'île, il est loin de mériter la même créance. Quelques citations suffiront pour en faire juger.

M. Leguével parle de son voyage chez les Ovas dont il donne même l'itinéraire, et précisément, d'après cet itinéraire, qui a été aussi le mien lorsque je revins de ce pays, j'en conclus qu'il n'a pas fait un tel voyage.

Je laisserai, toutefois, de côté, cet itinéraire dont il serait trop long de

fusa de le seconder désormais dans les tentatives qu'il voulait renouveler sur le même pays. N'ayant plus rien à espérer de ce côté, il passa aux Etats-Unis d'Amérique, qu'il quitta en 1785 pour se diriger de nouveau

faire la critique, et je me bornerai à relever les inexactitudes les plus saillantes sur le pays d'Ankova, lesquelles suffiront pour faire juger du peu de confiance que mérite un pareil auteur.

Volume 2, *page* 26. « La ville (Tananarrivou) est traversée par un « grand nombre de petites rivières qui en fertilisent le sol; sur le bord » de ces rivières on voit des quartiers séparés qui paraissent former au» tant de petits villages. . »

L'auteur n'a donc jamais été dans cette ville, pour la supposer traversée par *un grand nombre de petites rivières*, elle qui se trouve bâtie sur la crête d'une montagne aride et presque à pic de trois côtés, et d'où l'on est obligé de descendre dans la plaine pour se procurer l'eau nécessaire aux besoins de la vie.

Même page. « Les cases de Tananarrivou sont les mieux construites » de Madagascar; elles sont élevées de terre d'environ deux pieds et sup» portées par de forts piliers enfoncés en terre, précaution nécessaire à » cause des inondations fréquentes qui ont lieu dans la saison des pluies. »

D'après ce que j'ai dit, dans le paragraphe précédent, on comprendra combien peu les inondations doivent être à craindre dans une telle ville, du moins celle des rivières : dans celui-ci, je ferai observer que ces cases n'ont point de plancher élevé de terre de deux pieds; mais que les Ovas, pour se garantir de la fraîcheur du sol, couchent sur un échafaudage placé près de la toiture et qui occupe à peu près le quart de l'appartement.

(Voir, plus loin, le chapitre intitulé : Peuple Ova).

Page 24. « L'agriculture est presque nulle dans un pays où le riz, qui » n'exige aucun soin, etc... »

Je suis loin de partager cette opinion; l'agriculture n'est point *presque nulle à Ankova.* Je renvoie encore, sur ce point, à ce que j'en dis dans le chapitre déjà cité.

Page 35. « La rivière d'Emirne n'est point éloignée du Mangourou » qui se jette à la côte orientale, à sept lieues au sud de Mahanourou. » Ce fleuve qui, en quelques endroits, est aussi large que la Loire, a » un cours beaucoup moins rapide qu'elle.

» En 1822, le gouvernement de Maurice, sur un rapport de son agent » à Madagascar, envoya des ingénieurs à Mahanourou, et s'il eût été pos» sible d'y faire un port, Tananarrivou serait peut-être parvenu un jour à » établir avec la côte des communications faciles et promptes. »

Ce passage est une nouvelle preuve que M. Leguével n'a point été à

sur Madagascar, traînant à sa suite les volontaires qu'il était parvenu à recruter pour son compte particulier. Lasalle, un de ses officiers, accuse, dans ses Mémoires, le capitaine Américain de les avoir dépo-

Ankova, qu'il n'a même été guère au-delà de quatre lieues du littoral.

D'abord, il est matériellement impossible de faire communiquer entre elles les rivières d'Emirne et de Mangourou qui coulent, l'une vers la côte occidentale, l'autre vers la côte orientale, et sont séparées par la haute chaîne du milieu de l'île dont l'élévation, au-dessus du Mangourou, est de plus de mille mètres. De plus, cette dernière rivière, comme je l'ai déjà fait observer ailleurs (page 14), n'est nullement susceptible d'être utilisée pour la navigation, par suite des cascades et rapides que l'on rencontre, à tout moment, dans son cours. Si cette rivière peut ressembler à la Loire, c'est seulement vers son embouchure, où M. Leguével a eu occasion de la voir; mais à quatre lieues plus haut, le cours de cette rivière qui coule impétueusement à travers les rochers qui encombrent son lit, et le pays le plus accidenté qu'il soit possible d'imaginer, l'empêche d'avoir le moindre rapport avec celui du fleuve de France : c'est comme si l'on disait qu'il serait facile de communiquer, par eau, de Marseille à Turin, parce que le Pô et la Durance prennent leur source sur deux revers opposés de la même montagne des Alpes.

On n'a pas besoin d'avoir vu les pays dont parle M. Leguével pour s'apercevoir, souvent, combien il est mal informé; il suffit, pour cela, de le lire avec attention et comparer les passages de son livre entre eux. Pour en donner un exemple, je prendrai le chapitre relatif à la baie de *Diégo-Suarez*, où je n'ai jamais été.

Page 67. « La baie de Diégo-Suarez dans le N. O. de Madagascar, à » cent soixante-dix lieues environ de Tamatave, est le port de l'île le plus » sain et le mieux situé; sa position est si avantageuse que les rivières » qui se jettent dans ses hâvres assurent au commerce des communica- » tions faciles, tant avec Boina et Antsianak, qu'avec les Saklaves du sud. »

Remarquons d'abord que la baie de Diégo-Suarez est au *nord-est* et non au *nord-ouest*; mais ceci peut être une erreur de typographie sur laquelle je n'insisterai point, et j'arrive aux observations que me suggèrent les dernières lignes de ce passage.

Un coup d'œil, jeté sur la carte jointe à l'ouvrage de M. Leguével, suffit pour convaincre de l'impossibilité de communiquer, par eau, de cette baie avec les autres points désignés par l'auteur, à moins de creuser, pour un tel trajet, un canal à travers les hautes montagnes qui les séparent et de faire usage, pour franchir ces dernières, des *plans inclinés* inventés aux Etats-Unis d'Amérique. Je ne vois donc rien, sur la carte, qui puisse

sés sur la côte occidentale et de leur avoir volé une partie de ce qu'ils possédaient, ce qui les mit dans la nécessité de traverser l'île pour atteindre la côte orientale où ils avaient le projet de se rendre. Arrivés à Angontsi, près du cap de l'est où ils établirent leur résidence, Béniowsky y débuta par le pillage d'un magasin de riz appartenant au gouvernement de l'Ile de

me faire juger de la possibilité d'une telle communication, que l'auteur dit exister et être facile, et, dans son livre, je ne trouve plus que le passage suivant qui y ait quelque rapport :

« Deux rivières considérables (dit-il page 70) où l'on trouve d'excel- » lente eau douce, celle des Caïmans et celle des Makes, sont à proxi- » mité du port ; on peut remonter la première assez loin en canot. »

Assez loin, sans doute, ne veut pas dire deux cents et quelques lieues qu'il y a, en ligne droite, de cette baie aux Saklaves du sud, ni même les cent lieues qui la séparent de Boina, le plus rapproché des trois points qu il désigne, en supposant, ce qui n'est pas, que les pays qui les séparent fussent en plaine. Les assertions de l'auteur, sur ce point, sont donc fort hasardées, pour ne pas dire plus.

On concevrait que M. Leguével eût pu dire : La baie de Diégo-Suarez se trouvant peu éloignée de la côte occidentale, un canal qui couperait l'île dans cette partie resserrée, établirait une communication par eau de cette baie avec Boina, les Saklaves du sud et des divers autres points de cette côte, sans qu'il fût besoin de doubler le cap d'Ambre. Mais le texte de M. Leguével est formel ; il n'a pas même voulu donner à entendre cela, puisque Antsianak se trouve sur les montagnes du centre de l'île. Ainsi, même avec le meilleur désir de justifier les assertions de cet auteur, il est impossible d'y parvenir, son livre à la main.

M. Leguével donne un libre cours à sa bile dans ce qu'il dit de l'établissement de Sainte-Marie. Cela ne m'a nullement surpris. M. Leguével ayant constamment vécu à Madagascar avec les ennemis de la France, il n'est pas étonnant qu'il ait jugé cet établissement avec prévention. Du reste, ce n'est pas la première fois que M. Leguével en exagère l'état fâcheux. Déjà, en 1823, il avait, de concert avec M. Arnoux, adressé un mémoire au gouverneur de Bourbon sur l'état politique de Madagascar qui provoqua de justes réclamations de la part de M. le commandant Blevec, consignées dans la lettre de celui-ci, datée du 10 décembre même année et adressée au gouvernement de Bourbon.

France, et menaça du même sort ceux qui étaient à Foulpointe, se proclamant le souverain de Madagascar en vertu d'une donation qui lui aurait été faite de l'île entière par les indigènes, et se déclarant en hostilité avec le gouvernement Français qui ne voulait pas reconnaître de telles prétentions (1). Mais celui-ci s'empressa de défendre, par les armes, ses droits méconnus; une expédition fut envoyée de l'Ile de France contre Béniowski et le tua. On prévint ainsi le mal que cet homme audacieux et intelligent, plein de bravoure, de sang-froid et d'énergie, eût pu faire au commerce de nos colonies (2). Atteint d'une balle, au moment où il allait mettre le feu à une pièce de canon pointée sur l'étroit sentier qui conduisait à la position où il s'était retranché, Béniowski mourut en brave, et la vénération dont son nom est encore l'objet, parmi les Madécasses, est un dédommagement pour sa mémoire que les passions et les intérêts privés ont, peut-être, cherché à flétrir.

Dans l'intervalle de ces diverses tentatives d'établissement, et même depuis la dernière jusqu'à 1810, la France n'a cessé d'entretenir des postes de traite ou factoreries, sur divers points de Madagascar, pour l'approvisionnement des Iles de France et de Bourbon et le ravitaillement des escadres qu'elle entretenait

(1) Eugène de Froberville, déjà cité.

(2) Béniowski, couché en joue par un Madécasse qui en voulait à ses jours, et ne pouvant éviter le coup qui le menaçait, lui cria avec force : Coquin, ton fusil ne partira pas ! Le hasard ayant sanctionné cette prédiction hasardée, le Madécasse jeta son arme à terre et prit la fuite, croyant voir en lui un *Ampountsavé* (sorcier) dont les maléfices pouvaient l'atteindre.

dans ces mers. Ainsi, en 1746, nous voyons Mahé-Labourdonnais relâcher à la baie d'Antongil pour réparer les avaries de l'escadre qu'il avait improvisée avec les faibles moyens d'une colonie naissante (1); puis, de là, aller dans l'Inde, chercher les Anglais, les battre et s'emparer de Madras.

Legentil, ensuite, nous apprend que M. Laval, chef de traite à Foulpointe, y ~~improvisa~~ approvisionna, en 1759, l'escadre du comte d'Aché composée de onze vaisseaux.

Plus tard, Madagascar fournit encore des vivres à l'escadre du bailli de Suffren lorsqu'il partit de l'Ile de France pour sa glorieuse campagne de l'Inde. Il en fut de même, pendant les guerres de l'Empire, pour les frégates qui défendirent avec tant d'éclat, à cette époque mémorable, la puissance expirante de la France dans ces mers lointaines, laquelle fut enfin anéantie par la perte de l'île, à jamais célèbre, qui y servait d'appui à notre marine.

Avant cette dernière période de gloire et de malheurs, la Convention nationale, en 1792, malgré les préoccupations du moment, tourna ses vues sur Madagascar et donna mission à M. Lescalier d'aller y étudier et choisir une position avantageuse pour la colonisation de cette île.

En 1801, M. Bory de Saint-Vincent reçut une mission semblable du gouvernement de l'Ile de France.

Enfin, la factorerie établie à Tamatave, par le ca-

(1) L'Ile de France dont il était gouverneur et qui lui a dû la prospérité dont elle a joui.

pitaine-général Decaen, exista jusqu'à la prise de l'Ile de France, par les Anglais, en 1810.

Je reviendrai, ailleurs, sur cette dernière factorerie dont la fin se rattache à l'histoire de l'établissement fondé, par la Restauration, à l'Ile Sainte-Marie et à Tintingue.



HISTOIRE

DE

L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS

DE MADAGASCAR,

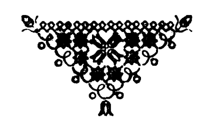
Pendant la Restauration.

LIVRE Ier.

AVANT-PROPOS.

Les diverses tentatives faites par les Européens pour s'établir à Madagascar, dans les deux derniers siècles, ayant toutes échoué, cette île était occupée par les indigènes seuls, lorsque le gouvernement français de la Restauration chercha à y fonder un nouvel établissement. Plusieurs formes de gouvernement s'y trouvaient alors établies. Dans le centre de l'île, des chefs puissans et despotes commandaient à une grande éten-

que de pays, tandis que la majeure partie de la côte orientale était partagée entre une foule de petits chefs désunis entr'eux, vivant dans une indépendance absolue les uns des autres et n'exerçant même qu'un pouvoir équivoque sur les populations qu'ils gouvernaient. Il y avait donc, d'un côté, de grands moyens d'attaque, et de l'autre de faibles moyens de résistance, s'il arrivait que les premiers voulussent dominer sur les seconds. Or, à notre réapparition à Madagascar, les peuples de l'intérieur ayant fait une irruption sur ceux du littoral, à l'instigation d'une puissance étrangère et jalouse de nos projets sur ce pays, je vais, dans ce premier livre, faire connaître les moyens employés par cette dernière pour réaliser ses vues, ainsi que les deux populations indigènes qui jouèrent, à cette époque, le principal rôle dans les destinées de cette île.



Chapitre Premier.

Le peuple Ova. — Situation et aspect du pays qu'il occupe. — Son agriculture plus savante que celle des autres peuples de la même Ile. — Description de sa capitale. — Prépondérance qu'il commence à acquérir, etc........

Les Ovas, qui sont à Madagascar les représentans du peuple Malais, habitent au centre de l'île, sur le plateau supérieur. Ce plateau couronne la chaîne centrale et la plus élevée de l'île, et fait partie de son versant occidental. Leur pays s'appelle *Ankova*, mot formé de ant et de Ova, en changeant le T en K, et qui veut dire *pays des Ovas*.

Le sol de cette province est légèrement incliné vers l'ouest. Formé de petites montagnes ou collines, d'abord fort rapprochées en partant de l'arête centrale, il devient moins montueux à mesure qu'on s'éloigne du point culminant, et de vastes plaines ne tardent pas à succéder aux gorges resserrées, mais peu profondes, qu'on trouve en commençant à descendre. Celle qui avoisine la capitale est immense : à peine si l'œil peut en mesurer l'étendue du haut de la montagne où cette ville est bâtie.

Dans cette partie centrale de la province, on ne voit que villages et champs cultivés en riz. Avec l'activité qui y règne, ce pays deviendrait le plus beau de tout Madagascar, si la terre n'était en général de mauvaise qualité, si, surtout, à la grande hauteur où il se trouve au-dessus du niveau de la mer, la végétation n'était chétive et languissante. A l'exception

des vallées et des plaines qui sont transformées en rizières et dont le sol s'engraisse journellement aux dépens des terrains qui les environnent, la campagne est partout d'une aridité repoussante, ne présentant pas même un seul arbre ou arbuste pour égayer le paysage et reposer la vue. Ce déboisement ancien et absolu de cette contrée, fait que les collines ont été dépouillées, par les pluies, de leur terre végétale et ne peuvent plus aujourd'hui produire qu'une variété d'herbe beaucoup trop dure pour le pacage des bestiaux, et qui croît par touffes isolées comme certaines plantes aromatiques sur les montagnes de l'Europe. A peine si quelques revers abrités et moins sillonnés par les eaux peuvent être mis en culture; mais le bas des pentes, le fond des vallées et les plaines offrent, sous ce rapport, l'aspect le plus séduisant et contrastent agréablement avec la nudité des sommités qui les entourent.

Les irrigations y sont pratiquées avec art et intelligence. Indépendamment de celles exécutées dans les plaines pour la culture du riz, on observe avec intérêt, dans les vallées resserrées où le sol cultivable n'est pas toujours en rapport avec les besoins de la population, d'autres rizières disposées en amphithéâtre sur des pentes escarpées, mais coupées en terrasses horizontales à partir du bas de la montagne jusqu'au point le plus élevé où l'eau puisse atteindre. Ces travaux d'art et de patience, qui témoignent de l'industrie des Ovas, donnent un aspect riant à certaines portions de ce pays, en général si triste par l'aridité des parties qui ne peuvent être arrosées.

L'agriculture, d'ailleurs, y est plus avancée que chez

les autres peuples de la même île, par la nécessité où l'on est de mieux cultiver la terre pour la faire produire. Non-seulement les Ovas ont reconnu l'utilité de l'ameublir par de profonds labours, de la fertiliser avec des engrais et de l'amender avec de la cendre, ce qui n'est nullement pratiqué sur le littoral; mais encore, lorsqu'ils défoncent leurs champs à la bêche, ils ont le soin de lever des cubes de terre à peu près égaux et d'en former momentanément de petits murs, moitié pleins et moitié vides, afin que la terre en soit mieux pénétrée par l'air. Par suite de cette pratique conforme aux principes d'une saine agriculture, les peuples de cette contrée ne se bornent pas, comme ceux des régions inférieures, à faire piétiner par les bœufs la boue de leurs rizières pour mieux la mélanger et en enfouir les herbes; mais, avant d'en venir à cette opération, il dessèchent leurs champs, les défoncent comme il vient d'être dit, et ce n'est que lorsque la terre a été suffisamment retournée et pénétrée par l'air, et après avoir rompu les petits murs et dispersé les cubes qui les formaient, qu'on les inonde de nouveau pour faire agir les bœufs.

Ce pays ne produit guère que le riz nécessaire à la consommation de ses habitans; mais il est riche en bœufs, moutons et autres animaux domestiques. On est étonné de la quantité de ces animaux dans les foires ou marchés qui se tiennent successivement, et à jour fixe, dans les diverses localités d'un même district. A ces foires sont également étalés des étoffes, des outils tranchans et les divers ustensiles de ménage en usage dans le pays. Les transactions s'y font par

échange ou se paient en argent. La piastre d'Espagne, qui est la monnaie courante du pays, y est subdivisée en plus de huit cents parties, ce qui est une preuve de la rareté de l'argent parmi les classes inférieures. Comme ces subdivisions sont opérées par chaque individu, sans moyens mécaniques propres à les rendre égales et qu'elles sont, par conséquent, souvent loin de représenter la valeur que leur assignent les diverses dénominations qu'elles prennent, l'Ova porte toujours avec lui un petit trébuchet pour peser l'argent qu'il reçoit.

Cette grande subdivision de l'argent et le talent des Ovas à le fondre pour le convertir en bijoux, donna naissance à un nouveau genre de fraude sur ce littoral, où la piastre était grossièrement partagée en quatre parties. On ne tarda pas, en effet, à s'apercevoir, dès que les Ovas fréquentèrent ces contrées, que beaucoup de quarts de piastres ou *Kéroubou* ne formaient plus que la cinquième partie de l'unité, ce qui fit qu'on désigna par *Kéroubou-Ova* ou *Kéroubou-dimi*, (Kéroubou-cinquième), les quarts de piastres qui avaient ainsi été rognés.

A l'aspect de la profusion qui règne dans les foires d'Ankova, et au bas prix des denrées qui y sont exposées en vente, on croirait le peuple de cette province dans l'abondance, et cependant, à l'exception de quelques familles, il y est dans une extrême misère. On n'y meurt pas de faim sans doute, et c'est bien quelque chose; mais beaucoup n'ont pas même les moyens de se vêtir. Lorsque j'entrepris ce voyage, je partis si vite (pour profiter de l'occasion qui m'était offerte de le faire) et d'un lieu si dénué de tout, que

je n'eus pas le temps de me munir même d'un thermomètre. Je ne puis donc dire au juste à quel degré descend la température de ce pays ; mais j'y ai vu une gelée blanche couvrir toute la contrée, et des personnes sans vêtemens affronter les rigueurs de cette température. Parmi celles-ci, il y avait une jeune fille de douze à treize ans qui possédait un morceau de toile de la grandeur d'un mouchoir de poche dont elle se couvrait la poitrine, où elle paraissait avoir le plus de froid, sans s'inquiéter si la pudeur ne le réclamait pas dans une autre partie. Cette fille se tenait droite en face de nous, auprès du feu où nous nous chauffions, ne soupçonnant même pas qu'elle pût être pour nous un objet de curiosité. Ajoutez à cela que le bois à brûler, par sa rareté, y est un objet de luxe à la portée des riches seulement et que la majorité de la population a, pour tout combustible, de l'herbe et de la bouse de vache séchée au soleil.

Les Ovas habitent dans des cases couvertes de chaume et dont les parois sont en bois ou en terre. Elles ont toutes leur silo, pour ensiler le riz, qui se trouve ordinairement près de la porte d'entrée, dans l'intérieur ou dans la rue. Un plancher placé près de la toiture, de la grandeur du quart de l'appartement et auquel on monte par une échelle, sert de couchette au chef de la famille; le plus souvent les animaux partagent l'habitation des hommes, dont ils ne sont séparés que par une claire-voie. Les bœufs seuls couchent en plein air : de grandes fosses sont ménagées, à cet effet, dans l'intérieur des villages. J'ai vu de ces fosses, même dans l'enceinte occupée par le roi au centre de Tananarrivou, qui avaient anciennement

servi à cet usage lorsque cette ville n'était encore que la capitale d'un simple district. En 1826, rien ne distinguait Tananarrivou des autres villes du pays. Elle est bâtie, comme la plupart d'entre elles, sur la cime d'une montagne aride et presque à pic de trois côtés, où elle se trouve dans une situation plus pittoresque que commode. Une rue étroite, qui suit les sinuosités du sol, la traverse dans sa longueur, du nord au sud. Les maisons des riches bordent cette rue; celles des autres habitans, assises sur les flancs de la montagne et sur un terrain fort inégal, communiquent entre elles par des sentiers tortueux, plus ou moins difficiles à parcourir. Dans la partie nord-ouest de la ville, la crête de la montagne s'élargit en s'abaissant vers la campagne. Là, se trouve une place et, plus bas, la chapelle bâtie par les missionnaires. Ceux-ci avaient aussi bâti de petites maisons à l'Européenne pour leur usage. On assure que leur exemple a été imité depuis par les plus riches d'entre les Ovas. L'enceinte occupée par le roi était au centre de la ville : c'était en quelque sorte un second village placé dans le grand, et les cases nombreuses qui s'y trouvaient, une seule exceptée, étaient absolument semblables à celles de l'extérieur. Celle qui faisait exception, et qui était particulièrement habitée par Radama, avait un premier étage divisé en deux ou trois petits compartimens et auquel on montait par un escalier placé extérieurement et aboutissant à une espèce de galerie couverte par un auvent. C'est du haut de cette galerie que ce prince se plaisait à haranguer le peuple lors des cérémonies, ou prenait part aux divertissemens nocturnes qu'il en exigeait. Deux psychés pla-

cées aux deux extrémités d'une pièce beaucoup plus longue que large, et qui servait de salon, et quelques piastres d'Espagne clouées extérieurement aux montans de la porte, formaient les principaux ornemens de cette demeure royale. Il n'y avait de remarquable que la palissade qui la fermait : elle se distinguait par le grand fer de zagaie dont chaque pièce était armée. On a beaucoup exagéré l'importance de cette ville. A peine si elle avait de six à huit mille âmes de population, à moins qu'on ne veuille compter, comme en faisant partie, cette foule d'esclaves qui ont leur maître à la ville, mais qui logent en dehors sur les bords des rizières qu'ils cultivent. Il peut se faire aussi que, lorsque cette contrée était ravagée par la guerre, la population de Tananarrivou fut augmentée par celle des villages non fortifiés, bâtis au bas de la montagne, et qui venait demander asile et protection aux fortifications du chef-lieu.

Au sud et au pied de la montagne, Radama avait fait commencer un palais en bois qu'il n'a pas vu finir. Les Anglais lui avaient envoyé, pour cela, un habile charpentier de l'île Maurice, Français d'origine, et plusieurs autres ouvriers. Cet édifice était composé d'un corps de logis à un étage, ayant deux ailes sur chaque façade, le tout formant un carré de trente-six mètres de côté. Il était placé sur une vaste plate-forme qu'ont obtint en rasant plusieurs collines. Ce nivellement donna lieu à de grands mouvemens de terre et, par suite, à des corvées pénibles. Les bois aussi qui venaient de l'escarpement oriental de la chaîne supérieure, c'est-à-dire de vingt-cinq à trente lieues de distance, et qui étaient traînés à force de

bras, furent pour les Ovas un sujet de bien grandes vexations ; et rien, peut-être, ne prouve mieux le pouvoir absolu qu'un souverain exerce sur ses sujets, que ces travaux sans utilité publique, imposés à une population entière et exécutés sans salaire ni compensation.

Les Ovas, trop éloignés des côtes pour prendre part au commerce maritime et réduits à cultiver un sol situé dans une région peu favorable à la végétation, se trouvaient, sous ce double rapport, la nation la moins bien partagée de toute l'île. Leur industrie, d'ailleurs, quoique plus avancée que celle des autres peuplades dans l'art de confectionner les étoffes et de travailler les métaux, ne produisait rien de nature à être exporté. Ils se seraient donc vus réduits aux produits de leur sol, à peine suffisans pour les vêtir et pour les nourrir, si le trafic des esclaves ne leur eût offert un objet d'échange avec les étrangers. Confinés d'abord dans leurs montagnes d'où, assure-t-on, ils n'osaient descendre sur les côtes sans payer tribut aux chefs dont ils traversaient le territoire, ils se virent ensuite l'objet d'obsessions intéressées de la part d'Européens avides que l'appât du gain a conduits dans leur pays. Ainsi, la certitude de tirer bon parti des produits de la guerre dut être pour eux un puissant stimulant à la continuer. Leur contrée en fut d'abord le théâtre, et les fossés profonds qui entouraient les anciens villages, bâtis pour la plupart sur des hauteurs, attestent encore le besoin de se tenir à l'abri d'incursions soudaines et imprévues. J'ai vu, en outre, des réduits destinés à mettre instantanément les travailleurs en sûreté, près des champs éloignés des

villages, et qui sont une nouvelle preuve de cette crainte d'être inopinément surpris. Ce pays était alors partagé entre plusieurs chefs, descendus, dit-on, d'une même famille. On prétend que Andrianmassounaval, ancien roi de cette contrée, divisa, en mourant, la province d'Ankova entre ses quatre enfans, ce qui donna lieu à de sanglans débats qu'aggrava ensuite le besoin de faire des prisonniers. Au commencement de ce siècle, le descendant de l'un des quatre frères réunit de nouveau, sous l'autorité d'un seul, toute cette province, en faisant la conquête du district d'*Emirne*, le plus beau, le plus riche et le plus considérable de tous par les acquisitions qu'il avait déjà faites sur ses voisins, et dans lequel, d'ailleurs, se trouve Tananarrivou, aujourd'hui la capitale de l'empire fondé par les Ovas. Ce qui pouve l'importance de cette conquête, aux yeux de ce peuple, c'est que le nom du pays conquis fut ajouté à celui du conquérant, comme dans l'ancienne Rome les surnoms d'*Africain* et d'*Asiatique* furent donnés aux Scipions, en reconnaissance et comme marque caractéristique de leurs exploits. Andrianpoüen-*Emirne*, cet illustre guerrier, avait déjà franchi l'escarpement oriental du plateau supérieur pour faire la conquête du pays d'Ankaye, qui fait partie du plateau inférieur, lorsque la mort vint mettre un terme à ses succès (1). Il eut

(1) Les Ant-Ankayes ou Bézaungzaungs sont le premier peuple du versant oriental qui ait été soumis par les Ovas. Cette conquête, momentanément interrompue par la mort d'Andrianpoüen-Emirne, fut reprise et promptement achevée par son fils Radama. C'est le peuple de l'île qui s'est façonné le plus vite au joug des Ovas; il leur sert même de bête de somme pour leurs divers transports; et l'on assure qu'il s'est résigné à ce rôle servile pour être exempt du service militaire.

pour successeur son fils Radama dont l'amour pour la guerre et l'aptitude à la faire justifièrent l'opinion avantageuse que son père avait conçue de lui. On assure que, charmé des heureuses dispositions de ce jeune prince, le père le désigna pour lui succéder au détriment de ses autres enfans, tous plus âgés que lui, mais nés d'une autre mère, ce qui donna lieu à des troubles graves que Radama fit cesser *en faisant un carnage horrible de toute sa famille*, dit l'auteur d'un mémoire manuscrit qu'on me communiqua à Ankova sur ces événemens. Il était déjà le plus puissant roi de l'île, ou du moins celui dont la renommée s'était le plus répandue dans les pays voisins, lorsque, à notre réapparition à Madagascar, les Anglais devinrent les auxiliaires de ce prince dans l'exécution de ses ambitieux projets. Mais, avant d'exposer les motifs de cette alliance et les moyens employés pour la cimenter, il convient, d'abord, de faire connaître le peuple de la côte qui eut le plus à en souffrir.

CHAPITRE II.

Peuple Betsimissarak. — Origine de ce nom et des chefs Malattes. — Tyrannie de ces chefs. — Factoreries françaises dans la province des Betsimissaraks. — Ces factoreries étant tombées au pouvoir des Anglais, Jean-Réné, interprète du dernier agent français, chasse le chef de Tamatave et se met à sa place.

Les Betsimissaraks habitent la portion de la côte orientale qui s'étend du port de Tamatave à la baie d'Antongil, et du bord de la mer à la première chaîne de montagnes. Ce pays est un des mieux partagés de toute l'île, par le nombre et la beauté de ses ports,

et le nombre de baies ou rades qu'il possède. L'Ile Sainte-Marie, qui en fait partie, est séparée de la côte opposée par un canal qui possède de très-bons mouillages pour les navires, et dont la plus petite largeur, vis-à-vis de la Pointe-à-Larrée, est de près de deux lieues.

Le nom Betsimissarak est formé de la réunion de trois mots : *bé* (beaucoup), *tsi* (négation), *missarak* (séparer), c'est-à-dire, *beaucoup qui ne se séparent pas*. On désigne, en effet, sous ce nom, l'ancienne association politique d'une foule de petites peuplades individuellement connues sous des noms différens et dont on a même fait de quelques-unes, les Antambanivoulous par exemple (1), autant de peuples distincts; de telle sorte que le vaste pays des Betsimissaraks, selon ces auteurs, se réduirait aux petits districts de Tamatave et de Foulpointe.

L'événement qui donna lieu à cette association remonte à la fin du dix-septième siècle. D'après la tradition, un des forbans qui exerçaient alors leurs pirateries dans la mer de l'Inde et qui avaient choisi Madagascar pour le lieu de leur refuge, vivait avec la fille d'un chef de l'Ile Sainte-Marie. Poursuivi un jour par un frégate, il se décida, pour échapper au danger qui le menaçait, à faire côte à l'entrée de la baie d'Antongil, où il se perdit corps et biens. Par suite de cette mort, les armes et les munitions que cet homme avait en dépôt à l'Ile Sainte-Marie devinrent la propriété de sa veuve. Celle-ci, loin de chercher à en tirer parti par le commerce, les offrit généreusement

(1) Voir page 23 de l'Introduction.

à ses compatriotes de la côte opposée, alors en guerre contre un puissant ennemi venu du sud pour les asservir (1), et qui résolurent, en reconnaissance d'un tel service, s'ils sortaient vainqueurs de la lutte qu'ils soutenaient, de reconnaître pour chef l'enfant qu'elle portait dans son sein, et de ne plus faire, sous lui, qu'un seul et même peuple, sous la dénomination collective par laquelle ils sont connus aujourd'hui.

Telle serait l'origine des princes Malattes, mot dérivé sans doute de mulâtre, et la tige de ceux qui ont régné à Foulpointe jusqu'à nos jours, et dont Tsassé, que nous verrons figurer dans le cours de cette histoire, a été le dernier rejeton. Plus tard, les enfans qui naquirent d'un Blanc et d'une Madécasse, prirent le même titre et usurpèrent insensiblement les prérogatives que la reconnaissance publique y avait attachées. Ces nouveaux chefs, devenus fort nombreux, ne tardèrent pas à faire le malheur du pays. Non-seulement, ils donnaient asile aux esclaves fugitifs dont ils se fesaient des satellites qui les aidaient dans leurs déprédations à main armée, mais encore ils rançonnaient les individus dont ils convoitaient les biens, à l'aide de procès injustes qu'ils leur intentaient. Si on refusait de se soumettre à leurs exigences, ils enlevaient un des membres de la famille récalcitrante, et le tenaient sous la menace d'une mort prochaine jusqu'à ce qu'il eût été racheté au prix arbitraire qu'ils mettaient à sa rançon : j'ai vu donner juqu'à vingt esclaves pour un seul homme.

Les Betsimissaraks souffraient avec résignation ces

(1) Les Tsikouas, aujourd'hui les Betanimena.

exactions révoltantes. Elevés dans le respect et la crainte des Malattes, ils s'empressaient généralement à les satisfaire, dans l'espoir, par leur soumission, de les amener à se départir d'une partie de leurs prétentions. Mais les revers que ces chefs éprouvèrent dans diverses guerres ayant porté atteinte à leur considération, l'influence morale qu'ils exerçaient, et qui reposait surtout sur le prestige d'un vain titre, en fut considérablement diminuée. Au commencement de 1821, une juste réaction eut lieu contre eux. La peuplade des Antayvongous, qui habite à l'opposite de la partie méridionale de l'Ile Sainte-Marie, donna le premier signal de la résistance et entraîna bientôt, dans ce mouvement, la plupart des peuplades de l'ancienne confédération Betsimissarak. Les Malattes, pris au dépourvu, cédèrent à ce subit et menaçant orage, trop heureux, en restituant ce qui leur fut réclamé, de conserver leurs biens légitimement acquis et le titre dont ils étaient si vains.

Ce mouvement populaire appelé révolution des *Tanibé* (nom qu'on donna quelquefois, depuis, à la peuplade qui en avait été l'instigatrice et même aux Betsimissaraks, en général), en abattant une tyrannie qui pesait autant sur les étrangers que sur les indigènes, ne pouvait qu'être avantageuse aux uns et aux autres, si les Ovas, qui, l'année suivante, firent la conquête de ce pays et détruisirent d'ailleurs, plus tard, tous les Malattes, n'avaient substitué au despotisme de ce dernier, une tyrannie plus dure encore et bien plus difficile à éviter.

A l'époque, donc, où le pouvoir, chez les Ovas, était concentré dans les mains d'un seul, les Betsi-

missaraks secouaient le joug des Malattes. Mais cet acte de vigueur, remarquable surtout par la modération avec laquelle le peuple usa de la victoire, eut l'inconvénient de laisser à la tête des affaires une infinité de petits chefs désunis entre eux et dépourvus, désormais, de considération et d'influence : ceci se passait précisément dans un moment où ce pays, menacé d'être envahi, aurait eu besoin de trouver en eux des hommes possédant la confiance de la nation et les qualités morales indispensables dans les momens de crise.

Tel était l'état politique d'une partie de Madagascar, lorsque le gouvernement Français de la Restauration s'occupa d'y fonder un nouvel établissement. Depuis la révolution de 89, nul essai de ce genre n'y avait été tenté, mais on avait entretenu, à diverses reprises et sur différens points de cette île, des postes de traite ou factoreries pour l'approvisionnement des Iles de France et de Bourbon. Au commencement de ce siècle, les plus importantes de ces factoreries étaient celles de la province des Betsimissaraks. Comme la possession d'aucun de ces points ne nous était alors disputée, ni enviée par aucune puissance européenne, il avait dû suffire de construire sur chacun d'eux une enceinte palissadée, tant pour la demeure de l'agent commercial, que pour servir d'appui aux échanges et de retraite aux marchands, en cas d'agression de la part des indigènes, toujours si faciles à mécontenter et que le moindre caprice de leurs chefs pouvait porter aux résolutions extrêmes. Il y avait donc, dans chacune de ces factoreries, deux autorités distinctes, souvent peu amies ou secrète-

ment jalouses l'une de l'autre : l'autorité indigène, toujours libre, par son veto, de suspendre les échanges, qui faisait payer plus ou moins cher les licences qu'elle accordait et pressurait quelquefois les traitans; et l'autorité française chargée de veiller aux intérêts de ses nationaux et à ceux du gouvernement. Le rôle de cette dernière était difficile; il fallait, sans mécontenter le chef indigène, savoir le maintenir dans les limites du pacte convenu et résister aux exigences injustes et d'autant plus souvent répétées qu'on se montre plus facile à les accueillir.

M. Sylvain Roux, dernier agent du gouvernement de l'Ile-de-France à Madagascar, n'eut point ce talent. Ayant changé sa résidence à Tamatave, mieux situé que Foulpointe pour le commerce de l'intérieur, il fut bientôt en mésintelligence avec le chef d'Yvondrou, maître de la navigation des lacs des Bétaniména, par l'importante position qu'il occupait à leur embouchure, et le chassa de sa résidence, pour mettre à sa place un Madécasse appelé Fiche, qui lui était dévoué. Cette mesure prise sans doute dans l'intérêt du commerce en général, et que je m'abstiens de qualifier faute de renseignemens nécessaires pour la juger, lui suscita de nombreux ennemis. Parmi ceux-ci, Tsassé, chef de Foulpointe et descendant (à la cinquième génération) du Forban de l'Ile Sainte-Marie, fut le plus redoutable; mais un secours débarqué à propos par la division du général Hamelin fit triompher encore M. Roux, et Foulpointe reçut à son tour, en 1809, un chef indigène de l'agent français de Tamatave.

Les îles de France et de Bourbon étant tombées

au pouvoir des Anglais (en 1810), M. Roux, privé de cet appui, dut livrer aussi les comptoirs qui en dépendaient, laissant à Madagascar, entre les chefs qu'il avait violemment dépossédés, des germes de guerre qui ne devaient pas tarder à éclater.

Il y avait alors, parmi les traitans de Tamatave, un homme obscur mais habile, qui profita de ces troubles pour s'élever; il s'appelait Jean-René. C'était un mulâtre de l'Ile de France, ancien interprète de M. Roux et qui était le frère utérin du nouveau chef d'Yvondrou. Il insinua aux traitans, ses confrères, que les chefs dépossédés ayant des représailles à exercer contre les Blancs, il était à craindre que celui de Tamatave ne cherchât à favoriser le retour de ces chefs; qu'ainsi, il était de leur intérêt commun de se débarrasser aussi d'un tel chef, et que, s'ils voulaient l'aider à le chasser, il pourrait, de concert avec son frère, leur assurer la tranquillité qu'ils étaient exposés à perdre. Devenu ainsi le maître de Tamatave, cet homme naturellement lâche, mais politique habile, intriguant et rusé tout à la fois, devint le principal agent de la ligue dont son frère, aussi brave qu'il était actif et intelligent dans la guerre de détail, eut à soutenir le fardeau. Mais, restant chacun dans sa spécialité, ils rendirent des services égaux à la cause commune, l'un en cherchant à semer la désunion parmi les ennemis, l'autre en les combattant. Cependant la guerre qu'ils eurent à soutenir contre les chefs dépossédés durait encore avec des succès partagés, lorsque, à la paix de 1814, la France tourna de nouveau ses vues sur ce pays.

Chapitre III.

Les Anglais, jaloux des vues des Français sur Madagascar, leur contestent d'abord la propriété de cette Ile et intriguent ensuite pour les y faire échouer. — Radama, roi des Ovas, pour les seconder dans leurs projets, civilise son peuple et le prépare à la conquête de l'Ile. — Portrait de ce prince.

Les Anglais, qui nous avaient remplacés à Madagascar, demeurèrent simples spectateurs des guerres que les mesures rigoureuses prises par M. Roux firent éclater en ce pays, et que l'usurpation de Jean-Réné ne fit qu'envenimer; ils cultivèrent seulement, par des présens, l'amitié de ce nouveau chef qui protégeait le commerce de son ancienne patrie et les intérêts de ceux qui avaient contribué à son élévation.

Cette indifférence apparente envers Madagascar de la part de l'administration anglaise de l'Ile Maurice, cessa dès que l'Ile Bourbon nous fut rendue; elle fut même remplacée par la plus vive sollicitude. Les motifs en sont faciles à saisir. On sait comment les alliés réglèrent les affaires de l'Europe lors des événemens qui envoyèrent Napoléon à l'Ile d'Elbe, et comment l'Angleterre, soigneuse de profiter de toutes les occasions de s'agrandir, garda pour elle tous les points maritimes dont elle s'était emparée pendant la guerre, à titre d'amie ou d'ennemie, et qui pouvaient être avantageux à son commerce ou à sa politique, comme de nos jours elle s'est emparée d'Aden, qui n'est peut-être qu'un acheminement à une plus importante conquête. Ainsi Malte et Corfou dans la Méditerranée, Démérary en Amérique, le cap de Bonne-

Espérance, l'Ile de France et Ceylan dans l'Océan-Indien, furent confisqués à son profit, et si elle nous rendit l'Ile Bourbon, Pondichéry et quelques autres comptoirs de l'Inde, dont elle restreignit les limites aux faubourgs des villes, c'est que ces points, peu importans durant la paix, deviennent nuls pendant la guerre et doivent nécessairement tomber au pouvoir de celui qui domine les mers. L'Ile de France, surtout, par ses ports et sa position militaire, était de la plus haute importance pour la France, et les immenses sacrifices que fit l'Angleterre, pour s'en emparer et le soin qu'elle a eu de la garder, témoignent assez de la gêne et des pertes que nos frégates et nos corsaires firent éprouver à son commerce pendant la dernière guerre.

Le gouvernement de la Restauration, forcé de laisser à nos rivaux cette île importante et si éminemment française, ayant apprécié toute l'étendue d'un tel sacrifice, chercha à y suppléer en fondant à Madagascar un établissement militaire qui eût un port, comme celui que nous avions perdu, et dont sont privés tous les points qu'on nous avait rendus. Ce projet, utile à notre marine, était, par ce fait, de nature à exciter la jalousie des Anglais. Puisqu'ils nous avaient pris l'Ile de France en raison de son importance politique, il était naturel qu'ils ne vissent pas sans envie des tentatives ayant pour but de nous dédommager de cette perte par une nouvelle colonie destinée à nous offrir, un jour, les mêmes moyens de leur nuire. En conséquence, sir Robert Farquhar, gouverneur de l'Ile Maurice, par sa dépêche du 25 mai 1816 au gouverneur de Bourbon, revendique la possession exclusive

de tout Madagascar pour le compte de l'Angleterre, sous le prétexte que, cette île ayant été cédée à la Grande-Bretagne sous la dénomination générale de *dépendances de l'Ile de France*, il ne voulait en permettre le commerce aux Français qu'autant qu'il leur en accorderait la licence. Voici comment il s'exprimait :

« Par une dépêche des ministres de Sa Majesté,
» en date du 2 novembre 1815, il m'est ordonné de
» regarder l'Ile de Madagascar comme ayant été cédée
» à la Grande-Bretagne, sous la dénomination géné-
» rale de dépendances de l'Ile de France. Il m'est
» également enjoint de maintenir, et de réserver
» pour l'Angleterre, l'exercice exclusif de tous les
» droits dont la France jouissait autrefois. »

Et plus bas, dans la même dépêche, on lisait encore :

« Dans le cas où la colonie de Bourbon aurait, ou
» craindrait d'avoir besoin, des approvisionnemens
» que l'on tirait jusqu'à ce jour de Madagascar, et où
» son gouvernement demanderait à celui de Mau-
» rice la permission de commercer avec la dite île,
» M. Farquhar devait se considérer comme autorisé
» à accorder des licences aux navires français, pour
» qu'un commerce fût établi entre Bourbon et cer-
» tains points de Madagascar. »

Cette prétention exorbitante ayant été repoussée, les deux gouverneurs de Bourbon et de Maurice en référèrent à leur cabinet respectif qui reconnurent, après s'en être entendus, *que Madagascar ne faisait pas partie des établissemens cédés par la France à la Grande-Bretagne, par le traité de Paris, sous la déno-*

mination générale de dépendances de l'Ile de France, et sir Robert reçut de son gouvernement, sous la date du 18 octobre 1816, l'ordre de se conformer à cette décision.

Dès que l'administration de Bourbon fut informée de ce résultat, elle envoya à l'Ile de France M. Martin Lacroix en réclamer l'exécution auprès du gouverneur anglais; mais celui-ci, vivement contrarié de la tournure qu'avait prise cette affaire, chercha divers prétextes pour éviter de se conformer aux ordres qu'il avait reçus. Sa lettre du 8 septembre 1817 à l'envoyé français, et dont je vais citer un passage afin de le laisser parler lui-même, mise en regard de sa dépêche du 25 mai 1816 que j'ai plus haut rapportée, donnera une juste idée de la loyauté qu'il apporta dans cette transaction.

« Ma dépêche, dit-il, du 30 août dernier à leurs » Excellences messieurs les administrateurs de Bour» bon, contenant tout ce que j'avais à leur dire sur la » remise des établissemens appartenant à la France » dans l'Ile de Madagascar au 1er janvier 1792, je me » bornerai, dans cette réponse à la lettre du 3 cou» rant que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, » à vous rappeler les observations que j'ai cru de» voir vous faire dans la conférence que vous citez : » — Que je considérais le territoire de Madagascar » comme la propriété des naturels. — Que je n'ai » formé aucun établissement quelconque aux lieux » où les Français avaient des postes en 1792; qu'ainsi » je n'avais rien à remettre. — Que m'étant con» vaincu que le commerce de Madagascar était in» dispensable à l'existence des deux colonies, je

» devais, dans les circonstances actuelles, regarder
» ce commerce (autant que cela dépendait de moi)
» comme également libre aux habitans de Maurice
» et de Bourbon. — Qu'au reste, j'avais demandé
» des ordres exprès à mon gouvernement sur ce
» point d'une aussi haute importance..... »

Dans la conférence mentionnée dans cette lettre, et dont M. Martin Lacroix rendit compte aux administrateurs de Bourbon, le 31 août précédent, M. Farquhar avait été jusqu'à dire à l'envoyé français : « qu'il
» était de son devoir d'attendre la réponse aux expli-
» cations qu'il avait envoyées à son gouvernement,
» avant *de concourir franchement à écarter les difficul-*
» *tés qui pourraient s'élever dans l'exécution des ordres*
» *qu'il avait reçus.* »

Ainsi, lorsque l'Angleterre, par une fausse interprétation du traité de Paris, se crut substituée à la France, dans la souveraineté de Madagascar, cette souveraineté devait être sans partage, à tel point qu'elle ne voulait pas permettre le commerce de cette île aux Français qu'autant qu'ils lui en demanderaient l'autorisation; mais lorsque, par une plus juste interprétation du même traité, l'île de Madagascar fut reconnue, par les cabinets de Londres et de Paris, ne pas faire partie des établissemens cédés par la France à la Grande-Bretagne, M. Farquhar veut la considérer comme un pays libre, devant être également ouvert aux deux nations : c'est de la logique anglaise s'il en fut jamais !

Cette nouvelle et injuste prétention fut réfutée avec force et talent, quoique sans succès, par l'administration de Bourbon, dans sa dépêche du 7 novembre suivant. Cette pièce, beaucoup trop longue pour être

transcrite, relate un exemple remarquable touchant la manière dont l'Angleterre entend exercer, pour son compte particulier, même dans les plus grands pays dont elle n'occupe qu'un seul point, cette souveraineté que sir Farquhar cherchait à nous dénier sur Madagascar, après n'avoir pu se l'approprier pour le compte exclusif de sa nation. Voici ce passage :

« Votre Excellence nous permettra-t-elle de lui rappeler que, lorsque le capitaine Baudin fut envoyé
» par le gouvernement français pour explorer certai-
» nes côtes de la Nouvelle-Hollande, le gouverneur
» de Botany-Bay lui fit connaître qu'il avait ordre de
» s'opposer à ce qu'il fût fait un établissement étran-
» ger sur les côtes de ce vaste continent, attendu que
» l'Angleterre en réclamait la souveraineté exclusive,
» par suite de la prise de possession qu'elle en avait
» faite ; et nous n'avons pas besoin de vous faire ob-
» server qu'elle n'occupait alors qu'une petite éten-
» due des côtes de cet immense pays. Ce fait remar-
» quable doit prouver qu'aux yeux mêmes de votre
» gouvernement, ce n'est point l'occupation de fait qui
» constitue le droit de souveraineté, mais la simple
» prise de possession, puisque la côte explorée par
» la capitaine Baudin, l'était alors pour la première
» fois, etc...... »

Le gouverneur anglais laissa ces observations sans réponse et, fidèle au point de conduite qu'il s'était à l'avance tracé, il persista à considérer Madagascar comme un pays libre, sur lequel la France n'avait pas plus de droits que la Grande-Bretagne ; il donna même une plus grande extension aux relations politiques qu'il avait entamées avec les chefs de l'intérieur de

l'île, bien que les administrateurs de Bourbon lui déclarassent qu'elles étaient incompatibles avec l'exercice des droits de souveraineté que l'Angleterre venait de nous reconnaître. « Nous n'avons pas besoin » d'ailleurs, avaient-ils ajouté (1), de signaler à Votre » Excellence les inconvéniens qui pourraient résulter » d'un tel état de choses : ils nous ont paru si grands » que, malgré le désir que nous avons de remplir les » ordres de notre gouvernement à l'égard de Madagascar, nous avons préféré en ajourner l'exécution, » plutôt que de nous placer, vis-à-vis de votre gouvernement, dans une situation aussi difficile. »

Ces relations politiques avaient, surtout, pour but de nous susciter des ennemis. Après avoir échoué dans un essai de colonisation qu'il tenta, en 1815, au port Louquez, lieu où les Anglais, ayant révolté les naturels par leur orgueil et leurs injustices, furent presque tous massacrés, M. Farquhar, loin de se décourager par ce mauvais succès, porta ses vues plus haut. « Informé, dit M. Albrand, qu'il existait dans l'intérieur » de l'île de Madagascar un prince puissant, despote » et ambitieux, il conçut l'habile projet de se l'attacher par les bienfaits de la civilisation, d'éveiller en » lui la soif des conquêtes, de le pousser à l'envahissement de l'île entière, de le reconnaître pour roi » de Madagascar, et de faire, de ce roi de sa création, » l'ennemi naturel de nos droits et de nos projets » d'établissement (2). »

(1) Dépêche du 7 novembre 1817, déjà citée.

(2) Mémoire que M. Albrand rédigea en 1825, pour éclairer le gouvernement sur la véritable situation de l'établissement de Sainte-Marie. J'aurai, maintes fois, l'occasion de citer des extraits de ce travail remarquable par sa clarté et sa précision.

Pour mieux masquer ce projet, il le rattacha habilement à une œuvre éminemment philanthropique, *l'abolition de la traite des nègres*, devant laquelle la question politique s'effaçait aux yeux des personnes peu versées dans les affaires de ces contrées lointaines; prétexte qui, de nos jours, a servi encore à masquer les projets ambitieux de l'Angleterre dans le traité de droit de visite (1). Je voudrais pouvoir ne trouver dans la conduite du gouverneur anglais qu'une action honorable et désintéressée, qu'un desir sincère d'abolir le trafic honteux des esclaves; mais si ce trafic avait pu être aboli quelques années plus tôt, lorsque les Anglais furent les maîtres des îles qui pouvaient en profiter, et si M. Farquhar attendit, pour le faire cesser, que les Français fussent de retour dans l'une d'elles, c'est-à-dire que cette mesure fût d'accord avec les intérêts politiques de sa nation, ne peut-on pas aussi attribuer à ces intérêts les véritables motifs qui la lui firent adopter?

Quoi qu'il en soit à cet égard, l'exécution de ce projet n'était point sans difficultés; il y avait des préjugés à vaincre et des habitudes à changer. Radama, roi des Ovas, ce prince puissant de l'intérieur dont parle M. Albrand, et surtout son peuple, dès longtemps unis aux Français par les liens du commerce, n'avaient que de la répugnance à se lier avec les An-

(1) Le Traité-Broglie (29 mai 1845) qui vient d'être substitué au traité du droit de visite, afin de satisfaire au justes réclamations que celui-ci avait provoquées en France; ce traité, en réservant pour l'Angleterre le *droit exclusif* d'entretenir une croisière sur la *côte orientale* de l'Afrique, pour la répression de la traite, est une nouvelle preuve de l'adresse et de cette persistance avec laquelle les Anglais poursuivent l'accomplissement de leurs desseins.

glais qu'ils connaissaient à peine, et qui débutaient par leur proposer de renoncer au seul trafic qui les enrichissait. Mais un tribut annuel de deux cent mille francs, accompagné de riches présens en chevaux, vaisselle plate et autres objets, leur ayant été offert pendant six ans, au nom d'une nation puissante, en mesure d'obtenir par ses croisières ce qu'on eût refusé à son argent, Radama entra aussitôt dans les vues des Anglais (1).

Ce résultat important ne satisfit pas cependant M. Farquhar. Soit prévoyance politique, ou philanthropie, il comprit que pour donner de la stabilité à ses projets et aider d'ailleurs à leur exécution, il fallait y intéresser la génération nouvelle, en lui inspirant l'ambition du souverain : mission difficile, qui ne pouvait être remplie que par des hommes chargés de l'éducation de l'enfance; mais que Radama, juste appréciateur de la supériorité que l'éducation de son peuple pouvait lui donner sur ses voisins, encouragea de tout son pouvoir.

C'est donc comme instituteurs primaires que les missionnaires anglais furent admis à Ankova. S'attachant plus à former l'éducation politique de leurs élèves que leur éducation religieuse, ils parvinrent, sans éveiller de défiance, à leur inspirer l'ambition, l'énergie et le courage propres à seconder les projets du souverain et à les populariser parmi la nation.

Dans le voyage à Ankova, entrepris par M. Arnoux et moi, nous logeâmes dans un village où était

(1) Traité du 23 octobre 1817, renouvelé le 11 octobre 1820, conclu, entre Radama et le gouverneur de Maurice, par l'intermédiaire d'un agent anglais.

établie l'une de ces écoles. Le missionnaire qui la dirigeait étant absent, ses jeunes élèves nous firent, avec aménité, les honneurs de son modeste logis; ils voulurent aussi nous donner une idée de leur savoir-faire, et s'empressèrent de tracer sur un tableau des phrases décousues qu'on leur avait appris à écrire; en voici quelques-unes :

« Radama n'a point d'égal parmi les princes. — » Il est au-dessus de tous les chefs de l'île et est le » maître de tout. — Toute la terre de Madagascar » lui appartient, n'appartient qu'à lui seul, etc., etc. Véritable catéchisme politique dont on peut apprécier l'intention et la portée.

Un agent fut aussi accrédité auprès de ce prince en 1820, par le gouverneur de Maurice, pour veiller à l'exécution du traité qu'il venait de conclure avec lui, ainsi que deux sergens anglais pour instruire et discipliner ses troupes. Une vingtaine de jeunes Ovas furent envoyés en Angleterre pour apprendre des professions utiles; un plus grand nombre servit à bord des navires de guerre de cette nation comme novices, et d'autres enfin, momentanément incorporés dans la musique des régimens anglais de l'Ile Maurice, formèrent ensuite à Madagascar la musique de la garde du prince, tandis qu'à Ankova les élèves des missionnaires, rigoureusement astreints aux exercices militaires, devinrent la pépinière des officiers dont on eut besoin (1).

(1) Me trouvant à table, à côté de Radama, ce prince me demanda, entr'autres renseignemens, comment j'étais devenu officier : sur ma réponse, que je sortais d'une école militaire, il ajouta avec vivacité : c'est précisément une pareille institution que l'agent anglais a fondée dans ma capitale.»

Pour exciter l'émulation dans les troupes, divers grades furent institués : le soldat fut premier *honneur*, le caporal deuxième *honneur*, et ainsi de suite jusqu'au grade le plus élevé, qui était le onzième *honneur*; mais ces grades étant révocables, suivant le bon plaisir du roi, ceux qui en étaient revêtus pouvaient redevenir soldats.

Ces troupes, ne recevant ni solde ni vivres, continuèrent à se livrer au pillage pour subsister, comme elles l'avaient toujours fait jusqu'alors; car les Anglais, en instruisant les Ovas, cherchèrent bien plus à les rendre propres à faire la guerre, qu'à leur inspirer des sentimens d'humanité envers les peuples vaincus. Aussi les derniers événemens ont-ils prouvé que les Ovas étaient devenus guerriers sans cesser d'être cruels.

Les vêtemens d'uniforme qu'ils leur fournirent ne purent en habiller qu'une partie et étaient d'ailleurs réservés pour les jours de cérémonie; en campagne, tous portaient le costume du pays, et on en trouvait un bien plus grand nombre en guenilles que bien habillés.

Les châtimens ne furent pas oubliés pour les maintenir dans le devoir : entre autres supplices alors inventés, celui du bûcher, destiné à celui qui fuirait devant l'ennemi, fut infligé, en 1824, à un officier de la garnison de Mananzary, en présence de M. Arnoux, dont je viens de parler.

Ces changemens, opérés sous la direction de l'agent anglais, excitèrent d'abord des mécontentemens. L'injonction, par exemple, faite aux soldats de porter les cheveux courts, comme marque distinctive de

leur profession, coûta la vie à quatre femmes de distinction, qui s'étaient mises à la tête d'un rassemblement de leur sexe, pour protester contre cette mesure, nouvelle dans le pays et opposée à ses usages, mais dont le roi donna lui-même l'exemple, et contre laquelle les hommes n'osèrent que murmurer.

J'ajouterai que la cessation de la traite des nègres produisit d'abord une grande fermentation dans les esprits, parce qu'elle fut préjudiciable aux intérêts de la majorité; mais le roi, qui y gagnait en percevant à lui seul l'indemnité accordée par les Anglais pour l'abolition de ce trafic, eut assez d'ascendant sur son peuple pour empêcher que les plaintes ne parvinssent jusqu'à lui. Le pouvoir qu'il exerçait était d'ailleurs absolu, et des devins ou augures, appelés sorciers par les marchands d'esclaves, sanctionnant au besoin les actes qui auraient pu être reçus avec défaveur, donnaient un nouvel appui à sa puissance.

Il est bien difficile d'apprécier avec exactitude la situation des esprits à Ankova à cette époque de réforme politique, au milieu des contradictions qui existent à ce sujet; mais, si l'on juge de l'état moral d'une nation par la sévérité des peines inventées pour punir les délits, on peut affirmer que Radama, dut sentir un bien grand besoin de répression pour oser ordonner l'affreux supplice de la croix, inconnu jusqu'alors à Madagascar, sur l'assurance que lui donna l'agent anglais, en lui présentant l'image du Christ, qu'il ne ferait en cela que se conformer aux usages des nations policées.

A la vérité, je n'ai point de preuve irréfragable de ce fait, quoiqu'il m'ait été unanimement attesté à An-

kova du vivant de celui qu'on en accuse, et peut-être à ce titre, me reprochera-t-on de l'avoir légèrement accueilli? Mais, s'il n'est pas bien avéré que l'agent anglais Hastey ait inspiré à Radama l'adoption de ce supplice et celui du bûcher, il est fâcheux, toutefois, pour la mémoire de cet agent, qu'on en ait précisément fait usage à l'époque où il était le plus en faveur auprès du roi qui se laissait diriger par ses conseils.

J'ai vu à Tananarrivou, au dehors de la ville, l'instrument qui venait de servir à une de ces exécutions. Il était composé de trois poteaux solidement fixés en terre et réunis par deux traverses horizontales. Un mois plus tard, en revenant à la côte (octobre 1826), je vis encore à Vouibouéza, capitale des Bétaniména, province depuis cinq ans soumise aux Ovas, trois autres poteaux disposés de la même manière et chargés des restes de la malheureuse victime qu'on y avait attachée (1), et ce témoignage irrécusable d'un supplice auquel il me répugnait de croire, malgré les renseignemens nombreux que je venais de recueillir, m'était, je l'avoue, nécessaire pour me décider à en parler.

Au surplus, pendant que Radama infligeait des châtimens aussi atroces, il modifiait l'épreuve par le Tanguin, en ordonnant qu'elle ne pourrait plus, à l'avenir, avoir lieu que sur des animaux : trait d'humanité et de sagesse qui honore ce prince et qu'on est heureux de pouvoir recueillir au milieu de tant de

(1) Le corps était fixé par une corde au poteau du milieu, et les pieds et les mains par des clous aux deux poteaux extrêmes.

cruautés, mais qu'il est bien difficile de concilier avec elles.

Radama avait à peine cinq pieds, mais il était bien pris dans sa petite taille; sa physionomie était expressive et son regard plein de feu. Vif et enjoué dans le commerce ordinaire de la vie, il savait, dans l'occasion, prendre l'air imposant que donne l'habitude du commandement. Il passait même pour éloquent parmi les siens et se plaisait à haranguer son peuple lorsqu'il avait à lui transmettre ses volontés. M. Arnoux présent à la harangue qu'il adressa à son armée, aux portes de Tamatave, pour l'exhorter à respecter les propriétés des traitans, ne tarissait pas sur l'enthousiasme qu'il inspira à ceux qui l'entendirent. On dit aussi qu'il donna plusieurs fois des preuves non équivoques de son amour pour la justice. Il est certain qu'il ne manquait pas l'occasion, dans la conversation privée, de chercher à en convaincre les Européens, afin de mériter leur estime. Convaincu de la supériorité de ces derniers sur les Madécasses, il était porté à adopter leurs idées avec une facilité qui explique l'empire que les Anglais exercèrent sur son esprit. Cet engouement pour les étrangers et les innovations qu'ils lui conseillèrent ne furent pas d'abord du goût de ses sujets, qui, tout en l'aimant avec idolâtrie, mais pleins de vénération pour la mémoire du père, auraient désiré qu'il eût borné son ambition à marcher sur les traces de ce dernier. Cependant, sous l'impression de la terreur qu'il inspirait, personne n'eût osé manifester sa désapprobation. En effet, d'un caractère violent et accoutumé à dominer dès

son jeune âge, ce prince souffrait difficilement les contradictions. Un de ses généraux s'étant permis de lui faire une observation qui le contrariait, il écrasa d'un revers de main une bougie qui brûlait à son côté, en lui disant d'un ton qui n'admettait pas de réplique : « Oublies-tu que je puis à l'instant t'anéantir avec la même facilité que j'en ai eu à éteindre cette bougie! » Elevé dans les camps, au milieu du carnage, il est sûr que le sang ne lui coûtait rien à répandre; plusieurs fois même il ordonna froidement le massacre des prisonniers qui étaient trouvés trop vieux pour être vendus avec profit. A part les renseignemens que j'ai directement recueillis sur ce fait auprès des Nègres, vendus par Radama, qui en avaient été les témoins, voici comment M. le capitaine de frégate (aujourd'hui vice-amiral) de Mackau s'en exprimait, en 1818, dans un rapport au gouverneur de Bourbon sur la mission qu'il venait de remplir à Madagascar, travail dont j'aurai d'ailleurs bientôt l'occasion d'extraire encore divers passages :

« Sans doute, dit-il, il serait d'un haut intérêt » pour nous de nous ménager l'alliance et l'appui » d'un chef aussi puissant, et auquel ses vices même » peuvent donner un jour une plus grande puis» sance. J'aurais aimé à recueillir, sur Radama, des » traits qui annonçassent une belle âme, dans » l'homme peut-être destiné à devenir notre princi» pal allié à Madagascar. Mais, en cherchant la vérité » au milieu des versions contraires que l'intérêt dic» tait à chacun, Radama ne m'a paru qu'un sangui» naire despote : à vingt-deux ans, il fuit déjà les » fatigues de la guerre et laisse le commandement

» des troupes à ses jeunes frères ; il vit dans la mol-
» lesse et, quoique très riche de l'économie de son
» père, il ne songe qu'à accroître sa fortune par de
» honteuses manœuvres. Il accable, par le nombre,
» de paisibles voisins et sa rapacité l'entraîne sans
» cesse à de nouvelles invasions qui lui fournissent
» de nouveaux esclaves. Il vient de ravager la paisi-
» ble tribu des Antantsianaks, qui, tout en recon-
» naissant sa puissance, voulait cependant conserver
» son indépendance. De sept mille prisonniers que la
» victoire mit dans ses mains, *il en a fait détruire*
» *quatre mille par le fer* et en a réservé trois mille
» pour l'esclavage. »

Nous verrons bientôt que Radama mourut, jeune encore, d'une fistule à l'anus dont il ressentit les premières atteintes dans un voyage qu'il fit à Tamatave un an auparavant. Je n'ai jamais ouï dire qu'il ait été empoisonné par la femme qui lui succéda, comme on l'a publié dans la *Géographie* d'Adrien-Balbi ; son règne fera époque à Madagascar : c'est à lui que sera due en partie la civilisation de cette île, et les arrière-pétits-neveux de la génération actuelle, en célébrant son nom, oublieront peut-être qu'il fut le fléau de son temps, et que cette civilisation, qui sera son plus beau titre de gloire, fut introduite au milieu des supplices et des larmes, et coûta la vie à la moitié de la population du pays.

LIVRE II.

OCCUPATION DE L'ILE SAINTE-MARIE.

CHAPITRE PREMIER.

Le gouvernement choisit le port de Tintingue et l'Ile Sainte-Marie pour l'établissement projeté, et n'occupe d'abord que cette dernière île. — Avantages et inconvéniens de cette double position.

Les difficultés élevées par le gouverneur de Maurice au sujet de la rétrocession de nos comptoirs à Madagascar, n'arrêtèrent pas le gouvernement français dans l'exécution de ses projets sur cette île : fort de l'interprétation donnée au traité de Paris par le cabinet Anglais, il s'occupa aussitôt du choix du lieu le plus propre à remplir ses vues. Le port de Tintingue et l'Ile Sainte-Marie qui est en face, explorés à cette intention, en 1818, par M. Sylvain Roux et le capitaine de frégate Mackau, furent proposés et acceptés, et la reprise de possession en fut faite officiellement par eux en présence des naturels assemblés.

Mais le projet du gouvernement n'ayant pas eu l'entier assentiment des chambres, le ministre se vit contraint de le modifier, sans toutefois renoncer à exécuter plus tard le plan qu'il avait primitivement conçu. Voici comment il s'exprimait à ce sujet, dans les instructions qu'il remit à M. Sylvain Roux, le 15 avril 1821.

Vues générales. « L'objet que le gouvernement se » propose à Madagascar, est :

« D'assurer la possession du port de Tintingue à » la France ;

» De n'y entretenir d'abord qu'un petit poste;

» De s'établir solidement dans l'Ile Sainte-Marie, » qui est la clé de Tintingue et offre elle-même un » port pour de grands bâtimens ;

» De créer dans ladite île des cultures libres, à » l'aide des colons militaires que l'on y porte et des » travailleurs noirs qui seront, ou loués aux chefs » Madécasses ou achetés d'eux, et, dans ce dernier » cas, déclarés libres immédiatement, moyennant » l'engagement temporaire de leurs services.

» De se concilier, par une conduite juste et bienveillante, l'estime et l'amitié des indigènes, et de les exciter à la culture des denrées dites coloniales, en même temps qu'on chercherait à étendre le commerce, déjà existant, de celles du pays, etc.... »

Budget. « La formation de l'établissement de Sainte-» Marie avait d'abord été projetée sur une échelle » étendue qui a dû être réduite en proportion des » seuls moyens pécuniaires qu'il a été reconnu pos-» sible d'obtenir des Chambres, pour une dépense » de cette nature.

» L'idée fondamentale et le but sont restés les mê-» mes; mais, avec les fonds très bornés dont on peut » disposer, pendant les trois années, dont la pre-» mière vient de s'ouvrir, il ne saurait être question » que d'un faible essai.

» Les fonds extraordinaires affectés à cet essai se montaient à sept cent mille francs, et furent répartis de la manière suivante : 480,000 francs sur l'exercice de 1820, pour frais d'expédition et de premier

établissement, 93,000 francs pour chacune des années 1821 et 1822, et 94,000 francs pour 1823;

« Enfin les mêmes instructions, que je ne puis citer ou même analyser en entier, prescrivaient formellement l'observation rigoureuse des dispositions répressives de la traite des nègres, et recommandaient au commandant d'user d'une grande circonspection dans ses rapports avec les Anglais qui fréquenteraient Madagascar; mais d'employer tous les moyens que permettrait la prudence pour empêcher qu'ils n'exerçassent, sur les chefs Madécasses, une influence nuisible à nos intérêts. »

L'Ile Sainte-Marie, désignée pour être occupée la première, a dix lieues de longueur sur deux lieues et demie dans sa plus grande largeur; mais les trois quarts de son sol étant de mauvaise qualité, elle a très-peu d'avantages à offrir à l'agriculture. Cette raison et la difficulté d'en faire un lieu d'entrepôt rendent également ses avantages commerciaux fort contestables. On conçoit, en effet, que la côte opposée possédant des ports plus beaux, plus vastes, mieux approvisionnés et aussi sûrs que le sien, où les navires se sont de tout temps rendus pour les échanges, il serait difficile de les déshériter d'un tel avantage pour en faire jouir celui de cette petite île. Aussi n'est-ce point d'elle que le ministre s'est d'abord préoccupé, mais bien du port de Tintingue, et si, ensuite, vu le manque de fonds nécessaires pour occuper ce port, il y renonce momentanément, c'est avec le projet d'y revenir un jour et d'en *assurer la possession à la France*, en s'établissant solidement à l'Ile Sainte-Marie. Envisagée sous ce point de vue, cette der-

nière possède des avantages incontestables. Isolée de la grande terre et aisée à défendre, elle offrait un point d'appui précieux pour l'exécution du projet qu'on avait été forcé d'ajourner, et même pour la colonisation de Madagascar.

Quant à Tintingue, objet de tant de prédilections, c'est un port spacieux, sûr, aisé à défendre, tant du côté de l'intérieur que du côté de l'extérieur, et dans une situation admirable, comme station militaire. Ses avantages de position tiennent, surtout, à deux causes : 1° à sa situation sur le centre de la côte orientale de Madagascar, d'où on peut surveiller, à la fois, les deux routes de l'Inde qui se trouvent au sud et au nord de cette île; 2° à celle qu'il occupe par rapport à l'Ile Sainte-Marie. En effet, séparé de cette dernière par un canal de deux à cinq lieues de largeur et qui possède une foule de bons mouillages pour les vaisseaux, la valeur respective de ces deux positions s'augmente de l'appui qu'elles peuvent mutuellement se prêter en temps de guerre. C'est surtout là le rôle réservé à l'Ile Sainte-Marie, de protéger les abords du port de Tintingue contre un ennemi qui voudrait en fermer l'entrée, et ce rôle, quoique secondaire sans doute, donnait à cette île, dans la question qui nous occupe, une importance politique qu'elle n'eût pas eue sans cela.

M. de Mackau, dans son Mémoire au gouverneur de Bourbon, s'étend longuement sur les avantages du port de Tintingue.

« On se croirait, dit-il, arrivé dans un des plus
» beaux ports du monde, et tel serait en effet Tin-
» tingue si tout ce que recouvre la mer était pratica-

» ble, mais un quart seul reste à la navigation; il
» suffit néanmoins pour rendre ce lieu préférable à
» à Simons'Baie du cap de Bonne-Espérance, et au
» port Louis de l'Ile Maurice.

» Nous avons continuellement sondé en entrant;
» nous n'avons jamais trouvé moins de six brasses
» d'eau; ce fait et le plan levé avec beaucoup de soin
» par les officiers du *Golo*, prouvent qu'un soixante-
» quatorze aurait pu suivre notre trace, et il est cer-
» tain qu'une escadre et une nombreuse flotte mar-
» chande tiendraient dans le bassin.

» Le bassin est la partie circulaire de la baie com-
» prise entre la pointe de Tintingue, l'embouchure
» du Mahompa et l'endroit le plus étroit de l'isthme.
» Il offre à l'ancrage un espace de cinq cent quatre-
» vingt-un milles[1], cent quarante-cinq toises carrés.
» Il semble qu'il ne peut être mieux comparé pour sa
» forme et sa capacité qu'au port de Gênes, avec cette
» différence, tout à l'avantage de Tintingue, qu'à
» Gênes les vents du large conduisent toujours une
» grosse houle, tandis qu'ici ils ne font que rider la
» surface de l'eau.

» Pour ne rien exagérer, il ne faut regarder, pour
» le moment, ce bassin que comme capable de rece-
» voir de grands bâtimens; quoiqu'il soit naturel de
» penser qu'on découvrirait, en sondant avec soin la
» rade, encore beaucoup de bons fonds, sous la nappe
» d'eau qui s'étend de l'accore ouest des rescifs, de-
» puis Fandaraze jusqu'au Mahompa. »

Cette prévision se réalisa en effet en 1829, lorsque M. le capitaine de vaisseau Gourbeyre fit sonder la partie que M. de Mackau n'avait pas eu le temps d'ex-

plorer en 1818; on y trouva un espace égal en étendue à celui déjà connu, dont le moindre brassiage était de six brasses. Ce lieu fut appelé *Rade-Neuville*, du nom du ministre de la marine qui avait ordonné cette dernière expédition, et il reçut un corps-mort où les navires en partance allaient s'amarrer le soir, au moyen des vents du large, pour être en mesure de profiter, à l'aurore du lendemain, de la brise de terre qui souffle le matin et qui est rigoureusement indispensable pour sortir des passes.

Deux passes nouvelles, dont M. de Mackau ignorait l'existence, furent également découvertes au sud de celle qu'il désigne sous le nom de *passe du Golo*: l'une fut appelée *passe du sud*, la seconde, qui se trouve au milieu des deux autres, *passe royale*.

Les bois de construction de toute espèce qui se trouvent dans les environs de ce port, la facilité de s'y approvisionner en bœufs et en riz et d'y établir un quai de carénage, puisque, à l'extrémité de la presqu'île, et à une longueur de canot de terre, se trouvent cinq brasses d'eau, sont également cités par M. de Mackau comme faisant partie des avantages offerts par cette localité. « Comme port, ajoute-t-il, Tintingue
» laisse peu à désirer; un soixante-quatorze même y
» trouverait assez d'eau, et aucune circonstance de
» temps ne saurait y compromettre un bâtiment con-
» venablement mouillé; sa grandeur paraît plus que
» suffisante aux besoins de notre marine dans ces
» mers, et si ses rescifs rendent difficiles l'entrée et la
» sortie, du moins ils contribueront puissamment à
» la défense.

» Ainsi, soit qu'il faille trouver, pour la paix comme

» pour la guerre, un abri contre la tempête pour nos
» bâtimens, un lieu pour leur radoub, ou des res-
» sources pour les ravitailler, Tintingue semble tout
» promettre, et rien n'empêcherait, peut-être, d'en
» faire une citadelle imprenable, etc...... »

Mais tous les avantages réunis en ce lieu ne peuvent, malheureusement, dédommager une population européenne de l'insalubrité du climat. M. de Mackau n'ayant pas caché au gouvernement les appréhensions qu'il avait à cet égard, on est peut-être en droit de reprocher à celui-ci d'avoir glissé trop légèrement sur cet inconvénient, et à M. Roux d'avoir cherché à le dissimuler et négligé, en outre, de faire explorer les autres parties de la même côte. S'il est vrai, par exemple, comme quelques personnes le prétendent, que le port de Diégo-Suarez, situé près du cap d'Ambre, soit sain, cet avantage seul eût dû lui faire donner la préférence. On ne saurait assez déplorer une telle faute, si nos insuccès dans cette île étaient uniquement dus à son insalubrité; mais une bonne part en revient aussi aux obstacles que nous suscita le gouverneur de Maurice; car les Ovas, qu'il poussa de l'intérieur de l'île sur les côtes pour les opposer à nos projets, furent des adversaires d'autant plus redoutables que, instruits et disciplinés par les Anglais, dirigés par eux et abondamment pourvus d'armes et de munitions, comme nous le verrons dans le cours de cette histoire, ils sortaient de la catégorie des peuples placés hors de la civilisation européenne, et qu'il eût fallu, pour les refouler dans leur pays, d'autres moyens que ceux dont on put disposer.

CHAPITRE II.

La prépondérance acquise par le roi des Ovas décide le gouverneur de Bourbon à lui envoyer une ambassade — Causes qui font avorter ce projet.

La première apparition des Ovas sur la côte orientale de Madagascar remonte en 1817. Radama leur roi, à la tête de vingt-cinq mille hommes, entra en conquérant dans Tamatave, sans avoir éprouvé la moindre résistance sérieuse de la part des populations dont il traversa le territoire. M. Wetzell, professeur d'hydrographie à l'Ile Bourbon, attribue l'irruption imprévue de ce chef à une altercation qui serait survenue entre quelques-uns de ses soldats et ceux de Jean René. J'ignore jusqu'à quel point ces renseignemens, qui furent fournis par M. Arnoux, capitaine de marine marchande, sont exacts; je sais, seulement, qu'une frégate anglaise arriva à Tamatave le même jour que Radama y entrait; que cette frégate avait à son bord deux jeunes frères de ce prince, amenés à Maurice, l'année d'auparavant, par M. Lesage, aides-de-camp de M. Farquhar, et que cette rencontre, à jour fixe, du bâtiment anglais avec le roi des Ovas, pourrait déjà donner des doutes sur les causes qu'on suppose avoir motivé l'invasion de ce dernier, si, d'ailleurs, le traité qui fut conclu entre lui et Jean René, sous la médiation des officiers anglais, et par lequel la suprématie du premier était reconnue par le second, n'autorisait, par suite des avantages que le gouvernement britannique devait en retirer, à consi-

dérer cette affaire comme l'œuvre des soins et de la politique de M. Farquhar.

Ce vasselage, qui fut ainsi imposé à Jean Réné, ne tarda pas pourtant à lui être utile. Deux ans après, au commencement de 1820, son frère utérin Fiche, qui, par sa bravoure et la position qu'il occupait à Yvondrou, était le plus ferme appui du chef de Tamatave (1), ayant été surpris par une nuit d'orage, et massacré dans son propre Toubi (2), Jean Réné se trouva, dès lors, seul en butte à la haine de ses ennemis. Vivement pressé par eux, il eut recours à l'intervention de son puissant suzerain qui lui envoya un secours de trois mille Ovas, et le Malatte Tsassé fut alors définitivement chassé de Foulpointe avec tous ses adhérens. Quant aux Ovas, n'ayant nul intérêt encore à se fixer sur les côtes, ils s'en retournèrent dans leurs montagnes dès que leur vassal n'eut plus besoin de leur appui.

Ces deux expéditions des Ovas, à deux années d'intervalle, inspirèrent une terreur profonde aux peuples de la côte, trop désunis entre eux pour résister à ce peuple puissant, mu par la volonté d'un seul homme, et excité, d'ailleurs, par l'appât du gain qu'il pouvait faire dans ce pays infiniment plus riche que le sien, sinon en argent, du moins par l'importance du commerce qu'il faisait avec les colonies voisines. Le gouverneur de Bourbon, sentant l'avantage qu'il pourrait y avoir pour la France de se ménager l'alliance d'un tel peuple, conçut le projet, vers le milieu de 1820, d'envoyer un homme intelligent à la cour de Radama, pour

(1) Page 18.
(2) Toubi — case entourée d'une palissade.

travailler à combattre l'influence anglaise qui commençait à y prévaloir et tendait à nous y créer des ennemis. Son choix se porta sur M. Albrand, et je fus désigné pour commander la petite garde d'honneur qu'on jugea convenable de lui donner. Nous étions l'un et l'autre enthousiasmés du voyage que nous allions faire et de la mission qui en était l'objet: nos préparatifs étaient même en partie terminés et le jour de l'embarquement fixé, lorsqu'un incident imprévu fit avorter ce séduisant projet. Un botaniste, envoyé de France par le ministre de l'intérieur pour explorer Madagascar, étant arrivé à Bourbon au moment où nous allions en partir, le gouverneur Milius, guidé par un misérable esprit d'économie, saisit cette occasion de faire servir les frais, alloués, seulement, pour la mission scientifique, à parer, en même temps, à une partie de ceux que devait coûter la mission diplomatique; mais n'osant, sans doute, avouer un tel projet, il prit un moyen détourné pour l'exécuter. Une somme de *quinze cents piastres* avait été allouée à M. Albrand pour subvenir aux frais de transports et aux dépenses imprévues qui pourraient se présenter pendant son séjour chez les Ovas. Muni de la pièce ordonnancée à l'*encre rouge* et de la main de M. le gouverneur, il se rend au trésor pour percevoir cette somme; mais, là, il apprend avec étonnement qu'on a reçu l'ordre de ne pas la lui payer. Il va, aussitôt, chez le gouverneur pour lui demander l'explication d'un fait aussi étrange, et il en reçoit la réponse suivante: « Je me suis trompé, » Monsieur, dans cette affaire; ce n'est pas quinze » cents *piastres* que j'ai eu l'intention de vous accor- » der, mais seulement quinze cents *francs*; il ne m'est

» pas possible de vous allouer cette première somme,
» sans y être préalablement autorisé par le ministre ;
» j'aime mieux renoncer à vous charger de la mission
» que j'avais d'abord voulu vous confier........ C'est
» à vous de voir si les quinze cents francs peuvent
» vous suffire. »

Quinze cents francs, bon Dieu !!!..... pour les dépenses imprévues d'un chargé d'affaires à la cour d'un prince étranger et auquel on avait voulu donner une escorte d'honneur, lorsque les Anglais venaient de dépenser deux cent mille francs en cadeaux offerts à ce même prince, et auquel l'année suivante, par le traité du 11 octobre 1821, ils allouèrent, pendant six ans, une subvention de pareille somme ! (1) De tels rapprochemens ont leur utilité, quelques pénible qu'ils soient à faire, parce qu'ils expliquent, mieux que toute autre chose, la différence des succès obtenus dans les pays lointains par la France et l'Angleterre. Nous fûmes donc brutalement remplacés par ce botaniste, et les dépenses occasionées par les préparatifs de ce voyage, et faites avec les avances reçues sur notre traitement, demeurèrent même à notre charge. Mais ce botaniste plein de présomption et sans nulle expérience du climat de Madagascar dont il croyait qu'on exagérait le danger, étant mort quelques jours après son arrivée dans cette île, la France se trouva sans représentant auprès de Radama, dans le moment où les Anglais s'efforçaient de le rendre hostile à nos intérêts.

(1) Une partie de cette somme était payée en numéraire et le reste en poudre à mousquet, fusils et habits d'uniforme réformés par les troupes anglaises.

Chapitre III.

Expédition de M. Sylvain Roux. — Il commet de nombreuses fautes et meurt.

Après avoir perdu ainsi l'occasion de soustraire les Ovas à l'influence étrangère qui travaillait à leur inspirer de l'aversion pour nous, nous eussions dû au moins chercher à unir nos intérêts à ceux des peuples du littoral qu'ils vinrent subjuguer, et faire pour ceux-ci ce que les Anglais firent pour les premiers, afin d'avoir en eux des auxiliaires contre l'invasion qui menaçait de bouleverser tout le pays et devait rendre impraticable l'accomplissement de nos projets. Mais combien le gouvernement français fut loin de porter ses vues si haut!... Forcé, par le manque de fonds, d'ajourner ses projets sur la grande-terre, il laissa tout le temps à nos rivaux d'y bouleverser le pays que nous avions, plus tard, l'intention d'occuper. Qui quitte la partie, la perd, nous apprend un dicton populaire dont l'expérience a démontré la justesse. Aussi les instructions données à M. Roux, chargé de s'établir à l'Ile Sainte-Marie, pouvaient-elles faire pressentir le résultat qu'aurait une telle entreprise. A la tête d'une faible expédition; sans pouvoirs ni moyens d'action sur la grande-terre; n'ayant pas même la direction politique des affaires qui fut spécialement donnée au gouverneur de Bourbon, trop éloigné peut-être du théâtre des événemens pour en saisir l'ensemble et le but, M. Roux, malgré son titre de commandant particulier des éta-

blissemens français de Madagascar, ne fut, par le fait, que le délégué d'une administration supérieure, astreint à suivre rigoureusement ses ordres, et ne pouvant chercher à profiter des événemens qui pouvaient surgir, sans encourir une grave responsabilité. Ces précautions étaient motivées dans les instructions dont j'ai donné un extrait au chapitre premier : « Sur la faiblesse des établissemens de Ma-
» dagascar dont le principal était encore à naître;
» sur le secours et l'appui qu'ils auraient besoin de
» recevoir de Bourbon, et sur la nature même de
» l'expéditionqui, en quelque sorte, n'etait qu'expé-
» rimentale; » mais elles furent prises, ces précautions, du moins on peut le supposer, contre M. Roux lui-même qui les justifia pleinement par l'incapacité qu'il montra. La correspondance générale, entre lui et le gouverneur de Bourbon, est, en effet, riche en élémens de son peu d'aptitude aux affaires et de sa négligence dans le service. L'énumération de quelques-unes de ses fautes pourra nous en fournir la preuve.

La première et la plus impardonnable, peut-être, pour un homme qui avait long-temps séjourné à Madagascar, fut d'y arriver avec une expédition dont il était responsable, précisément au commencement de la mauvaise saison (1er novembre 1821), et de négliger de construire, en débarquant, un hôpital pour recevoir les hommes qui allaient être inévitablement atteints par l'insalubrité du climat. Ce ne fut que trois mois après, lorsque déjà le navire était encombré de malades et les hommes décimés par la maladie, qu'il s'occupa de ce soin, lequel pris en

temps opportun, eût pu sauver la vie à bien des gens.

Les pertes qu'il éprouva d'abord furent en effet désastreuses. Dans sa lettre au gouverneur de Bourbon, du 31 janvier 1822, c'est-à-dire trois mois après son arrivée, il mentionne la mort de vingt-trois personnes et annonce l'indisposition de presque tout le monde.

Dans celle du 12 avril suivant, il s'exprime ainsi : « Nous ne sommes pas heureux ; car depuis le » 1er mars jusqu'à ce jour, voilà trente-six hommes » morts à ajouter aux quarante-sept premiers, sur » deux cents hommes dont se compose l'effectif. »

Des pertes aussi considérables, indépendamment des vides irréparables qu'elles laissèrent dans les diverses branches du service, jetèrent le découragement le plus complet parmi ceux qui survécurent, et entre ces derniers, plusieurs qui furent envoyés à Bourbon pour rétablir leur santé, n'ayant été ni renvoyés à leur poste ni remplacés, M. Roux se trouva, dès le milieu de la première année, n'avoir plus qu'une cinquantaine d'hommes sous ses ordres, dont une partie appartenant à l'équipage de la *Normande*, lui fut même plus tard enlevée (1).

A une telle incurie, M. Roux joignit malheureu-

(1) L'expédition de M. Roux se composait d'une compagnie d'ouvriers de l'artillerie de marine de 60 hommes, d'un capitaine du génie, de deux officiers de santé et de divers autres fonctionnaires. La corvette de charge la Normande et la goëlette la Bacchante qui portèrent cette expédition, demeurèrent au compte du service *marine*, et n'étaient, en quelque sorte, que prêtées à l'établissement, l'une pour servir d'abord de caserne, l'autre pour entretenir les communications, tant avec les divers points de la grande terre, qu'avec l'Ile Bourbon.

sement d'autres défauts. Arrogant, et même injuste avec le Malatte Tsassé, vieille connaissance qu'il avait chassée de Foulpointe onze années auparavant et contre laquelle il conserva toujours une fâcheuse rancune, il montra une faiblesse extrême avec M. Moresby, commandant la corvette anglaise le *Menaï*, qui eut l'impudence de le sommer de lui dire de quel droit il s'établissait en ce pays : s'aliénant ainsi, d'une part, les indigènes, dont Tsassé était aimé, et perdant tout droit à l'estime de ses subordonnés et à la confiance de ses supérieurs par ce manque de dignité à l'égard de nos insolens rivaux.

En outre, les diverses branches du service administratif se ressentirent surtout de sa négligence et de son inaptitude à les diriger; et, bien que sa probité n'ait point été mise en cause, il faut qu'il y ait laissé introduire des désordres bien graves, pour que sa conduite ait été qualifiée d'*odieuse* par le gouverneur de Bourbon (1), et mériter que ce gouverneur sollicitât sa destitution auprès du ministre de la marine. Il venait de succomber sous les chagrins et les embarras de sa situation, lorsque la nouvelle officielle de sa disgrâce parvint à Madagascar.

Toutefois, soyons juste, même pour lui : s'il ne fut que trop répréhensible dans son administration, il vit clair dans sa situation politique, et il n'a pas tenu à lui qu'on n'eût, dès le principe, une explication sérieuse avec les Ovas, lorsqu'ils vinrent, huit

(1) Lettre du 29 avril 1823, de M. de Freycinet, gouverneur de Bourbon, au commandant de Sainte-Marie.

mois après son arrivée à Sainte-Marie, sous la conduite de l'agent anglais Hastey, s'emparer définitivement de Foulpointe, où ils se fortifièrent sur la pierre même qui attestait les droits de la France à la possession de ce point, et d'où ils nous contestèrent le droit de nous établir sur une partie quelconque de Madagascar autrement que comme des marchands.

Voici comment M. Roux s'exprimait dans sa lettre du 11 août 1822, au gouverneur de Bourbon :

« Il ne s'agit pas ici du gouvernement Anglais ni
» de ses agens; ce sont des Ovas qui viennent, sans
» titres ni droits, prendre un pays appartenant à la
» France. Les laisserons-nous paisiblement s'établir
» à Foulpointe?... Cette condescendance ne pourrait
» que les enhardir à venir occuper Tintingue et à
» nous bloquer à Sainte-Marie, en nous retirant
» toute communication avec la Pointe-à-Larrée, par
» laquelle nous faisons venir nos bœufs, nos riz et
» autres approvisionnemens. »

Le gouverneur lui répondit le 9 septembre suivant : « que, depuis long-temps, il suit la marche politique des choses; qu'il en a très régulièrement informé le ministre depuis son arrivée à Bourbon et ne lui a pas laissé ignorer combien les circonstances deviennent pressantes; qu'il réclame depuis longt-temps des décisions formelles sur des points délicats et non prévus; qu'il attend des ordres très-prochainement qui nous tireront d'un état fâcheux que ne comporte pas la dignité de la France; qu'il rend justice aux sentimens qui excitent son indignation, mais que les Anglais nous tendent un piège dans lequel il ne se reprochera pas d'avoir donné. »

On trouve en effet la preuve, au commencement de la correspondance générale, que le gouverneur de Maurice refusait de reconnaître l'article 8 du traité de Paris, ainsi que toutes les explications et ordres subséquens; qu'il prétendait, en outre, que les princes Madécasses avaient protesté devant lui contre toute occupation de leur territoire par une puissance Européenne, dans le but évident, selon le gouverneur de Bourbon, d'avoir un prétexte de prendre fait et cause pour eux, au cas où nous emploierions des moyens violens, les seuls, selon lui, qui pussent être efficaces à Madagascar dans un tel état des choses.

« Otez, dit-il (1), l'alliance des Anglais avec eux » et nos déterminations ne seront plus gênées; mais » cette alliance nous astreint à une exacte circons- » pection et ne nous permet pas de porter les pre- » miers coups, dans la crainte, si nous devenions » les agresseurs, de voir les Anglais prendre parti » pour leur allié. »

En conséquence, il prescrivit à M. Roux *d'éviter de devenir l'agresseur, mais de se défendre à outrance s'il était attaqué.*

(1) Lettre du gouverneur de Bourbon, du 21 juin 1823.

CHAPITRE IV.

Intérim exercé par M. Albrand. — M. Blevec lui succède et proteste contre les envahissemens du roi des Ovas — Ceux-ci ne tiennent nul compte de cette protestation et font la conquête de la moitié de l'île. — L'administration de l'Ile Bourbon dont dépendait celle de Sainte-Marie, souffre leurs envahissemens, leurs outrages et leur fait des présens. — Causes de cette conduite inexplicable. — Insuffisance des fonds alloués. — Vol audacieux au trésor de la colonie.

L'établissement de l'île Sainte-Marie se trouvant sans officier pour le commander, lorsque M. Roux mourut, les employés civils et militaires se réunirent, sous la présidence du médecin en chef, pour nommer un successeur provisoire au commandant défunt. Leur choix se porta sur M. Albrand, le principal colon de l'île et qui n'appartenait en aucune manière à l'administration, mais qui, à tant de titres, se trouvait si digne de cette haute distinction : je fus également choisi, en ma qualité de lieutenant en congé, pour commander les troupes de la colonie.

Cet état de choses ne dura que huit jours ; mais les services que nous rendîmes, dans cet état critique, ayant été jugés dignes de récompense, nous fûmes l'un et l'autre nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur.

La colonie se trouvait alors dans un état déplorable sous le triple rapport politique, administratif et moral. Réduite à une quarantaine d'Européens, en désaccord avec les Ovas de Foulpointe dont les actes et les prétentions étaient incompatibles avec nos droits de souveraineté ; n'ayant pas d'officier pour commander

la garnison, ni de réduit fortifié pour la mettre à l'abri d'une surprise, elle avait de plus à redouter l'animosité des indigènes, que M. Roux s'était aliénés par ses démêles intempestifs avec le Malatte Tsassé. Calmer ceux-ci; rétablir l'ordre dans les diverses branches du service; travailler aux fortifications et armer les nègres engagés pour ajouter aux faibles moyens de défense que nous possédions; tels furent les travaux qui attirèrent particulièrement notre attention et que nous nous partageâmes. Heureusement que ces dispositions défensives, qui ne pouvaient être complétées qu'avec le temps, ne furent pas d'une utilité immédiate, les indigènes, que l'on craignait le plus d'abord, ayant paru se calmer à la nouvelle de la mort de celui qui les avait mécontentés, soit par la confiance que leur inspirait son successeur, ou par suite de l'attitude que conserva l'établissement, dont tous les membres, animés par la crainte d'un même danger, concoururent, à l'envi, à l'exécution des mesures prises par ceux sous les ordres desquels ils s'étaient volontairement placés.

M. Blevec capitaine du génie, alors en congé à l'Ile de France sa patrie, fit cesser, par son arrivée, cette administration provisoire dont il était le chef légal, et en recommanda tous les actes au gouverneur de Bourbon. Celui-ci renouvela aussitôt les dernières instructions qu'il avait données à M. Sylvain Roux; mais comme avec les forces qu'on possédait à Madagascar il était impossible de défendre, à la fois, l'Ile Sainte-Marie, Tintingue et la Pointe-à-Larrée sur la grande-terre, nominativement désignés pour être défendus, M. le gouverneur consentit qu'on se bor-

nât à la défense de la petite île où nous étions établis et qu'on protestât contre l'occupation de la côte opposée, afin de maintenir les droits de la France dans toute leur intégrité, en attendant que le gouvernement eût fait connaître ses intentions.

Ces prescriptions furent rappelées à M. Blevec toutes les fois qu'il crut devoir signaler au gouverneur de Bourbon les inconvéniens du *statu quo* qu'on avait adopté. Ce dernier, dans sa lettre du 16 septembre 1824, lui disait encore : « Votre prudence » m'est connue; autrement je vous recommanderais » d'éviter avec l'attention la plus scrupuleuse tout ce » qui pourrait fournir à la malveillance un prétexte » pour nous accuser d'agression. Dans l'état où nous » sommes à Madagascar, et même y fussions-nous » plus en force, s'il faut en venir aux mains avec un » peuple de cette île, ce doit être uniquement pour » nous défendre. »

Et dans celle du 27 avril 1825, à propos d'une nouvelle invasion des Ovas : « Tenez-vous sur vos » gardes ; examinez ce qui se passera dans votre voi» sinage et mandez-moi tout ce qui méritera de fixer » votre attention et la mienne. Entretenez de tout » votre pouvoir le mécontentement des peuples con» tre les Ovas et contre Radama, mais avec la me» sure qui vous est imposée par votre situation. Ne » donnez pas à vos actes une démonstration d'hosti» lité. Il serait peu sage de vous engager de la sorte, » faible comme vous l'êtes et ne pouvant être sou» tenu d'ici. Je ne doute pas néanmoins que, si l'on » tentait de se porter contre vous à une attaque, vous » ne trouviez les moyens de la repousser. *Ne songez*

» *donc pas à vous rendre agresseur, mais veillez à vo-*
» *tre conservation.* »

Cette inaction de notre part ne fit qu'enhardir les Ovas dans leurs projets de conquête. En 1823, Radama arriva à Foulpointe à la tête d'une nouvelle armée et revendiqua une seconde fois, par sa dépêche du 4 août au commandant de Sainte-Marie, la souveraineté exclusive de tout Madagascar.

« Cette téméraire déclaration (dit M. Albrand,
» dans le Mémoire déjà cité), faite déjà depuis un an,
» n'ayant pas même provoqué de notre part l'ap-
» parence d'une mesure de vigueur, les Ovas n'hé-
» sitèrent plus à donner la réalité de la force aux
» droits imaginaires qu'ils venaient de se créer. En
» conséquence, ils marchèrent sur la Pointe-à-Larrée,
» s'emparèrent de Tintingue, soumirent à leur puis-
» sance tous les chefs qui s'étaient reconnus les vas-
» saux du roi de France et accompagnèrent ces actes
» hostiles d'ironiques protestations d'amitié pour les
» Français. Je passe sous silence le pillage des ap-
» provisionnemens de la garnison de l'Ile Ste-Marie :
» ces insultes ne peuvent être comptées au milieu d'ac-
» tes si attentatoires à la souveraineté de la France. »

M. Blevec choisit ce moment pour protester contre ces prétentions et ces envahissemens, et contre le prétendu titre de *roi de Madagascar* qu'on invoquait pour les légitimer. Or, comme le gouverneur de Bourbon n'avait ordonné de ne protester que contre l'occupation de la *Pointe-à-Larrée, Tintingue et lieux voisins* (1), lesquels devaient faire partie de l'établisse-

(1) Lettre de M. de Freycinet, du 14 avril 1823.

ment projeté à Tintingue, l'administration de Sainte-Marie, qui voyait avec peine nos droits négligés sur Foulpointe, prit sur elle de les revendiquer. M. Albrand, auteur du projet de protestation, en le soumettant au conseil d'administration de la colonie, fit observer que le gouverneur de Bourbon, à la vérité, n'avait pas ordonné de protester contre Foulpointe, mais aussi qu'il n'avait pas défendu de comprendre l'occupation de ce point dans la protestation; il pensait alors que, dans les circonstances où se trouvait placé le gouvernement, l'on devait s'attacher à ne pas compromettre les droits de la France sur les autres points de la côte-est également envahis par les Ovas (1).

Ainsi, la côte orientale de Madagascar, la seule où les Ovas eussent encore porté leurs armes, fut comprise en entier dans la protestation du commandant de Sainte-Marie contre les usurpations de ce peuple (2).

Cette protestation dont on trouvera une copie à la fin de cet ouvrage, ne fait nullement mention des Anglais, bien qu'ils fussent à la tête des troupes Ovas, et qu'ils en dirigeassent les chefs par leurs conseils, et cela afin d'éviter d'ajouter aux nombreuses difficultés de notre position. Elle fut portée au roi des Ovas, qui était alors à Foulpointe, par la goëlette la *Bacchante*. Jean-Réné, présent à la réception de cette pièce, fut

(1) Séance du conseil d'administration, du 15 août 1823.

(2) Radama n'avait encore étendu ses conquêtes que sur la côte orientale. Jusqu'alors, il avait constamment échoué dans les diverses attaques qu'il avait dirigées contre son voisin Ramittra, roi des Saklaves de l'ouest et depuis son beau-père. Ce ne fut qu'en 1824, une année après la protestation du commandant de Sainte-Marie, que le roi des Ovas dirigea ses efforts contre Bombetok, qui est le premier point de la *côte occidentale* dont il se soit emparé.

chargé, par le roi, d'en interpréter le contenu ; mais, n'ayant pu dissimuler l'émotion que cette lecture lui faisait éprouver, et Radama lui ayant demandé avec inquiétude ce que cela pouvait être, il remit la dépêche à l'agent anglais, en lui disant : « Tenez, monsieur, il s'agit d'une affaire grave que vos conseils ont amenée et à laquelle, par conséquent, il vous appartient de répondre ! . . . . .

Le roi lui-même, d'abord affecté de cette démarche du commandant de Sainte-Marie, pria le capitaine de la *Bacchante* de lui témoigner de sa part le désir qu'il avait d'en conférer avec lui, ou avec la personne qu'il lui plairait d'envoyer à sa place, et lui déclara, en outre, que non-seulement il n'avait nulle prétention à la souveraineté de cette petite île, mais *qu'il ne se serait même pas emparé de Tintingue, de la Pointe-à-Larrée et autres points de cette côte si nous y eussions été établis.* (1)

M. Blevec, en réponse à ces ouvertures du roi des Ovas', s'empressa d'envoyer M. Albrand auprès de lui, ne croyant pas, dans une telle circonstance, pouvoir s'absenter lui-même ; mais Radama, contrairement au désir qu'il avait exprimé, refusa de recevoir l'envoyé français, soit que Jean-Réné, juste appréciateur du mérite de M. Albrand, redoutât l'influence qu'il pourrait exercer sur l'esprit de ce prince avide de nouveautés et anciennement attaché aux Français, soit que l'agent anglais, parfaitement au courant de la timidité de notre politique et de la nullité de nos

(1) Rapport du capitaine de la *Bacchante* au commandant de Sainte-Marie, du 23 août 1823.

moyens d'action en ce moment critique, lui eût fait entrevoir qu'il s'était mal-à-propos alarmé d'une menace qui ne devait pas être suivie d'effet. (1)

Quelques jours après le retour de M. Albrand à Sainte-Marie, le commandant de cette île reçut de Radama, en réponse à sa protestation, une note insignifiante et bizarre, calquée pour la forme sur celle qui lui avait été adressée.

« Il eût été utile (ajoute M. Albrand, par qui je » vais laisser raconter les événemens qui suivirent) » de publier alors ces deux pièces, parce qu'une pro- » testation n'a d'autorité qu'autant que la date en est » publiquement fixée et afin de concilier à notre cause, » dans une question si peu douteuse, toute la force » que donne au droit l'assentiment de l'opinion pu- » blique.

» M. le gouverneur de Bourbon en jugea autre- » ment, et les choses sont encore aujourd'hui (dé- » cembre 1825) dans cet état que l'opinion de Bour- » bon et de Maurice, à peine informée de la vraie cause » de nos débats, les regarde presque comme une » querelle obscure et personnelle entre les habitans » de Sainte-Marie et les Ovas de Foulpointe.

« Cependant Radama avait soumis à son jong toute » la côte des Betsimissaraks, et un poste militaire, établi » par lui vis-à-vis Ste-Marie, semblait surveiller tous

(1) Si je ne craignais de manquer à la dignité d'historien, je répéterais, ici, ce qu'on ne peut regarder que comme une défaite puérile : « Je regrette de n'avoir pu m'entretenir avec M. Albrand, me dit, trois ans après, Radama; mais, étant réellement malade, l'agent anglais m'avait fait prendre une médecine, ce jour-là, et, à mon grand regret, je ne pus recevoir cet agent du commandant de Sainte-Marie. »

» nos mouvemens. Notre protestation demeurée sans » effet; l'abandon de nos alliés à la colère du vain- » queur; la nécessité, où nous nous étions trouvés » pour subsister, de rouvrir nos relations avec la » grande-terre et d'y subir la protection de ceux qui » venaient de nous en chasser; enfin la défense faite » par les Ovas aux naturels d'engager un seul noir » au service de Sainte-Marie; toutes ces causes avaient » déjà gravement compromis notre considération et » fait presque croire à l'abandon de nos droits, lors- » qu'un nouvel et insigne outrage vint nous appren- » dre qu'il n'y avait que honte et dommages à atten- » dre du système déplorable où nous étions entrés.

« S'il existait dans Madagascar un point dont la » possession nous fût légitimement acquise, et par » l'origine de nos droits et par l'ancienneté et la no- » toriété de l'occupation, c'était assurément le Fort- » Dauphin, et il était difficile de penser que Radama » portât ses prétentions jusques sur une contrée où » jamais n'avait paru un Ova, et avec laquelle ce » prince n'avait eu, à aucune époque, la moindre » communication directe ou indirecte. On était d'au- » tant plus fondé à croire à ce respect de sa part, » qu'il avait souvent répété lui-même qu'il ne se se- » rait point établi à Foulpointe, s'il eût trouvé ce » poste occupé par les Français.

« Ce ne fut donc pas sans un vif sentiment d'indi- » gnation qu'on apprit, au mois de mars 1825, qu'un » corps Ova s'était porté sur le Fort-Dauphin, qu'il » avait fait prisonnier l'officier français qui comman- » dait ce poste, forcé la garnison à se réfugier sur un » îlot voisin et abattu outrageusement le pavillon du » roi.

» Un tel abus de la force ne laissait en question que
» les moyens de le punir, lorsqu'une circonstance,
» dès long-temps prévue, vint offrir à la France l'oc-
» casion la plus favorable et la plus sûre de venger
» ses injures et de rétablir ses droits.

» Les chefs Betsimissaraks, demeurés secrètement
» fidèles à la France, n'attendaient depuis long-temps
» qu'un signal de notre part pour prendre les armes,
» lorsque tout-à-coup, au mois de juillet 1825, im-
» patiens de notre inaction, ils secouèrent spontané-
» ment le joug et, après avoir égorgé les postes Ovas
» établis sur divers points de la côte, se portèrent en
» force sur Foulpointe.

» La circonstance était décisive. Le mouvement
» qui venait de s'opérer était lié à un soulèvement
» général de l'île entière contre les Ovas. Au nord,
» au sud, au Fort-Dauphin, à Bombetok, au cap de
» l'est les peuples étaient en armes. Notre politique
» et notre devoir étaient évidemment de nous mettre
» à la tête d'un mouvement aussi considérable, de
» l'activer de toutes nos forces disponibles, et de no-
» tre influence morale, de forcer Radama à la paix,
» de rétablir, avec nos droits, l'indépendance des
» peuples de Madagascar, et de fonder ainsi notre
» politique sur une vaste et puissante communauté
» d'intérêts.

» Ce plan n'était ni compliqué ni dispendieux, mais
» il demandait à être adopté sans retard et exécuté
» avec fermeté et activité. Il fallait, avant tout, l'auto-
» risation et le concours de Bourbon : on se hâta de
» solliciter l'un et l'autre; la réponse se fit attendre et
» les événemens marchèrent.

» Cependant les chefs Betsimissaraks, perdant le » temps à délibérer au lieu d'agir, avaient envoyé » des députés demander à Sainte-Marie, au nom de » de leur ancienne alliance avec les Français, de la » poudre et des munitions. Le commandant ne pou» vait rejeter cette demande sans s'exposer à perdre » pour toujours la confiance et l'affection de ces hom» mes. Devait-il d'ailleurs se croire tenu à quelques » ménagemens envers un prince qui n'en conservait » aucun à notre égard; qui, après nous avoir chassés » de Madagascar, nous tenait comme bloqués à Ste.- » Marie; qui venait, enfin, d'attaquer un poste français » à main armée et, qu'après tout, les ordres du mi» nistre prescrivaient de traiter comme ennemi? Il » n'hésita pas: il ne crut pas qu'un commandant fran» çais fût coupable de prêter secours à des hommes » qui, tout en défendant leur propre cause, travail» laient en même temps au triomphe de la nôtre; il » accorda un secours et hâta, de tous ses vœux, l'ins» tant où il lui serait permis d'y joindre le concours » réel et efficace de tous ses moyens.

» Cette occasion décisive de nous joindre à eux fut » perdue. Nous laissâmes les Betsimissaraks agir sans » concert, sans chefs, sans confiance mutuelle. Il » arriva ce qui arrive toujours: le petit nombre dis» cipliné triompha d'une multitude désordonnée et » les Betsimissaraks, repoussés devant Foulpointe » par la décharge de quelques pièces d'artillerie, al» lèrent dans leurs forêts accuser nos lenteurs et no» tre indécision. (1)

(1) Ces traitans, en faveur desquels une expédition armée va être dirigée

» Pendant que nous demeurions inactifs dans no-
» tre propre cause, les Anglais, moins scrupuleux et
» plus hardis, n'hésitèrent pas à y paraître comme
» acteurs et même comme ennemis. Leur agent Has-
» tey, porté à la Pointe-à-Larrée par une corvette
» britannique, y débarqua à la tête d'une troupe
» d'Ovas, et une heure après, notre plus fidèle allié,
» Tsifagnin chef de Tintingue, avait reçu le prix de
» son dévouement à la France, il fut massacré. Cette
» expédition, commandée par un Anglais, traversa le
» pays, égorgeant les hommes et réduisant les fem-
» mes en esclavage, et eut bientôt replacé toute la côte
» sous l'autorité de Radama, moins par sa force
» réelle que par l'influence morale de la coopération
» d'un gouvernement européen (1).

sur Madagascar, appartiennent à la même classe d'hommes qui, alors, se mirent à la tête des Ovas afin de les aider à combattre et à repousser les Betsimissaracks nos alliés. M. Blevec, dans sa lettre du 22 juillet 1825 au gouverneur de Bourbon, appelle la vindicte de celui-ci sur plusieurs de ces traitans qu'il qualifie *d'indignes Français*.

(1) Ce fut le *Barracouta* de l'expédition scientifique du capitaine Owen qui porta cette troupe à la Pointe-à-Larrée. Le 25 juillet 1825, M. Blevec reçut par lui une lettre du commodore anglais, par laquelle, après les complimens d'usage et lui avoir recommandé M. Vidal son ami, il l'informait que, sur le point d opérer son retour en Europe, il avait cru devoir envoyer sa conserve à Sainte-Marie, pour fixer une dernière fois le méridien de cette île par rapport à celui de Maurice. Mais ce navire ayant servi quatre jours après à l'expédition de l'agent britannique, il est permis d'avoir des doutes sur les motifs qui l'amenèrent à Sainte-Marie et le but scientifique de sa mission. Voici, au surplus, de quelle manière M. Blevec en rendit compte au gouverneur de Bourbon dans sa lettre du 2 août 1825:

« Après les observations multipliées faites ici par le *Leven* et le *Barra-*
» *couta*, nous n'avons pas un seul instant douté que ce dernier bâtiment ne
» vînt pour reconnaître les forces existantes à Sainte-Marie et surtout pour
» épier nos projets relativement aux mouvemens de la côte. M. Vidal me
» fit même, au sujet du soulèvement des Saklaves, quelques questions

» Cependant des événemens analogues se passaient » au Fort-Dauphin avec un succès différent. Le géné- » ral Ova qui avait chassé les Français de ce poste, » vivement pressé par les naturels soulevés, se voyait » réduit aux plus fâcheuses extrémités, lorsque, pour » faire parvenir à son souverain la demande de » prompts secours, il prit l'étrange résolution de » s'adresser, le croira-t-on ?..... à M. le gouver- » neur de Bourbon. Il est difficile de s'expliquer les » motifs qui purent porter M. le gouverneur à ad- » mettre une si singulière requête; ce qu'il y a de cer- » tain, c'est qu'un bâtiment du roi, *la Mayenne*, alla » porter à Radama la demande de prompts secours » pour les Ovas du Fort-Dauphin (1).

» Les conséquences d'un tel système sont faciles à » deviner. La conduite du commandant de Sainte- » Marie fut désapprouvée; les peuples insurgés, atta- » qués les uns après les autres, combattus par l'An- » gleterre et abandonnés par la France, durent pour

» auxquelles je répondis de manière à le faire changer de conversation; » nous ne fûmes donc pas étonnés de voir cette corvette courir des bordées » sur la grande-terre, et nous supposâmes, avec assez de vraisemblance, » que son unique intention était d'effrayer les indigènes; mais quelle fut » notre indignation en apprenant de M. Duhaut-Cilly (*), qu'il avait vu le » *Barracouta* prendre à son bord un grand nombre d'Ovas et se diriger » vers le nord de Foulpointe, avec le projet sans doute de faire un débar- » quement à quelque distance de Fénériffe, pour mettre les naturels entre » deux feux. Il paraît qu'il n'a pu remplir ce but, en raison de la difficulté » d'aborder sur cette côte; mais nous le vîmes dans la soirée du 31 juillet » se diriger vers la Pointe-à-Larrée et nous apprîmes que le débarquement » avait eu lieu, en cet endroit, dans la journée d'hier, etc .... »

(1) C'est en remplissant cette mission, à Foulpointe, que le capitaine Duhaut-Cilly vit embarquer les troupes Ovas, à bord du *Barracouta*.

(*) Commandant du brick français *la Mayenne*.

» la seconde fois tendre la tête au joug, et nous som-
» mes restés sans influence, sans considération, pri-
» vés d'indépendance à la grande-terre, resserrés et
» gênés à Sainte-Marie et également suspects à Ra-
» dama, que notre inaction ne rassure pas, et aux
» Betsimissaraks que nous n'avons su défendre.

» Dans une situation aussi déplorable, il ne man-
» quait plus que de voir un navire du roi, *la Pomone*,
» porter des présens aux Ovas de Foulpointe, en ré-
» compense de leurs anciens outrages et comme pour
» en provoquer de nouveaux.

» De tels actes seraient inexplicables, s'ils n'avaient
» pas excité au plus haut dégré l'assentiment de tous
» les traitans établis sur la côte, et si nous n'avions su
» à quel point le commerce de Bourbon s'était dé-
» chaîné contre la participation de Sainte-Marie au
» soulèvement des Betsimissaraks.

» C'est donc dans le désir de favoriser les intérêts
» de ce commerce qu'il faut chercher le motif et l'ex-
» plication du système que nous voyons suivre à Ma-
» dagascar. Je vais examiner quels sont les intérêts de
» ce commerce, ce qu'ils demandent et jusqu'à quel
» point le dépositaire de la confiance du roi est tenu
» de déférer à leurs exigences.

» S'il y a un fait démontré dans l'histoire des ten-
» tatives de la France pour s'établir à Madagascar, c'est
» assurément l'opposition constante des Iles de France
» et de Bourbon au succès de ces tentatives (1).

(1) On peut consulter à ce sujet les Mémoires de tous les officiers qui ont commandé à Madagascar, et spécialement ceux de Béniowski et de M. de Modave. (Note de M. Albrand).

» Cette opposition était concevable lorsque Maurice, par sa position et par ses ports, pouvait, à quelques égards, se croire appelé à suppléer Madagascar; et, bien que la situation précaire de cette colonie, sous le rapport des subsistances diminuât de beaucoup ces avantages, on ne peut nier que son importance militaire et politique eût infiniment perdu au succès de la colonisation projetée.

» Mais aujourd'hui que Bourbon n'offre à notre marine ni vivres, ni bois, ni ports; lorsqu'on peut dire de cette colonie qu'elle nous a été prêtée jusqu'à la guerre; lorsque sa nationalité, si précaire et cependant si avantageuse pour elle, ne peut être efficacement garantie que par la formation d'un établissement militaire à Sainte-Marie, on peut s'étonner de retrouver dans cette île le système d'opposition si constamment funeste à Madagascar.

» Cette étonnement cessè pourtant lorsqu'on examine de près la nature et les motifs de cette opposition. Elle n'est plus politique comme autrefois, mais purement commerciale; elle ne s'attaque plus à l'existence de la colonie de Madagascar, mais à quelques-uns des moyens nécessaires pour la fonder; et si ces moyens ne contrariaient ses intérêts présens, elle verrait d'ailleurs, sans peine comme sans plaisir, prospérer Sainte-Marie.

» Cette opposition craint que les débats auxquels peut donner lieu l'établissement de Sainte-Marie, n'apportent quelques entraves au commerce du riz; et ce commerce, il faut le dire, a pris pour Bourbon une importance majeure, depuis que l'affectation à la culture des cannes à sucre de la meilleure

» partie des terres de cette île, a rendu les productions des vivres de beaucoup inférieures à la consommation.

» Ces intérêts, il est vrai, sont purement temporaires : il n'est pas douteux que le plus sûr moyen d'affranchir de toute dépendance l'approvisionnement en riz de Bourbon, serait d'assurer à la France la possession des points qui le fournissent, et, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, Bourbon n'aurait qu'à gagner à la prospérité de notre établissement militaire. Mais cette île voit sa situation ; elle n'espère pas demeurer française à la guerre, et n'est point disposée à sacrifier ses intérets présens à des projets dont le succès lui paraît douteux et éloigné, et à des chances d'utilité dont elle n'espère pas profiter.

» Quelques causes locales ont d'ailleurs concouru à concilier aux Ovas la faveur de l'opinion publique dans les colonies.

» Le commerce de riz, jusqu'à ces dernières années, s'est fait à Madagascar sans aucune protection; exposés sans défense à tous les caprices des naturels et souvent compromis dans les guerres des chefs, tous les traitans, sans exception, ont vu avec joie s'établir sur les côtes une puissance dont les premiers actes ont promis au commerce une protection et une sécurité jusqu'alors inconnues.

» Aussi s'est-il élevé en faveur des Ovas, de toutes les parties de Madagascar, un concert unanime de louanges. Attentifs seulement à l'intérêt du moment, tous ces hommes de passage qui fréquentent Madagascar n'ont pas su apercevoir que ces apparences de

» modération ne tarderaient pas à faire place à l'éta-
» blissement de droits nécessaires à l'exercice d'une
» ambition démesurée : ils se sont vus protégés, ca-
» ressés même; ils ont porté dans les colonies l'ex-
» pression de leur gratitude, et l'opinion formée sur
» ces premiers rapports, trompée par les protestations
» affectueuses de Radama pour toutes les nations eu-
» ropéennes, et à peine informée d'ailleurs de la nature
» de nos débats avec ce prince, l'opinion, dis-je,
» s'est unanimement déclarée en sa faveur. L'habile
» gouverneur de Maurice n'a pas négligé de mettre à
» profit ces dispositions favorables et les a fortifiées
» de tout l'intérêt qui peut inspirer les premiers es-
» sais d'un peuple qui s'avance vers la civilisation.

» Il n'eût servi de rien de représenter que ces Ovas,
» qui s'annonçaient sous des apparences si séduisan-
» tes, étaient au fond les plus dangereux ennemis de
» la France. Qui est-ce qui s'intéresse à ses droits
» dans les colonies?.... Qu'importe au commerce de
» Bourbon que Madagascar appartienne à la France
» ou à Radama? L'essentiel pour lui est d'y trouver
» sécurité et protection, et si les Ovas lui garantissent
» l'une et l'autre, il se déclarera sans hésiter en leur
» faveur.

» Une autre considération milite d'ailleurs pour
» eux. Radama, avec l'appui de l'Angleterre, ne doit
» trouver aucune résistance de la part des naturels dans
» l'exécution de ses desseins, et la paix ne peut être
» troublée; mais il est impossible que la France par-
» vienne à l'accomplissement des siens sans employer
» l'appareil de la force, et il doit s'ensuivre naturel-

» lement une suspension temporaire de commerce.
» Aussi, depuis qu'on a pu craindre dans les colo-
» nies une rupture entre la France et les Ovas, le
» gouverneur de Bourbon s'est-il vu l'objet d'un sys-
» tème d'obsessions dont le but était de lui persuader
» qu'il n'y avait pour nous aucune chance de succès
» dans la guerre, que Radama était d'ailleurs très-
» favorablement disposé à notre égard et que nous
» pourrions tout obtenir par des négociations amicales
» et en suivant la voie qui avait conduit les Anglais à
» de si importans résultats.

» Ce système a été combattu par tout ce que Sainte-
» Marie renferme de Français. Leurs observations
» ont paru quelque temps écoutées de M. le gouver-
» neur de Bourbon : mais, aujourd'hui, l'influence de
» cette île semble l'avoir emporté. Il était difficile
» d'attendre un autre résultat d'une lutte où figurent,
» d'un côté, une population nombreuse, riche, in-
» fluente, et de l'autre, une poignée d'hommes sans
» crédit, sans moyens d'actions, sans indépendance,
» et qui, privés de correspondre directement avec le
» ministre, se sont abstenus jusqu'ici, par des mo-
» tifs de délicatesse, de lui faire parvenir leurs justes
» représentations.

» Mais, plus cette lutte est inégale, plus le ministre
» sentira que ceux qui la soutiennent à Sainte-Marie,
» contre le pouvoir, contre l'opinion et, je dirai plus,
» contre leur intérêt présent, n'ont pu agir ainsi que
» par le sentiment du devoir et avec l'appui de la vé-
» rité. Ce sera certainement, à ses yeux, un nouveau
» motif d'examiner avec attention la question qui lui
» est soumise. »

Je viens de peindre l'état politique et moral de la colonie; il me reste à faire connaître l'insuffisance de son budget, afin de mieux faire apprécier le degré d'abandon où elle fut laissée. Je me bornerai, toutefois, à un exemple pris dans une réclamation de M. Blevec au gouverneur de Bourbon, et je citerai les propres paroles de cet officier, pour ne pas être soupçonné d'exagérer les faits. Voici comment il s'exprimait dans sa lettre du 12 décembre 1824 :

« Promettre de ne pas dépasser la quotité du bud-
» get de 1825, serait promettre une chose impossi-
» ble. Il faut que je paie les appointemens du garde-
» magasin qu'on a oublié d'y comprendre; je ne puis
» faire que deux cents engagés ne coûtent pas plus
» que cent trente que l'on a continué à porter sur cet
» exercice, malgré les observations que j'ai déjà pré-
» sentées : ces engagés doivent être habillés; les ou-
» vriers reçoivent le prix de leur journée de travail;
» je ne puis faire, enfin, qu'un bœuf à Madagascar four-
» nisse de la viande fraîche pendant cinq jours et
» que la farine ne coûte à Bourbon que trente-cinq
» francs les cent kilogrammes, quand le prix ordi-
» naire est de plus du double.... »

A partir de cette époque, le ministre ayant obtenu des chambres une augmentation de crédit, le budget fut porté à un état normal. Mais, s'il fut suffisant pour le strict entretien de la garnison, il n'y eut jamais de fonds alloués pour les travaux d'utilité publique que M. Blevec avait projetés et fait approuver par M. le gouverneur de Bourbon. Au nombre de ceux-ci se

trouvait la construction d'un quai de carénage, ouvrage particulièrement désiré et impatiemment attendu qui, en affranchissant nos navires de la dure nécessité d'aller se réparer à grand frais à l'Ile Maurice, eût de suite donné de l'importance à la nouvelle colonie.

Son nouveau commandant fit cependant tout ce qu'il put pour attirer l'attention du gouvernement sur un ouvrage aussi important; mais ses efforts demeurèrent malheureusement impuissans. L'ordre qu'il établit dans les diverses branches du service, le bon accord qu'il fit régner entre les Européens et les indigènes, et les soins qu'il se donna pour accroître la prospérité de l'établissement, toutes ces diverses causes qui devaient-être des titres pour obtenir ce qu'il sollicitait, puisqu'ils lui valurent de nombreux éloges de la part du gouverneur de Bourbon, ne purent cependant prévaloir contre l'impression fâcheuse produite par les fautes de M. Roux, les pertes en hommes essuyées la première année, et les embarras toujours croissans de sa situation politique. Un vol de vingt mille francs fait au trésor de la colonie, dans un moment où elle manquait le plus d'argent, fut encore une suite de cette fatalité qui a de tout temps semblé présider aux affaires de ce malheureux pays. Les perquisitions qui eurent lieu aussitôt pour découvrir l'auteur de ce vol audacieux, ayant fait planer les soupçons sur M. M...... second médecin en chef de la marine, ce fonctionnaire fut mis en état d'arrestation et traduit devant la cour d'assises de l'Ile Bourbon. Mais, malgré les graves présomptions qui pesaient sur lui et qui furent si habilement déve-

loppées dans l'acte d'accusation rédigé par M. Albrand, rapporteur de la commission d'enquête, les preuves matérielles du délit ne parurent pas suffisantes pour le faire condamner.

Il y avait déjà dix-huit mois qu'on ne pensait plus à cette affaire, lorsque, le 20 janvier 1825, la somme enlevée fut miraculeusement retrouvée par des nègrés-engagés employés à planter des arbres fruitiers sur un îlot inhabité, appelé Île-aux-Forbans par les Français et *Nossi-Ramika* par les indigènes. Ces nègres, pensant que ce pouvait être l'argent précédemment volé et qu'on avait vainement cherché en tant d'endroits, remirent la pierre qui les recouvrait à sa place, et coururent au plus vite informer l'autorité de l'importante découverte qu'ils venaient de faire; M. Blevec se transporta immédiatement sur les lieux avec des témoins, partagé entre l'espoir de retrouver la somme perdue et l'admiration que lui causait cette marque de probité de ces nègres. Le procès-verbal qui en fut dressé, dit qu'on y trouva dix-neuf mille neuf cents francs, en pièces de deux francs, d'un franc et de cinquante centimes, dont se composait précisément la somme enlevée. « Les cent francs manquant, » dit M. Blevec au gouverneur de Bourbon (lettre du » 28 février suivant), paraissent avoir été distraits » au moment du vol; les racines qui avaient poussé » entre les pièces de monnaie et par dessus la pierre » qui les recouvrait, prouvent en effet que l'argent » n'a pas été touché depuis le jour où il avait été en- » foui.

» La satisfaction que nous avons éprouvée a été » d'autant plus vive que cet événement achevait de

» dissiper les doutes que l'acquittement du sieur M......
» aurait pu laisser subsister sur les personnes de la
» colonie; et, en effet, sans vouloir revenir en aucune
» manière sur une affaire jugée, n'est-il pas évident
» que si quelqu'un demeuré dans le pays avait com-
» mis ce vol, il aurait eu depuis dix-huit mois toutes
» les facilités d'enlever la somme volée. Il faut donc
» de toute nécessité, que le coupable ait été forcé de
» quitter la colonie avant d'avoir pu profiter de son
» vol....... »

Les réflexions qui découlent de ce fait si honorable pour les nègres, naissent trop facilement pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter; je me bornerai à appeler sur cette action simple et spontanée l'attention des personnes qui, dans leurs préventions contre les Madécasses du littoral, ne veulent voir en eux que des êtres dépourvus de moralité et voisins en tout de la brute !

Chapitre V.

Efforts simultanés des commandans des navires et publicistes anglais pour nous nuire à Madagascar.

M. Albrand, dans l'excellent Mémoire dont j'ai donné de nombreux extraits, ayant eu surtout pour but de résumer les principaux événemens, glisse, à dessein, sur une foule de faits qui les accompagnèrent. Ces faits sont dignes cependant d'être rapportés, puisqu'ils tendent à démontrer que les Anglais firent plus d'efforts pous nuire à notre établissement naissant,

que nous n'en fîmes pour le fonder. L'enchaînement des matières dans les extraits que je viens de citer et les morceaux qui les ont précédés, ne m'ayant pas permis, non plus, de m'y arrêter suivant l'ordre des temps où ils se sont passés, je vais chercher à remplir brièvement cette lacune.

Les Anglais ne se bornèrent pas à aider les Ovas dans l'expédition qui coûta la vie à notre allié Tsifagnin : deux ans auparavant, en 1823, lorsque Radama envahit en personne le pays de Betsimissaraks, la frégate anglaise *Ariadne* suivit les mouvemens de ce prince sur le littoral, pendant que l'agent Hastey lui-même l'accompagnait.

La même manœuvre fut répétée dans tous les lieux où les Ovas pouvaient craindre de rencontrer une résistance sérieuse; et à Bombétok, par exemple, sur la côte occidentale, le pavillon britannique flottait aussi dans la rade, lorsque les Ovas, conduits toujours par le même agent, entrèrent dans la ville, en 1824.

Indépendamment de la présence des navires anglais sur les divers points où les Ovas effectuaient un mouvement, d'autres navires, appartenant à la même nation, se montrèrent également sur les côtes de Madagascar toutes les fois que des navires français y parurent, afin de neutraliser l'effet moral produit par ceux-ci. C'était une tactique des deux gouvernemens de montrer souvent leur pavillon aux Madécasses, pour accroître leur influence sur ces peuples si faciles à impressionner; mais avec cette différence, tout à l'avantage des premiers, que nos navires reçurent toujours l'ordre d'éviter de se montrer sur les points

occupés par les Ovas, tandis que ceux de Maurice allaient librement partout : tantôt rasant nos forts sans arborer ni flamme ni pavillon (1) ; tantôt tirant le coup de canon de diane et de retraite sur nos rades et à côté du stationnaire français, comme si la police leur en eût appartenu (2) ; d'autres fois, comme le disait le gouverneur de Bourbon lui-même (3) : « Sous » couleur de ne vouloir que l'anéantissement de la » traite des nègres, ils courent sur le pavillon du » roi de France, capturent les navires et violent sans » pudeur le droit des gens. » Enfin, ils répandaient partout le bruit que la France n'était plus qu'une puissance de second ordre et incapable désormais d'intervenir dans les affaires d'outre-mer, joignant ainsi la calomnie aux outrages, pour arriver plus sûrement à nous discréditer dans ces lointains pays !...

Dans le même temps, en Europe, les publicistes Anglais ne négligeaient aucune occasion de venir, par leurs écrits, en aide à leurs compatriotes d'outre-mer, dans la croisade active, mais non avouée, qu'ils avaient entreprise contre nous. La Société Africaine de Londres va nous en donner des preuves; voici d'abord à quel sujet : M. Sylvain Roux, en se rendant de France à Sainte-Marie, conçut le projet, pendant sa relâche au Sénégal, de prendre quelques Nègres-Yoloffs pour les premiers besoins de l'établissement qu'il allait fonder; mais comme le gouverneur du Sénégal était alors dans l'intérieur des terres,

(1) M. Blévec au gouverneur de Bourbon, 1er mars 1825.
(2) Le même au même, du 30 juillet 1824.
(3) Le gouverneur de Bourbon au commandant de Sainte-Marie, 23 octobre 1821.

celui qui commandait en son absence ne permit d'en prendre que six, qui furent embarqués ostensiblement et sans qu'il fût nécessaire d'employer la violence à leur égard, ni de les payer quatre fois leur valeur, comme le XVIe rapport de la Société Africaine le disait. Mon intention n'est pas de chercher à justifier M. Roux de ce fait; j'accorderai même qu'il fut en cela répréhensible, ainsi que le commandant en second du Sénégal qui le lui permit, puisque l'un et l'autre agirent sans y être autorisés; mais, après avoir rendu hommage aux principes, j'oserai demander si ce transport unique de six nègres d'une colonie dans une autre, par un navire du gouvernement et le commandant de l'une de ces colonies, était plus grave que celui opéré journellement par les sujets de sa Majesté Britannique, des Seychelles à Maurice, d'une foule de nègres à demi dressés et désignés comme domestiques dans les gazettes où leur arrivée était officiellement annoncée, lorsqu'il pouvait être si facile de les remplacer dans les premières de ces îles, par suite de leur voisinage de la côte d'Afrique? Mais la publicité devant laquelle les Anglais ne reculaient pas, en imposait sur l'illégalité d'un tel trafic de traite, dont on n'osait pas d'ailleurs soupçonner ceux qui en poursuivaient l'abolition avec tant d'ardeur chez les autres nations.

L'année d'après, la Société Africaine dans son XVIIe rapport, renouvela ses attaques obligées de la manière suivante, page 35.

« En quittant Foulpointe, l'*Andromaque* fit voile
» pour l'Ile française de Sainte-Marie-Madagascar;
» sur cette partie de la côte, j'ai eu (ou on a eu)

» aussitôt la preuve que, malgré l'assurance que la » France donne du contraire, on se livre à la traite » des nègres, quoiqu'elle n'y ait pas lieu sur une » grande échelle. »

Le vague qui règne dans cet article a lieu d'étonner, lorsque à la même époque, on précisait avec tant de soins et d'aigreur les faits relatifs à la traite des Antilles. Serait-il par hasard nécessaire de venir en aide à l'honorable Société pour lui apprendre le seul fait qui ait pu motiver cette accusation?.... Le voici : La goëlette la *Bacchante* était affectée à assurer les communications entre Sainte-Marie et Bourbon. Dans le premier voyage qu'elle fit, l'officier de marine qui la commandait embarqua clandestinement une douzaine de nègres à son bord pour cette dernière île; mais, découvert, arrêté et renvoyé en France avec son équipage, il y fut condamné à dix années de réclusion. Si c'est à ce fait ancien, et on ne peut en alléguer un autre, que faisait allusion l'article ci-dessus, on ne saurait du moins reprocher avec justice au gouvernement français, en ce qui concerne Madagascar, une coupable indulgence; mais alors il serait curieux que ce fait, qui fût peut-être demeuré ignoré et impuni sans la vigilance de ce gouvernement, eût précisément servi de base à une accusation dirigée contre lui. Cette légèreté à accueillir des rapports faux ou exagérés, et cet empressement à les publier, n'accusent-ils pas un peu de passion de la part de la Société Africaine que ne sauraient excuser les vues philanthropiques dont elle était d'ailleurs animée?.

Cette deuxième accusation de la Société Africaine

fut répétée par un journal français (la Revue Encyclopédique), qui enchérit sur l'article ci-dessus : en disant qu'on *avait trouvé à l'Ile Sainte-Marie des ramifications de la traite des nègres assez étendues.*

Les réclamations énergiques que M. Blevec adressa au gouverneur de Bourbon, pour se plaindre de ces insinuations perfides, furent transmises par celui-ci au ministre de la marine; mais, peut-être, eût-il de plus fallu réfuter, par la voie des journaux, ces accusations mensongères insérées dans deux recueils aussi répandus !

C'est ainsi que l'Angleterre, afin de dominer sans partage sur les divers points du globe, emploie, tour-à-tour, l'intrigue et la calomnie pour en exclure les autres puissances. Si les faits que je viens de rapporter dans ce chapitre et les précédens n'ont pas eu, il y a vingt ans, le même retentissement que ceux de Tahïti, ils n'ont été ni moins graves ni moins importans : Hastey et Pritchard, apôtres fanatiques de la suprématie de leur pays, ont suivi une marche identique pour arriver aux mêmes résultats et méritent, à ce titre, la même célébrité!

Chapitre VI.

Premiers colons de l'Ile Sainte-Marie. — Leur lutte contre la fièvre. — Diverses cultures qu'ils entreprennent. — Causes de leurs insuccès. — Notice sur M. Albrand, le principal d'entr'eux.

Je ne pousserai pas plus loin le dépouillement de la correspondance générale de cette époque, si riche en témoignages authentiques de nos fautes et du mal que

nous fit la jalousie de l'Angleterre, parce que les extraits qui précèdent sont plus que suffisans pour en faire juger. A ces causes d'insuccès, j'ajouterai celle résultant de l'insalubrité du climat, insalubrité dont j'ai déjà fait connaître le triste résultat sur l'expédition de M. Sylvain-Roux, et sur laquelle je reviendrai dans le cours de cet ouvrage.

Pour le moment, je me bornerai à énoncer que cette insalubrité et les difficultés politiques que nous créèrent les Anglais, tinrent éloignés de Madagascar ceux qui, dans des circonstances plus favorables, auraient pu y tenter des essais de colonisation. On hésitait, en effet, à hasarder des capitaux dans une entreprise dont l'avenir était si peu rassurant et dans laquelle il fallait, en outre, exposer sa santé. M. Albrand et moi en donnâmes cependant l'exemple; mais nous eûmes peu d'imitateurs; et peut-être que, sans les circonstances fortuites qui me déterminèrent, de concert avec mon associé, à demander de nous retirer à l'Ile Sainte-Marie, Madagascar ne nous eût pas comptés au nombre de ses pionniers! Je veux parler ici de l'arrivée aussi subite qu'inattendue de ce botaniste envoyé de France par le ministre de l'intérieur pour explorer Madagascar, qui nous fut brutalement substitué dans la mission que nous devions remplir à Ankova auprès du roi Radama, pour le mettre en défiance contre les intrigues des Anglais (1).

Révoltés l'un et l'autre d'un procédé aussi indigne, nous résolûmes de nous éloigner d'un homme qui se jouait ainsi de sa parole, et Madagascar, qu'on venait

(1) Pages 44 et 45.

de nous fermer, fut précisément le lieu que nous choisîmes pour nous retirer. L'année d'auparavant nous y avions été envoyés l'un et l'autre, mais sur des points différens; lui pour reprendre possession du Fort-Dauphin, moi pour garder, avec quelques soldats, le pavillon français qui venait d'être réarboré à Tintingue et à Sainte-Marie. Des sympathies dont je n'avais pu me défendre pour ce dernier pays, malgré les préventions trop justifiées peut-être dont il était l'objet, nous déterminèrent à demander de devenir les premiers colons de l'établissement qu'on y allait fonder. Le gouvernement accueillit favorablement cette requête, y joignit même l'offre de nous faire l'avance des divers outils et instrumens nécessaires à un premier établissement, et me donna, en outre, le commandement du petit détachement de troupes qui m'y avait remplacé. Dans cette entreprise nous nous étions proposé deux buts différens : le premier, de tenter la culture de plantes coloniales, et le second, de chercher à tirer partie de l'aptitude des indigènes pour la pêche du baleineau. Nous partîmes de l'Ile Bourbon parfaitement munis en objets nécessaires, et sous le charme d'illusions qui ne devaient pas se réaliser : Qui n'en a pas été dupe à l'âge où nous nous trouvions ?... Nous savions que Madagascar est un pays malsain, et cependant nous allions avec confiance braver cette insalubrité pour l'exécution d'un projet conçu dans la fièvre d'un désappointement cruel, mais soutenus par la perspective du brillant avenir que nous avions rêvé. La première année fut pour nous une année de déceptions et de souffrances. Lutte contre le mauvais-vouloir des indigènes qui refusèrent obstinément de nous

vendre le produit de leur pêche, et les attaques incessantes de la fièvre, tels furent les débuts fâcheux de cette entreprise. Nous persistâmes, cependant, dans l'espoir d'un acclimatement prochain, et d'être plus heureux, dans l'essai des cultures, que nous ne venions de l'être dans celui de la fabrication d'huile de poisson.

La fièvre, il est vrai, prit un caractère moins grave dans les années qui suivirent et nous eûmes infiniment moins à en souffrir; mais jamais nous n'en fûmes parfaitement exempts. Le kina joua le principal rôle dans les moyens que nous employâmes pour la combattre, et s'il réussit toujours (pris à forte dose (1) et dès les premiers accès) à nous en débarrasser pour ainsi instantanément, il fut inefficace pour en prévenir le retour. Les accès en furent d'autant plus rapprochés que nous essuyâmes de plus grandes fatigues, ou que nous fûmes le plus exposés aux intempéries. Quelquefois, lorsque nous nous y attendions le moins, elle fondait inopinément sur nous et semblait vouloir frapper son dernier coup; mais le plus souvent elle procédait avec plus de régularité; de telle sorte que nous parvînmes à pouvoir fixer, à peu près, l'époque de son retour. Familiarisés, enfin, avec ces alternatives de bien-être et de souffrances, nous finîmes par ne plus nous alarmer des dernières, n'ayant d'autre souci que d'être bien approvisionnés de kina, dont nous fîmes une ample consommation sans jamais en éprouver aucun inconvénient.

Quant aux cultures projetées et sur lesquelles re-

(1) Une once de kina rouge en poudre, ou dix grains de kinine.

posaient désormais toutes nos espérances, nous avions, sans doute, besoin du concours des indigènes qui venait de nous manquer pour le projet de pêche, mais à un bien moindre degré que pour ce dernier; car, si l'esclavage n'était pas reconnu dans la nouvelle colonie, le gouvernement du moins y avait autorisé le rachat des captifs pour les libérer, moyennant une redevance de quatorze années de travail, et avait déterminé d'une manière assez précise, dans les instructions qui furent remises à M. Sylvain Roux, les obligations respectives du colon et de l'engagé, pour que celui-ci, sous aucun prétexte, ne pût être considéré ni traité comme esclave. D'après ce mode d'engagement de nègres, ce *mezzo-termine* entre ce qui avait lieu anciennement et cet avenir dont on commençait à poursuivre la réalisation, nous devions donc, au besoin, nous trouver indépendans du mauvais vouloir des indigènes à s'associer à nos travaux; mais les Anglais, qui virent à cela un élément de succès pour nous, ne manquèrent pas de s'élever contre ce qu'ils appelaient une *traite-déguisée*, et, dans le but de nous nuire, ils se livrèrent aux accusations mensongères que j'ai signalées, ou exagérèrent les actes répréhensibles qu'ils crurent pouvoir reprocher à l'administration française.

Les plus grands obstacles que nous eûmes à essuyer ne vinrent cependant pas de ce côté, mais bien de notre inexpérience des cultures que nous entreprîmes. Munis de livres et d'une masse d'avis qui se contredisaient, nous adoptâmes malheureusement le mode de culture le moins favorable à la localité que nous choisîmes. Le cafier est un arbuste fort délicat

et le vent, surtout, lui est nuisible. A Bourbon, on le cultive généralement sous l'ombrage de grands arbres plantés en quinconce; mais une maladie survenue à l'arbre protecteur s'étant communiquée par les racines à l'arbuste précieux qu'il avait mission d'abriter, il s'ensuivit la destruction de beaucoup de cafeiries. Lorsque nous partîmes de cette île, on y était sous la fâcheuse influence de ce désastre, et, par suite, le mode de non abriter les cafiers y était préconisé. Nous plantâmes donc sans abri, et lors des fortes chaleurs, en l'absence des grands vents du sud auxquels nous étions plus particulièrement exposés, nos cafiers végétaient avec vigueur; mais lorsque la mousson de ces vents reprenait, ils perdaient promptement ce qu'ils avaient gagné dans l'autre saison. Ainsi, pendant quelques années, nous vécûmes dans une suite d'alternatives d'espoir et de crainte pour le succès de nos cultures, parce que les rideaux d'arbres que nous plantâmes de distance en distance pour servir d'abri contre la violence des vents, ne vinrent pas assez vite pour suppléer au rôle de ceux qui, par leur plus grand rapprochement, eussent couvert promptement, de leur ombrage, presque la surface entière du sol.

Nous essayâmes, en outre, de la culture du girofier sur des revers abrités, et celle-là du moins nous donna, de jour en jour, l'espoir d'un succès prochain; mais, comme elle était à plus long terme que celle du cafier qui venait à peu près d'échouer, nous fûmes engagés, par notre commettant de Bourbon, à former une sucrerie. Notre premier établissement de culture se trouvait dans la partie méridionale de Sainte-Marie,

sur la côte orientale, au lieu appelé Ankarénan (au plateau); nous formâmes le second au fond de la baie de Loukynsi, en face de la Pointe-à-Larrée, et par conséquent au centre de la côte occidentale de l'île. Mais, à peine avions-nous pris possession de cette deuxième localité, que mon digne et utile associé mourut. Alors, me trouvant seul et me voyant dans l'impossibilité de surveiller à la fois deux établissemens à six lieues l'un de l'autre et dont l'un, qui était encore à créer, exigeait surtout, par la nature des travaux à exécuter, ma présence immédiate et continue, je me déterminai à faire le sacrifice du premier à l'avenir du second. Les ruines des travaux que je fis exécuter pour celui-ci et dont quelques-unes, par la nature des matériaux employés, braveront peut-être la destruction des temps, prouveront, à ceux qui pourront un jour les visiter, que de tels efforts méritaient un meilleur succès. Pour éviter des détails superflus, je me bornerai à dire que l'usine n'ayant pu être achevée de monter qu'après la maturité des cannes, je perdis la première coupe, la plus belle de toutes celles que j'y ai eues, et qu'après être enfin parvenu à envoyer en France quatre-vingt milliers de sucre brut, les plantations devinrent la proie d'une population affamée qui se rua sur l'Ile-Sainte-Marie, après les revers que nous éprouvâmes à la grande-terre en 1829 et 1830 (1); et qu'alors, craignant une collision entre la France et l'Angleterre, par suite des événemens qui eurent lieu en Europe à la même époque, je vendis la part d'intérêt qui me restait dans cet éta-

(1) Voir le IV chapitre du livre III.

blissement, à un homme qui n'a eu ni l'intelligence ni l'activité nécessaires pour le relever de l'échec qu'il venait d'éprouver.

Nos essais, ai-je dit plus haut, eurent peu d'imitateurs : j'ajouterai que tous, à notre exemple, ayant suivi les mêmes erremens, obtinrent le même résultat malheureux. Si je me suis un moment arrêté sur des insuccès aussi douloureux à rappeler, c'est dans l'espoir d'être utile à ceux de mes compatriotes qui pourraient un jour être tentés de marcher sur nos traces.

Qu'il me soit permis, en terminant l'historique de l'occupation de l'Ile-Sainte-Marie, de consacrer quelques lignes à la mémoire de mon compagnon de souffrances et de travaux, dont les talens et le dévoûment furent maintes fois utiles, même à l'établissement du gouvernement.

Fortuné Albrand était de Marseille, et fut un des élèves les plus distingués de l'école normale et de l'école spéciale des langues orientales. Professeur de rhétorique au collége de Bourbon et sécretaire intime de M. le comte Desbassayns de Richemont, l'un des administrateurs-généraux de cette colonie, il fut chargé d'explorer l'île de Zanzibar, en 1818, et de reprendre possession du Fort-Dauphin de Madagascar, en 1819. Vers le milieu de 1820, on lui réservait une troisième mission plus importante que les deux premières, digne à la fois de flatter son amour propre et d'exciter son ambition, et qui lui eût surtout fourni l'occasion de faire usage des qualités qui lui avaient été départies par la nature, lorsque l'incident fâcheux

dont j'ai rendu compte ailleurs (1), l'arracha tout-à-coup à ce brillant avenir pour le lancer dans le sentier étroit et plein de dangers qui devait le conduire au tombeau.

Nous avons vu dans l'avant-dernier chapitre que, lorsque M. Roux mourut, M. Albrand fut détourné de ses travaux agricoles pour prendre momentanément le commandement de la colonie. Une élection spontanée, et libre de toute intrigue, lui valut cet honneur. Il s'en montra digne par l'activité qu'il déploya pendant la courte durée de son administration, par son aptitude aux affaires, par son esprit éclairé, juste et conciliant, et par l'ascendant qu'il avait su prendre sur les indigènes. Son savoir-faire et tant de qualités réunies firent regretter qu'il n'eût pas été primitivement chargé du commandement de l'expédition. Indépendamment des fautes irréparables de son prédécesseur, que sa prudence et la rectitude de son jugement lui eussent fait éviter, il est probable qu'il eût donné une tout autre impulsion aux affaires politiques, et que le gouverneur anglais de Maurice eût trouvé en lui un adversaire qui lui eût rendu moins facile l'accomplissement de ses projets. Possédant l'art difficile d'émouvoir les hommes et de leur faire partager ses convictions, plein de sang-froid dans le danger et hardi à le braver, persévérant et infatigable tout à la fois, et, particulièrement doué d'une rare facilité à apprendre les langues étrangères, il réunissait en lui toutes les qualités propres à orgniser une ligue des peuples de la côte contre les Ovas, et à obtenir,

(1) Page 44.

en faveur de cette cause si étroitement liée à nos projets d'établissement en ce pays, une prompte et salutaire intervention du gouvernement français.

Albrand mourut à l'Ile-Sainte-Marie le 11 décembre 1826, avant l'âge de trente-deux ans, d'une affection cérébrale qui résista à tous les secours qui lui furent prodigués. Sa perte fut vivement sentie par toute la colonie et plongea sa famille dans une affliction mortelle. Il faut avoir pu apprécier les heureuses qualités qui le distinguaient et avoir été le témoin de la tendresse que lui portait son père, pour juger de la douleur de ce malheureux vieillard lorsqu'il apprit la mort de ce fils chéri, l'orgueil de sa famille et l'idole de ceux qui l'ont connu. Il fut enterré sur un îlot inhabité, situé au fond de la baie de Sainte-Marie et en face de l'aiguade, appelé *Nossi-Ramika*, par les indigènes et Ile-aux-forbans, par les Français. Ses restes furent exhumés cinq années après et envoyés à sa famille qui les avait fait réclamer. La pierre tumulaire en marbre blanc, qui les recouvrait, ne fut point dérangée : elle servira, avec les cocotiers plantés à l'entour, à indiquer aux matelots que le besoin d'eau pourra y attirer, ce lieu de regrets et de deuil, qui ne sera probablement pour eux qu'un objet de froide curiosité.

LIVRE III.

OCCUPATION DE TINTINGUE.

CHAPITRE I.

Situation politique de Madagascar à l'époque de la mort de l'agent anglais Hastey. — Fin tragique des chefs Malattes. — Robin et Coroller. — Mort de Radama; une de ses femmes lui succède au détriment de l'héritier légitime, qui est massacré.

Radama venait de conquérir la moitié de Madagascar. Nul obstacle sérieux ne s'était offert à lui dans le cours de cette entreprise, pour laquelle il fut particulièrement secondé par les secours qu'il reçut du gouverneur de l'Ile Maurice et par les conseils de l'agent anglais Hastey, homme hardi, entreprenant, possédant des talens militaires incontestables, et dont la présence, d'ailleurs, à la tête des troupes Ovas, produisait un effet moral indéfinissable sur les populations effrayées. A la fin de 1825, ce prince occupait le Fort-Dauphin, Mananzary, Tamatave, Foulpointe, les baies d'Antongil et de Vohëmare, ainsi que divers points intermédiaires, c'est-à-dire les trois quarts de la côte orientale, plus Bombetok sur la côte occidentale. Sa puissance, un moment compromise par le soulèvement de ces diverses contrées, s'accrut par la facilité qu'il eut à les replacer sous son obéissance. La plupart des chefs y périrent par le fer, ou furent réduits à mener une vie errante au sein des forêts. Les populations en masse se réfugièrent aussi dans les

lieux les plus écartés; mais, bientôt trahies par de misérables transfuges vendus aux Ovas, elles se virent successivement réduites à implorer le pardon du vainqueur et à subir la loi qu'il lui plut de leur imposer. Les Betsimissaraks surtout étaient dans une situation déplorable. Condamnés à liver leurs armes comme gage de leur soumission, ainsi que les divers outils ou instrumens qui pouvaient servir à élever des ouvrages défensifs, ils furent, de plus, astreints à édifier, sur un nouveau plan, les fortifications de Foulpointe contre lesquelles ils venaient de porter une vaine menace. Les chefs Malattes seuls, plus défians, parce qu'ils étaient plus compromis, ou peut-être parce qu'il leur répugnait de subir des conditions aussi dures, différèrent long-temps à se soumettre. Enfin, vers la fin de 1826, fatigués d'un genre de vie si opposé à celui auquel ils étaient accoutumés et qui compromettait leur tête, sans nul espoir d'ailleurs de reconquérir la position qu'ils avaient perdue, ils consentirent à se rendre, en corps, à Ankova à la suite du général Ova, qui venait de traiter de leur soumission, afin d'obtenir du souverain la sanction du pardon qui leur avait été offert en son nom; mais celui-ci, refusant de ratifier un tel engagement, les retint prisonniers, et tous furent impitoyablement massacrés deux ans après, lors de la mort de ce prince, par la faction qui lui succéda. Telle fut la fin tragique de ces chefs, auxquels on pouvait sans doute reprocher bien des cruautés et des perfidies qui, toutefois, n'excusent pas celle dont le roi des Ovas se rendit coupable à leur égard. A l'appui de cette opinion, je rapporterai les propres paroles que Radama m'adressa

à Ankova, quelques mois avant cet événement, dans un dîner où je me trouvai assis à côté de ce prince. « Que sont devenus les Malattes, me dit-il, et que » pensent-ils faire en continuant à se tenir cachés?.. » Y en a-t-il beaucoup à l'Ile Sainte-Marie?.. Tsassé, » entre autres, pourquoi n'accepte-t-il pas le pardon » que je lui ai fait offrir?... Que peut-il craindre en» core après l'assurance que je lui ai donnée de ne » lui faire éprouver aucun mauvais traitement?.. Que » ne vient il me renouveler sa soumission?... Son » fils, qu'il m'a envoyé, n'est qu'un enfant et ne » saurait être le fidèle interprète des sentimens du » père. Qu'ils viennent tous les deux et le passé sera » oublié. » L'intention de Radama, en me parlant ainsi, était-elle de me porter à engager Tsassé et les siens à se livrer à lui, par suite des relations qu'il me supposait avec les proscrits?... Je l'ignore; mais une longue et cruelle expérience m'ayant appris le peu de foi qu'on devait ajouter à la parole de ce prince, dont le despotisme alla souvent jusqu'à la cruauté, je me serais gardé de donner dans un tel piège, lors même que Tsassé et les autres chefs, lorsque je fus de retour sur le littoral, n'auraient pas été partis pour le lieu où ils devaient trouver leur tombeau.

L'agent anglais ne survécut que peu de temps à tous ces événemens. Alors Radama rappela auprès de lui un Français nommé Robin, ancien déserteur du bataillon de Bourbon, qu'il avait d'abord accueilli avec bienveillance dans sa capitale, mais qu'il avait ensuite exilé à Foulpointe pour complaire à l'agent anglais. Robin, redevenu ainsi le favori du roi, l'ac-

compagna à Tamatave vers le milieu de 1827. Ce lieu, considéré comme fief d'Ankova, du vivant de Jean-Réné, fut, à la mort de celui-ci arrivée en 1826, occupé par les troupes Ovas. Trois pouvoirs y furent alors constitués : le pouvoir militaire, le pouvoir civil et le pouvoir judiciaire. Le premier échut à un Ova, le second fut confié à Coroller, créole de l'île Maurice et neveu de Jean-Réné, le troisième, enfin, continua à être exercé par un nommé Philibert, autre neveu du chef défunt et qui avait été, sous son oncle, investi des mêmes fonctions. J'ignore les motifs qui déterminèrent alors Radama à transmettre à Robin l'emploi de Coroller et si celui-ci fut mécontent de ce changement; je sais seulement que Coroller, ayant suivi le roi à Ankova, ne tarda pas à capter sa confiance, ainsi que l'amitié des principaux membres du gouvernement Ova et la bienveillance des missionnaires anglais.

Tout porte à croire que Robin, en succédant à Coroller, n'eut pas de pouvoirs plus étendus que les siens, puisque ses deux collègues furent maintenus dans leurs fonctions et qu'il répondit au commandant de Sainte-Marie, en lui exprimant ses regrets de ne pouvoir se mêler d'une affaire qui était du ressort du commandant de Foulpointe : « Cela ne me con» cerne nullement ; mes attributions ne s'étendant » pas hors de la sphère de Tamatave, il faut absolu» ment que vous vous en référiez à Radama, ou à son » représentant à Foulpointe. » Pourquoi donc Robin prenait-il le titre de *grand maréchal de Madagascar*, si ce titre, aussi fastueux que mal choisi, ne lui donnait nulle prééminence sur personne ?... Pour moi, je doute fort que Radama le lui ait jamais conféré, ou

du moins qu'il ait compris, s'il l'a réellement autorisé à le prendre, l'importance que les Européens pouvaient y attacher.

Cette vanité de Robin formait le plus grand contraste avec la modeste simplicité de Coroller. Celui-ci, plus nouveau à Madagascar et nullement protégé d'abord par le prince dont il n'était pas connu, cherchait plus à s'affermir dans sa position nouvelle qu'à user des avantages passagers qu'elle pouvait lui offrir; l'autre, au contraire, ébloui par le changement subit de sa fortune, d'un caractère insouciant, ami du plaisir et de la bonne chère, jouissait avec bonheur du présent sans s'inquiéter de l'avenir, cherchant, par un vain titre et un grand train de maison, à rehausser l'importance de ses fonctions, ce qui indisposa sourdement les Ovas contre lui, jaloux déjà des dépenses que l'amitié du souverain lui permettait de faire.

Une autre cause avait encore servi à accroître la popularité de l'un et à nuire à celle de l'autre. Coroller, élevé par Jean-René son oncle dans un aveugle dévouement aux intérêts des Anglais, embrassa avec chaleur leur parti, tandis que Robin, arrivé avant les missionnaires britanniques à la cour de Radama (où il avait même déjà établi une école primaire) et affecté de voir la faveur de ces derniers s'accroître aux dépens de la sienne, se lança, pour les combattre, dans un système d'opposition qu'il n'avait ni les talens de soutenir, ni les moyens pécuniaires de faire prévaloir : lutte d'autant plus impolitique que, n'ayant l'appui d'aucun gouvernement, même du sien dont il était alors ignoré, le succès ne pouvait avoir d'autre résultat que de satisfaire sa vanité. De là, la dis-

grâce de Robin et la faveur toujours croissante de Coroller, lorsque la mort de Radama fit perdre au premier l'appui dont il avait besoin pour se soutenir dans sa position, et permit au second, pour s'élever, de se prévaloir de l'attachement qu'il avait montré au nouvel ordre de choses.

L'éducation de Robin et celle de Coroller avaient été fort négligées, mais le second y suppléait par une sagacité naturelle qui manquait absolument au premier. Imbu des max'mes italiennes, Coroller cultiva l'art de dissimuler avec d'autant plus de succès que son air de bonhomie contrastait davantage avec la duplicité de son cœur. Caressant et dédaigneux, tour-à-tour, suivant la position où il se trouvait, les rapports contradictoires qui parvinrent, à l'Ile Bourbon, sur son compte, empêchèrent d'abord de bien l'apprécier. Ainsi, quand il viendra solliciter la paix, son langage sera doux et facile; personne plus que lui, n'aura en horreur l'effusion du sang, et il accueillera toujours bien les navires du gouvernement français qui se présenteront devant Tamatave, où nous le verrons commander de nouveau; mais lorsque ces navires seront repartis et que la saison de l'hivernage le mettra pour un temps à l'abri de nos coups, alors il changera de langage, et ne nous bravera jamais mieux que lorsqu'il nous saura dans l'impossibilité de l'atteindre: tel est le double rôle qu'il a joué à la suite de la révolution dont je vais rendre compte; et à la suite de laquelle Robin, mandé à Ankova pour rendre compte de sa conduite, fut disgrâcié et menacé même de perdre la vie.

Pendant le dernier séjour que Radama fit à Tamatave, sa santé fut loin d'être satisfaisante. Vieilli avant l'âge par les débauches et les excès des liqueurs spiritueuses, ce prince n'avait plus, depuis long-temps, les mêmes facultés physiques et morales. Il mourut vers le milieu de 1828, à l'âge de trente-trois ans environ, lorsqu'il n'était déjà plus apte à faire de grandes choses. Sous ce rapport, sa perte prématurée fut, peut-être, un événement heureux pour la consolidation de l'empire qu'il avait fondé, parce que ce prince étant fatigué de la guerre, ceux qui lui succédèrent, dans la direction des affaires, possédaient les qualités qu'il n'avait plus.

Deux partis, à peu près égaux en forces, étaient alors à Ankova : celui des gens âgés, ennemis des réformes opérées par le prince, et celui des jeunes gens élevés par les missionnaires anglais dans l'esprit de ces mêmes réformes, dont ils attendaient tout leur avenir. Les premiers, plus calmes, moralement plus influens, mais désireux surtout de repos, pouvaient difficilement lutter contre les seconds, qui, beaucoup plus actifs et dévorés d'ambition, avaient d'ailleurs pour eux l'avantage que donne l'éducation.

Andrianmihaza, chef de ces derniers, homme rempli de talens, d'audace et d'énergie, afin d'arriver plus sûrement au pouvoir qu'il ambitionnait, fit élever au trône Ranavalou (1), l'une des femmes du roi défunt, connue par ses opinions rétrogrades, mais d'un caractère nul et dont il avait eu le soin de de-

(1) Aujourd'hui, la reine qui occupe le trône et qui vient de provoquer les derniers événemens de Tamatave.

venir secrètement l'amant, espérant, par cette concession au parti opposé et l'ascendant qu'il avait pris sur cette femme, s'emparer de la direction générale des affaires. Pour mieux assurer la réussite de ce projet, il profita du moment de torpeur où la mort de ce prince venait de plonger les esprits, pour se débarrasser, par le meurtre, de tous les personnages de distinction dont le crédit ou la position sociale pouvaient lui porter ombrage. Parmi ceux qui périrent ainsi de mort violente, je citerai la mère et la sœur de Radama; le fils de cette dernière qui était l'héritier légitime du trône; *Rateffi*, père de ce jeune homme et commandant militaire de Tamatave, qui n'eut pas même le temps d'arriver à Ankova, où il se rendait pour faire valoir les droits de son fils à la couronne; le commandant de Foulpointe *Rafaralahy*, et le commandant du Fort-Dauphin *Ramananoloun*, cousin-germain du roi défunt et l'un de ses meilleurs généraux. *Ramanétaka*, autre cousin de Radama, et commandant de Bombetok, eut aussi sa tête mise à prix; mais plus heureux, ou plus défiant que les autres proscrits, il réussit à s'embarquer sur des chelingues arabes, avec sa famille, ses esclaves et cent de ses plus fidèles soldats, et se fit déposer à Anjouan, l'une des Comores, dont il détrôna plus tard le sultan légitime pour prix de l'hospitalité qu'il en avait reçue.

Andrianmihaza, débarrassé ainsi de ses plus dangereux rivaux, saisit les rênes du gouvernement d'une main ferme, et la puissance qu'il exerça au nom de la nouvelle reine ne tarda pas à égaler celle de Radama.

CHAPITRE II.

Marché Blancard. — Sa fâcheuse influence sur le commerce de Madagascar. — Les traitans se trouvant alors lésés dans leurs intérêts, joignent leurs réclamations à celles de l'établissement de Sainte-Marie contre les Ovas. — Il en résulte un changement dans la politique du gouvernement français. — L'occupation de Tintingue est résolue.

A peu près à l'époque où cette révolution sanglante avait lieu à Ankova, une réaction, contraire aux Ovas, s'opérait dans l'esprit des traitans de la côte. Cette réaction fut due à un marché conclu dix-huit mois auparavant entre Radama et une maison de commerce de Maurice, lequel, en portant une perturbation fâcheuse dans le commerce de Madagascar, exerça une influence directe sur les affaires politiques de cette île. A ce titre, les causes et les intrigues qui amenèrent la conclusion de ce marché méritent d'être rapportées, et c'est pour mieux les faire apprécier que je crois devoir remonter à leur origine.

Nous avons déjà vu, dans le livre précédent (1), comment les Ovas, en arrivant sur le littoral, cherchèrent à s'appuyer sur les nombreux traitans qui y étaient établis, en assurant à leur commerce la protection qui lui avait manqué jusqu'alors. Encouragés par ce premier succès, les traitans sollicitèrent et obtinrent bientôt de leurs protecteurs que le prix des denrées d'une même nature serait invariable sur toute la côte, afin d'échapper à la concurrence qu'ils se fai-

(1) Page 66.

saient entr'eux. Conformément aux anciens usages du pays, ces prix, après la récolte, étaient annuellement débattus, dans chaque localité, entre les étrangers et les indigènes, ce qui était juste, en principe, et favorable à l'extension du commerce, en général. Sans doute, les Madécasses d'un même district savaient assez s'entendre pour mettre à profit la mésintelligence qui régnait ordinairement entre les étrangers, afin de les surfaire; mais si cela arrivait sur les points les plus fréquentés de la côte, le contraire avait souvent lieu dans ceux dont l'attérissage présentait quelques difficultés. Le littoral qui est en face de l'Ile Sainte-Marie étant dans cette dernière catégorie, il s'ensuivit que les Ovas, en prescrivant l'uniformité dans les prix et les mesures des denrées, nuisirent aux intérêts de l'établissement français, en même temps qu'ils favorisèrent ceux des traitans établis dans les lieux plus fréquentés.

Le commandant de Sainte-Marie, spectateur de toutes ces menées dont le contre-coup se faisait vivement sentir sur ses administrés, prévit bien le danger qu'il y avait, dans l'intérêt futur du commerce, à y faire intervenir un peuple puissant et avide, qui avait d'ailleurs besoin de se créer des revenus nécessaires à l'exercice de la domination qu'il s'était arrogée; mais son influence était trop bornée pour que ses avis pussent prévaloir auprès de gens tels que les traitans de Madagascar, uniquement occupés de l'intérêt du moment et qui s'inquiétaient d'ailleurs assez peu, quoique d'origine française, que nous réussissions en ce pays.

Ces prévisions, cependant, ne tardèrent pas à se réa-

liser. Après la nouvelle défaite des Betsimissaraks, en 1825, les Ovas, se croyant suffisamment affermis pour se passer du concours des traitans qu'ils avaient tant ménagés jusqu'alors, commencèrent à les astreindre à des droits d'entrée et de sortie assez modiques d'abord, mais qui furent considérablement augmentés l'année d'après. Comme conséquence de cette mesure, et pour en assurer l'exécution, ils décidèrent, en outre, que les marchés ne seraient plus ouverts que sur les points occupés par leurs troupes; résolution qui fut surtout funeste aux habitans de Sainte-Marie, puisqu'elle les obligea, pour continuer leur commerce, à cesser de fréquenter les lieux voisins de leur île et à ouvrir des relations nouvelles avec ceux désignés par les Ovas. Mais la partialité de ceux-ci à leur égard et les vexations de toutes sortes auxquelles ils les soumirent, dans cette lutte inégale qu'ils les obligèrent de soutenir contre une concurrence privilégiée, les mirent bientôt dans l'alternative de cesser tout commerce avec la grande-terre, ou d'abandonner l'île Sainte-Marie.

Au nombre de ceux qui prirent ce dernier parti se trouvait Pinson, ex-ouvrier de l'artillerie de marine, qui avait choisi Manahar, à l'entrée de la baie d'Antongil, pour sa nouvelle résidence, après en avoir préalablement obtenu l'autorisation du chef Ova qui y commandait. Muni d'un passeport du commandant français Schœll, il se rendait à cette destination, lorsqu'une bourrasque imprévue le força d'accoster le premier point de la grande-terre qu'il put atteindre ; mais le hasard ayant voulu que des Ovas revenant du nord se trouvassent arrêtés au même lieu, cette relâche fortuite, que le mauvais temps d'ailleurs justifiait

suffisamment, fut regardée par eux comme une preuve suffisante que Pinson entretenait des relations avec un point non-occupé par leurs troupes, afin d'éluder les droits établis ; et sur cette simple présomption de contrebande, il fut saisi, garrotté et conduit devant le chef de Fénériffe, sans qu'on eût égard ni à son passe-port, ni à la demande qu'il faisait d'être au moins préalablement confronté avec le chef Ova qui l'attendait. Là, lui et ses effets ayant été déclarés de bonne prise, le lendemain on publia dans le village qu'un homme *blanc* étant devenu la propriété du chef Ova, il serait vendu au prix ordinaire d'un esclave. Les traitans établis en ce lieu, témoins de cet acte d'injustice et de barbarie, unique dans les annales de Madagascar, se cotisèrent pour racheter le malheureux qui en était la victime et en prévinrent sur-le-champ le commandant de Sainte-Marie qui envoya inutilement un officier pour réclamer contre cette atteinte portée au droit des gens. Ceci avait lieu vers la fin du mois de mai 1829, quelques jours avant l'arrivée de l'expédition dont il sera bientôt question, après que j'aurai achevé de rendre compte des événemens qui la provoquèrent.

Un état de choses aussi funeste aux particuliers devait, nécessairement, réagir sur l'administration française elle-même. En effet, gênée dans ses approvisionnemens par la cessation du commerce avec la grande-terre, elle se vit forcée, pour faire subsister la garnison, d'envoyer acheter des bœufs à Foulpointe, chez ceux-là même qui avaient deux fois pillé ses troupeaux. Toutefois, les bâtimens qu'elle chargea de ce service furent exempts des droits exigés de ceux du

commerce, et dans l'état d'infériorité où nous nous trouvions alors, nous dûmes savoir gré aux Ovas de cette concession qu'ils accordèrent, sans doute par politique, mais qu'il n'était pas en notre pouvoir d'exiger.

Pour concilier autant que possible la dignité du gouvernement avec une impérieuse nécessité, un petit navire, sous la conduite d'un patron, fut exclusivement affecté à ce service, en attendant qu'il fût pris des mesures propres à faire cesser une situation qui portait atteinte à la considération du gouvernement et compromettait l'existence de Sainte-Marie, comme colonie française.

Les choses avaient été amenées à ce point de gravité par les ambitieux projets de la maison de Maurice dont j'ai parlé. En 1826, les messieurs Blancard, dans le but de se débarrasser de la concurrence des autres traitans et de s'approprier le monopole du commerce de Madagascar, donnèrent à Radama le conseil d'augmenter de nouveau les droits qu'il avait précédemment établis, en lui offrant, s'il consentait à cette mesure, de les lui affermer.

Tant que l'agent anglais vécut, il eut assez d'ascendant sur Radama pour s'opposer à la conclusion de cette affaire, qu'il regardait comme nuisible au commerce de son pays; mais, étant mort dans le temps que M. Blancard aîné était à Ankova pour en poursuivre la réalisation, les missionnaires furent impuissans à l'empêcher. Ce marché contraria donc à la fois les Anglais et les Français. Dans une telle communauté d'intérêts, le gouverneur de Bourbon crut pouvoir proposer à celui de Maurice de prohiber pour un

temps, dans les deux îles, les denrées qui viendraient de Madagascar, afin de mettre les messieurs Blancard dans l'impossibilité de satisfaire aux engagemens qu'ils avaient contractés ; mais cette mesure d'intérêt général fut repoussée par le gouverneur anglais, soit qu'il craignît, en la prenant, de concourir à un acte dont la France pouvait retirer des avantages politiques, soit qu'il pensât avoir assez d'ascendant sur Radama pour le faire revenir, à lui seul, de cette détermination. Quel que soit le motif qui le fit agir ainsi, il se trompa cruellement. Il eut d'abord la mortification de voir ce prince dédaigner pour la première fois ses présens et rejeter ses propositions, puis la douleur, bien grande pour lui, de perdre, par suite de la fièvre de Madagascar, son neveu, le capitaine Cole, qu'il avait chargé de cette négociation.

Malgré ce désaccord entre les deux gouverneurs et l'insuccès des démarches de celui de Maurice auprès du roi des Ovas, les messieurs Blancard n'en échouèrent pas moins dans leur entreprise. Les difficultés qu'ils rencontrèrent d'abord dans l'établissement de leurs postes de douanes, ainsi que les pertes qu'ils éprouvèrent en mer par l'effet d'un ouragan, ne leur ayant pas permis de satisfaire à leurs engagemens, Radama fit confisquer leurs marchandises et déclara nulles les stipulations faites avec eux. La durée de ce marché fut donc fort courte, mais le mal qu'il fit ne cessa pas avec lui, le roi ayant maintenu les nouveaux droits à son profit dès qu'il crut pouvoir les faire percevoir par ses soldats. Alors les traitans, obérés par cette mesure et en butte aux investigations d'une soldatesque qui, ne recevant ni solde ni vivres, devait

nécessairement être avide et sans discipline, éprouvèrent, à leur tour, ces vexations inouïes dont les habitans de Sainte-Marie avaient eu seuls à souffrir, et firent bientôt succéder des plaintes amères, mais tardives, aux éloges outrés dont ils avaient été si prodigues envers les Ovas. La plupart de ceux qui, primitivement, avaient pris part à toutes ces intrigues sur lesquelles ils avaient basé leur fortune, furent ruinés bien avant la chute de l'établissement français. Les messieurs Blancard, eux-mêmes, ne purent se relever de l'échec qu'ils avaient éprouvé, et s'ils ont eu le regret d'avoir sacrifié à leur ambition le commerce de tout un pays, jamais regret n'aura été plus légitime !....

Le marché Blancard, indépendamment du mal qu'il fit au commerce de Madagascar, eut, en outre, une influence directe sur les affaires politiques de cette île, comme l'annonce le commencement de ce chapitre et comme, d'ailleurs, il va être facile de le prouver.

Lorsque l'établissement de Sainte-Marie donnait le signal d'alarme sur le danger qu'il y avait à faire intervenir les Ovas dans le commerce du littoral, on lui répondait : *Si vous perdez aux mesures prises par ce peuple, c'est que vous êtes en opposition avec son gouvernement; sortez de cette opposition et vous profiterez, comme nous, des avantages que sa protection nous procure*. Ces paroles que j'ai entendu prononcer plusieurs fois et qui furent presque textuellement formulées dans un Mémoire adressé, en 1825, au gouverneur de Bourbon en faveur des Ovas, font voir quelle fausse idée on se faisait de notre situation à Madagascar, en présence du puissant ennemi que la jalousie

de l'Angleterre nous y avait suscité. Mais, lorsque le marché Blancard attaqua dans leurs intérêts ces grands partisans de la domination Ova, nous eûmes alors en eux d'utiles auxiliaires pour éclairer l'administration de Bourbon sur l'inutilité de temporiser plus longtemps.

Voici de quelle manière le gouverneur de cette île parle de ce marché, dans sa correspondance avec le gouverneur de Sainte-Marie.

Dans sa lettre du 20 février 1827, *il le regarde comme l'abus le plus coupable de la force que, il l'espère, nous serons bientôt en mesure de réprimer ;*

Dans celle du 17 février de l'année suivante, il s'exprime ainsi :

« J'ai lieu d'espérer que je ne tarderai pas à recevoir, de la part du ministre, l'annonce des mesures que le gouvernement aura prises pour faire cesser la position humiliante dans laquelle nous sommes par rapport à Madagascar. Le conseil des ministres s'est occupé de cette affaire, et, de concert avec le gouvernement anglais, il a été convenu d'agir, mais j'ignore encore quelles sont les dispositions qui ont été arrêtées » ;

Enfin, trois mois plus tard, le 7 et le 25 mai suivant, « il annonce l'arrivée prochaine à Madagascar de deux compagnies de nègres-Yoloffs, de cent hommes chacune, recrutées au Sénégal et destinées à renforcer la garnison de Sainte-Marie ; il demande ensuite si, avec ce surcroît de forces et un détachement du bataillon de Bourbon, on ne serait pas en mesure d'enlever un des principaux points occupés par les Ovas.... »

Comme on le voit, le besoin d'en finir avec ceux-ci n'était plus mis en question ; seulement on hésitait encore à agir, vu l'insuffisance des forces dont on pouvait disposer.

Sur ce point, il y eut unanimité entre l'avis demandé au commandant de Sainte-Marie et celui émis par le conseil privé de Bourbon, et afin de mieux fixer le ministre sur la nature de l'expédition qu'il conviendrait d'envoyer, on chargea une commission de faire un rapport spécial sur cet objet. Celle-ci, qui choisit M. Blevec, alors en congé à Bourbon, pour son rapporteur, insista particulièrement sur la nécessité d'envoyer à Madagascar des forces suffisantes pour une opération offensive, afin d'être en mesure d'agir, si les démarches tendant à un accommodement ne réussissaient pas ; en un mot, de traiter à main armée, et de demander la paix en apportant la guerre.

Ce rapport, qui est du 12 juillet 1828, ne précéda que de quelques jours la nouvelle de la mort de Radama. Cet événement imprévu, qu'on regarda d'abord comme heureux pour l'avenir de l'établissement de Sainte-Marie, lui fut peut-être, par le fait, des plus nuisibles. Appréciant mal les motifs incessans qui poussaient les Ovas à conserver leurs anciennes conquêtes et à en faire de nouvelles, on persista, en France, à attribuer à l'ambition seule de leur souverain ce qui était le résultat d'une politique qui devait lui survivre, puisqu'elle était l'œuvre des suggestions d'une nation rivale de la nôtre. Considérant donc Radama comme le principal obstacle à nos projets, on crut qu'il faudrait moins d'efforts pour les

exécuter avec les successeurs de ce prince qu'il n'en eût fallu de son vivant; mais on se trompa étrangement. Au lieu d'avoir à traiter avec un seul homme, déjà fatigué de la guerre et éprouvant le besoin de repos, que la mort de l'agent anglais et la faveur dont jouissait Robin nous eussent permis de circonvenir, on eut à faire à une génération entière, dévorée d'ambition et pleine d'énergie, élevée d'ailleurs, par les missionnaires, dans la haine du nom français et de nos projets d'établissement.

Ainsi, dans le faux espoir que fit concevoir la mort de Radama et dans l'ignorance des événemens qui la suivirent, le ministre de la marine (1) *pensa devoir se borner à des mesures dont l'exécution fût peu dispendieuse et n'exigeât l'emploi d'aucune force extraordinaire*, ne se croyant pas d'ailleurs autorisé à pourvoir aux dépenses que nécessitait le déploiement des forces maritimes et militaires demandées par l'administration de Bourbon et qui se composaient de deux frégates, de deux bricks de guerre et de deux corvettes de charge avec leurs équipages au complet de guerre, plus un bataillon d'infanterie, une compagnie d'artillerie, une demi-compagnie d'ouvriers, deux cents hommes de troupes noires et enfin un matériel de guerre proportionné, avec deux mille fusils pour armer les indigènes qui nous étaient dévoués. En conséquence, il proposa à Sa Majesté de détacher momentanément une frégate de la station du Brésil, et d'investir le capitaine de ce bâtiment du commandement de l'expédition qui pourrait être envoyée de Bourbon à Madagascar,

(1) Rapport au roi, du 27 janvier 1829.

« conformément au plan qui sera arrêté en conseil
» privé de Bourbon et d'après les instructions, dit-il,
» que je donnerai à cet effet.

« L'esprit de ces instructions, poursuit-il, sera
» tout-à-fait pacifique. C'est par des négociations
» qu'il faudra chercher à reconquérir nos anciennes
» possessions. Nous ne voulons pas conquérir Ma-
» dagascar, ni même coloniser les points dont la pro-
» priété nous serait rendue. Notre but est d'établir
» avec les naturels, sur des bases solides, des rela-
» tions d'amitié et de commerce, et de préparer à
» *Tintingue* la formation d'un établissement mari-
» time qui, en cas de guerre, serait d'un grand prix
» pour la France, dépourvue aujourd'hui dans ces
» mers d'un abri pour ses vaisseaux.

» Toutefois, afin de seconder cette expédition et
» de lui donner, au besoin, l'appui de la force, j'a-
» vancerai le départ de cent cinquante-six hommes
» d'artillerie de la marine, qui sont destinés à rem-
» placer au 1er janvier 1830, les détachemens d'ar-
» tillerie de terre actuellement à Bourbon et à Ma-
» dagascar. D'un autre côté, deux cents hommes
» du 16e léger destinés à remplacer les soldats de ce
» corps dont le temps expire, partiront dans les pre-
» miers jours de février pour l'Ile Bourbon, où ils
» augmenteront les forces disponibles., etc., etc., etc.
» (Rapport du 27 janvier 1829 déjà cité). «

Ainsi les douze cents hommes demandés par le conseil-privé de Bourbon, avec les deux mille fusils pour armer les indigènes, furent remplacés par trois à quatre cents hommes, formés de détachemens divers et venant de points très éloignés les uns des autres,

manquant par conséquent de l'homogénéité, de la discipline et de cet esprit de corps qui sont à la guerre la base de tout succès. Quelle responsabilité pour celui qui sera investi du commandement sous des auspices aussi facheux !....

Chapitre III.

Expédition de 1829. — Le capitaine de vaisseau Gourbeyre qui la commande, s'établit d'abord à Tintingue et se décide ensuite à faire la guerre aux Ovas. — L'echec qu'il éprouve devant Foulpointe, lui fait perdre le fruit des succès qu'il obtint sur divers autres points. — L'administration de Bourbon contrariée de ce résultat, envoie directement à Ankova un agent pour traiter de la paix. — Cette tentative échoue complétement. — Le chef de l'expédition qui avait en même temps reçu des instructions nouvelles au sujet des éventualités de la guerre, prend sur lui d'y déroger. — Motifs qui le déterminèrent à en agir ainsi.

La frégate du Brésil, commandée par M. Gourbeyre, capitaine de vaisseau, arriva à Bourbon dans les premiers jours du mois de juin 1829 ; le conseil-privé de cette île se réunit le 11 du même mois, pour délibérer sur les instructions à remettre à cet officier, conformément aux ordres du ministre.

Il était dit dans ces instructions :

« Ce serait méconnaître nos droits, ce serait agir » contrairement au langage tenu jusqu'ici non-seulement vis-à-vis des chefs Madécasses, mais aussi » vis-à-vis du gouvernement britannique, que d'entamer une négociation. Ce serait d'ailleurs s'exposer à des lenteurs qui compromettraient le succès » de l'expédition, que la nature du climat, bien plus » encore que la destination ultérieure des bâtimens, » commande d'achever dans un temps donné. Ce

» n'est donc pas une négociation dans laquelle une
» discussion de nos droits serait admise et qui n'ex-
» primerait pas, dès le principe, les intentions for-
» melles de la France, qui devra avoir lieu, mais
» bien une *notification* de ces intentions. »

Ce passage des instructions remises à M. Gourbeyre, lui traçait avec précision la marche qu'il devait suivre, et c'est pour cela que je l'ai textuellement transcrit; pour le surplus, je me bornerai à donner l'analyse des principales dispositions qu'elles contenaient; les voici :

« Obtenir des Ovas, de gré ou de force, l'évacuation des points dont ils s'étaient emparés, notamment de ceux compris entre Tamatave et la baie d'Antongil;

» Pendant les négociations qui pourront avoir lieu à cet effet, occuper militairement Tintingue, et ne donner que vingt-quatre heures aux Ovas pour l'évacuer, dans le cas qu'ils y fussent établis ;

» Hors l'occupation de Tintingue qui ne pouvait être différée, il était expressément recommandé aux agens qui seraient envoyés à Ankova pour notifier les intentions du gouvernement, d'éviter de prendre un langage hostile, mais au contraire de tâcher de s'insinuer dans les bonnes grâces de la reine et des principaux chefs, en leur faisant des présens dont ils seraient chargés pour eux ;

» Enfin, pour éviter toute perte inutile de temps, les envoyés devaient fixer au gouvernement Ova un délai de huit jours, après lequel, sur son silence ou son refus de traiter, ils se retireraient auprès du chef de l'expédition, qui s'emparerait alors, par la force, des points que les Ovas auraient persisté à ne

pas rendre, en agissant avec toute la vigueur possible. . . . .

. . . .

Si on se représente quelle était notre situation à Madagascar, on trouvera qu'une lacune se fait remarquer dans ces instructions. En effet, pour agir avec efficacité dans cette île, il eût fallu, avant tout, en éloigner les Anglais, en déclarant en état de blocus la portion de la côte où la division devait opérer; mais, vu la faiblesse de cette division et le silence gardé par le ministre sur cette question délicate, le conseil-privé de Bourbon déclara qu'il n'y avait pas lieu à s'en occuper : *un blocus*, observa-t-il judicieusement, *ne devant être déclaré que lorsqu'on est en mesure de le faire rigoureusement observer.*

Les deux cents hommes du 16e régiment d'infanterie légère annoncés par le ministre, dans son rapport au roi du 27 janvier 1829, et dont il est fait mention dans le chapitre précédent, furent d'ailleurs réduits à quatre-vingt-dix hommes : ce qui résulte d'une lettre du chef de l'expédition au ministre de la marine, du 18 juillet de la même année, par laquelle il se plaint de cette diminution de troupes.

De ce qui précède et de ce qui est relaté dans les deux derniers chapitres, il s'ensuit donc que M. Gourbeyre arriva à Madagascar avec une division de beaucoup inférieure, en bâtimens de guerre et en troupes de débarquement, à celle qui avait été jugée nécessaire et demandée, inférieure même à l'expédition promise, et forcé de la sorte à entrer en lutte avec un gouvernement plus fort et moins bien disposé pour nous que celui qu'on avait cru d'abord y trouver,

et qu'on n'osa même pas essayer de priver des secours qui pouvaient lui arriver du dehors : aussi échoua-t-il complétement.

La division de cet officier, composée de navires pris au Brésil, en France et à Bourbon, ne put être réunie que le 7 iuillet.

Le 9, il se présenta devant Tamatave avec les commissaires chargés d'aller à Ankova porter la notification du gouverneur de Bourbon. Mais le chef Ova qui commandait ce port ne s'étant pas cru autorisé à leur délivrer des passe-ports, le commandant de l'expédition renonça dès-lors à les faire partir et écrivit à la reine (14 juillet 1829) pour l'informer :

« Que deux commissaires français devaient se rendre à Tananarrivou pour faire connaître à son gouvernement les intentions du roi de France, relativement à nos anciennes possessions de l'île de Madagascar, et que ces commissaires étaient munis de présens pour Sa Majesté et de pouvoirs nécessaires pour conclure avec elle un traité de commerce et d'amitié.

» Mais que le commandant de Tamatave n'ayant pas cru devoir leur délivrer un sauf-conduit, il avait l'honneur de proposer à Sa Majesté de nommer de son côté deux commissaires qui se rendraient dans un port voisin de Sainte-Marie, au choix de Sa Majesté, où ils entendraient les communications des envoyés français et pourraient faire avec eux un traité sur des bases réciproquement avantageuses aux deux nations.......

» Dans le cas, ajoute-t-il en finissant, où Votre
» Majesté refuserait d'entendre les agens français, je

» devrais considérer ce refus comme une hostilité ;
» je considérerai également comme un refus, et j'in-
» terpréterai de même, un silence qui se prolongerait
» au-delà de *vingt jours*. Alors, illustre princesse,
» je me verrais à regret contraint de faire la guerre
» au peuple Ova, pour faire reconnaître, par la force,
» des droits auxquels la France n'a jamais renoncé
» et ne renoncera jamais. »

Cette détermination du chef de l'expédition fut vivement combattue par le capitaine Schœll, commandant de l'Ile Sainte-Marie et l'un des commissaires désignés pour se rendre auprès de la reine. Ce dernier qui ne partageait point les craintes de son collègue sur les dangers qu'il pouvait y avoir, pour eux, à se passer de sauf-conduit, demanda à partir seul, plutôt que de renoncer à une mission qu'il avait sollicitée et sur laquelle il fondait de grandes espérances pour son avenir, ainsi que pour celui de l'établissement français. Mais M. Gourbeyre, peu familiarisé avec les usages des peuples Madécasses et ne voyant dans cette proposition qu'un généreux et imprudent dévouement, n'osa prendre la responsabilité de le laisser s'aventurer sans nulle espèce de garantie, au cœur d'un pays mal disposé pour nous. Cet excès de prudence ne saurait être blâmé, mais on peut regretter qu'il nous ait fait perdre la seule occasion qui se soit présentée de faire expliquer le gouvernement Ova, avant que les esprits ne fussent aigris à Ankova par la nouvelle de l'occupation de Tintingue par les Français, et peut-être aussi par la difficulté de s'entendre, par correspondance, avec des hommes étrangers à notre langue, qui étaient

obligés, pour prendre connaissance des lettres qui leur étaient adressées, de recourir à des interprètes intéressés à en dénaturer le sens.

Le ton fâcheux que prit cette correspondance était, en effet, peu propre à concilier les deux partis. M. Gourbeyre qui avait profité du répit qu'elle lui laissa pour occuper Tintingue et le fortifier, y reçut successivement deux lettres d'Andrianmihaza, premier ministre et favori de la reine. La première l'informant que les commissaires français seraient admis à Ankova s'ils y étaient rendus le 23 *août*, c'est-à-dire le lendemain du jour où cette lettre lui parvint, M. Gourbeyre répondit qu'il ne pouvait rien voir de sérieux dans une communication aussi étrange, apportée d'ailleurs par un homme inconnu et sans caractère public; qu'il ne ferait pas, en conséquence, partir les commissaires français, mais attendrait encore ceux qu'il avait prié la reine d'envoyer sur le littoral.

La clause extraordinaire insérée dans cette première lettre du ministre Ova, au sujet du délai prescrit aux commissaires français pour leur admission dans la capitale, était sans doute en représailles de celle contenue dans la lettre du chef de l'expédition à la reine, que j'ai textuellement transcrite à la fin de l'analyse que j'ai donnée de cette lettre. Une telle susceptibilité à propos d'une menace qu'il eût peut-être été heureux de ne pas employer au début d'une correspondance, mais à laquelle on eut recours pour éviter la perte d'un temps précieux, annonçait des dispositions peu conciliatrices de la part des Ovas, que d'autres faits ne tardèrent pas à confirmer. D'abord dans leur seconde lettre, qui fut portée par deux

officiers, il ne fut plus question de commissaire à envoyer ou à recevoir, ni d'arrangement quelconque à conclure; mais, intervertissant les rôles, Andrianmihaza répondait au reproche d'envahissement adressé à son gouvernement par un reproche de la même nature, en demandant au chef de l'expédition les motifs qui avaient pu le porter à former un établissement à Tintingue sans la permission de la reine.

Un autre acte était plus significatif encore. A peine eûmes-nous mis le pied sur le sol de Tintingue, qu'un corps de troupes Ovas parti de Foulpointe, s'avança sur la Pointe-à-Larrée, y établit son camp et se hâta de s'y fortifier. Ces travaux, exécutés sous nos yeux et sur un point qui menaçait à la fois Tintingue et Sainte-Marie, ne furent nullement contrariés par nous, afin d'éviter tout ce qui pourrait donner lieu à la rupture des négociations commencées. Mais pendant que nous agissions avec cette modération, les Ovas défendaient aux indigènes d'avoir la moindre relation avec les Français et décrétaient la peine de mort contre celui qui serait convaincu de leur avoir vendu même un poulet. Tout espoir d'en finir à l'amiable avec eux était donc évanoui, et la saison de l'hivernage qui avançait à grands pas rendait de plus en plus urgente l'obligation de prendre un parti. Il fallait ou chasser les Ovas de leurs positions, ou s'attendre à êtrei ncessamment attaqués par eux dans les nôtres. La guerre que le ministre avait voulu éviter était ainsi devenue une nécessité, et le pire, c'était d'être obligé de la faire avec des forces insuffisantes et dans une saison trop rapprochée de celle de l'hivernage pour avoir le temps de la terminer avant l'invasion des maladies.

Le chef de l'expédition, bien convaincu de la gravité de cette situation, répondit à la dernière lettre d'Andrianmihaza :

« Qu'en occupant Tintingue, nous n'avions fait que nous établir sur un point qui nous appartenait, en vertu des droits imprescriptibles de la France à la possession de Madagascar ;

» Qu'à son tour, il avait des explications à lui demander sur certains faits qui avaient droit de l'étonner, à savoir :

» La vente de Pinson, restée impunie, malgré les réclamations du commandant de Sainte-Marie ;

» La défense faite à tout Madécasse de nous vendre des vivres sous peine de mort ;

» Le refus du chef de Foulpointe d'admettre un navire français sur cette rade, sous le prétexte que nous étions en guerre avec sa nation ;

» Enfin le pillage de plusieurs propriétés appartenant à des Français. »

Cette lettre était du 2 octobre, et sans attendre plus long-temps de nouvelles explications, il se disposa à se rendre à Tamatave avec sa division, dans l'intention de commencer immédiatement les hostilités, s'il n'y trouvait pas le chef Ova muni des instructions nécessaires pour faire droit à ses réclamations.

Il arriva le 10 octobre devant cette place, avec une frégate et deux corvettes de charge, ayant à leur bord deux cent trente hommes de troupes de débarquement, en infanterie du 16e léger, matelots de la division et nègres-Yoloffs, le restant des troupes ayant été laissées à Tintingue pour en former la garnison et y continuer les travaux qu'on y avait commencés.

Le lendemain, avant de commencer l'attaque et après s'être assuré que le chef Ova n'avait point reçu des instructions de nature à modifier ses projets, le chef de l'expédition adressa à celui-ci une déclaration de guerre pour son gouvernement, avec l'avis que les hostilités allaient immédiatement commencer.

Le début de cette campagne nous fut favorable. Les Ovas, surpris par cette attaque imprévue, et démoralisés par l'explosion de leur magasin à poudre qu'un hasard heureux fit sauter, se retirèrent devant nos troupes de débarquement pour se porter à six lieues en arrière, dans une redoute préparée à l'avance, sur la rive droite de l'Yvondrou, au lieu appelé *Ambatoumanoui* (à la pierre qui répond), laissant en notre pouvoir 23 canons, 1 pierrier et 211 fusils.

Deux jours après, le capitaine Schœll reçut la mission de les chasser de cette nouvelle position. Il partit de Tamatave avec cent hommes un peu avant la nuit, traversa la rivière d'Yvondrou au moyen d'une seule pirogue qui ne pouvait porter que trois hommes, marcha toute la nuit par des sentiers étroits, glissans et souvent marécageux, et arriva, au lever de l'aurore, en vue de la redoute ennemie. N'ayant pu la surprendre, comme il l'avait espéré, il l'attaqua de front, emporta le parapet à la baïonnette, tua une cinquantaine d'Ovas et mit les autres en fuite. Ceux-ci, qui avaient d'abord cru les Français incapables de les poursuivre hors de la vue de leurs vaisseaux, furent si effrayés par cette attaque dont ils s'exagéraient les conséquences, que des ouvriers de la capitale, fortuitement mêlés à cette troupe deux fois vaincue, regagnèrent, sans s'arrêter, cette ville et y semèrent un moment

l'effroi dont ils étaient eux-mêmes saisis : on a même dit que les missionnaires Anglais, partageant l'alarme générale, commençaient déjà à en évacuer leurs effets, dans la crainte d'y voir incessamment arriver les Français. Les Yoloffs se distinguèrent particulièrement dans cette affaire, et, parmi ceux-ci, M. Maréchal, de l'artillerie de marine, leur lieutenant.

Après un succès aussi éclatant, il n'y avait qu'une marche à suivre : faire occuper Tamatave par nos troupes et marcher brusquement à l'attaque successive des autres point occupés par les Ovas, pendant qu'ils étaient démoralisés par cette double défaite ; ou, puisque l'exiguïté des forces de la division ne permettait point de conserver ce point important, eût-il fallu du moins l'évacuer immédiatement, afin de poursuivre sans retard le cours d'opérations si heureusement commencées. Mais les traitans, craignant le ressentiment des Ovas, demandèrent l'assistance de la division pour évacuer leurs effets sur l'Ile Sainte-Marie, et cet appel, fait à l'humanité du commandant, n'était pas malheureusement de nature à être rejeté. Ainsi, ceux qui n'avaient cessé de nous nuire par leurs intrigues, à Bourbon ou à Madagascar, qui avaient même pris parti contre nos alliés lors du soulèvement des Betsimissaraks en 1825 (1), et avaient peut-être aussi tout récemment, par leurs avis, contribué à faire rejeter l'offre du capitaine Schœll de se rendre à Ankova sans passe-ports, nous firent encore, en cette circonstance, le plus grand mal, en nous faisant perdre un temps précieux : semblables, en quelque sorte,

(1) Voir la note de la page 61.

à ces êtres atteints d'une maladie contagieuse, que la charité nous porte à secourir, mais avec lesquels on ne peut avoir des rapports sans danger. Pendant les douze jours que l'on perdit de la sorte, le poste de Foulpointe reçut un renfort de vingt-trois jeunes Ovas qui avaient plusieurs années de navigation sur les navires anglais, et ce renfort, bien minime sans doute, eu égard au nombre d'individus, ne laissait pas que d'avoir une valeur réelle par l'effet moral qu'il devait produire, et par l'utilité d'ailleurs dont ces jeunes gens devaient être par leur instruction dans les exercices militaires et par l'énergie que devaient leur donner les principes politiques qu'ils avaient sucés à l'école anti-française d'où ils venaient. Le brik de guerre le *Faucon*, qui les y porta, les avait d'abord destinés pour Tamatave; mais, n'y étant arrivé qu'après que les Français s'en furent emparés, il les conduisit à Foulpointe (1).

Enfin, le 27 octobre, l'attaque de ce point eut lieu. Les Ovas reçurent d'abord avec un énergique sang-froid les bordées d'artillerie de nos vaisseaux; ils ripostèrent même pendant quelque temps avec leurs informes batteries du littoral et blessèrent un homme à bord de la *Chevrette*; mais enfin, jugeant que leur position n'était plus tenable, ils se retirèrent précipitamment dans une redoute, située de l'autre côté du village et hors de la portée de nos canons, abandonnant à la fois leur première position et le beau retranchement palissadé qui était en arrière, mais qui se trouvait exposé à l'atteinte des boulets des vaisseaux.

(1) Un mois après, le navire du commerce le *Victoria*, en débarqua vingt autres, à la baie d'Antongil. Nous reçûmes à Sainte-Marie la visite de l'officier de marine qui venait de les y conduire.

Ce moment fut choisi pour le débarquement des troupes. Celles-ci, n'éprouvant aucune résistance en prenant terre, s'avançèrent en désordre le long de la plage, dépassèrent le retranchement palissadé contre lequel elles déchargèrent inutilement leurs armes, et s'arrêtèrent en face de la nouvelle position occupée par l'ennemi, pendant que le capitaine Schœll, avec ses Yoloffs, s'occupait à la tourner. Cette position, située dans une plaine découverte et se composant d'un simple parapet en terre à peine ébauché, pouvait aisément être enlevée à la baïonnette, si on l'eût attaquée avec résolution ; mais nos troupes, commandées par des officiers sans talent, sans énergie, et qui n'avaient nul ascendant sur elles, et peut-être aussi démoralisées par le temps d'arrêt intempestif qu'on leur fit faire, prirent instantanément la fuite à la première décharge d'artillerie qu'elles essuyèrent, elles eussent même, infailliblement, éte coupées par les Ovas qui saisirent habilement ce moment décisif pour faire une sortie, si ceux-ci n'eussent, à leur tour, été soudainement arrêtés par des coups de canon à mitraille tirés par le grand canot de la frégate commandé par l'enseigne Marceau, lequel, par cette utile et opportune diversion, eut l'honneur d'assurer la retraite de nos troupes. Malheureusement le capitaine Schœll ne se trouvait pas là ! Cet infortuné jeune homme, se voyant compromis par la panique qui avait lieu sur ses derrières, dit à son lieutenant : *Retirons-nous, puisqu'on nous abandonne !* Mais, blessé par une balle à la cuisse, il fut bientôt atteint par les Ovas qui lui tranchèrent la tête sous les yeux de nos troupes, lesquelles assistèrent avec impassibilité à cet horrible spectacle, sans

que, parmi elles, il se trouvât un homme de cœur qui proposât de courir pour le dégager ou du moins le venger, si on n'eût pu arriver à temps à son secours. Cinq ou six braves marins périrent avec lui, et ce furent les seuls, des deux cents Français descendus à terre, qui préférèrent cette mort glorieuse à la honte de l'abandonner.

Le chef de l'expédition, qui était demeuré à bord, ne chercha pas non plus à venger la mort de ce malheureux et brave officier, et des personnes qui ont écrit avant moi sur ces événemens, lui ont déjà adressé le reproche d'avoir manqué à ce devoir. Je ne chercherai pas ici à le justifier; je ferai seulement observer que l'établissement de Tintingue, encore mal assis, avait surtout ses sympathies, et qu'avant de se commettre de nouveau avec des troupes démoralisées contre un ennemi supérieur en nombre et énorgueilli par son succès, il crut devoir s'occuper d'abord de détruire le poste Ova de la Pointe-à-Larrée qui, par sa position entre Tintingue et Sainte-Marie, d'où il menaçait à la fois nos deux établissemens, était autrement alarmant pour nous que le poste de Foulpointe. Il se décida donc à quitter ce lieu immédiatement, sauf à y revenir plus tard avec un renfort de troupes d'artillerie laissées à Tintingue pour achever l'armement des fortifications qu'il y avait élevées.

Les pertes éprouvées dans cette affaire ne furent pas égales des deux côtés. D'après les aveux de Coroller, les Ovas auraient eu soixante-quinze morts et cinquante blessés, tandis que nous n'eûmes que vingt-six hommes hors de combat, dont onze demeurés sur le champ de bataille; mais, malgré cette différence de

perte, l'honneur de la journée resta à l'ennemi, et cet échec à nos armes devint irréparable, parce qu'il fit tomber le prestige de notre supériorité.

Cependant, un fait d'armes glorieux, le plus remarquable de cette campagne, ne tarda pas à le suivre. Le 4 novembre, au matin, M. Gourbeyre, après avoir été préalablement à Tintingue prendre un renfort de cinquante hommes d'artillerie et de vingt Yoloffs, se présenta devant la Pointe-à-Larrée, en canonna le fort pendant deux heures, et le fit ensuite attaquer à la baïonnette par les troupes de débarquement. Celles-ci, commandées par le capitaine Despagne et formées sur deux colonnes, furent dirigées simultanément sur deux portes laissées ouvertes, mais défendues intérieurement par des traverses garnies de soldats et à l'extérieur par un fouillis de piquets solidement plantés en terre et dont la pointe aiguë, tournée du côté de l'assaillant, en rendaient les approches difficiles.

Le lieutenant d'artillerie de terre, Baudson, à la tête de la colonne de droite, entraîna avec impétuosité sa troupe dans le fort où il tomba couvert de blessures.

A la colonne de gauche, le sous-lieutenant d'artillerie de marine Somsois fit aussi admirablement son devoir. Comme le lieutenant Baudson, il s'élança le premier avec ses hommes; mais, dépassé par le brave Dambané, qui lui disputa le pas et reçut six blessures, il n'eut pour sa part qu'un légère égratignure au visage.

Les plus braves d'entre les Ovas ayant péri dans ce premier choc, nos troupes se précipitèrent comme un

torrent dans les deux passages si glorieusement frayés par la tête des colonnes, s'emparèrent du fort, poursuivirent vigoureusement l'ennemi qui s'échappa par une troisième porte, et lui firent éprouver à l'extérieur une perte à peu près égale à celle qu'il venait de faire dans l'intérieur : il est même probable qu'un seul n'aurait pu échapper au carnage, si la réserve eût cherché, comme elle pouvait et devait le faire, à lui couper la retraite. L'ennemi laissa cent dix-neuf morts sur le champ de bataille, vingt-sept prisonniers, huit canons, de la poudre et deux cent cinquante bœufs.

Quel moment favorable pour retourner à Foulpointe et venger l'échec que nous y avions reçu !..... Mais la fièvre, ce puissant auxiliaire des Ovas, que le roi Radama se plaisait à appeler son meilleur général contre les Européens, ayant déjà commencé à sévir contre les équipages et les troupes de débarquement, ne nous permit malheureusement pas de poursuivre le cours de ces nouveaux succès. Les hostilités avaient évidemment commencé deux mois trop tard. La nécessité de notifier au gouvernement Ova les intentions du gouvernement français et d'en attendre la réponse, et l'urgence d'ailleurs de mettre préalablement l'établissement de Tintingue en état de se suffire à lui-même, furent les causes de ce retard. En cela, le chef de l'expédition ne commit pas de faute ; mais il subit les conséquences de la position qu'on lui avait faite. Il en eût été autrement, si les forces demandées par l'administration de Bourbon, avaient pu être envoyées de France, parce qu'alors on eût pu attaquer en même temps les postes Ovas et travailler à fortifier Tintingue. Cette demi-mesure, prise par le ministre, nous fut

funeste, et il en sera généralement ainsi lorsqu'on recherchera l'économie dans les expéditions d'outremer. Un exemple mémorable pris en Algérie ne l'a que trop prouvé, depuis : heureusement que sa proximité de la France et la volonté bien prononcée de la nation permit de tout réparer l'année d'après, par la prise de la ville célèbre sous les murs de laquelle des forces insuffisantes n'avaient été porter qu'une vaine menace; mais, à quatre mille lieues de la métropole, privés de tout prompt secours et même des sympathies de la majorité, il nous a fallu boire le calice d'amertume jusqu'à la lie.

Le commandant de l'expédition forcé, ainsi, d'interrompre le cours de ses opérations pour aller hiverner dans des parages plus salubres, était occupé à faire ses préparatifs de départ lorsqu'un traitant de Tamatave vint lui demander un sauf-conduit pour deux généraux Ovas envoyés vers lui, par la reine, afin de traiter de la paix. Cette résolution du gouvernement d'Ankova fut prise à la suite de la terreur que les fuyards d'Ambatoumanoui y répandirent et avant qu'on y eût connaissance du résultat de l'affaire de Foulpointe, si propre à atténuer l'impression que nos premiers succès y avaient produite. Les deux plénipotentiaires Ovas, informés en chemin de ce changement survenu à l'état des choses, ainsi que du prochain départ de la division, apprécièrent bien vite les modifications que ces deux circonstances devaient apporter à leurs instructions. En conséquence, *Coroller* et *Ratsitoyne*, ces deux plénipotentiaires, qui s'étaient fait annoncer comme munis de pleins pouvoirs pour traiter de la paix et qui avaient, à ce titre, obtenu le

sauf-conduit sollicité par eux, déclarèrent au chef de l'expédition n'avoir d'autre mission que d'écouter les propositions qu'il pourrait avoir à faire lui-même à ce sujet, et lui promirent, s'il les formulait dans une note, de les appuyer de tout leur pouvoir auprès du gouvernement de la reine, leur ardent désir, ajouta Coroller du ton doucereux qui lui était propre, *étant d'éviter l'effusion du sang et les maux de tout genre que la guerre entraîne à sa suite.*

Les rôles furent dès lors évidemment changés. Pour conserver celui qui nous convenait, il eût fallu ~~les~~ mettre dans l'alternative d'accepter nos conditions ou de voir recommencer la guerre, sur-le-champ. Malheureusement une telle décision ne pouvait plus être prise par suite de la saison avancée et même par suite du manque de munitions; il fallut donc se soumettre à leurs exigences et se résigner à attendre le résultat incertain que cette démarche pourrait avoir auprès de leur gouvernement : c'est-à-dire, que les négociations se trouvaient au même point qu'au début de la campagne, mais avec moins d'influence morale de notre côté et beaucoup plus d'irritation de la part des Ovas. Aussi, leur réponse à cette note fut-elle prompte, courte et explicite. Deux lettres de la reine la composaient, et c'est la première fois que l'on faisait intervenir son auguste personne ; l'une, fort brève et adressée au chef de l'expédition, l'informait qu'on ne pouvait reconnaître à la France des droits à la possession d'un point quelconque de Madagascar, ni permettre aux Français d'y résider que comme des marchands et jamais autrement; l'autre, beaucoup plus longue, mais écrite en anglais et dont l'écriture nette

et bien formée, ainsi que le style, trahissaient la plume d'un missionnaire, était adressée au roi de France. Elle faisait à Sa Majesté très-chrétienne un récit succinct, mais infidèle, des événemens qui venaient d'avoir lieu, de manière à l'intéresser en faveur du peuple Ova et le porter à rappeler ses troupes de Madagascar.

Ainsi s'évanouit l'espoir que nous eûmes un moment de voir les Ovas accéder à un arrangement. Nous l'avions surtout basé sur l'empressement que mit Coroller, dont la duplicité n'était pas connue, à s'offrir pour aplanir les difficultés qui pourraient surgir. Pour preuve de son désir de voir la bonne harmonie se rétablir entre les Français et les Ovas, il remit au chef de l'expédition, avant de le quitter, une invitation à tous les traitans français de reprendre leurs anciennes relations commerciales avec Madagascar et un ordre pour les chefs Ovas de la côte de n'y porter aucun empêchement. Mais, peut-être aussi avait-il trop présumé de son influence pour combattre celle qui prévalut alors à Ankova, et contre laquelle il devait être d'autant plus difficile de lutter, que, celle-ci, en encourageant le peuple à résister aux exigences de l'étranger, flattait à la fois ses passions et ses sympathies.

L'administration de Bourbon fut péniblement affectée de ce dénouement. Bien qu'elle fût à l'abri de tout reproche sérieux au sujet d'un tel résultat, elle n'en conservait pas moins une sorte de responsabilité morale envers le ministre qui lui avait délégué la direction de cette affaire, ainsi qu'à l'égard du commerce,

dont les rapports avec Madagascar se trouvaient interrompus malgré les assurances, données par Coroller, que les navires français seraient reçus comme par le passé dans les ports occupés par les troupes de la reine. Désireuse de sortir au plus vite d'une telle situation, et peut-être aussi regrettant que les commissaires d'abord désignés pour se rendre à Ankova n'eussent pu effectuer leur ~~ouvrage~~ voyage, l'administration de Bourbon s'occupa de chercher quelqu'un qui voulût bien se charger d'une telle mission, devenue de plus en plus difficile par suite des événemens qui venaient d'avoir lieu. Cette dernière considération engagea précisément M. Tourrette à se proposer pour la remplir. Secrétaire-greffier à Madagascar et presque ignoré de l'administration supérieure de Bourbon, il pensa que le moyen le plus sûr pour sortir de cette obscurité était de se charger d'une négociation difficile, comptant bien que le succès, s'il l'obtenait, serait apprécié en raison des efforts qu'il aurait faits pour l'obtenir.

Il se rendit, en conséquence, à Bourbon pour en conférer avec le gouverneur, et en repartit vers la fin du mois de juin 1830 muni des instructions et des pouvoirs nécessaires pour conclure un traité avec le gouvernement Ova.

Accompagné par deux officiers que le commandant de Tamatave lui donna pour l'escorter, il s'avança lentement vers l'intérieur de l'île, sa marche étant subordonnée à la volonté des deux guides officiels qui étaient chargés de la diriger.

Arrivé sur le plateau inférieur, dans le pays d'Ankaye, il reçut du gouvernement Ova l'invitation de ne

pas franchir la rivière Mangourou qui le traverse dans toute sa longueur; mais ce premier ordre fut bientôt modifié et il put librement continuer sa route jusqu'au pied de la haute montagne d'Angava, située de l'autre côté de la rivière, où elle forme l'escarpement oriental du plateau d'Ankova sur celui d'Ankaye et la frontière du pays des Ovas. L'épreuve du tanguin faite, par ces derniers, sur des poulets, afin de savoir si l'envoyé français devait être admis dans leur pays, avait prescrit de lui en interdire l'entrée; cette épreuve vénérée du peuple, et dont le résultat devait lui inspirer de la défiance pour nos projets, indiquait des intentions peu conciliatrices de la part du gouvernement qui y avait eu recours. Une lettre que M. Tourrette reçut, en même temps, d'un agent secret qu'il était parvenu à se ménager dans la capitale, l'informa qu'on avait pris, en effet, le parti de lui en interdire l'accès, afin d'avoir plus de facilité à l'éconduire. « Les ministres, lui disait cet agent, veulent » vous recevoir dans la capitale et les officiers veu- » lent vous faire rester sur les bords du Mangourou. » Je vous engage à n'y pas consentir. Demandez à » monter à Tananarrivou, là vous pourrez terminer » vos affaires, mais au Mangourou, non!... »

Il est donc probable que l'autorisation qu'on lui donna de franchir cette rivière, en lui prescrivant de s'arrêter à la frontière d'Ankova, fut une transaction entre le parti qui voulait le retenir au Mangourou et celui qui voulait l'admettre directement dans la capitale.

Cet avantage obtenu par ces derniers, s'il les satisfit, n'en était pas moins un véritable échec; car si l'en-

voyé français ne devait pas être admis dans la capitale, au sein de la population où se trouvaient ses partisans, peu lui importait d'être reçu, quelques lieues plus près ou plus loin, par les commissaires envoyés à sa rencontre par le parti qui lui était contraire.

M. Tourrette insista donc pour avoir la liberté de continuer sa route, et comme c'était un homme intelligent, les raisons ne lui manquèrent pas pour appuyer sa demande, lesquelles sont consignées dans le Mémoire qu'il rédigea à son retour. Il échoua toutefois et il devait échouer nécessairement contre la résolution prise à l'avance de ne pas accéder à sa proposition, puisqu'il s'adressait précisément à ceux qui avaient intérêt à la lui refuser et qui, une première fois, avaient déjà été assez puissans pour faire décider qu'il n'irait pas plus loin. Un persifflage grossier accompagna même le refus qu'il essuya. Reçu en audience publique, au milieu d'une vaste plaine, en présence d'une population de plus de trois mille personnes, les unes venues d'Ankova, les autres des villages environnans pour assister à cette solennelle entrevue, Andrianmihaza qui présidait cette cérémonie, entouré des ministres de la reine, dit à l'envoyé français en finissant : « Ne trouvez pas mauvais si nous ne vous avons » salué qu'avec des feux de mousqueterie ; vous voyez » cette montagne, il n'est pas facile d'y faire passer » des canons. »

Le lendemain et les jours suivans, M. Tourrette tenta vainement de faire agréer par écrit d'autres propositions au conseil des ministres et à Andrianmihaza en particulier, plus puissant, à lui seul, que tous les autres ensemble et dont le nom était même un épou-

vantail pour la nation entière; il fut invariablement repoussé dans toutes ses demandes, par des lettres d'un style aussi sec que laconique, au nombre desquelles se trouvait celle-ci :

« Monsieur Tourrette,

» J'ai reçu votre lettre. Les conférences sont ter-
» minées. Vous pouvez vous en aller par l'est, moi je
» m'en retourne par l'ouest.

» ANDRIANMIHAZA, signé. »

M. Tourrette, ne pouvant donc continuer son voyage ni même entamer une négociation, fut ainsi contraint de retourner sur ses pas.

M. Rontaunay, négociant à l'Ile Bourbon, avait été adjoint à M. Tourrette. Ce négociant possédant, dans la partie méridionale de Madagascar, un établissement agricole et commercial de compte à demi avec la reine, on avait cherché à utiliser l'influence qu'il pouvait avoir auprès d'elle, au profit des négociations qui allaient avoir lieu. Afin qu'il fût plus en mesure de les seconder, on voulut que le véritable but de son voyage fût ignoré des Ovas, et c'est pour le leur tenir caché, qu'on l'engagea à se rendre à Ankova par une route différente de celle que suivrait son collègue. Parti ainsi de son établissement de Mananzary ou de Mahéla, et voyageant sous prétexte d'intérêts commerciaux, il put arriver jusqu'à Tananarrivou; mais là se bornèrent les succès qu'il obtint: j'ignore même s'il laissa soupçonner aux Ovas le véritable motif qui l'avait amené au sein de leur pays. D'après quelques

personnes, les démarches indirectes qu'il tenta pour faire apprécier les avantages de la paix et les dangers de la guerre, n'auraient pas été sans produire quelque effet sur les principaux membres du gouvernement, puisque Andrianmihaza, le plus opposé d'entr'eux à tout arrangement, fut massacré quelques jours après par ordre de ses collègues, que sa fierté et son despotime avaient, d'ailleurs, secrètement indisposés contre lui.

Selon M. Tourrette, la rivalité du pouvoir aurait seule causé ce tragique événement; « Mais, » ajoute-t-il, la nature du gouvernement Ova n'a » point changé pour cela, et la même faction mili- » taire qui avait élevé Andrianmihaza à la dictature » des affaires et au commandement des armées, do- » mine encore, après s'être servie des faibles et cré- » dules ministres de la reine pour abattre une su- » périorité altière et abusive, mais fondée sur une » haute capacité naturelle et une grande fermeté de » caractère. »

Après cette épreuve décisive de l'impossibilité d'amener les Ovas à régler, à l'amiable, le différend qui existait entre eux et les Français, il ne restait plus d'autre alternative que de les y contraindre par la voie des armes. M. Tourrette leur avait même, indirectement, fait entrevoir ce danger, en disant aux ministres que, en se refusant à tout arrangement, ils allaient devenir responsables des nouveaux malheurs que la guerre pourrait faire peser sur leur pays. Il s'était cru autorisé à tenir ce langage par suite de la disposition où il avait laissé l'administration de Bourbon. Celle-ci, en effet, ayant reçu d'Europe une fré-

gate et une corvette chargées de troupes, dans le temps qu'elle rédigeait les instructions de son envoyé près le gouvernement Ova, ce renfort inattendu lui fit prendre la résolution de recourir de nouveau à l'emploi de la force, s'il arrivait que les voies conciliatrices qu'on allait tenter fussent sans résultat satisfaisant. Dans cette prévision, on décida encore d'envoyer sur-le-champ à Anjouan prendre le prince Ramanétaka et les Ovas qui l'avaient accompagné dans sa fuite, afin d'avoir un noyau autour duquel pourraient se rallier les mécontens d'Ankova et les populations asservies du littoral. Il y avait déjà long-temps qu'on avait songé et travaillé à la réalisation d'un tel projet. L'année précédente, le chef de l'expédition avait adressé Robin au noble exilé pour le sonder sur ses intentions futures; mais celui-ci, en homme prudent, avait d'abord voulu, avant de s'engager, envoyer deux officiers au gouverneur de Bourbon, afin de s'assurer préalablement de ses véritables dispositions. Le commandant de la corvette la *Nièvre*, qui les ramena à Anjouan, était revenu enchanté de l'accueil qu'il avait reçu du prince Ova et de l'empressement qu'il avait témoigné de se rendre à notre appel, dans le cas où l'on se déciderait à appuyer, par les armes, ses prétentions à la succession du trône de Radama. Il y avait donc lieu de compter sur sa coopération; mais le moment d'y avoir recours était-il bien choisi?... Plusieurs raisons, à Madagascar, nous firent croire le contraire. Lorsqu'on nous y fit part de ce projet, nous étions à la fin de juillet, et le navire qui devait être envoyé à Anjouan n'était pas encore parti. Or, quelque diligence qu'on suppo-

sât qu'il fît, et en admettant même qu'il trouvât Ramanétaka près de s'embarquer, il ne pouvait être de retour que dans le commencement d'octobre, époque évidemment trop voisine de celle de l'hivernage pour entreprendre une nouvelle campagne sans s'exposer à la voir encore interrompue par l'invasion des maladies; premiere difficulté. Puis, envoyer chercher Ramanétaka ennemi du gouvernement Ova, dans le temps qu'un négociateur se rendait auprès de ce gouvernement pour traiter de la paix, n'était-ce pas s'exposer à compromettre l'avenir de cette négociation et, peut être, aussi la sûreté de l'envoyé?.... Bien plus, si l'on venait à s'entendre avec la reine, qu'aurait-on fait alors de ce prétendant à sa couronne? Le renvoyer à Anjouan, et on y eût été forcé, n'était-ce pas s'exposer à des reproches légitimes de sa part et jouer un rôle peu honorable?... Il fallait donc, tant dans l'intérêt de notre dignité que pour nous ménager toutes les chances de succès, n'envoyer prendre cet utile auxiliaire que lorsque l'on aurait acquis la certitude que les propositions de M. Tourrette auraient été repoussées, et qu'on aurait la faculté de fixer l'époque d'un tel voyage de manière à en faire coïncider le retour avec le commencement de la bonne saison : c'est-à-dire qu'il fallait différer d'une année l'exécution de ce projet, dont on n'avait pas d'abord, dans les préoccupations où l'on était à Bourbon, bien pu apprécier les divers inconvéniens.

Une autre raison militait encore pour qu'on prît ce dernier parti. Le ministre avait annoncé, pour l'année suivante, l'envoi de nouvelles troupes, des munitions de guerre qui manquaient et des deux mille

fusils destinés à armer les indigènes, ce qui, avec les troupes qui se trouvaient déjà rendues, eût porté l'effectif à quatorze cents hommes de débarquement. En conséquence de ces motifs, le chef de l'expédition prit sur lui de déroger aux dernières instructions qui lui avaient été données et de différer d'une année la reprise des hostilités, afin d'avoir le temps de réunir et de coordonner les élémens divers qui devaient concourir à l'exécution de cette entreprise et pouvaient seuls en assurer le succès.

La révolution de juillet qui eut lieu précisément à cette époque, n'ayant pas permis que ces combinaisons se réalisassent, comme nous le verrons bientôt, des personnes regrettèrent que le chef de l'expédition eût pris cette détermination, qui rendit par le fait inutile le renfort qu'il avait reçu. Pour moi qui, de concert avec M. Blevec, contribuai, surtout à la lui inspirer désirant, autant que qui que ce fût, de voir les Ovas punis pour le mal qu'ils nous avaient fait, je n'ai pu cependant partager un tel regret, dans la conviction que, même avec ce renfort, il n'était pas en mesure alors d'obtenir un succès complet, et qu'il eût de nouveau versé inutilement le sang sans profit pour la cause qu'il servait.

Chapitre IV.

Triste situation de l'établissement français de Madagascar après l'expédition de 1829. — Appréciation de l'insalubrité de cette île, au moyen des documens authentiques fournis par les registres de l'état civil.

L'établissement de Tintingue, après l'insuccès de l'expédition Gourbeyre, fut dans un état déplorable. Les Européens et les indigènes eurent également à souffrir, les uns des ravages occasionés par la fièvre, les autres de ceux produits par la famine. Je vais successivement raconter les malheurs de ceux-ci et les nôtres, et je m'étendrai un peu plus sur les premiers que sur les seconds ; parce que, bien que dus en partie à l'irrésolution de la population indigène, à son apathie et même à son manque de courage pour lutter contre les maux qui fondirent sur elle, ces malheurs n'en forment pas moins un des épisodes les plus fâcheux de notre établissement de Madagascar.

La nécessité de mettre de l'ordre dans cette histoire n'ayant pas permis de parler de ces malheurs au fur et à mesure qu'ils ont eu lieu, l'auteur se trouve forcé, afin de mieux en apprécier l'origine, de rétrogader jusqu'à l'époque de l'occupation de Tintingue par les Français.

Ce port était inhabité lorsque le chef de l'expédition fut le reconnaître pour en prendre possession, et un bois taillis qui avait poussé sur les ruines de l'ancien village, visité par MM. Roux et de Mackau, en avait fait disparaître tout vestige. Ses habitans avaient tous, ou péri par le fer des Ovas, ou s'étaient expa-

triés pour se soustraire à une oppression qu'ils détestaient. Un silence de mort régnait à plusieurs lieues de distance, au nord et au sud, et avait succédé à l'agitation que nos explorateurs y avaient remarquée dix ans auparavant, lorsque, en présence des naturels de la contrée assemblés, ils y avaient réarboré le pavillon français. A peine si quelques Ovas y passaient par intervalles en communiquant de leur poste de Fénériffe avec celui de Manahar. Malheur à celui qui aurait été surpris par eux errant dans ces solitudes! La cruauté avec laquelle ils traitèrent Pinson, que la tempête y avait fortuitement jeté, prouve qu'on n'avait pas de ménagemens à en espérer.

Cependant, il n'en avait pas été ainsi par toute la côte. Dans la partie, par exemple, comprise entre Fénériffe et la Pointe-à-Larré, les populations qui avaient aussi d'abord fui à l'approche des Ovas dont l'irruption en ce pays peut être comparée à l'effet produit par un torrent subitement grossi par un orage imprévu, revinrent, après le moment d'alarme passé, dans leurs villages dévastés et obtinrent du vainqueur, en acceptant sa loi, la permission de les rebâtir. Mais le despostime de celui-ci rendant son joug odieux, cette soumission forcée fut de courte durée. En 1825, nous l'avons déjà vu ailleurs (1), un soulèvement général ayant eu lieu et ayant été presque aussitôt comprimé, cette infructueuse tentative faite par ces malheureux pour recouvrer leur indépendance n'ayant servi qu'à aggraver le poids de leurs chaînes, ils subissaient depuis lors avec résignation leur triste sort,

(1) Pages 59, 60 et 61.

en attendant qu'il survînt une occasion favorable de s'y soustraire.

Dans une telle disposition des esprits, la présence de la division Gourbeyre fit renaître l'espoir dans leurs cœurs découragés, et Tintingue, qui semblait leur offrir un refuge contre les oppresseurs, devint aussitôt l'objet des vœux de cette population infortunée. En effet, impatiente de s'y rendre, et, sans préalablement s'assurer si son arrivée y serait vue avec plaisir, si surtout on y était en mesure de la recevoir, cette population abandonna spontanément ses plantations et ses villages, se chargea de vivres et d'effets, et, poussant ses bœufs devant elle, hommes, femmes et enfans se dirigèrent du côté où se trouvait le peuple ami.

L'apparition subite et inattendue de ces émigrés surprit et contraria, en effet, le chef de l'expédition. Occupé à fortifier Tintingue et à la veille d'en partir pour aller faire valoir par les armes les droits de la France sur divers autres points de la même côte, il n'avait ni le temps d'organiser ces individus pour l'expédition qu'il allait entreprendre, ni celui de les exciter au travail, afin qu'ils ne devinssent pas une charge pour l'établissement dont ils imploraient la protection; il partit donc, les laissant livrés à eux-mêmes et comptant peut-être que leur propre intérêt les porterait à pourvoir à leurs besoins.

Ces réfugiés, au nombre de plusieurs mille, établirent divers camps sur le pourtour de la baie, en face de la presqu'île où se trouvait le fort; mais restés sous l'influence de la peur des Ovas, même sous la volée de nos canons, ils n'osèrent se répandre au loin pour cultiver ce qui était nécessaire pour leur

subsistance. Les bois-taillis des environs seulement furent défrichés, et ces travaux, qui eussent à peine suffi aux besoins du moment, furent même interrompus par une de ces fatalités qui n'ont cessé de présider aux destinées de ce malheureux peuple. La fille de Tsifagnin, ancien chef de cette contrée, qui s'était retirée à l'Ile Sainte-Marie, après le massacre de son père par les Ovas, réclama la propriété de ces terres et défendit de les ensemencer. En droit, d'après les usages du pays, elle était le légitime propriétaire de ces terres, puisque ses aïeux les avaient primitivement défrichées, et sa demande était fondée; mais, en ayant été dépossédée par la guerre et ne pouvant espérer de les recouvrer qu'à l'aide de notre protectection, elle eût dû, dans son propre intérêt, encourager ces travaux qui tendaient à nous affermir dans le pays, alors même que la raison d'humanité ne lui en eût pas fait un devoir, sauf à faire ses réserves auprès de l'administration française.

Malheureusement il n'en fut point ainsi, et personne n'ayant réclamé contre cette défense aussi impolitique que barbare, le commandant de Tintingue n'en fut informé que lorsque les pluies eurent commencé, c'est-à-dire, lorsqu'il ne fut plus temps d'écobuer le sol pour l'ensemencer en riz.

Dans cette situation fâcheuse, il y avait cependant un autre parti à prendre; on pouvait de suite s'adonner à la culture de la patate-douce, qui donne des produits dans trois mois et n'exige pas l'écobuage du sol comme celle du riz, et, avec le secours de ce précieux tubercule, les ressources offertes par les Ignames des forêts et le restant des provisions qu'il

avait apportées, ce peuple eût pu attendre la saison prochaine s'il se fût mis à l'ouvrage. Mais, découragé par la perte de son premier travail et s'abandonnant à son apathie naturelle, il vécut au jour le jour, sans s'inquiéter de la diminution de ses provisions, ni du soin de les renouveler, laissant ainsi s'empirer de plus en plus sa situation fâcheuse. On était déjà arrivé au mois de janvier et tout allait bien encore, parce que les provisions duraient toujours : les danses et les chants accoutumés avaient même lieu le soir sous de misérables huttes qui les abritaient, et le tour de la baie continuait à offrir un aspect joyeux et animé, lorsque ce cri : *Les Ovas marchent sur Tintingue!* parti soudain du sein des forêts, jeta l'épouvante dans tous les esprits et donna lieu aux plus grands désordres. Dans ce fatal instant d'alarme, l'intérêt individuel fit oublier les affections les plus chères, et des vieillards infirmes ainsi que des enfans en bas âge furent abandonnés dans les bois où ils périrent, tant fut grande la précipitation avec laquelle cette population effrayée se rua sur la presqu'île, pour se réfugier entre le fort et un poste avancé placé sur l'isthme.

Le capitaine Gailly, qui commandait alors à Tintingue, reçut le contre-coup produit par cette panique sans exemple. Le saisissement qu'il éprouva d'avoir cette masse d'individus sur les bras et les fatigues qu'il essuya, par un brûlant soleil de l'hivernage, pour pourvoir à leur sûreté ainsi qu'à celle de l'établissement, lui valurent une affection cérébrale dont il mourut six jours après.

Cependant les Ovas ne parurent point. Des malveillans avaient à dessein répandu cette funeste et

fausse nouvelle, afin de profiter du désordre qui en résulterait pour piller les dernières ressources de ces malheureux; ainsi, l'affreuse famine qui s'ensuivit n'eut point d'autre cause; elle n'eût certainement pas eu lieu, ou eût été bien moins grande, si les terres primitivement défrîchées avaient été ensemencées.

Dès ce moment, cette population infortunée, trop découragée pour lutter contre les malheurs qui l'accablaient, erra dans les bois de Tintingue et de Sainte-Marie, vivant de graines et de racines et surtout de pillage, traînant sa misère partout, sans chercher, par le travail, à y remédier. Ce fut en vain qu'on essaya, par des exhortations ou des reproches, à ranimer les esprits abattus: les uns, affaiblis par le jeûne, alléguaient n'avoir plus assez de force pour travailler; les autres, prétextant la crainte des Ovas, ne voulaient pas, disaient-ils, faire des plantations qui seraient exposées à être pillées par eux. Cette crainte qui pouvait être fondée pour Tintingue, ne l'était pas évidemment pour l'Ile Sainte-Marie. Aussi, pour encourager au travail ceux qui s'y réfugièrent, des secours leur furent accordés par l'autorité; mais tous n'étant pas animés du même désir de planter, ou peut-être les besoins de la faim étant plus impérieux chez les uns que chez les autres, il y en eut qui mangèrent la portion de semence qui leur échut et se ruèrent ensuite, en désespérés, sur les plantations qui existaient déjà, avant même la maturité des récoltes dont ils diminuèrent ainsi de beaucoup le produit. Trente-trois bœufs furent même enlevés aux troupeaux du gouvernement et dévorés en une seule semaine; de sorte que la garnison n'eût pas tardé à

être aussi dans la détresse, si elle n'eût pris les mesures les plus énergiques pour faire respecter ses approvisionnemens.

Ces malheurs inouïs eurent cependant un moment d'intermittence. Les débris du poste Ova de la Pointe-à-Larrée qui s'étaient retirés quatre lieues au sud, sur les bords de la rivière de Simiangné, ayant été décimés par les fièvres vers la fin de l'hivernage de 1829 à 1830, nos affamés purent librement se répandre dans cette partie, l'une des plus abondantes de l'île en productions alimentaires. Mais quelques mois après, au retour de la bonne saison, les Ovas ayant reparu avec de nouvelles forces, cette population démoralisée par le malheur, et qui n'avait ni assez de courage pour se défendre, ni assez d'énergie pour travailler, envahit une seconde fois l'Ile Sainte-Marie et y répandit de nouveau l'alarme et la désolation qu'elle y avait fait régner l'année précédente. Il fallut alors que l'administration disputât à main armée ses approvisionnemens et les naturels leurs récoltes, à ces hommes affamés qui, pouvant à peine se soutenir sur leurs jambes affaiblies par le jeûne, avaient plutôt l'air de spectres que d'êtres vivans. On ne saurait évaluer le nombre de ceux qui périrent de misère, parcequ'il y en eut qui émigrèrent dans d'autres parties de l'île; mais les cadavres qui gisaient çà et là sur la voie publique et ceux qui furent plus tard trouvés sous les huttes qui leur avaient servi d'abri avant de devenir leur tombeau, n'attestent que trop l'étendue des malheurs dont cette terre fut le théâtre.

A Tintingue, les déprédations des nègres-Yoloffs se joignirent à tant de maux. Ces hommes, lorsqu'ils arrivèrent à Madagascar, furent vus avec dédain par les indigènes, et les filles Madécasses, si faciles d'ailleurs, auraient cru se déshonorer en cohabitant avec eux. Mais lorsque la faim commença à se faire sentir, la répugnance de ces filles diminua en proportion de leurs besoins de manger, et bientôt elles se livrèrent sans réserve aux Yoloffs qui leur procurèrent quelque nourriture. Stimulés par l'attrait d'une telle récompense, ceux-ci mirent tout en usage, pour se procurer des vivres, et ravagèrent même quelquefois les rares plantations des malheureux Madécasses pour payer les faveurs de leurs filles.

Des bandes de partisans qui couraient le pays sous la bannière des Ovas, aggravèrent aussi la fâcheuse situation des réfugiés, en les retenant comme prisonniers sous le fort. D'autres hommes, plus dangereux que les précédens et qui n'appartenaient à aucun parti, vivaient cachés dans les forêts d'où ils sortaient à l'improviste, comme des bêtes féroces de leur repaire, pour enlever les hommes, les femmes et les enfans qu'ils pouvaient atteindre, et allaient les vendre ensuite comme esclaves dans d'autres parties de l'île. Ce furent ces voleurs d'hommes, ces brigands de profession qui, se mêlant parfois aux infortunés dont ils méditaient le pillage ou l'enlèvement, répandirent le faux bruit de l'arrivée des Ovas dont le résultat fut si funeste à cette population. Plusieurs de ces misérables furent successivement arrêtés; mais un seul, pris en flagrant délit de meurtre, fut livré à la justice des naturels et exécuté.

Tels furent les malheurs des Betsimissaraks qui vinrent si imprudemment se ranger sous notre protection. La confiance qu'ils eurent en la stabilité de nos projets fut la cause première de leur ruine; l'anarchie qui régna parmi eux, leur paresse et leur indécision à se livrer aux travaux de l'agriculture firent le reste. L'administration française ne pouvait, ne devait même pas fournir aux besoins d'hommes qui se refusaient à tout travail : c'eût été donner une prime à l'oisiveté et même s'exposer à nourrir des ennemis. Elle se borna à céder aux uns du riz au prix d'achat; aux autres, elle paya avec cette denrée les services qu'ils rendirent; et des ateliers pour l'exploitation des bois furent même organisés tout exprès à Tintingue, afin de venir en aide à ceux qui voudraient travailler. Cette œuvre de charité, qui fut hautement approuvée par le chef de l'expédition, fut surtout facilitée par l'empressement que mit l'administration de Bourbon à nous approvisionner en riz; mais, malgré bien des misères ainsi soulagées, le mal était évidemment trop grand pour être radicalement guéri, vu la situation malheureuse où nous nous trouvions nous-mêmes réduits.

Nous fûmes, en effet, plusieurs fois sur le point de manquer de vivres. La viande surtout devenait de plus en plus rare, parce qu'elle ne pouvait être fournie que par Madagascar et que les Ovas occupaient les principaux points de cette île où se faisait le commerce des bœufs. Une fois, entr'autres, il fallut, pour tromper leur vigilance, faire arborer le pavillon britannique au bâtiment de l'état, *le Ma-*

dagascar ; fait que je cite, quoique peu honorable, parce que je me suis imposé l'obligation de ne rien taire, et qu'il prouve d'ailleurs, mieux que ne le ferait un long discours, le déplorable état où nous nous trouvions réduits.

Cette triste situation avait pour principale cause l'insalubrité du climat. Si nous eussions été tous en bonne santé, quelque faible que fût la garnison de Tintingue, on eût pu saisir le moment favorable pour tenter une incursion sur les points occupés par l'ennemi ; mais, avec des hommes affaiblis par la maladie et dont le nombre fut même bientôt réduit d'un tiers, il fallut se résigner à une inaction absolue. Depuis l'expédition de M. Sylvain Roux, en 1821, jamais la fièvre n'avait sévi avec tant d'intensité. Cette augmentation de la mortalité, dans ces deux années également désastreuses, coïncide avec la disproportion qui exista alors entre le nombre de malades et celui des moyens disponibles pour les soigner. Afin de mieux faire encore ressortir ce fait important, je vais ici, en peu de mots, par des renseignemens puisés au registre des décès, établir le rapport de mortalité qui existe entre les diverses années entre elles, dans cette période de dix années.

La mortalité à l'Ile Sainte-Marie, dans l'hivernage de 1821 à 1822 (expédition de M. Sylvain Roux), s'éleva à la moitié de l'effectif, et au tiers, à Tintingue, pour l'expédition de M. Gourbeyre (hivernage de 1829 à 1830). Entre ces deux années également désastreuses, elle ne fut que d'un *sixième* pour les troupes nouvellement arrivées, et d'un *treizième* seulement pour

celles qui y avaient déjà passé un hivernage; ces dernières, pour les distinguer des premières, furent désignées par la dénomination d'*acclimatées*, qualification inexacte, sans doute, qui servait plutôt à exprimer la diminution de l'intensité de la maladie que sa disparition totale. Il y eut même deux détachemens (1) qui passèrent un hivernage complet à Sainte-Marie, sans perdre un seul homme, bien qu'ils fussent nouvellement arrivés. Mais ce résultat exceptionnel dû, sans doute, en partie, aux soins éclairés et assidus du docteur Duval de Brest, peut aussi être attribué à ce que la garnison de cette île étant alors fortement réduite par les pertes antérieures, les malades purent être mieux logés et mieux soignés que lorsqu'ils furent plus nombreux (2). A l'appui de cette assertion, je ferai encore observer qu'à Tintingue, dans l'hivernage de 1830 à 1831 où il y eut, entre les malades et les médecins, une disproportion plus grande qu'à l'Ile Sainte-Marie, après le désastre de 1822, qu'à Tintingue, dis-je, le nombre de morts, pour les troupes nouvellement arrivées, s'y éleva à un *quart*, et que, par conséquent, il y fut plus considérable que dans l'autre localité dans une circonstance analogue.

L'encombrement des hôpitaux et la disproportion entre le nombre des médecins et celui des malades, voilà surtout la cause de la différence qui existe dans la mortalité entre les diverses années entre elles.

Je laisse de côté le découragement qui s'empara des

(1) L'équipage de la goëlette la *Bacchante*, en 1824, et dix-neuf ouvriers de l'artillerie de marine, en 1825.

(2) Plus tard, à Tintingue, le docteur Bernier se distingua aussi par son activité, son intelligence et sa sollicitude pour les malades.

troupes lors des expéditions de 1821 et de 1829, parce que je veux éviter tout ce qui pourrait ressembler à des récriminations; mais, ce découragement qui ne fut que trop réel parmi les officiers, ne dut-il pas aussi influer sur le moral du soldat et contribuer encore à l'augmentation de la mortalité à ces deux époques également désastreuses ?....

Chapitre V.

Débats qui eurent lieu aux Chambres, immédiatement après la Révolution de Juillet, au sujet de Madagascar. — Appréciation des motifs qui portèrent le gouvernement à abandonner cette île.

Dans le temps que nous avions à souffrir des malheurs qu'éprouvaient les indigènes et de l'échec qu'avait essuyé M. Tourrette dans sa mission auprès du gouvernement Ova, il se passait en France un de ces événemens qui se font ressentir dans les possessions les plus lointaines des empires. Les opposans à tout établissement à Madagascar étant arrivés au pouvoir lors de la Révolution de Juillet, il devait nécessairement en résulter un changement dans la politique des affaires de cette île : nous ne tardâmes pas à l'éprouver. Les secours que nous attendions pour reprendre l'offensive et dont le départ se préparait en France, furent contremandés, et l'expédition qui se trouvait déjà à Madagascar fut même rappelée. Mais les renforts que celle-ci avait reçus au commencement de 1830 et dont on avait différé à se servir jusqu'à ce qu'ils eussent été complétés par ceux qu'on attendait encore, ayant donné lieu à des dépenses imprévues,

qu'il fallait faire sanctionner par les Chambres, ces dépenses furent portées à l'article *Crédits supplémentaires*, sous le titre de *Mission de Madagascar*.

Lorsque la discussion de ces crédits supplémentaires fut portée devant les Chambres, elle y donna lieu à quelques débats. A la Chambre des Députés (supplément au *Moniteur* du 7 novembre 1830), le rapporteur de la commission chargée de les examiner s'exprima ainsi :

« Cinq cent mille francs sont applicables à la mis-
» sion de Madagascar. Cette dépense mérite attention,
» sinon par son importance, du moins par son objet;
» ce que M. le ministre de la marine appelle mission
» de Madagascar, est une guerre où la France n'a
» pas eu de succès pour le début. Madagascar a des
» ports, Bourbon n'en a pas; Bourbon reçoit de Ma-
» dagascar une partie des bestiaux et du riz néces-
» saire à sa consommation. Par ces deux causes, le
» ministre de la marine, en possession de l'Ile Sainte-
» Marie, a fait revivre d'anciens droits sur la côte de
» Madagascar; mais les habitans, les Ovas, ont con-
» testé ces droits; ils nous ont pris le Fort-Dauphin
» que nous occupions depuis long-temps; ils se
» sont... etc...... »

A la Chambre des Pairs (*Moniteur* du 31 décembre 1830), une voix grave se fit également entendre pour blâmer le bureau des colonies *d'avoir été porter la guerre chez les peuples à moitié civilisés de cette île, et d'avoir cherché, contre toute raison, à fonder de nouvelles colonies qui ont, sans aucune utilité, absorbé tant de millions*, etc.........

Sans prétendre excuser le gouvernement déchu des fautes qu'il a pu commettre, il est juste toutefois de faire remarquer qu'il y avait de l'exagération dans les reproches qu'on lui adressait en cette circonstance, par suite de l'ignorance où l'on paraissait être sur les véritables motifs qui l'avaient porté à fonder un nouvel établissement à Madagascar, et à déclarer la guerre à un des peuples qui l'habitent. En effet: supposer d'abord, comme le rapporte la commission de la Chambre des Députés, que le ministre de la marine avait fait revivre d'anciens droits sur cette île, parce que celle de Bourbon en retirait les vivres nécessaires à ses approvisionnemens, n'était-ce pas amoindrir cette grande question de Madagascar et même la dénaturer?.... Non!.... Ce ne pouvait être pour faciliter les approvisionnemens d'une île comme celle de Bourbon, rendue à la France par suite de sa nullité politique, que l'occupation de Madagascar avait été résolue; mais bien pour procurer à notre marine, dans ces mers lointaines où nous n'avions plus rien, un port qui pût tenir lieu de celui que nous avions perdu par la cession de l'Ile de France aux Anglais.

Quant à la guerre faite aux Ovas, elle était loin aussi de présenter ce caractère d'injustice que le noble orateur de la Chambre haute avait cherché à lui donner. Pour laver cette guerre d'un tel reproche, et justifier en même temps ceux qui l'avaient ordonnée, il doit suffire peut-être de rappeler qu'elle ne fut pas faite aux possesseurs légitimes du sol, mais à un peuple venu de l'intérieur de l'île pour asservir ces possessions légitimes, uniquement parce qu'ils étaient nos alliés et que nous occupions chez eux des positions

importantes dont l'Angleterre elle-même, notre éternelle rivale, avait été forcée de reconnaître la légitimité. La prise du Fort-Dauphin par les Ovas, la dévastation de Tintingue par le même peuple, et les violences qu'il exerça à diverses reprises contre plusieurs Français de Sainte-Marie, où il nous tint d'ailleurs comme bloqués pendant six ans; les entraves, enfin, que ce peuple apporta au commerce de Bourbon, qu'il avait d'abord favorisé, et le dédain avec lequel il accueillit toujours nos réclamations au sujet de ses outrages et de ses empiétemens, telles furent les causes nombreuses de cette guerre, fâcheuse sans doute, mais nécessaire, et qu'on ne pouvait pas raisonnablement qualifier d'injuste, comme l'observa judicieusement le ministre de la marine en répondant aux attaques que je viens de signaler.

L'allocation demandée étant destinée à solder une dépense consommée et ordonnée par un ministre avec lequel tout compte se trouvait réglé, par le jugement solennel qui venait d'être rendu contre lui, cette allocation, dis-je, n'était plus de nature à être refusée; elle fut donc accordée; mais, comme conséquence de la critique que l'on venait d'en faire, on ordonna la cessation immédiate des hostilités avec les Ovas, ainsi que le rappel des troupes de l'expédition, comme il a déjà été dit plus haut, dans l'espoir, disait M. le rapporteur de la Chambre des Députés, « que, par le commerce, des concessions et des relations amicales, » nous obtiendrons avec le temps, quel que fût l'état » de ces peuples, ce que jamais ne nous donnerait » la guerre; car, ajoutait-il, comment espérer de

» réussir dans ces mers lointaines, si vous avez à la
» fois contre vous les populations et le climat des-
» tructeur ! »

Pour que cette conclusion eût été péremptoire, il eût fallu que jamais de semblables difficultés n'eussent été surmontées. Or, l'exemple de Java prouve que les Hollandais n'ont pas été arrêtés par des obstacles de cette nature, puisque, malgré le climat de cette île, pour le moins aussi malsain que celui de Madagascar, et l'opposition du peuple Malais dont on ne contestera pas le courage, ils ont fondé à Batavia la plus florissante des colonies. Mais ce succès, ils l'ont surtout dû à la persévérance qu'ils apportent dans leurs entreprises et qui nous fait si souvent défaut dans les nôtres. Il est juste toutefois de convenir que les Hollandais trouvèrent à Java des avantages qui nous ont manqué à Madagascar, et qui durent puissamment les encourager à lutter contre les difficultés qu'ils rencontrèrent. Ainsi Madagascar n'ayant point de métaux précieux, d'épiceries fines, du café et des étoffes pour l'exportation, Madagascar, en un mot, se trouvant dépourvu des richesses territoriales ou industrielles des îles de la Sonde, et présentant d'ailleurs, pour être occupé, les mêmes difficultés physiques que ces dernières, a dû naturellement leur être sacrifié, ou être l'objet d'efforts moins grands et moins soutenus. Aussi, avons-nous vu les Portugais, les Anglais et les Hollandais s'y arrêter un moment; puis l'abandonner pour les contrées qui leur offraient ces richesses à exploiter. Les Français, s'ils ont été plus persévérans dans leurs entreprises sur ce pays, n'y ont fait que des efforts insuffisans; parce que les ré-

sultats n'ayant pas d'abord répondu à l'espoir qu'ils en avaient conçu, ils se sont successivement dégoûtés de leurs diverses tentatives avec la même précipitation qu'ils les avaient formées. De nos jours, la même cause a produit les mêmes effets. Le gouvernement de la Restauration avait sur Madagascar des vues toutes politiques; il voulait réparer une perte à jamais regrettable, en dotant la France d'un port qui pût, en temps de paix, affranchir ses bâtimens du tribut onéreux qu'ils paient à l'étranger, dans la mer des Indes, pour la plus petite réparation, et leur procurer, en outre, en temps de guerre, un lieu de refuge contre l'ennemi. Mais la France, accablée alors sous le poids d'une immense contribution de guerre et tiraillée, d'ailleurs, par un mécontentement général qui fermentait de toute part, sentait plus le besoin de se prémunir contre de nouvelles commotions intérieures, que d'augmenter ses charges par la création d'établissemens lointains, coûteux et d'un succès souvent incertain. Aussi, nullement appuyé par la nation, ce gouvernement n'obtint-il qu'un crédit insuffisant, même pour l'essai qu'on l'autorisait à tenter. Et plus tard, lorsque, après une longanimité sans exemple (et peut-être même à cause de cette longanimité), il se vit contraint à faire la guerre, il se trouva dénué d'argent pour la soutenir et obligé, pour y suffire, de recourir à ces voies détournées dont j'ai parlé et qui sont indignes d'un grand peuple, bien qu'elles n'entachent pas le ministre assez malheureux pour être dans la nécessité d'en faire usage. Lors de la révolution de juillet le moment était moins favorable encore; car, dans la crainte d'une confla-

gration générale avec l'Europe, le nouveau gouvernement devait être peu désireux de continuer, à quatre mille lieues, une guerre dont les débuts n'avaient point été heureux. Si cette entreprise eût offert aux spéculateurs quelques-uns des avantages qui se trouvent dans la Malaisie ou dans l'Indo-Chine, alors sans doute le commerce prenant l'initiative ou étayant le gouvernement de son puissant appui, celui-ci eût trouvé, dans un tel concours, l'argent et la puissance morale qui lui manquaient à la fois pour combattre l'influence étrangère qui travailla à nous susciter des ennemis; et comme, dans cette hypothèse, le climat de Madagascar eût été bravé avec enthousiasme par les uns, et une courageuse résignation par les autres, on n'eût probablement pas tardé, par des travaux d'assainissement, à diminuer les désastreux effets de cette insalubrité. Batavia, Surinam et Démérary prouvent suffisamment ce que peuvent la persévérance et l'industrie contre un climat délétère.

Ce n'est donc pas parce que nous avons eu à lutter à la fois contre la population et le climat de Madagascar que nous y avons échoué, ainsi que le prétendait M. le rapporteur de la commission de la Chambre des Députés; mais plutôt, et selon moi c'est la principale raison, parce que cette île, dont l'importance était plus politique que commerciale, n'ayant pu d'abord offrir au commerce les mêmes avantages que d'autres pays, a dû nécessairement être l'objet d'efforts moins grands et moins soutenus.

CHAPITRE VI.

L'impression que la révolution de juillet fait sur les Ovas donne lieu à la reprise des négociations. — Elles n'ont pas de résultat heureux, malgré les concessions successives offertes par les Français. — L'évacuation de Tintingue étant résolue, on cherche à tirer parti de cette évacuation pour obtenir des Ovas quelques avantages commerciaux. — Loin d'obtempérer aux propositions qui leur sont faites à cet égard, ils organisent secrètement une expédition contre nous. — Intrigues de Coroller à ce sujet. — Abandon et destruction de l'établissement de Tintingue.

Cependant les Ovas, impressionnés par l'éclatante révolution que le peuple Français venait d'opérer et par la réapparition du glorieux pavillon qui lui servait d'emblême, craignirent un moment d'avoir à lutter contre le nouveau gouvernement français, dont ils ignorèrent d'abord les dispositions pacifiques et bienveillantes qu'il avait à leur égard ; du moins Coroller, qui commandait à Tamatave, écrivit-il, le 14 novembre 1830, au gouverneur de Bourbon :

« Pour lui témoigner la peine qu'il éprouvait de voir la *France constitutionnelle et généreuse* se disposer à leur faire la guerre, dans un moment où la reine était animée du plus vif désir de vivre en paix avec les Français ; qu'il était dans l'attente que Son Excellence, ainsi que tous les Français sages et éclairés voudraient bien aider sa souveraine dans le noble dessein qu'elle avait formé d'unir à jamais les couleurs d'Austerlitz aux siennes ; qu'il serait glorieux pour lui de contribuer au succès d'une telle entreprise et de rétablir ainsi, par sa sagesse et son habileté, la bonne harmonie entre les deux nations. »

« Demain (ajoute-t-il) nous allons écrire à Sa Ma-
» jesté relativement à l'apparition de la frégate la
» *Junon*, et comme nous n'avons pas l'avantage que
» vous possédez, une marine, si vous envoyez quel-
» qu'un nous porter vos intentions pacifiques et vos
» dernières résolutions, nous lui communiquerons
» la lettre de la Reine en réponse à la nôtre, qui
» indubitablement sera rendue ici dans le courant
» du mois prochain. Nous espérons que dans cette
» circonstance, Votre Excellence, guidée par la sainte
» humanité et l'amour de la justice, se mettre à la
» portée d'un peuple encore à son aurore, qui mérite
» l'estime et l'amitié de la France, et qu'elle fera
» franchement aborder la question et manifester ses
» prétentions et ses desseins sans être exigeante. »

Le gouverneur de Bourbon croyant à la sincérité des sentimens exprimés dans cette lettre, et, peut-être, heureux d'avoir cette occasion de reprendre honorablement les négociations si brutalement interrompues quelques mois auparavant, s'empressa d'envoyer M. Tourrette à Tamatave pour recevoir de Coroller les propositions qu'il pourrait avoir à faire de la part de la Reine. Pour mieux lui faciliter les moyens d'arriver à la conclusion de la paix, il l'autorisa, par ses instructions du 11 janvier 1831, à proposer directement la cession de Tamatave et d'y joindre même celle de Foulpointe, si ce second sacrifice était jugé nécessaire. Ces concessions assurément fort larges, puisqu'elles comprenaient les deux points les plus fréquentés de cette côte, furent pourtant repoussées par les Ovas, qui, comme nous allons le voir, ne discutèrent nullement sur l'impor-

tance plus ou moins grande du territoire dont on leur offrait la cession, mais exigèrent impérieusement, comme base de tout traité à conclure avec nous, que nous eussions d'abord à évacuer tout Madagascar, et finirent même, enfin, par ne nous tenir nul compte de cette évacuation lorsqu'on leur offrit de l'effectuer.

Dès son arrivée à Tamatave, M. Tourrette eut lieu de se convaincre que Coroller n'était déjà plus dans les dispositions où il se trouvait lorsqu'il écrivit la lettre du 14 novembre, et qu'après avoir réussi à attirer un envoyé Français auprès de lui, afin de gagner du temps et de connaître, par son contact avec nous, les véritables dispositions de la France à l'égard de Madagascar, son but était de se mettre à couvert de toute responsabilité en refusant de se mêler des négociations. Il donnait pour raison que la Reine n'avait pas consenti à l'en charger, parce qu'il fallait que tous les membres du gouvernement Ova fussent présens aux délibérations qui pourraient avoir lieu avec le commissaire Français, et qu'il avait été simplement autorisé, si ce dernier se présentait, de l'inviter à monter à Tananarrivou où il serait reçu.

M. Tourrette se trouva ainsi placé dans l'alternative de se retirer sans avoir eu d'explication avec le gouvernement de la Reine, ou de se décider à aller de nouveau la solliciter dans la capitale. C'était assez embarrassant pour lui. Personne, à Bourbon, n'ayant pu prévoir qu'il ne serait admis à traiter qu'à Tananarrivou, dont l'entrée lui avait été refusée l'année d'auparavant, il était loin de posséder, comme la première fois, les ressources nécessaires pour faire honorablement un tel voyage. Il se décida néanmoins à

le tenter, en réduisant le personnel de sa suite et en mettant la plus stricte économie dans ses dépenses, « quoique bien convaincu, dit-il, que la retraite di-» plomatique de Coroller, après l'ouverture du 14 » novembre, n'annonçait pas des dispositions favo-» rables de la part de la Reine, mais conservant ce-» pendant un faible espoir de faire changer les esprits » à Ankova par la modération de mon langage et un » exposé sincère de nos prétentions bornées. »

On doit savoir gré à M. Tourrette d'avoir pris cette détermination, dans le dénuement où il se trouvait. Croira-t-on qu'il fut réduit à refuser un présent qui lui fut offert dans un village d'Ankova, afin d'épargner celui qu'il eût été moralement obligé de faire à son tour pour le reconnaître ?...

Voici comment il raconte cet incident :

« Je dis à ces braves gens que je ne doutais pas que » la Reine les eût invités à me faire un présent aussi » considérable ; que je les en remerciais ; mais que » ne pouvant pas m'en charger dans le moment, je » le prendrais à mon retour de Tananarrivou. De » cette manière j'évitai d'accepter, car, à mon re-» tour, j'eus le soin de ne pas repasser par le même » village. »

L'accueil que M. Tourrette reçut dans ce second voyage fut en tout différent du premier : Andrianmihaza avait été grossier avec lui, ses successeurs voulurent être polis. Ils mirent à sa disposition un logement convenablement meublé, des domestiques pour le servir, ainsi qu'une table de six couverts défrayée par la reine : mais, quoique arrivé dans un village contigu à la capitale et qui pouvait passer pour l'un de

ses faubourgs, l'entrée de cette ville lui fut sévèrement interdite, et cette restriction à un accueil en apparence aussi amical, était peu faite pour dissiper les appréhensions que la conduite de Coroller, à Tamatave, avait pu faire naître en lui.

Les Ovas, dans cette circonstance, comme dans la précédente entrevue,.s'étaient en effet tracé une ligne de conduite dont ils ne dévièrent pas. Résolus de ne traiter à aucune condition, ils répondirent d'abord à l'envoyé français : « S'il est vrai que votre » gouvernement veuille vivre en paix avec le nôtre, » qu'il retire ses troupes de Tintingue et que, sans » se mêler de nos affaires, il fasse les siennes chez » lui, comme nous voulons librement faire les nô» tres chez nous. » Cependant, après avoir écouté l'historique que celui-ci leur fit de l'état des choses, ils demandèrent le temps d'y réfléchir, et renvoyèrent au surlendemain la reprise des conférences.

Dans cette seconde entrevue des ministres de la reine et de l'envoyé français, un incident imprévu sembla un moment donner l'avantage à ce dernier. M. Tourrette ayant circonscrit par une ligne à l'encre, sur une carte de Madagascar, la portion du territoire dont il proposait de se contenter, l'exiguïté de ce coin de terre, eu égard au restant de l'île, produisit sur l'assemblée une surprise générale, suivie d'une rumeur sourde et approbative du meilleur augure, mais qui fut aussitôt comprimée par l'ascendant de deux généraux présens et interprètes des volontés de la faction des jeunes gens, laquelle ne voulait entendre parler d'aucune concession.

Cet incident n'eut donc pas d'autre suite en pré-

sence de M. Tourette; mais il est probable qu'il donna lieu à quelques débats entre les membres du gouvernement Ova, puisque ceux-ci l'invitèrent le lendemain à montrer de nouveau ses lettres de créance et lui dirent : « Il y a sur le cachet *Gouverneur de Bourbon*, il n'y a pas *Louis-Philippe 1er, roi des Français*. Vous n'êtes conséquemment pas muni des pouvoirs nécessaires pour traiter. A défaut de la signature de votre souverain, son cachet nous eût suffi ; mais ne l'ayant pas, il est inutile que vous insistiez plus longtemps; d'ailleurs, fussiez-vous muni d'un ordre émané de la main de votre souverain, si vous n'aviez autre chose à proposer qu'une occupation de territoire, vos propositions seraient encore repoussées, attendu que la reine est fermement résolue à ne vous reconnaître jamais la possession d'un pouce de terrain dans toute l'île et à ne vous y admettre, pour commercer, que lorsque vous l'aurez entièrement évacuée. »

Cette conduite fière et énergique qui honore le gouvernement Ova, et dont les détails sont fidèlement pris dans le rapport de M. Tourette au gouverneur de Bourbon, du 13 avril 1831, fut plutôt l'œuvre d'un petit nombre d'individus que celle de la majorité. Lorsqu'on rendit à M. Tourette les honneurs réservés aux envoyés diplomatiques, une foule de mouchoirs blancs furent agités sur son passage parmi le peuple qui fit, de plus, entendre des acclamations non équivoques. Il sembla, en outre, à notre envoyé qu'il y avait eu désaccord entre les ministres; mais que ceux qui lui étaient favorables, âgés pour la plupart et en minorité parmi les gens en place, faisaient le sacrifice de leur opinion à la crainte qu'ils avaient du conseil qui

dirigeait la faction dominante, composée d'une douzaine de généraux : « Sorte d'oligarchie militaire, » dit-il, qui fait trembler la reine sur son trône, les » ministres pour leurs biens et leurs têtes, et règne » sur le peuple par la terreur et le despotisme des » soldats. » Ce conseil étant uniquement composé d'anciens élèves des missionnaires anglais qui, eux-mêmes, se trouvaient dans la ville pendant que M. Tourrette était retenu dans le faubourg, n'est-on pas en droit d'attribuer à ceux-ci une partie des obstacles que rencontra l'envoyé français ? La réception qu'on lui fit, pleine de convenance et de dignité, et surtout la remarque subtile du dernier jour au sujet de l'exergue du cachet, décèlent trop d'urbanité et de finesse pour ne pas être l'œuvre d'une influence appartenant à une civilisation plus avancée que celle des Ovas.

Tout cela se passait dans le courant du mois de mars 1831. Or, à cette époque, les missionnaires anglais pouvaient fort bien avoir connaissance de la résolution adoptée le 7 novembre précédent, à la Chambre des Députés, de ne plus employer que des voies conciliatrices envers les peuples Madécasses, et cette assurance une fois acquise par ces derniers, il devenait d'autant plus difficile de les faire dévier du système qu'ils avaient adopté de repousser toute proposition. M. Tourrette ne tarda pas à en faire une dernière et décisive épreuve. De retour à Tamatave, depuis le 22 mars, où il attendait qu'un navire du gouvernement vînt le reprendre, il y reçut, en avril, du gouverneur de Bourbon, et sous la date du 27 mars, des instructions nouvelles, dont voici les principales dispositions :

« Monsieur Tourrette,

» Les derniers ordres que je viens de recevoir du
» gouvernement me prescrivent de rétablir le plus tôt
» possible nos anciennes relations d'amitié et de
» commerce avec la reine des Ovas. . . . .
» . . . .

» L'obstacle qui seul s'est opposé, jusqu'à présent, à
» la conclusion d'un traité avec les Ovas est le refus
» par eux de reconnaître nos droits à la possession de
» Madagascar. Vous êtes autorisé à vous abstenir, au
» besoin, de discuter cette question de souveraineté;
» de sorte que rien ne peut plus arrêter la signature
» d'une convention qui n'aurait pour unique objet que
» nos relations commerciales. . . . .
» . . . .

» Vous êtes autorisé, en conséquence, à promettre
» cette évacuation (l'évacuation de Tintingue), dans
» le cas où le gouvernement d'Ankova s'engagerait à
» ne prélever aucun droit à l'entrée et à la sortie des
» denrées, marchandises et animaux importés par les
» navires français dans les établissemens des Ovas...
» . . . .

» S'il vous était impossible d'obtenir une exemption
» absolue de droits pour toute la durée du traité,
» vous tâcheriez de faire régler le maintien de cette
» disposition pendant le plus de temps possible. . .
» . . . .

» Dans le cas où l'évacuation de Tintingue serait
» stipulée dans la convention, le gouvernement au-
» rait l'année entière pour effectuer cette opération ;
» il pourrait céder à la reine des Ovas les établisse-
» mens et constructions fondés dans cette localité au
» prix d'estimation de leur valeur. . . . . . . »

On le voit : c'était accorder aux Ovas ce qu'ils avaient récemment exigé comme condition première de tout traité à conclure avec les Français, l'entière évacuation de Madagascar par nos troupes. On demandait, il est vrai, en retour de cette concession, la reconnaissance de quelques avantages commerciaux et le paiement de la valeur des constructions élevées par nous à Tintingue; mais, si ces propositions ne leur paraissaient pas de nature à être acceptées, ils auraient pu au moins le faire connaître à l'envoyé français, afin de s'assurer s'il n'était pas autorisé à y apporter quelque modification. Au lieu de cela, ils gardèrent sur cette communication un dédaigneux silence, et longtemps M. Tourrette se fit illusion sur le retard qu'éprouvait la réponse qu'il en attendait, attribuant ce retard aux difficultés qu'on avait pu avoir, à Ankova, à bien saisir l'ensemble des propositions écrites qu'il y avait adressées de Tamatave. Enfin, ayant acquis la certitude que les Ovas, dans cet intervalle, organisaient secrètement une expédition contre Tintingue, il demanda une entrevue à Coroller, qui vivait alors à la campagne, à deux lieues de la ville, où il ne permettait pas qu'on fût le visiter, afin, disait-il, de tenir cachées les fortifications qu'il y faisait construire. Sollicité ainsi de rentrer à Tamatave, Coroller

promettait toujours de s'y rendre et éludait ensuite, par divers motifs, d'effectuer ce retour. Il s'y décida enfin; mais le lendemain de son arrivée, et avant d'avoir vu l'envoyé français, il fit afficher une proclamation émanée, disait-il, de son gouvernement, plus propre à confirmer qu'à détruire les bruits sur lesquels on avait cru devoir lui demander des explications. Cette proclamation portait :

« Que tous les habitans eussent à renverser dans » les huit jours les entourages de leurs maisons, afin » de nettoyer la plaine, cette mesure étant rendue » nécessaire dans le cas d'une invasion des troupes » françaises dans les états de la reine, et qu'on devait » se considérer comme étant en état de guerre avec » cette puissance étrangère, tant qu'il resterait un » Français ennemi, soit à Tintingue, soit sur tout » autre point de la côte » (1).

Si, dès lors, il n'était plus possible de se méprendre sur les véritables intentions des Ovas, il était du moins difficile d'en donner une explication raisonnable. Comment admettre, en effet, leur résolution de nous enlever Tintingue de vive force, lorsque précisément on leur offrait de le leur livrer sans coup férir? Etait-ce pour se dispenser d'accorder les avantages commerciaux qu'on leur avait demandés en retour; ou bien furent-ils menés à tenter cette entreprise, dont le succès eût flatté l'orgueil national, par la facilité qu'ils croyaient avoir à l'exécuter par surprise, dans le temps où, nous livrant à l'espoir d'une paix prochaine, ils pouvaient supposer notre vigilance en défaut?.....

(1) Rapport de M. Tourrette au gouverneur de Bourbon, du 8 juin 1831.

Il est difficile d'avoir sur cela une opinion bien arrêtée : M. Tourrette admet même une troisième supposition non moins vraisemblable que les deux autres. Il croit que Coroller instruit, par les navires anglais de Maurice, que nous allions évacuer Tintingue sans délai (nous ne tardâmes pas à en recevoir l'ordre formel, comme on le verra bientôt), aurait engagé les Ovas à ne pas traiter pour obtenir la cession de ce point, mais à exiger qu'on l'évacuât sans conditions, dans l'espoir de retarder la conclusion d'une paix qui pouvait lui devenir fatale. Voici pourquoi : Jean-Réné en mourant laissa deux neveux, Béroran et Coroller. Le premier, né à Madagascar et fils de ce chef d'Yvondrou qui contribua tant à l'élévation de son frère Jean-Réné (1), était alors à Paris, élevé aux frais du gouvernement français (2); l'autre né à Maurice, d'un blanc et d'une Madécasse, se trouvait à Tamatave lors de la mort de son oncle. Béroran ayant hérité par testament des titres et des biens de celui-ci, Coroller en son absence obtint de Radama la gestion de cette succession dont il usa largement. Il avait donc à craindre les légitimes réclamations de son cousin lorsqu'il reparaîtrait à Madagascar, et devait par conséquent chercher à l'en tenir éloigné. Or Béroran, l'homme du gouvernement français, pouvant être ramené dans sa patrie aussibien par les conditions de la paix que par les chances de la guerre, Coroller avait autant d'intérêt à empêcher la conclusion de l'une que la continuation de l'autre, et c'est dans ce double besoin de maintenir

(1) Page 18.
(2) Chez MM Morin et Belèze, rue Caumartin, 30.

une situation hostile et d'éviter une guerre ouverte, qu'on doit chercher la clé de cette conduite ambiguë que ne cessa de tenir le rusé conseiller des Ovas.

Dans le temps que toutes ces intrigues s'ourdissaient dans l'ombre et que M. Tourrette était dans une perplexité extrême, par l'impossibilité où il se trouvait, faute d'avoir un navire à ses ordres, de nous instruire de ce qui se passait à Tamatave, je recevais à Tintingue l'ordre formel d'évacuer ce port sans délai, que notre négociateur eût ou non réussi dans sa mission. Ces nouvelles et dernières instructions sont trop importantes et font d'ailleurs trop d'honneur à l'administration de Bourbon, pour qu'elles ne méritent pas d'être intégralement transcrites, sauf les mesures prescrites pour l'embarquement des troupes et du matériel, qui les terminent, et dont nous n'avons que faire dans cette histoire.

« Saint-Denis, Ile-Bourbon, le 31 mai 1831.

» Monsieur le commandant de Tintingue,

» Vous avez eu connaissance par les instructions
» que je vous ai chargé de transmettre à M. Tourrette,
» des nouveaux ordres qui ont été donnés par le mi-
» nistre relativement à nos possessions de Madagas-
» car. La France renonce, quant à présent, à tout
» projet d'établissement dans cette île; dès lors l'oc-
» cupation du port de Tintingue est sans avenir poli-
» tique, sans but, et ne peut qu'occasioner une con-
» sommation improductive d'hommes et d'argent.
» Bourbon ne peut trouver aucun avantage à sup-
» porter les dépenses d'établissemens tels que Tintin-

» gue et Sainte-Marie, qui n'ont aucune influence ac-
» tuelle sur les relations commerciales avec Madagas-
» car et qui n'avaient été fondés que dans des vues
» d'agrandissement qui ne peuvent point se réaliser
» dans les circonstances présentes. Il serait donc de
» l'intérêt bien entendu de Bourbon de s'affranchir
» des dépenses de Madagascar, qui ont été mises à sa
» charge, en évacuant totalement Tintingue et Ste.-
» Marie; mais le gouvernement n'oublie pas que des
» intérêts français ont pu se fixer à Sainte-Marie par
» suite de la protection qui leur avait été offerte et
» qu'il ne serait pas juste de les abandonner, qu'il
» doit, en outre, procurer un refuge aux naturels qui
» auraient des motifs de craindre le ressentiment des
» Ovas; ces considérations m'ont décidé, conformé-
» ment à l'avis du conseil privé et du conseil général
» de la colonie, à n'effectuer, quant à présent, que
» l'évacuation de l'établissement de Tintingue, et à
» conserver celui de Sainte-Marie pendant le temps
» qui sera nécessaire pour mettre à l'abri tous les
» intérêts.

» Il était naturel de chercher à faire de l'évacuation
» de Tintingue, dans le traité à conclure avec la
» reine des Ovas, une condition susceptible de nous
» procurer des avantages commerciaux; j'ai lieu
» d'espérer que M. Tourrette arrivera au but qui
» lui a été indiqué à ce sujet et qu'il mettra promp-
» tement à fin cette négociation.

» De quelque manière qu'elle tourne, vous aurez
» à vous occuper, dès qu'elle sera terminée, de l'é-
» vacuation de Tintingue. La corvette *l'Héroïne* et
» le transport le *Madagascar* seront employés à cette

» opération, pour l'exécution de laquelle vous aurez
» à vous concerter avec M. Picard, commandant
» de la corvette.......»

Le gouverneur de Bourbon,

DUVALDAILLY, signé.

Ainsi, dans l'espace d'une année, l'administration de Bourbon avait modifié quatre fois les instructions adressées à son négociateur près le gouvernement Ova :

En 1830, M. Tourrette devait exiger que ce gouvernement nous rendît tous les points de la province des Betsimissaraks dont il s'était emparé ;

Par les instructions du 11 janvier 1831, il fut autorisé à se désister du territoire comprenant les districts de Tamatave et de Foulpointe ;

Par celles du 27 mars suivant, il devait s'abstenir de discuter la question de souveraineté et consentir à évacuer tout le pays précédemment réservé, même le port de Tintingue, en échange de quelques avantages commerciaux stipulés en faveur des bâtimens français ;

Enfin, par l'ordre du 31 mai de la même année, que je viens de transcrire, le commandant de Tintingue fut chargé d'évacuer ce port sans délai, quel que fût le résultat de la dernière négociation de M. Tourrette; et si l'Ile Sainte-Marie fut exempte du même sort, elle le dut à la munificence et aux sentimens d'humanité qui animèrent, en cette circonstance, le gouvernement collectif de Bourbon.

Cette échelle descendante de nos concessions, en

présence de l'impassible fermeté des Ovas, forme un contraste qu'il est pénible d'avoir à constater. Sans doute, au point de vue où la question de Madagascar était alors envisagée en France, ce résultat était matériellement peu important; mais il était grave, au point de vue moral, par la déconsidération qui devait en résulter pour le pavillon. Et qui oserait, aujourd'hui, nier que les derniers événemens de Tamatave et les faits qui les ont provoqués ne sont pas la conséquence directe d'une telle faiblesse à soutenir nos droits méconnus? La publicité inhérente au gouvernement représentatif fut, probablement, pour beaucoup dans les difficultés que nous rencontrâmes; car les Ovas informés des projets du gouvernement français, par la voie de l'Angleterre, bien avant que les ordres du ministre, pour leur exécution, ne fussent parvenus à l'Ile Bourbon, ne devaient tenir et ne tinrent, en effet, nul compte de concessions qu'ils savaient bien ne pouvoir leur être refusées. Nous en acquîmes une preuve dernière et décisive, dans l'exécution des ordres relatifs à l'évacuation de Tintingue.

La corvette *l'Héroïne*, qui fut prendre M. Tourrette à Tamatave, était déjà de retour depuis huit jours, lorsque, le 29 juin, un corps de trois mille Ovas parut devant Tintingue, et campa sur une éminence, hors de la portée de nos canons, d'où l'on pouvait voir tous les mouvemens du port et de la rade. L'arrivée de ce corps de troupes confirmait ainsi une partie des bruits recueillis à Tamatave par M. Tourrette; mais, soit qu'on eût exagéré les motifs de cette expédition, soit que la présence de la corvette et des deux

autres bâtimens qui se trouvaient dans le port modifiât le projet des Ovas, ceux-ci ne tentèrent rien contre nous ; ils se bornèrent, le lendemain, à m'envoyer un billet de leur chef, écrit en anglais et en ova, dont voici la traduction :

« Monsieur le commandant de Tintingue, je vous » préviens que je ne viens pas pour vous faire la » guerre, mais seulement pour vous communiquer » des ordres de la reine vous concernant. »

Je lui répondis qu'il pouvait venir le lendemain et qu'il serait reçu à bord de la corvette lui et sa suite, mon but, en évitant de le faire entrer dans le fort, était de l'empêcher de voir que nous l'avions déjà évacué en partie, et de faire en sorte, en offrant d'effectuer cette évacuation sans délai, d'obtenir, en retour, quelques-uns des avantages commerciaux demandés. J'eus, sur ce point, l'adhésion du commandant de la corvette dont je pris l'avis, conformément à ce qui m'était prescrit par les instructions ci-dessus transcrites ; et, pour mettre notre responsabilité mutuelle à l'abri, dans un acte aussi important que celui de cette entrevue, nous convînmes, en outre, que tous les membres composant le conseil d'administration y assisteraient également et prendraient part aux délibérations.

La lettre de la reine qui nous fut lue et interprétée par M. Robin, mais qu'on refusa de nous laisser, était conçue en termes assez équivoques, du moins selon la traduction qui nous en fut donnée. D'après cet écrit, la reine ordonnait au commandant de Foulpointe de se porter sur Tintingue avec les forces qui lui étaient envoyées, afin d'inviter les Français à

évacuer ce point et de l'occuper ensuite avec ses troupes; et, bien que le désir de vivre en bonne intelligence avec nous y fût exprimé, les termes de cet ordre, destiné sans doute à nous être communiqué, ne pouvaient, selon l'interprète, laisser de doute à une déclaration de guerre de leur part si nous nous refusions à faire ce qu'ils demandaient.

Le véritable chef de cette expédition, le commandant de Foulpointe, n'intervint en aucune manière dans cette affaire; ce fut un de ses lieutenans, décoré des insignes de colonel anglais et qui avait signé la lettre de la veille, qui vint à bord de la corvette accompagné de plusieurs officiers d'un rang inférieur, dont l'un était même revêtu de l'uniforme de l'infortuné capitaine Schœll. Or, puisque le commandant de Foulpointe ne crut pas, ou peut-être n'osa pas nous communiquer lui-même les ordres de sa souveraine, il peut bien se faire que ces ordres fussent de nature à être mal accueillis par nous, si nous en avions pu apprécier le véritable sens sans l'intermédiaire d'un interprète. Dans la fâcheuse extrémité où nous plaçaient les derniers ordres du gouvernement, nous n'avions nul intérêt à approfondir ce mystère, puisque notre ligne de conduite était invariablement tracée : *quitter Tintingue sans délai !*.... Afin de sortir honorablement d'une situation aussi délicate, sans avoir l'air de céder à une menace, il fut résolu, avec M. le commandant de la corvette, et après en avoir délibéré en conseil, qu'il serait proposé aux Ovas le projet de traité que voici :

« Depuis longtemps les Français, par ordre de leur

» gouvernement, ont l'intention d'évacuer Tintingue;
» ils le feront quand ils le jugeront convenable.

» Après cette évacuation, le gouvernement Ova » s'engage à oublier tous les griefs contre les Madé» casses qui ont été pendant quelque temps sous la » protection française.

» Les naturels de Sainte-Marie fréquenteront la » grande-terre, et s'y établiront en toute sécurité.

» Les blancs qui ont été compromis dans les der» nières affaires avec le gouvernement Ova, pourront » s'établir librement à la grande-terre.

» Les navires, sous pavillon français, fréquente» ront Madagascar avec les avantages accordés aux » nations les plus favorisées. »

Les envoyés Ovas ne firent qu'une objection à ce projet : elle était relative à la clause insérée en faveur des Madécasses attachés au parti français, contre lesquels ils parurent fort animés et qu'ils traitèrent même de révoltés ; mais comme, en définitive, ils déclarèrent n'avoir aucune mission pour traiter, ce projet fut retiré; et M. Tourrette fut alors chargé de leur remettre pour leur Reine la lettre suivante :

« Madame,

» Le 3 mai dernier j'ai eu l'honneur d'adresser à » Votre Majesté le projet d'une convention entre le » gouvernement Ova et le gouvernement français.

» Le gouvernement français ayant donné l'ordre » d'évacuer Tintingue, c'est à Sainte-Marie, Madame, » que je pourrai avoir l'honneur de recevoir la ré» ponse de Votre Majesté. »

Tintingue, le 1er juillet 1831.

Le jour même où ces débats eurent lieu à bord de la corvette, le transport le *Madagascar* travailla activement à embarquer le matériel de l'établissement dont une bonne partie se trouvait déjà rendue à l'Ile Sainte-Marie, et le 3 juillet nous pûmes achever le désarmement du fort et embarquer les troupes. Les 4, 5 et 6 du même mois furent employés à raser les fortifications et à brûler les bâtimens que nous avions mis deux ans à édifier.

Le navire sur lequel je m'embarquai ayant appareillé le 4 pour Sainte-Marie, le commandant de la corvette fit seul exécuter ces dernières dispositions, auxquelles je ne pris, ainsi, aucune part, trop heureux d'échapper, par mon absence, au spectacle d'une destruction si propre à me rappeler de douloureux souvenirs!

La triste fin de cet établissement due, à la fois, aux préoccupations politiques du moment, à l'insalubrité du climat et à l'insuffisance des moyens accordés pour le fonder, a laissé intacte la question politique de Madagascar, puisque l'occupation récente des îles Nossi-Bé et Mayotte prouve que, en France, on sent encore aujourd'hui, comme il y a vingt-cinq ans, le besoin de posséder, dans ces parages éloignés, une position militaire qui puisse nous dédommager de celle que nous y avons perdue. Mais ces deux petites îles, en cas de guerre, étant incapables de résister sans le concours de Madagascar, aux forces que la Grande-Bretagne possède dans ces mers, on peut supposer que leur prise de possession n'est que le prélude d'un nouvel établissement à fonder sur la grande-terre qui les avoisine, de même que celui de l'Ile Sainte-Marie le

fut de celui de Tintingue. Dans une telle prévision, il peut être utile de rechercher quels seraient le lieu et les moyens les plus convenables à employer pour fonder à Madagascar un établissement durable, en tenant compte des fautes du passé pour éviter d'en commettre de nouvelles. Ce travail, qui est la conclusion de celui qui précède, va être l'objet du livre suivant.

LIVRE IV.

COLONISATION DE MADAGASCAR. (1)

Appréciation des derniers événemens de Tamatave. — Dangers d'une expédition Anglo-Française en ce pays. — La France n'a de chances de succès, à Madagascar, qu'en occupant définitivement cette île. — Avantages que présente sa partie septentrionale pour une grande colonisation. — Considérations générales sur les moyens à employer pour réussir dans cette entreprise.

L'alliance momentanée qui a eu lieu à Tamatave, au mois de juin 1845, entre le commandant de la station Française de Bourbon et celui de la frégate anglaise le *Conway*, pour punir les Ovas des vexations qu'ils font indistinctement éprouver aux traitans des deux nations, change l'ancien état des choses, puisque le peuple dont la domination pèse sur presque tout Madagascar paraît désormais devoir être livré à ses propres forces. Mais si la France peut gagner à être délivrée des entraves que lui suscitait le gouvernement de Maurice, un autre inconvénient,

(1) Ce livre, à quelques changemens près, est la reproduction du chapitre II de la brochure que je publiai au mois d'octobre dernier.

non moins grand que le premier, naît de cette union, fortuite ou calculée, entre deux nations qui ont des intérêts si opposés dans ces lointains pays. Qu'on ne s'y trompe pas : les Anglais ont trop d'intérêt à nous empêcher de dominer à Madagascar pour admettre qu'ils nous aient prêté, en cette circonstance, le concours désintéressé que se doivent, dans les cas urgens, les puissances alliées. C'est donc plutôt pour venger une injure personnelle que pour nous aider à tirer vengeance de la nôtre qu'ils se sont réunis à nous; mais la question, envisagée sous ce point de vue, prend une gravité qu'il importe de signaler. Nous avons à la souveraineté de Madagascar les mêmes droits que l'Angleterre prétend avoir à la possession exclusive de la Nouvelle-Hollande, de certains points du continent africain, et, je n'ajouterai pas, de la Nouvelle-Zélande, attendu que cette affaire, telle qu'elle a été résolue par usurpation, est sujette à de légitimes contestations : ces droits sont la prise de possession et la jouissance non contestée, de 1642 à 1810, des divers points que nous avons successivement occupés dans cette île. Avant 1792, date choisie par le gouverneur de Maurice pour déterminer, au point de vue anglais, la nature et l'étendue de ces droits, la Grande-Bretagne n'avait eu de relations qu'avec la baie Saint-Augustin, qui servait de relâche aux navires qu'elle envoyait dans l'Inde. Si, depuis la prise de l'Ile-de-France, en 1810, les Anglais ont eu des relations suivies avec divers autres points de Madagascar; si même, en 1815, ils ont cherché à fonder un établissement au port Louquez, c'est en vertu des droits que leur donnait la fausse interpré-

tation du traité de Paris. Mais ce traité ayant été, plus tard, différemment interprété par le cabinet de Londres, ils ne peuvent, en toute justice, arguer en leur faveur de ces relations et tentatives tardives d'occupation, basées sur la fausse interprétation du traité mentionné. Les droits de la France sur Madagascar sont donc à l'abri de toute contestation sérieuse, et ce qui prouve que le gouverneur de Maurice ne savait plus par quels moyens plausibles les attaquer, c'est ce détour, tout britannique, au moyen duquel il chercha à les dénaturer, en prétendant que l'île de Madagascar devait être considérée comme appartenant uniquement aux indigènes, bien qu'il eût voulu d'abord la considérer comme la propriété exclusive de l'Angleterre, lorsque, par la fausse interprétation du traité de Paris, il avait cru les droits de sa nation substitués à ceux de la France, en ce pays. Or, permettre aux Anglais de venger leurs griefs à Madagascar, lorsque, au mépris des traités, ils affectent de méconnaître notre souveraineté en ce pays, n'est-ce pas en partager avec eux la police, et, par suite, mettre en question, ou au moins la compromettre, cette souveraineté que nous n'avons cessé de réclamer comme un droit acquis, pour laquelle le sang français a coulé, et que nous n'avons sauvegardé qu'au moyen d'une infinité de peines, de soins et de tribulations ? Pour agir de la sorte, il faut que l'histoire des événemens qui se sont passés en ce pays depuis 1815, entre les Français et les Anglais, soit bien mal connue de nos officiers. Sous ce rapport, en initiant le public à la connaissance de ces événemens, par l'Ouvrage que je publie aujourd'hui, j'ai, de

plus en plus, la conviction de faire une chose utile à mon pays.

Le journal *la Presse*, 2 octobre 1845, n° 3443, rapporte, mais sans en garantir l'authenticité, d'après un journal du Havre, que le gouvernement français songe à s'allier avec l'Angleterre pour tirer vengeance de l'échec que les deux pavillons, momentanément unis, ont éprouvé devant Tamatave. Le gouvernement français qui ne peut ignorer l'état des choses, consentirait donc à partager, précisément avec la puissance qui nous a suscité tant de difficultés à Madagascar, la police de cette île dont il importe tant de nous réserver l'exercice exclusif, si nous ne voulons rendre vraisemblables aux yeux des indigènes les calomnies que les Anglais ont antérieurement répandues sur l'affaiblissement progressif de la France, afin d'achever de ruiner l'influence morale que nous exercions depuis longtemps en ce pays. Bien que le publiciste du Havre fasse observer que, dans cette expédition anglo-française, les droits de la France à la souveraineté de Madagascar seraient soigneusement réservés, le journal *la Presse* n'en blâme pas moins, et avec raison, une telle union, après avoir fait ressortir avec habileté les dangers qui peuvent résulter, pour nous, de l'intervention anglaise dans cette affaire; c'est, ajoute-t-il en finissant, l'histoire de *La Lice et de sa compagne :*

Laissez-leur prendre un pied chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre.

Il est inutile, dans cet Ouvrage, d'insister plus longtemps sur un tel danger, le journal qui l'a signalé étant, mieux que personne, en mesure de le com-

battre s'il venait à se réaliser : en un mot, cette cause est en de trop bonnes mains, pour ne pas s'en rapporter à elles du soin de la défendre.

Mais un danger non moins grand, et que *la Presse* ne pouvait apercevoir par l'ignorance où elle est des localités, est encore inhérent à ce projet d'expédition, fût-elle entreprise par la France seule. Il me reste à le soumettre à la méditation de ceux qui s'occupent de nos intérêts de Madagascar. Et d'abord, pour donner plus de force à mes observations, j'admettrai, d'après l'article cité, que cette expédition serait faite, sans parcimonie, sous le commandement du jeune Prince dont la France s'honore, ce qui serait un sûr garant qu'aucun des moyens, jugés nécessaires pour obtenir une prompte et éclatante réparation, ne seraient refusés. Mais, même en supposant qu'on expulsât les Ovas des côtes, quel avantage en résultera-t-il pour les anciens traitans établis en ce pays et l'extension de notre commerce? Croit-on que les Ovas, lorsque l'expédition sera repartie et qu'ils auront pu s'emparer de nouveau des points d'où ils auront été momentanément chassés, croit-on, dis-je, qu'ils seront mieux disposés qu'auparavant en faveur des traitans, à l'instigation desquels ils devront la guerre qui leur aura été faite? Oh! à une certaine époque, avant que les peuples indigènes eussent été décimés, et pendant qu'ils avaient encore foi en nous, une démonstration sérieuse de la France eût eu pour résultat le soulèvement de tous ces peuples et, par suite, l'expulsion inévitable des Ovas du littoral! Mais aujourd'hui que ce soulèvement ne peut plus avoir lieu et qu'il suffit aux Ovas, pour se mette à l'abri de nos coups, de se retirer en

arrière des marais si funestes aux étrangers, je ne puis voir de succès possible dans une telle expédition, à moins qu'on ne proclame, comme succès, le mal qu'on pourra faire aux Ovas pour tirer vengeance de l'outrage fait à notre pavillon. Un tel avantage, qu'on me permette de le dire, serait stérile à Madagascar, puisqu'il ne diminuerait en rien la puissance du peuple qui y domine, et ne pourrait qu'ajouter à la haine qu'il nous porte.

Qu'on y réfléchisse bien avant de se lancer dans les hasards de cette nouvelle entreprise. Il n'y a de chance de réussite pour nous, en ce pays, que dans un établissement permanent fait sur une grande échelle et dans un lieu sain, c'est-à-dire assez avant dans l'intérieur pour être exempt de l'insalubrité des côtes. Les dépenses qu'occasionera l'expédition qu'on dit devoir être confiée à l'habileté du prince de Joinville, pour détruire quelques forts en sable qu'il ne pourra garder par suite de cette insalubrité, seraient plus utilement employées à la création d'un tel établissement, et si la vengeance qu'on compte retirer des Ovas en était différée, elle n'en serait, un jour, que plus éclatante et bien plus assurée. (1)

La pensée première de la fondation d'un grand établissement politique et commercial, dans l'intérieur de Madagascar, revient à l'administration de Bourbon; mais, frappée des vains efforts tentés depuis deux siècles pour fonder dans cette île un point d'occupation solide, durable, elle voudrait que l'on adoptât

(1) Je raisonne toujours d'après les bruits qui couraient, en octobre dernier, sur le projet de l'expédition, rien de positif n'étant, d'ailleurs, encore décidé à cet égard.

une marche différente de celle suivie jusqu'à ce jour et dont l'expérience a démontré l'insuffisance. Ainsi, pour obvier à l'inconvénient des fièvres du littoral, et surmonter en même temps les obstacles que les Ovas pourraient nous susciter, elle propose de se transporter directement dans l'intérieur des terres, où le climat est salubre, avec des forces suffisantes pour détruire la puissance de ce peuple, et de substituer notre domination à la sienne, afin de faire succéder une civilisation douce et progressive au despotisme barbare qu'il fait peser sur ce malheureux pays : c'est-à-dire, qu'au lieu de progresser de la circonférence vers le centre, comme on l'a toujours fait, on partirait du centre pour irradier vers le littoral sur les points qu'on aurait préalablement assainis.

Eclairée par le passé, l'administration de Bourbon dédaigne donc, pour l'avenir, de recourir à des négociations dont l'expérience a démontré l'inutilité et propose de reconquérir, *ex abrupto*, par la force, un pays d'où la force seule nous a chassés. C'est un progrès qu'il est important de constater. Mais vouloir marcher sur la capitale des Ovas avec une expédition organisée à Bourbon ou à Nossi-Bé, n'est peut-être pas une chose aussi facile qu'on le pense. D'abord, on éprouverait de grandes difficultés de route si l'on voulait s'y rendre en partant de la côte orientale, parce que Madagascar, par la latitude du pays d'Ankova, est traversé dans sa longueur par deux chaînes de hautes montagnes qu'on serait dans la nécessité de franchir, ainsi que les nombreux contreforts qui s'en détachent, avant d'at-

teindre le versant occidental de la seconde chaîne où habitent les Ovas. Toutefois, en admettant, ce qui est d'ailleurs probable, qu'on peut trouver une route plus facile et même plus courte en opérant le débarquement sur un des points de la côte occidentale, il resterait encore bien des difficultés à vaincre. Je sais très bien que cette île est saine et déboisée dans l'intérieur : j'accorderai également que nos soldats n'y rencontreraient pas d'obstacles sérieux de la part des indigènes; mais il ne faut pas oublier que cette contrée est pauvre, qu'on n'en retirerait que des bœufs pour la nourriture du soldat, et qu'il faudrait par conséquent porter le biscuit, le riz et autres approvisionnemens. Il y aurait donc des transports considérables à organiser pour les vivres, indépendamment de ceux nécessaires aux transports des munitions, des ambulances et des effets de campement, dans un pays qui n'offre nulle ressource en chevaux et en mulets, où les bœufs ne sont pas même dressés à traîner, et où, d'ailleurs, il n'existe nul chemin viable pour des chariots.

Ces difficultés, que je ne crois pas avoir exagérées, me font penser qu'il serait plus sage, avant de se lancer dans une telle entreprise, de s'établir préalablement sur un point de l'intérieur non occupé par les Ovas, où le climat fût sain, et de partir ensuite de ce point central pour aller attaquer ce peuple au cœur de son pays. A part les facilités qu'on aurait à y réunir et à y organiser tous les élémens de cette expédition, d'y intéresser même les populations indigènes mécontentes du joug qu'elles subissent, on aurait de plus l'avantage de partir d'une base d'opé-

rations plus rapprochée du point à attaquer que dans l'autre supposition ; d'être par conséquent plus à portée d'en recevoir des secours et, par suite, d'avoir plus de chances de succès que si on opérait avec des troupes qui n'auraient d'autre point d'appui que les vaisseaux qui les auraient débarquées.

La partie septentrionale de Madagascar qui avoisine les îles Nossi-Bé et Mayotte, possède la plupart des avantages propres à assurer le succès d'une telle entreprise. Bornée de trois côtés par la mer, elle pourrait être isolée du reste de l'île par une ligne de forts qui irait, par exemple, de la baie de Vohëmare, sur la côte orientale, à celle de Passendrava sur la côte opposée. Cette étendue de territoire, riche d'ailleurs en productions alimentaires et assez vaste pour suffire à une grande colonisation, possède, en outre, des ports magnifiques très avantageusement placés pour le commerce par leur voisinage du continent Africain, dont l'intérieur, encore inexploré, peut offrir de riches moissons. Ces ports se trouvent, sous le rapport politique, beaucoup mieux situés que celui de Tintingue, surtout aujourd'hui que la nouvelle route de l'Inde, par le Golfe-Arabique, commence à être préférée à l'ancienne et lui sera, probablement bientôt, définitivement substituée. On dit même que le littoral de cette portion de l'île est sain, ou moins malsain (je ne sais trop quelle expression employer) que celui des autres parties ; mais, sans se prévaloir d'un tel avantage sur lequel je n'ai pas de renseignemens précis et sur lequel, par conséquent, une prudente réserve ne permet pas de compter, il est évident qu'une population Euro-

péenne établie dans l'intérieur des terres où le climat est salubre, protégerait efficacement, vu le grand rétrécissement de l'île dans cette partie, les divers ports disséminés sur le pourtour des côtes. Les garnisons de ces ports pourraient, d'ailleurs, être fréquemment relevées par celles en dépôt à l'établissement central, et n'auraient plus dès-lors à redouter les désastreux effets du climat, alors même, en cavant au pire, que ce littoral ne jouirait pas de toute la salubrité qu'on se plaît à lui accorder.

L'occupation de ce territoire, très-suffisant à nos besoins politiques et commerciaux, nous donnerait sur l'île entière une prépondérance qu'on ne cherchera pas, sans doute, à contester. On peut seulement discuter sur la possibilité de la réaliser en présence de la puissance des Ovas, de leur jalousie contre les étrangers en général et de la haine qu'ils nous portent en particulier. Mais je ferai observer que je propose de substituer cette entreprise à une autre bien plus hasardeuse encore, et que si l'on croyait avoir les moyens de tenter la première avec succès, à plus forte raison aurait-on des chances de réussir dans la seconde. D'ailleurs, c'est parce que je ne me fais nullement illusion sur les obstacles que l'on pourrait rencontrer de la part de ce peuple ennemi, que j'ai choisi cette extrémité de l'île, la plus éloignée de son pays, et que j'ai, de plus, conseillé de la mettre à l'abri des incursions qu'il pourrait tenter contre elle par une ligne de forts placés sur le seul côté par lequel il pourrait l'attaquer. Ce système de lignes défensives ou offensives (car, suivant les circonstances, elles peuvent remplir l'un et l'autre objet) est

habilement employé par les Anglais au cap de Bonne-Espérance, contre les hordes belliqueuses de la Cafrerie, d'où ils sont parvenus, par ce moyen, à refouler ce peuple, de proche en proche, vers le centre de l'Afrique. Pourquoi n'emprunterions-nous pas de nos voisins les moyens qui leur réussissent si bien? Il est vrai que, pour imiter de tels exemples, il faudrait agir sur une grande échelle et sans parcimonie; mais malheureusement, en France, dans les expéditions lointaines, on se préoccupe tant de la crainte de ne pas réussir, qu'on refuse presque toujours les moyens d'exécution qui seuls pourraient en assurer le succès. De là, les petits et inutiles essais auxquels on se livre et les dépenses en pure perte qui en résultent; tandis que les mêmes sommes absorbées ainsi sans profit dans un plus ou moins grand nombre d'années, auraient souvent pu produire un résultat important dans un temps beaucoup plus restreint, si elles eussent été dépensées avec plus de discernement et de libéralité bien entendue.

Aujourd'hui que des publicistes convient le gouvernement à étendre son œuvre civilisatrice sur Madagascar, et que la nécessité d'un lieu de déportation a été proclamée à la tribune de la Chambre des Députés, j'ai cru devoir signaler les avantages offerts par cette extrémité de la grande île, dans l'espoir que, si l'on se décidait à y tenter un nouvel établissement, on le ferait avec les moyens reconnus nécessaires pour en rendre la réussite assurée.

Le climat se trouvant sain dans cette partie de l'île, on n'aurait plus qu'à surmonter les obstacles qui proviendraient de l'opposition des Ovas à la for-

mation de tout établissement en ce pays, puisqu'on aurait différé à venger sur eux les injures anciennes et récentes qu'ils ont faites à notre pavillon.

Mais qu'on se rassure : à l'extrémité nord de l'île, ils ne seraient pas bien redoutables. S'ils ont étendu jusques-là leurs conquêtes, c'est moins par la force des armes qu'ils l'ont fait, que par la terreur que leur nom inspire. L'assistance que les Anglais leur ont prêtée et la désunion des peuples ont plus contribué à leurs succès que les talens de Radama et la bravoure de ses soldats. Loin de moi, toutefois, la pensée de chercher à déprécier ce peuple! Si j'avance qu'il serait peu redoutable dans un lieu salubre, situé à cent quarante lieues de sa capitale, attaquable par un seul côté et défendu par des troupes qui auraient conservé leurs facultés physiques et morales, je suis le premier à avouer qu'il serait fort à craindre dans un lieu malsain, qui serait plus accessible à ses attaques et où nous n'aurions que des soldats valétudinaires à lui opposer.

J'ajouterai encore, afin d'éviter tout mécompte, qu'il faudrait en outre s'attendre, non pas peut-être à l'opposition directe de la Grande-Bretagne à la formation d'un tel établissement, mais au moins à ce qu'elle travaillât, malgré les griefs qu'elle a, à son tour, à reprocher aux Ovas, qu'elle travaillât, dis-je, à nous susciter de nouveau, en ce pays, des embarras analogues à ceux qu'elle vient de renouveler, avec tant de succès, à Taïti. C'est encore une prévision dont il faudrait aussi tenir compte, pour ne pas apporter dans cette seconde entreprise la même hésitation à soutenir nos droits que dans la première;

car, on ne saurait trop le rappeler, c'est pour ménager l'Angleterre, et éviter une collision qui peut-être n'eût pas eu lieu si on eût eu l'énergie de ne pas la craindre, qu'on laissa les Ovas s'emparer successivement de tout le pays que nous avions en vue d'occuper, et ce n'est que lorsque ceux-ci furent tout-puissans, qu'ils eurent détruit ou subjugué tous nos alliés, qu'on essaya, avec des forces insuffisantes, à faire valoir des droits qui avaient été si long-temps méconnus.

Si une entreprise de cette nature devait avoir lieu, je voudrais aussi que l'on prît en considération l'époque à laquelle il serait le plus avantageux d'arriver à Madagascar. La bonne saison du littoral commence à la fin de mai ; mais comme c'est d'un établissement dans l'intérieur des terres que nous nous occupons, il faudrait, peut-être, moins se préoccuper de la saison des fièvres que de celle où le temps est le plus beau. Les mois de juin et de juillet sont sains, mais pluvieux ; ceux d'août, septembre et octobre, sains également, sont, de plus, fort beaux, et quelquefois celui de novembre jouit de ce double avantage. Je voudrais donc que, au lieu d'arriver à Madagascar au mois de mai (époque la plus convenable si on voulait former un établissement sur le littoral), on n'y arrivât que vers le milieu de juillet, afin d'être en mesure de profiter du premier beau temps qui surviendrait et sur la durée duquel on pourrrit compter, pour se mettre en marche vers le point central qu'on aurait préalablement fait explorer. Ce lieu devra nécessairement, d'abord, être placé plus près de la côte occidentale que de la côte orientale ; il serait même bon qu'il ne fût éloigné de la première que de la distance

reconnue nécessaire pour être hors des atteintes de l'insalubrité qui peut y régner, afin qu'il pût avoir des relations faciles et suivies avec les deux petites îles dont il retirera en commençant ses approvisionnemens; mais il faudrait faire en sorte, pour obtenir un tel avantage, de ne pas s'exposer au danger que l'on doit, avant tout, chercher à éviter. Je ne saurais préciser exactement cette distance pour cette partie de l'île que je ne connais pas assez : c'est aux explorateurs à en juger. S'il s'agissait de la côte des Betsimissaraks, je voudrais qu'elle fût au moins de vingt lieues, bien que les marais cessent à cinq ou six lieues de la côte et que leur influence ne se fasse guères sentir au delà du revers des premières montagnes au pied desquelles ils finissent.

Plus tard, lorsque cette première entreprise serait consolidée, on pourrait en former une seconde un peu plus avant dans l'intérieur, pour arriver le plus tôt possible sur le versant oriental et se mettre en communication avec les ports qui s'y trouvent, celui de Diégo-Suarez surtout.

Pour l'exécution d'un tel projet, il est de la dernière importance qu'on soit abondamment pourvu en vivres et en effets de campemens. Je noterai ici que j'ai vu, pendant l'expédition de M. Roux, en 1821, dans le fort de l'hivernage, des hommes malades attendre, afin d'avoir un matelas pour se coucher, qu'un de leurs camarades fût porté en terre. Dans l'intérieur du pays on n'aura d'abord d'autre ressource que les bois de construction, en admettant même que cette contrée ne soit pas déboisée comme cela a généralement lieu dans la partie occidentale de

l'île ; il faut donc qu'on y arrive avec les approvisionnemens divers que le pays ne peut fournir. J'insiste sur ces prescriptions, parce que, même sous les Tropiques, il faut se mettre en mesure, aussi-bien qu'ailleurs, de fournir aux besoins des hommes et de les prémunir contre le danger des ophthalmies et les refroidissemens d'entrailles dont les suites peuvent être si funestes. Bien que le pays qui nous occupe soit sain et tempéré, il ne faudrait pas pour cela croire pouvoir impunément s'y livrer à toute sorte d'excès. Les travaux qu'on aura à y exécuter, à la suite des fatigues d'une longue traversée, peuvent donner lieu à une foule d'indispositions qu'une bonne hygiène peut prévenir.

Au reste, pour ne pas m'étendre trop sur un pareil sujet, je répéterai ici le conseil qui me fut donné par un homme sage, lors de mon départ de Bourbon pour Madagascar. Dans la terreur qu'inspirait la première de ces deux îles pour le climat de la seconde, on m'engageait à m'abstenir de manger du bœuf, du lait, même du fruit du bananier ; en un mot, on me prescrivait un régime tel qu'autant eût valu se faire Trappiste que de s'y conformer. « Laissez là tous ces dires inutiles, me dit un vieux médecin qui avait séjourné dans les lieux les plus malsains du globe, et, *sans vous priver de rien, usez de tout avec modération.* »

Je terminerai ces considérations générales, sur l'idée que je me suis faite d'un nouveau projet de colonisation dans l'intérieur de l'île de Madagascar, par un aperçu rapide sur l'état politique et moral de ce pays.

La haine que le peuple Ova a vouée aux étrangers

est l'œuvre des missionnaires anglais. Ces ministres de paix, pour nous éloigner d'un pays qu'ils voulaient assujettir à leur patrie, vinrent en aide à l'agent de leur nation qui prêchait et organisait la guerre; mais bientôt, ne pouvant plus maîtriser les esprits qu'ils avaient si imprudemment déchaînés, ils furent, à leur tour, compris dans la proscription qui frappait tous les étrangers, lorsque, par l'abandon momentané de nos projets sur cette île, on crut pouvoir se passer de leur direction et de leurs avis (1). Leur départ n'a fait que donner un plus libre cours aux passions qu'ils avaient excitées, et les indigènes vaincus ont eu surtout à en souffrir depuis. Ceux-ci, décimés d'abord par le fer, le sont maintenant par le poison. Dans les mains de maîtres féroces, l'épreuve du Tanguin seconde merveilleusement l'avidité d'un tel peuple, puisqu'elle leur donne le moyen, sans sortir de la légalité, de détruire ou de ruiner les malheureux qui leur portent ombrage ou dont ils convoitent la dépouille. Les Ovas, en ce moment, usent largement de ce moyen lorsqu'ils craignent d'employer ouvertement la voie du meurtre ou de la confiscation. Les populations asservies, désunies entre elles et abruties par l'excès de leurs malheurs, n'osent pas même réclamer contre ces violences de leurs oppresseurs. A en croire des témoins oculaires, les maux qu'elles endurent sont inqualifiables et dépassent tout ce qu'on peut imaginer de plus dur en esclavage. Pour moi, qui ai vu les Ovas à l'œuvre avant qu'ils ne fussent livrés à leur propre instinct de destruction,

(1) Les missionnaires furent renvoyés d'Ankova en 1835.

je crois sans peine à tous ces détails, quelque extraordinaires qu'ils paraissent. Voici un fait qui s'est passé pendant que j'étais à Madagascar, et que je cite comme un exemple curieux des argumens qu'ils emploient pour arriver à leurs fins :

En 1828, aussitôt après la mort de Radama, un ordre du nouveau gouvernement enjoignit à tous les indigènes de raser leur tête en signe de deuil. Ceux qui connaissent le prix que les Madécasses attachent à la conservation de leur chevelure peuvent seuls apprécier l'importance du sacrifice qu'on exigeait d'eux. Comme les Betsimissaraks hésitaient à s'y soumettre, Rafaralahy, chef de Foulpointe, convoqua les notables de la contrée ; et, après avoir, en leur présence, égorgé un veau dont il fit ensuite trancher les deux parties extrêmes, il en plaça la tête à la queue et la queue à la place de la tête ; puis, enfonçant avec force sa zagaie en terre, il leur adressa ce peu de mots :

« Vous qui êtes *Ambaniandrou* (1) de fait sans l'être » de cœur, vous avez d'autant plus tort d'hésiter à » faire ce qu'on vous demande, que, si l'on vous or- » donnait de croire que les veaux chez les Ovas, » naissent avec la forme de celui-là, cette zagaie » vous obligerait à le croire ! »

Missionnaires catholiques qui cherchez des peuples

(1) *Ambaniandrou*, mot composé de *ambani* (au-dessous) et *androu* (jour), signifiant littéralement *au-dessous du jour*, et au figuré *au-dessous du soleil*, c'est-à-dire de celui qui gouverne. Dans la circonstance qui nous occupe, ce double mot doit se traduire par *soumis au prince*, *sujets du roi*.

à civiliser, tournez les yeux vers ce malheureux pays! Jamais, peut-être, champ plus vaste et plus digne de votre charité ne s'est offert à votre zèle. Si les difficultés à surmonter pouvaient enflammer votre ardeur, je vous dirais que vous y en rencontrerez de grandes et de nombreuses, plus grandes peut-être que celles qui ont fait échouer vos prédécesseurs, il y a près de deux siècles; parce que, à la défiance naturelle à ce peuple, se joignent aujourd'hui les difficultés résultant du bouleversement général que vient d'éprouver cette contrée. Pour réussir, il vous faudrait avoir plus de tolérance que n'en montrèrent vos devanciers, ne chercher à modifier qu'insensiblement les antiques coutumes de ce peuple, excessivement attaché à tout ce qui vient de ses ancêtres, même l'usage de la pluralité des femmes. C'est à l'article polygamie qu'échoua le père Etienne, le plus célèbre des anciens missionnaires, en ce pays. Si on voulait de nos jours renouveler, *ex-abrupto*, la tentative de la détruire, ce serait, à coup sûr, provoquer le même résultat.

C'est surtout par l'exemple qu'il conviendrait de préparer ce peuple à une réforme de cette nature; et puisque les Européens qui fréquentent Madagascar sont les premiers à y enseigner la dépravation, c'est sur ceux-ci que l'influence des missionnaires devrait d'abord agir, ou pour mieux dire, s'il y avait colonisation, il faudrait se garder d'y envoyer le rebut des grandes villes, comme on l'a presque toujours fait anciennement, et en exclure aussi les petits spéculateurs, cette pépinière de traitans de nos jours, qui n'ont d'autre but, en allant à Madagascar, que de

faire une prompte fortune et qui ne rougissent pas, afin d'y parvenir plus promptement, de tromper indignement les indigènes (1). Des familles honnêtes envoyées directement de France, donneraient à ces peuples des exemples de moralité, d'ordre et de travail qui les prépareraient à recevoir les bienfaits de la religion chrétienne, en même temps qu'elles répandraient parmi eux les besoins de nos produits industriels. Mais, je ne saurais trop le répéter, tout cela ne saurait s'exécuter que dans un lieu sain et avec des proportions telles que, dès le début, les Madécasses paisibles, qui n'aspirent qu'à secouer le joug de leurs oppresseurs, fussent bien pénétrés des intentions formelles de la France à poursuivre son œuvre civilisatrice.

Il y aurait, d'ailleurs, un moyen sûr de réagir tout à la fois sur l'esprit de ces peuples et de s'identifier avec eux, ce serait d'encourager les alliances légitimes des colons et des soldats avec leurs filles. Il est inutile de s'arrêter sur les avantages politiques d'une telle mesure, si elle était exécutée de bonne foi; ils sont assez évidens par eux-mêmes : je n'ai en vue, en ce moment, que ceux qui devraient en résulter pour amener insensiblement ce pays à une réforme morale et religieuse. On pourrait d'abord laisser vivre et mourir les anciens du pays dans les erreurs qu'ils chérissent, parce qu'elles flattent leurs sens, et se borner à agir par l'éducation sur la génération future. Les enfans de ces unions légitimes entre Madécasses et Européens, for-

(1) Introduction, page XLI.

meraient bientôt une génération élémentaire autour de laquelle viendraient se grouper les indigènes, pour peu que l'on mît de persévérance et d'adresse à les y attirer. Les liens de la famille sont très respectés à Madagascar : le dévouement des femmes pour les Européens auxquels elles se lient pour un moment est connu, et peut faire entrevoir celui dont elles pourraient être susceptibles pour des hommes dont le sort serait irrévocablement attaché au leur, si elles en étaient traitées avec égard et bonté.

Les missionnaires et le gouvernement devraient agir de concert pour rendre légitimes et indissolubles ces unions fortuites et passagères des femmes Madécasses avec les Européens, les premiers en moralisant les masses, le second par l'appât d'avantages offerts en perspective à ceux qui marcheraient dans la nouvelle voie, afin de réunir les deux peuples en un seul. Les mœurs madécasses se prêtent merveilleusement à une telle fusion. C'est en cela, surtout, qu'on ne l'oublie pas, que ce pays diffère de l'Algérie. Loin d'être comme l'Arabe sous l'empire d'un fanatisme religieux qui lui inspire la haine de l'étranger, le Madécasse du littoral l'accueille ordinairement avec joie. Courbé, d'ailleurs, sous un joug odieux, il nous recevrait en libérateurs : en cela, son intérêt serait d'accord avec ses sympathies. Mais, pour mettre à profit de telles dispositions, il faudrait traiter ce peuple avec douceur, bonté et justice, afin de le convaincre, dès le commencement, qu'on ne vient nullement dans l'intention de l'asservir et de le pressurer, mais bien pour améliorer son sort. Il faudrait aussi que les indigènes et les Européens fussent tous, non-seulement

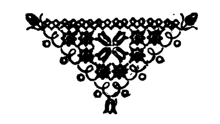
égaux devant la loi, mais encore que ces derniers, en arrivant à Madagascar, se dépouillassent de ces préjugés de couleur si propres à faire naître ou à entretenir de fâcheuses rivalités. L'union intime des deux peuples, telle est la base de l'œuvre civilisatrice dont on doit doter cet intéressant pays, si l'on veut parvenir à s'y fixer d'une manière avantageuse et durable. En s'y présentant avec bienveillance et bonté, sans arrière-pensée surtout, et en s'efforçant, en toute occasion, de prouver au Madécasse la droiture de nos intentions, l'on pourrait, enfin, espérer de voir Madagascar marcher, sous l'égide de la France, vers une ère nouvelle de prospérité et de bonheur à laquelle les peuples civilisés peuvent seuls prétendre.

La question de l'esclavage, chez les Madécasses, est aussi délicate que celle de la polygamie et exigerait les mêmes ménagemens. Les esclaves étant considérés par eux comme faisant partie de la famille et n'en éprouvant aucun des traitemens infligés à ceux des colonies, il n'y a point urgence de s'occuper de leur émancipation. C'est encore aux missionnaires qu'il appartiendrait d'y préparer insensiblement les esprits afin de les amener, par la persuasion, à accomplir d'eux-mêmes cette œuvre d'humanité. Pour le moment, il suffirait que le gouvernement défendît aux Européens d'en posséder, et qu'il veillât surtout à ce qu'ils ne pussent en continuer le trafic à l'extérieur.

La colonisation de Madagascar, telle que je me la représente, est une œuvre de haute civilisation. Si,

en l'accomplissant, le gouvernement français peut en retirer des avantages politiques d'une grande valeur et préparer, en même temps, pour l'avenir de nombreux débouchés à notre industrie et des matelots à notre marine, doit-il se laisser arrêter par la crainte de déplaire à une puissance voisine, intéressée à maintenir l'état actuel des choses ou à le changer à son profit?

Puissent ces conseils, dictés par un sincère amour de mon pays et le vif désir de lui voir retirer de Madagascar les avantages politiques et commerciaux offerts par sa position, son étendue et sa fertilité, être écoutés par les hommes qui président aux destinées de la France! Puissent-ils aussi, se bien pénétrer du danger des demi-mesures dans ces pays lointains, et de l'importance du choix de ceux qui seraient à la tête de l'entreprise : là, comme partout, et peut-être plus qu'ailleurs, le succès sera proportionné aux moyens d'action dont on disposera et aux talens de ceux qui seront investis du commandement!



SUPPLÉMENT.

L'auteur, en faisant imprimer son livre, a oublié d'y insérer trois notes qu'il croit devoir ajouter ici : l'une destinée à faire connaître les *principaux bois* de Madagascar par leurs noms indigènes, afin d'être utile à ceux qui pourront un jour aborder en ce pays; la seconde est relative à M. Albrand, et la troisième au peuple Betsimissarak.

Note relative aux bois. — *Voyez* INTRODUCTION, page XIX, ligne 16.

Dans la première catégorie des bois propres aux constructions navales, sont compris :

Le *Fouraha*, arbre de première grandeur, tortueux et très-branchu, qui croît dans les sables du littoral ;

Le *Vinktan* rouge et le *Vinktan* blanc (takamaka des Iles de France et de Bourbon, dont le précédent est une variété) sont aussi de première grandeur et, de plus, parfaitement droits. Ils croissent sur les montagnes et dans les marais ;

Le *Tsaré*, bois blanc, ne le cède ni en qualité ni en grosseur aux précédens;

L'*Asigne*, enfin, le plus élevé des arbres de Madagascar, appelé vulgairement *arbre à graisse*, parce qu'on extrait de sa graine torréfiée une huile bonne à manger et de la consistance du sain-doux. Cet arbre se distingue par un parasol de verdure formé par les seuls rameaux qu'il porte à sa cime.

Dans la deuxième catégorie, celle des bois plus particulièrement propres aux constructions civiles, je nommerai les suivans, tous arbres de première grandeur, un seul excepté :

L'*Alau*, colosse du règne végétal-madécasse. J'en ai vu un qui, à un mètre et demi du sol, en avait plus de *neuf* de circonférence, et cette énorme grosseur, à peine la moitié de celle qu'il avait près de terre par suite de l'excroissance des racines, se prolongeait à une hauteur considérable sans une diminution sensible; l'arbre dont il est ici question ne végétait plus que par son écorce. Tous ceux de cette espèce qui dépassent un mètre trente centimètres de diamètre sont généralement creux. J'en ai fait débiter plusieurs de cette dernière dimension qui étaient parfaitement sains;

Les *Nantou*, nates des colonies, à grandes et à petites feuilles, si connus et si estimés aux Iles de France et de Bourbon;

Le *Nantou-zaha* et le *Vouarantou*, variétés du précédent : le premier ne croît que dans les forêts du littoral, comme l'épithète *zaha* l'indique; le second longe toujours les rivages de la mer et a souvent son tronc battu par les flots de la marée montante ;

Le *Ynsi*, qui passe pour être incorruptible et sert à la construction des cercueils des indigènes (page XLVI).

Il a quelque rapport avec le *Tek* de l'Inde, ce qui faisait que les ouvriers l'appelaient Tek de Madagascar.

Les divers bois de cette seconde catégorie, bien que quelques-uns (les *Nantou* par exemple) soient plus durs et plus pesans que le chêne, ces bois, peut-être, pourraient aussi être employés à faire des courbes pour la marine.

Je m'étendrai peu sur les bois d'une dureté excessive, quoiqu'ils soient nombreux et variés à Madagascar. Je mentionnerai seulement le *Soukin*, le *Toumougna* et l'*Endraména*. Le premier atteint à une grosseur démesurée, les deux autres ne parviennent qu'à une grosseur médiocre et sont employés, par les indigènes, à faire leurs manches de zagaies.

Supplément à la Notice sur M. Albrand, pag. 86, lig. 3.

Un chef malatte de la côte adjacente à l'Ile Sainte-Marie ayant voulu rançonner Albrand, et ayant trouvé en lui une résistance à laquelle il n'était pas accoutumé, envoya une trentaine d'hommes armés pour le contraindre à livrer ce qu'on lui avait fait demander. Dans cette circonstance, Albrand abandonné de tous les Betsimissaraks de sa suite, à l'exception d'*une* femme qui eut le généreux dévouement de ne pas vouloir séparer son sort du sien (la nommée *Voltaraf* ou *Volataraffen*), Albrand, dis-je, se posta sur la porte de sa case, chargea ostensiblement son fusil et une espingole, et attendit que l'on forçât le passage qu'il barrait, décidé à vendre chèrement sa vie plutôt que de céder à ces despotiques injonctions. Sa tran-

quille fermeté, bien plus que ses dispositions défensives, ayant imposé à cette troupe de mercenaires, ceux-ci se retirèrent bientôt en désordre vers le lieu d'où ils étaient venus, sans rien entreprendre contre celui qui sut les maîtriser par son énergique sang-froid.

Albrand fit aussitôt convoquer pour le lendemain les principaux notables de la contrée, et leur dénonça publiquement l'acte de violence dont il venait d'être l'objet : « Les intentions de la France, ajouta-t-il,
» à l'égard de Madagascar, sont pacifiques et bienveil-
» lantes (l'expédition de M. Roux n'était pas encore
» arrivée); mais si des hommes injustes et violens,
» tel que le chef dont j'ai à me plaindre, provoquent
» de justes représailles de la part du gouvernement
» français, ce sera à eux que vous devrez vous en
» prendre. »

Il leur dépeignit ensuite, avec feu, les vexations auxquelles ils étaient eux-mêmes exposés de la part de ces chefs dont le pouvoir, leur fit-il observer, déchu de ce qu'il était autrefois, reposait plus sur un reste de vénération pour leur personne que sur une puissance réelle : « Retirez-leur cette vénération que vous
» leur conservez encore, ne voyez plus en eux que
» ce qu'ils sont réellement, *des oppresseurs sans éner-*
» *gie et sans force*, et vous verrez bientôt la fin des
» violences sous lesquelles vous gémissez depuis si
» long-temps. »

Quatre mois après, le premier signal de résistance à la tyrannie des Malattes étant parti du lieu où Albrand avait harangué le peuple, ne peut-on pas attribuer ce soulèvement qui eut pour résultat la révolu-

tion des *Tanibé* (1), à l'impression produite par le discours d'Albrand?...

Note relative au chapitre des Betsimissaraks, page 16, ligne 11.

Ce peuple Betsimissarak que nous verrons bientôt subjugué par les Ovas avec une extrême facilité, n'était pas cependant un peuple sans courage. Il n'y a pas long-temps encore qu'il faisait, de concert avec les peuples du nord de l'île, des expéditions d'outre-mer pour faire des prisonniers. Les îles de Comore furent surtout le théâtre de leurs exploits. On dit que Béniowsky leur enseigna la route de ces îles. Ils portèrent même une fois la terreur de leur nom jusqu'à l'établissement portugais de Mozambique et à l'Ile de Zanzibar qu'ils attaquèrent. Dans ces expéditions, l'élite de la nation était appelée à marcher : ils remontaient la côte orientale en pirogue jusqu'au port de Diégo-Suarez et là, ils traversaient l'île en traînant leurs embarcations à force de bras pour se rendre à la côte occidentale et y attendre l'arrivée d'un vent favorable. On prenait un intérêt dans ces expéditions guerrières comme on eût pu le faire dans une entreprise commerciale, ce qui donnait lieu, au retour, à une foule de discussions et, par suite, à d'interminables procès. J'ai été appelé à en juger plusieurs qui remontaient à une vingtaine d'années. J'ai ouï dire, de plus, à de vieux Madécasses qui avaient

(1) Page 15.

fait ces guerres d'outre-mer, qu'une fois, entr'autres, vivement poursuivis par des chelingues arabes qui leur donnaient la chasse, ils perdirent plusieurs centaines de pirogues. Le plus léger changement dans la mousson des vents qui règnent dans ces parages, devait aussi gravement compromettre des hommes qui n'avaient nul instrument nautique pour les guider hors de vue des côtes. Peut-être n'a-t-il manqué à ce peuple qu'un Homère pour convertir ces déprédations en exploits guerriers !

APPENDICE.

—

Je vais donner ici, *in extenso*, la protestation qui fut adressée à Radama par M. Blevec, commandant de Sainte-Marie, laquelle fut adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration, dans sa séance du 15 août 1823; le conseil était composé des membres dont les noms suivent :

MM. Blevec, président,
Albrand, colon;
Duval, chirurgien-major de la marine,
Garnier, sous-officier d'artillerie de marine,
Martin, faisant fonction de secrétaire-greffier,
Et MM. Thoreau de Molitard, commandant de la goëlette *la Bacchante*,
Penaud, commandant de la goëlette *le Sylphe*,
Carayon, officier d'artillerie en congé;

Ces trois derniers, étrangers au conseil, furent invités par M. le commandant à prendre part à l'importante délibération qui devait avoir lieu ce jour-là.

PROTESTATION :

Aussitôt que la paix, heureusement rétablie entre les puissances européennes, eût permis au gouvernement français de tourner de nouveau ses vues sur Madagascar, un de ses premiers soins fut de se mettre en possession des droits qu'il avait autrefois exercés dans cette île, et de replacer, aux termes, des traités, le pavillon de Sa Majesté très-chrétienne sur les divers points qui avaient appartenu à la France, au 1er janvier 1792. A cet effet, une expédition fut dirigée de la métropole sur la côte-est de Madagascar, avec ordre d'y rétablir l'autorité de la France, et dans le but spécial, et hautement annoncé, d'y préparer l'établissement futur d'une colonie.

Cette expédition passa successivement par Tamatave et Foulpointe et visita toute la côte jusqu'à Tintingue et Sainte-Marie : elle reprit solennellement possession de ces deux derniers lieux et annonça aux chefs et aux naturels qui les habitaient, l'arrivée prochaine d'une expédition plus considérable, destinée à occuper militairement l'Ile Sainte-Marie.

Presque dans le même temps, et pour compléter ces mesures, le gouvernement de Bourbon fit reprendre possession au nom de Sa Majesté très-chrétienne du Fort-Dauphin et de Sainte-Luce et y plaça une garnison qui y est encore entretenue.

Ces diverses réoccupations n'excitèrent et ne pouvaient exciter aucune réclamation. Fondées sur des droits anciens et non contestés et conformes aux trai-

tés récens, elles étaient vues d'ailleurs avec plaisir par les peuples des côtes qui, fatigués d'une longue suite de guerres et de dissensions intestines, trouvaient dans l'établissement des Français au milieu d'eux un gage de paix, de protection et de stabilité pour l'avenir. Le roi Radama lui-même, à qui le gouvernement de Bourbon crut devoir ne pas laisser ignorer les projets de la France, ne fit entendre, à ce sujet, aucune observation et parut joindre son assentiment à celui du reste des princes de Madagascar.

Dans cet état de choses, la France, fidèle à ses promesses, fit occuper l'Ile Sainte-Marie. La nation des Betsimissaraks, réunie à la Pointe-à-Larrée dans un *Kabar* solennel en l'absence de toute force militaire et de tout agent français, renouvela son serment d'allégeance à Sa Majesté le roi de France : les princes Tsifagnin, Tsassé et Tsimarouvolan et autres chefs de cette côte, joignirent leurs sermens à ceux de leurs tribus, se placèrent volontairement sous la protection de Sa Majesté très-chrétienne et lui jurèrent obéissance et fidélité.

Ainsi donc, nos droits sur la côte-*est* de Madagascar fondés sur l'ancienneté, la durée et l'authenticité de plusieurs occupations successives, attestés par des monumens encore existans, renouvelés par les reprises de possession qui venaient d'avoir lieu, confirmés par des traités récens et sanctionnés, enfin, par l'assentiment libre et unanime des chefs et des tribus de la côte, semblaient établis à l'abri de toute contestation, lorsqu'un bruit vague se répandit que le roi des *Ovas* élevait des prétentions à la souveraineté de Sainte-Marie.

Une nouvelle aussi invraisemblable fut accueillie d'abord avec défiance. On ne pouvait croire que le roi des Ovas rompait ainsi, sans provocation et sans motif apparent, les liens qu'avaient dès long-temps formés entre son peuple et les Français d'anciennes habitudes de commerce et de constans rapports d'amitié. On ne pouvait d'ailleurs imaginer sur quel titre se fondaient d'aussi étranges prétentions de la part d'un gouvernement qui n'avait jamais exercé soit directement, soit indirectement, les plus légers droits sur Sainte-Marie; et, dans l'absence de tout document officiel, on commençait à mettre au rang des fables un bruit si dénué de probabilité, lorsqu'on fut informé qu'un corps d'armée Ova venait d'entrer à Foulpointe, ancien chef-lieu des établissemens français à Madagascar et avait établi son camp sur la pierre même où sont gravés les droits de la France.

Quelque étrange que dût paraître une pareille conduite de la part d'un allié, le gouvernement de Sainte-Marie n'en demeura pas moins fidèle au système de modération qu'il s'était prescrit; et, voyant le chef Ova persister dans ses protestations d'amitié pour la France et respecter le monument de nos droits, il crut devoir ne regarder l'occupation de Foulpointe, que comme la conséquence d'hostilités survenues entre les peuplades indigènes (hostilités étrangères à nos vues et à nos droits); et peu étonné, d'ailleurs, de voir un gouvernement encore mal affermi dans la carrière de la civilisation manquer, dès ses premiers pas, aux procédés des nations civilisées, il crut devoir s'abstenir de faire usage des forces navales dont il disposait à cette époque sur les côtes de Madagascar et

au moyen desquelles il lui eût été facile de rejeter les Ovas dans l'intérieur.

Cette modération ne servit qu'à enhardir le gouvernement Ova, et ce ne fut pas sans étonnement qu'on reçut, peu après, à Sainte-Marie une déclaration écrite au nom de Rafaralahy, commandant du corps stationné à Foulpointe, et par laquelle cet officier, contestant aux Français le droit de s'établir à Sainte-Marie, revendiquait pour son maître, le roi des Ovas, la souveraineté de l'île de Madagascar tout entière.

Déjà de pareilles insinuations avaient été adressées au gouvernement de Bourbon; mais elles l'avaient été par l'organe d'un étranger, et il crut devoir, par ce seul motif, s'abstenir d'y répondre.

Mais une communication officielle faite au nom de Radama par un de ses principaux officiers ne pouvait rester sans réponse: aussi fut-elle prompte et explicite. Le commandant de Sainte-Marie déclara à Rafaralahy que le gouvernement français ne reconnaissait à Radama aucun droit à s'immiscer dans les relations politiques de la France avec les peuples de la côte-*est* de Madagascar : il rappela les droits anciens et incontestables de Sa Majesté très-chrétienne et, protestant du désir et de l'espoir qu'il conservait encore de maintenir la paix, demanda une entrevue avec le roi des Ovas.

Ce prince, évitant de s'expliquer sur la question politique, se borna à répondre qu'il viendrait bientôt visiter la côte-*est*, et fixa à cette époque l'entrevue demandée.

C'est alors que quelques Ovas, détachés en petit nombre de Foulpointe, s'avancèrent jusqu'à la rivière de

Simiagné, prodiguant sur leur route la menace envers les *Betsimissaraks*, l'insulte envers le gouvernement français, prêchant à main armée l'obéissance à *Radama* et, par conséquent, la trahison aux chefs et aux tribus qui avaient déjà prêté serment au roi de France.

Des démarches aussi hostiles n'étaient point ignorées du gouvernement de Sainte-Marie. Il lui eût été facile de les déjouer; mais, désireux de conserver la paix et espérant que l'entrevue promise amènerait le roi des Ovas à se désister de ses injustes prétentions, il ne crut pas devoir donner une attention sérieuse à des manœuvres obscures, indignes d'un souverain, qu'on pouvait croire ignorées de lui et qu'il lui était si facile de désavouer.

Telle était la situation des choses, lorsque de nouvelles insultes, commises sans provocation, sans prétexte et avec tous les caractères d'une hostilité ouverte, sont venues avertir le gouvernement de Sainte-Marie que le temps de la modération était passé. Une troupe indisciplinée a parcouru toute la côte, sous le commandement de *Ramananouloun*; elle a dispersé, égorgé ou réduit en esclavage, au nom de Radama, les Betsimissaraks sujets de Sa Majesté très-chrétienne; elle a incendié leurs villages, pillé leurs propriétés, et pour que rien ne manquât à l'hostilité d'une telle conduite, leur chef n'a pas craint d'attenter à la propriété du gouvernement français et de faire enlever ou tuer de nombreux troupeaux faisant partie de l'approvisionnement de Sainte-Marie, malgré les réclamations de l'agent à la garde duquel ils étaient confiés; enfin, joignant l'insulte à la violence, il n'a pas craint de faire dire au commandant de Sainte-Marie que lui et

ses soldats ne devaient se considérer que comme des marchands établis à Sainte-Marie, sous l'autorisation de Radama, et y commerçant aux conditions qu'il lui plairait de prescrire.

D'aussi outrageantes prétentions, exprimées dans un langage aussi peu mesuré et accompagné de procédés si contraires au droit des gens, avertissent enfin le gouvernement français qu'il ne peut, sans manquer à sa propre dignité et à la justice due à ses sujets et à ses alliés, demeurer plus long-temps insensible aux provocations si gratuitement dirigées contre lui.

En conséquence, le commandant de Sainte-Marie, considérant que les injustes prétentions du roi Radama ne reposent que sur son prétendu titre de roi de Madagascar qui, n'étant fondé ni en droit ni en fait, ne peut être considéré que comme un véritable abus de mots qui ne saurait lui-même constituer un droit :

Proteste solennellement au nom de Sa Majesté Louis XVIII, roi de France et de Navarre et des chefs Madécasses ses vassaux, contre le prétendu titre de roi de Madagascar illégalement pris par le roi des Ovas et contre toutes les conséquences directes ou indirectes qu'on voudrait en faire résulter ;

Déclare qu'il ne reconnaît au roi des Ovas aucun titre à la possession légitime de quelque partie que ce soit de la côte-est de Madagascar (1) ;

(1) Voir les pages 55 et 56 pour les motifs qui ont porté le commandant de Sainte-Marie à ne parler, dans sa protestation, que de la côte-*est*.

PROTESTE contre toute occupation faite ou à faire des points de cette côte dépendans de Sa Majesté très-chrétienne ;

PROTESTE, en outre, contre toute concession qu'on pourrait ou qu'on aurait pu extorquer aux divers chefs Madécasses qui se sont reconnus dépendans de Sa Majesté très-chrétienne : concessions qui seraient évidemment l'ouvrage de la séduction ou de la violence et qui, en admettant qu'elles fussent volontaires, ne pourraient annuler les déclarations antérieures des mêmes chefs ni, à plus forte raison, les droits anciens et imprescriptibles de la France.

Fait à l'hôtel du gouvernement du port-Louis, Ile Sainte-Marie, le 15 août 1823.

Le commandant particulier des établissemens français de Madagascar,

Signé : BLEVEC.

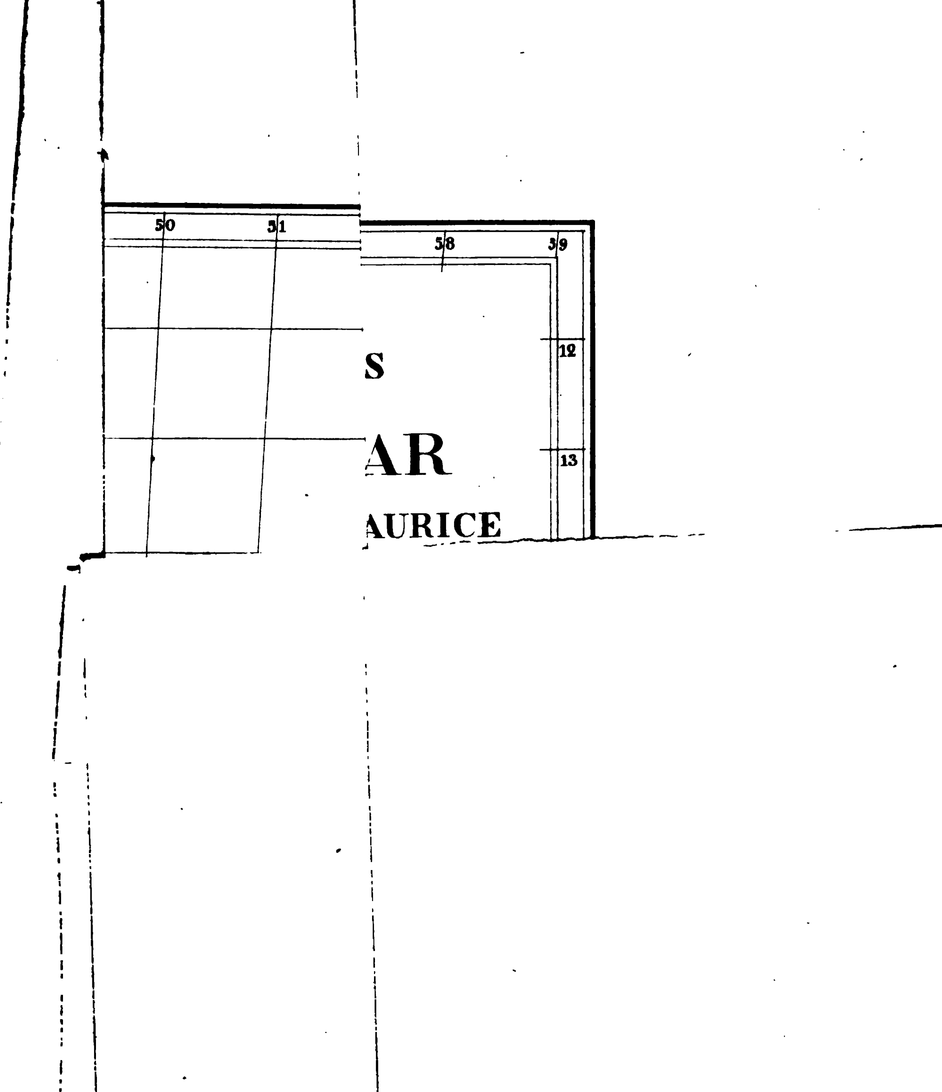

50
51
58
39
12
13
S
AR
AURICE

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

Notice sur l'Ile de Madagascar.

LIVRE I.

Précis historique sur les Ovas et les Betsimissaraks,

Et les moyens employés par les Anglais pour établir leur influence à Madagascar.

LIVRE II.

Occupation de l'Ile Sainte-Marie.

LIVRE III.

Occupation de Tintingue.

LIVRE IV.

Colonisation de Madagascar.

SUPPLÉMENT.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE.

Toulouse, Imprimerie d'Aug. Henault.





YC 47794
581847
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

